Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

RAPPORT N° 51108–ZR
Décembre 2009

République Démocratique du Congo
Cadre Stratégique pour la Préparation d'un Programme de Développement des Pygmées

Etats Fragiles, Conflit & Développement Social
Département pour le Développement Durable
Région Afrique

Document de la Banque mondiale

Avant Propos

Cette étude vise à identifier et à analyser les causes du processus d'appauvrissement des Pygmées en RDC. Elle propose un Cadre Stratégique d'ensemble qui conduira à la préparation d'un Programme de Développement des Pygmées couvrant une période de 15 ans et au-delà, s'il est adopté par le Gouvernement.

Le présent Cadre Stratégique n'engage pas la Banque mondiale à préparer ou à financer un tel Programme. Il revient au Gouvernement de la République Démocratique du Congo d'explorer avec ses partenaires de Développement, parmi lesquels la Banque mondiale, les possibilités de préparer et de financer un Programme National de Développement des Pygmées qui corresponde aux grandes lignes tracées dans la présente étude. Cette étude vise à alimenter un processus de dialogue entre les donateurs et les autres parties prenantes, et à suggérer les éléments principaux qui devront être intégrés dans un tel Programme.

Il est important d'attirer l'attention du lecteur sur le fait que cette étude n'a pas été préparée selon le cadre analytique habituel des rapports de la Banque mondiale. Le Cadre Stratégique qu'elle présente possède parfois une légère tonalité de plaidoyer, car il a été préparé avec la participation très active des représentants Pygmées et d'un grand nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent avec les Pygmées. Ils y ont vu l'occasion unique de donner de la voix à un peuple sans voix. Ceci, cependant, n'affecte en rien la pertinence et la validité des informations fournies, des recommandations et des activités proposées, la véracité des faits qui en découlent.

Acronymes et abbréviations

CAS	Country Assistance Strategy / Stratégie d'aide-pays
RDC	République Démocratique du Congo
FSRDC	Fonds Social de la République Démocratique du Congo
GEF	Global Environment Facility / Fonds pour l'environnement mondial
CIOCS	Comité Interministériel pour la Coordination et la Supérvision de la Stratégie
IDA	International Development Association
OIT	Organisation Internationale du Travail
CPPA	Cadre de Planification Peuples Autochtones
PDPA	Plan pour le Développement des Peuples Autochtones
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OCDH	Observatoire Congolais des Droits de l'Homme
OP	Operational Policy / Politique opérationnelle
OSAPY	Organisation pour la Sédentarisation, l'Alphabétisation et la Promotion des Pygmées
PCN	Project Concept Note / Note conceptuelle
PNFoCo	Programme National Forêts et Conservation
PNMLS	Projet National Multi-Sectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA
PRSP	Poverty Reduction Startegy Paper
PUSPRES	Projet d'urgence et de soutien au processus de reunification economique et sociale
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
TDR	Termes de Référence
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Vice Président	Obiageli Katryn Ezekwesili
Country Director:	Marie Francoise Marie-Nelly
Sector Director:	Inger Andersen
Sector Manager:	Ian Bannon
Task Team Leader:	Mohamed Arbi Ben-Achour

Table des matières

Résumé 6
1 Introduction : 12
2 Méthodologie 12
Collecte des données et justification des choix méthodologiques : 12
Avantages et limites de la méthodologie employée : 13
3 Situation des peuples autochtones Pygmées en RDC 14
3.1 Présence et histoire des Pygmées en RDC : 14
3.2 Effectifs et distribution 15
3.3 Modes de vie : 15
3.4 Relation avec l'action des ONG et de la société civile : 19
3.5 Facteurs principaux de l'appauvrissement actuel des Pygmées 20
4 Justification d'un Programme Gouvernemental de Développement des Pygmées 21
4.1 Pourquoi protéger la culture Pygmées et son Identité : 21
4.2 Le mouvement international pour la protection des peuples autochtones : 22
4.3 Relation avec la mission de la Banque en matière de lutte contre la pauvreté 23
5 Résultats 24
5.1 Les effectifs des populations Pygmées en RDC : 24
5.2 Répartition des effectifs des Pygmées selon leurs modes de vie 28
5.3 L'acculturation des Pygmées et leur intégration dans la société congolaise globale : 28
5.4 Citoyenneté et état civil : 29
5.5 Les Pygmées et les institutions : 30
Participation des Pygmées aux institutions administratives : 30
Présence dans les services techniques : 31
Participation aux institutions de la société civile : 31
Participation et candidatures aux dernières élections : 31
5.6 Les conditions de vie des Pygmées 31
5.7 L'économie des Pygmées 33
L'accès des Pygmées aux ressources naturelles : 33
5.8 La santé des Pygmées 36
5.9 Les Pygmées et l'éducation : 37
5.10 Accès à la justice et à la sécurité 38
5.11 Sauvegarde du patrimoine culturel des Pygmées : 38
5.12 Les relations entre les Pygmées et les bantous 40
6 Cadre stratégique pour un Programme de Développement : Objectifs et priorités 42
6.1 Objectif pour un Programme de Développement des communautés Pygmées : 42
6.2 Approche recommandée vis-à-vis du mode de vie des Pygmées 42
6.3 Priorités du Programme 42
7 Mise en œuvre du Programme Gouvernemental de Développement 50
7.1 Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du Programme Gouvernemental 50
7.2 Perspective proposée pour le Programme Gouvernemental de Développement des Pygmées. 50
7.3 Première Phase : fondation 51
7.4 Deuxième phase : diffusion des résultats de la première phase 51
7.5 Troisième phase : consolidation 52
7.6 Prochaine étape et note conclusive 52

Bibliographie 54
ANNEXES
Annexe 1 : Recommandations des enquêtes provinciales 57
Annexe 2 : Pygmy development strategy (11 35 78) 63
Annexe 3 : Stratégie Nationale pour le Développement des Pygmées. Atelier de juin 08. Compte Rendu et Note d'Orientation Préliminaire 70
Annexe 4 : Termes de référence des enquêtes provinciales 75
Annexe 5 : Termes de référence du consultant international 83
Annexe 6 : Données générales sur les Pygmées en RDC 85
Annexe 7: Panorama des ONG d'accompagnement des Pygmées en RDC et leurs activités 97
Annexe 8 : Effectifs des populations Pygmées en RDC. Synthèse nationale 99
Annexe 9 : Localisation des Pygmées en RDC par localité (Source : Dynamiques Pygmées) 102
Annexe 10 : Identification administrative des Pygmées : Récapitulatif national. 109
Annexe 11 : Leadership et insertion des Pygmées dans les institutions 112
Annexe 12 : Participation aux élections, récapitulatif des enquêtes provinciales. 114
Annexe 13 : Conditions de vie des Pygmées : Récapitulatif des enquêtes provinciales 115
Annexe 14 : L'économie des Pygmées : Récapitulatif des enquêtes provinciales 117
Annexe 15: La santé des Pygmées en RDC : Récapitulatif des enquêtes provinciales 120
Annexe 16 : Les Pygmées et l'éducation : Récapitulatif des enquêtes provinciales 122
Annexe 17 : Accès des Pygmées à la justice et à la sécurité : Récapitulatif des enquêtes provinciales 124
Annexe 18 : Sauvegarde du patrimoine culturel des Pygmées : Récapitulatif des enquêtes provinciales. 125
Annexe 19 : Relations entre les Pygmées et les bantous : Récapitulatif des enquêtes provinciales. 127

Résumé

Le présent document fournit les bases d'un Cadre Stratégique pour le Développement des Peuples Autochtones Pygmées en République Démocratique du Congo (RDC) ([1]). Il a été validé à l'occasion d'un atelier national tenu à Kinshasa les 2 et 3 juin 2009, atelier organisé par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. Cet atelier a réuni les représentants des Ministères des Finances, des Affaires Sociales, des membres de la Société Civile, des ONG Pygmées et d'appui au peuple autochtone pygmée.

Les peuples autochtones Pygmées constituent en RDC comme dans le Bassin du Congo la population la plus ancienne dont la présence est attestée depuis 3000 ans avant notre ère. Les pénétrations Bantu, puis soudanaise et nilotique [2] qui se seraient échelonnées entre les 10ème siècles avant et après notre ère, ont progressivement envahi son espace vital dont elles se sont emparé, lui laissant des droits d'usage de chasse et de cueillette et la refoulant toujours plus loin dans la forêt. Les Pygmées ont construit dans la forêt une société exceptionnelle par sa capacité d'adaptation au milieu naturel. Ils y vivent traditionnellement en petites communautés nomades très peu hiérarchisées qui se déplacent chacune à l'intérieur d'un espace vital bien délimité. Ce mode de vie traditionnel est en voie d'abandon : Pour la plupart, les Pygmées d'aujourd'hui sont des sédentaires ou en voie de le devenir, du fait de la pression croissante sur le milieu forestier (pression démographique, culture sur jachère brûlis, pêche et chasse incontrôlée, mine artisanale et industrielle, exploitation forestière). La sédentarisation accroit leur dépendance vis-à-vis des agriculteurs traditionnels auxquels ils sont assujettis. Leur précarité économique augmente, ainsi que les dénis de droit auxquels ils sont soumis de la part de leur environnement social et administratif. Leur condition de santé est mauvaise et met en cause jusqu'à la reproduction de certaines communautés. Tous leurs indicateurs – de revenus, d'éducation, de santé, de capital social, de sécurité – sont inférieurs à ceux de leurs « voisins ». Pauvres, vulnérables et marginalisés, telle est aujourd'hui la qualification la plus adéquate de la situation des peuples autochtones Pygmées de RDC.

Méthodologie

Le processus de l'élaboration de la Stratégie a commencé par un atelier de consultation préliminaire réalisé en juin 2008 qui réunissait la plupart des ONG d'accompagnement des Pygmées dans les 9 provinces où les Pygmées vivent. Il a permis d'élaborer une Note d'Orientation Préliminaire qui préconisait la réalisation d'une enquête participative sur les conditions de vie des Pygmées. Les résultats de cette enquête participative, ses analyses et conclusions, servent de fondement au présent document. Ils ont été présentés à l'atelier national de Juin 2009.

L'enquête participative a été confiée aux ONG du réseau de la « Dynamique Peuples Autochtones », qui réunit la plupart des ONG d'accompagnement des Pygmées sur le territoire de la RDC. Ce réseau est dans la ligne du Mouvement International pour le Développement des Peuples Autochtones, auquel participent les ONG internationales mais également la plupart des Agences des Nations Unies, à des titres divers. Pour réaliser ces enquêtes et élaborer une image suffisamment fiable des conditions de vie des Pygmées en RDC, ce réseau a bénéficié de l'appui d'une expertise *ad hoc* fournie par la Banque mondiale.

La méthodologie des enquêtes, élaborée lors d'un atelier national tenu en septembre 2008 à Kinshasa, s'est appuyée sur des outils d'enquête et une méthodologie d'animation qui associait les entretiens individuels avec des informateurs clés (dans les ONG, dans la communauté des Pygmées, au sein de l'administration et des services publics d'éducation et de santé) aux entretiens à groupes focaux,

[1] Pour simplifier l'expression, les différentes communautés indigènes Pygmées seront dans le texte référées au nom de « Pygmées ».

[2] Ces différents peuples sont dénommés « bantous » dans le texte, toujours pour des raisons de simplification.

notamment dans un échantillon de villages et campements choisis pour leur représentativité vis-à-vis des modes de vie actuels des Pygmées (nomades, en voie de sédentarisation, sédentaires). L'enquête s'est déroulée entre septembre et décembre 2008. La qualité des informations recueillies ainsi que celle de la restitution faite par les ONG d'accompagnement est inégale. Elle fournit cependant un tableau général qui améliore les connaissances disponibles sur les peuples autochtones Pygmées.

Justification de la préparation d'un Cadre Stratégique pour un Programme de Développeent des Pygmées.

La préparation et l'adoption d'un Programme Gouvernemental pour le Développement des Pygmées sont cohérentes avec la nécessité de permettre aux communautés Pygmées de choisir librement leur mode de vie, conformes à l'objectif de réduction de la pauvreté en ciblant une minorité très sévèrement appauvrie et marginalisée, et renforcent le développement durable des ressources forestières de grande valeur de la RDC. Parmi les bénéfices additionnels d'un tel Programme, on peut mentionner la préservation de la diversité culturelle de la société congolaise et de l'héritage de l'humanité. Du point de vue de la Banque mondiale, un Programme Gouvernemental pour les Pygmées est également cohérent avec sa mission et sa stratégie pour la RDC, ses politiques opérationnelles pour les peuples autochtones, et sa volonté de s'assurer que ses projets de développement bénéficient, plutôt qu'ils ne s'opposent, au développement des communautés Pygmées.

Résultats du travail de terrain :

Localisation et estimation des effectifs des populations Pygmées en RDC. Sur la foi des estimations fournies par les enquêtes, et avec les réserves qui viennent d'être présentées, on peut penser que les effectifs globaux des Pygmées en RDC sont de l'ordre de 600 000 personnes. Ils représenteraient ainsi près de 1% de la population du Congo. Ils sont répartis dans 9 provinces en groupes apparentés dont les dénominations locales varient : Twa, Cwa, Baka, Mbuti... L'enquête fournit la localisation de ces populations par Secteur Administratif, c'est-à-dire l'entité administrative de base selon la Loi de Décentralisation (2008). Une partie non négligeable de cette population ne vit pas dans la zone forestière proprement dite, mais dans sa marge, notamment au Nord Katanga.

Ces populations sont pour la plupart semi sédentaires ou sédentaires. On peut considérer que moins de 40 000 Pygmées ont un mode de vie traditionnel nomade, où la chasse et la cueillette représentent la ressource alimentaire et monétaire dominante. Pour la majorité des Pygmées, l'agriculture et ou l'artisanat sont les activités et/ou les ressources principales, devant la chasse et la cueillette. Ces activités traditionnelles se déroulent dans un cercle de plus en plus restreint autour des villages de sédentarisation, où le gibier et les produits de cueillette se font de plus en plus rares et où les Pygmées sont en concurrence avec leurs voisins bantous. Ce mouvement vers la sédentarisation, précaire et réversible, ne doit pas couvrir l'essentiel : même sédentaires, les Pygmées gardent vivaces leurs traditions culturelles et défendent leur distinction communautaire, leur savoir-faire technique et leurs connaissances ancestrales.

Citoyenneté et droits humains : La RDC ne concède aucun statut particulier aux Pygmées : ils sont citoyens à part entière, avec les mêmes droits que le reste de la population. Dans la pratique, l'enquête montre qu'ils n'ont qu'un accès limité à ces droits du fait des discriminations qu'ils subissent, et de leur marginalisation. Une note positive cependant, l'enquête montre qu'ils n'ont pas subi de discrimination particulière durant le récent processus électoral. La plupart étaient inscrits sur les listes électorales comme les autres citoyens, et ils ont pu voter effectivement, s'ils n'étaient pas trop éloignés des bureaux de vote. Ils disposent ainsi pour la plupart de la seule pièce d'identité existante en RDC, la carte d'électeur.

L'enquête montre qu'ils n'ont accès à aucune magistrature, y compris dans les territoires administratifs où ils ont des effectifs importants, supérieurs à 35% de la population totale. Les Pygmées, contrairement aux autres populations de la RDC, n'ont pas de chefferie coutumière associée à des droits permanents sur des territoires et leurs ressources naturelles. Ces droits coutumiers traditionnels sont à la base du découpage administratif territorial, hérité de la colonisation, et de l'appropriation quasi héréditaire des magistratures de localité et de groupement (les deux niveaux de base de l'organisation territoriale congolaise). Les Pygmées en sont exclus. Toutefois, l'enquête fait ressortir qu'il existe dans chaque

province, avec des intensités différentes, *des processus d'organisation propres aux Pygmées*, processus dont la chefferie de localité (non territoriale, de communauté ou de village sédentaire) est la base, avec des remontées jusqu'au niveau du « groupement ». Ces processus sont appuyés par l'administration territoriale.

Les autres formes de leur capital social sont faibles, pour celles qui ne sont pas liées à leur mode de vie traditionnel : ils ne possèdent que très peu d'ONG et autres formes d'associations, ils sont pratiquement absents du personnel de management et d'animation de leurs ONG d'accompagnement, ils n'ont pas de représentants dans les partis politiques ni dans les services techniques ou très faiblement, et de même pour les services publics d'éducation et de santé. Faible niveau d'éducation et d'information, ostracisme subi, manque de confiance en soi, prégnance des schémas paternalistes anciens, sont les causes principales de ces retards. L'enquête renseigne toutefois que de nombreuses candidatures sont en préparation dans les provinces où les Pygmées sont les plus nombreux, en vue des futures élections aux entités territoriales de base. L'obstacle principal à ce niveau est le jeu clientéliste des partis politiques à leur égard ainsi que le coût des candidatures et des campagnes.

Leur niveau d'accès à l'éducation est bas : Dans les communautés les taux d'analphabétisme (supérieurs à 90 % notamment chez les femmes) sont très supérieurs à ceux des bantous (40 à 60 %). Ils ne scolarisent que très faiblement leurs enfants (moins de 20% dans le primaire, contre 50% pour les bantous) en particulier les filles. Tout s'oppose à la fréquentation et à la réussite scolaire des Pygmées : la scolarité est payante et ils n'ont pas de revenus, leur mode de vie les éloigne régulièrement des écoles, leur milieu familial n'est pas alphabétisé, ils sont rejetés des écoles par les maîtres comme par les élèves bantous, du moins leur perception est telle.

Leur niveau d'accès aux soins de santé primaire est très faible, leur condition de santé est des plus mauvaise: les mêmes facteurs produisent les mêmes effets : leur enclavement, le rejet que leur infligent les agents qui tiennent les centres et dispensaires de santé… les éloignent du système de santé, y compris des campagnes de vaccinations. Un autre facteur d'éloignement est la réputation de leur pharmacopée traditionnelle, bien incapable cependant, de lutter contre les maladies infectieuses dont ils sont lourdement victimes. Leurs conditions de santé sont en conséquence particulièrement mauvaises : mortalité précoce, notamment infantile, forte occurrence de toutes les maladies infectieuses, parasitaires internes et externes, prévalence élevée du SIDA. Le faible accès aux soins de santé primaire, l'absence d'information sur les modes de contamination, des pratiques d'hygiène plus que rudimentaires, notamment vis-à-vis de l'eau, la promiscuité imposée par les formes d'habitat, une malnutrition généralisée dans les campements sédentaires, tout cela projette un tableau sombre dans l'ensemble.

Leur économie est précaire et menacée : Les Pygmées, comme tous les congolais vivant dans le milieu rural, dépendent de l'usage des ressources naturelles. Les Pygmées n'ont que des droits précaires à l'usage de ressources qu'ils exploitent depuis des millénaires, pour la chasse et la cueillette. Il en est de même pour l'accès aux terres agricoles, toujours soumises à l'accord des propriétaires coutumiers. Leurs « maîtres » coutumiers peuvent leur enlever ces droits. Ils peuvent en négocier la vente à leur guise. L'analyse du Code Forestier montre que les Pygmées n'ont pas la possibilité d'obtenir en propre la concession de forêts communautaires. Les Pygmées sont dans toute la zone forestière et ses marges (Katanga) la main d'œuvre préférée des bantous : bons ouvriers, ils sont aussi mal payés quand ils ne subissent pas le travail forcé. Le travail salarié mal payé et la persistance de la chasse – dans des territoires de chasse de plus en plus pauvres – sont aussi la cause de la petitesse de leurs champs agricoles, source de malnutrition. Sans droits d'usages opposables, parfois sans terre pour y faire leurs champs (Katanga, Kivu…), toujours soumis à paiement de tributs, toujours mal ou non payés, les Pygmées ont une économie précaire et difficile, conséquence et source de leur marginalisation et de leur pauvreté, et souvent, de leur malnutrition.

Leur culture est également menacée : Les Pygmées sont certainement parmi les congolais, y compris les sédentaires, la couche sociale la plus ancrée dans la tradition, et qui en conserve le plus jalousement les savoirs, les croyances et les rites, les coutumes. Tout ceci est cependant menacé par de nombreux assauts : la christianisation au premier chef, l'image négative projetée sur eux et toute leur culture par les « voisins », une négativité intériorisée.

Les relations avec leur environnement social sont difficiles : C'est ici, sans doute, que le bât blesse le plus. Les Pygmées, considérés à peine comme des êtres humains par les bantous, ne sont pas toujours traités comme tels. Ils subissent de ceux-ci un mépris pesant qui leur ferme trop souvent les portes des écoles et des centres de santé ; ils travaillent souvent pour eux sans être rémunérés, leurs femmes sont abusées, les policiers leur infligent des traitements cruels, le droit coutumier – des bantous - et officiel les défavorise systématiquement et les sanctionne lourdement.

Cadre stratégique pour un Programme de Développement des Pygmées

Un Programme de Développement des Pygmées doit veiller à améliorer leurs conditions de vie tout en préservant leur identité culturelle. L'élaboration et l'adoption d'un tel Programme ne peuvent être que le fait du Gouvernement et devrait impliquer de larges consultations afin de parvenir à des consensus sur les points clés du Programme. Un programme de ce type ne peut que toucher de nombreux sujets socialement sensibles et il se doit de ce fait d'être approprié par l'ensemble des parties prenantes. Il ne peut être formulé et imposé par des acteurs extérieurs. C'est ainsi que les recommandations du présent rapport sont formulées comme des suggestions soumises à l'appréciation du gouvernement et des parties prenantes, aux niveaux national et international.

Les priorités présentées dans le cadre stratégique sont le reflet du faible niveau de développement humain des Pygmées (au sens des indicateurs du PNUD). Le choix par les Pygmées de leur style de vie, que ce soit la sédentarisation ou la vie nomade, doit être respecté et soutenu de telle sorte qu'ils puissent vivre dans la dignité, en préservant leur culture, en saisissant les opportunités économiques, en améliorant leurs conditions de vie et leur niveau d'éducation. Sur cette base, le cadre stratégique pour un Programme de Développement pro-Pygmées est structuré autour de six priorités :

Priorité n° 1 : Renforcer les capacités. Les Pygmées ont besoin de leaders et d'institutions capables de défendre leurs droits et de conduire l'amélioration de leurs conditions de vie.

Priorité n° 2 : Valoriser et préserver la culture et l'identité pygmée. Il est nécessaire de valoriser la culture pygmée dans tous ses aspects, particulièrement ceux qui ont trait à la vie nomade, par opposition à la vie sédentaire, et ceci en rupture avec les stratégies de sédentarisation aujourd'hui rejetées par toutes les organisations Pygmées et d'appui aux Pygmées. Tout en plébiscitant la liberté de choix, ceci n'exclut nullement le soutien aux communautés qui ont choisi la sédentarisation. L'identification, la reconnaissance, la valorisation et la défense de la culture pygmée doivent être conduites par les Pygmées eux-mêmes, à travers leurs organisations qui doivent être renforcées pour ce faire.

Priorité n° 3 : Lier le Développement des Pygmées à celui des autres communautés. Il convient de souligner à quel point une politique de Développement des Pygmées qui ne profiterait qu'aux Pygmées en excluant les bantous serait contreproductive et même dangereuse. Les deux communautés partagent les mêmes territoires, et du fait que leurs relations sont inégalitaires, tout réajustement requiert des efforts et des concessions aussi bien que des changements d'attitude des deux côtés. Les efforts de développement devront certainement identifier les clivages et les différences, mais ils devront aussi rechercher les synergies, et encourager la coopération entre les deux communautés. L'approche participative – y compris pour les travaux de zonage – doit inclure toutes les parties prenantes, dont les Pygmées, pour le partage et le meilleur usage des ressources naturelles et des terres.

Priorité n° 4 : Améliorer spécifiquement les conditions de vie des Pygmées. Au-delà de l'intérêt commun, partagé avec celui de leurs voisins, les particularités du style de vie des Pygmées requièrent des interventions spécifiques pour éviter leur marginalisation, spécialement en termes de santé, d'éducation, et de développement économique.

Priorité n° 5 : Promouvoir un débat sur les droits des Pygmées et leurs statuts. L'absence de reconnaissance officielle des droits d'usage des Pygmées, les abus qu'ils subissent et la non reconnaissance de leurs spécificités socio-économiques contribuent également à leur marginalisation. Ainsi, un cadre légal approprié doit reconnaître les Pygmées comme une minorité et doit protéger leurs droits. La possibilité d'adopter une Loi Cadre sur les Pygmées, qui réaffirme sollennellement leurs droits

humains et citoyens pourrait avoir un effet symbolique important, et initier la reconnaissance du caractère unique de la culture pygmée.

Priorité n° 6 : Préparer un recensement des communautés Pygmées. L'élaboration d'un Programme national pour les Pygmées demanderait une meilleure connaissance de leur effectif réel, leur localisation et leur statut socio-économique. Les différences considérables qui existent sur les estimations des Pygmées en RDC, telles qu'avancées par les ONG et les chercheurs, montrent à quel point l'on sait peu de choses sur ce peuple aujourd'hui. La préparation d'un recensement des Pygmées est donc nécessaire. Si un recensement national n'est pas jugé faisable, pour des raisons financières ou techniques, une vaste enquête socio-économique basée sur une méthodologie adaptée peut fournir des résultats statistiquement représentatifs. L'objectif serait de promouvoir une solide connaissance des conditions socio-économiques des communautés Pygmées, afin d'offrir au Gouvernement et à ses partenaires une situation de référence qui permette de mesurer les progrès accomplis.

Mise en œuvre du Programme de développement

Un Programme Gouvernemental pour les Pygmées devrait s'appuyer sur trois principes clés : 1) protéger le caractère unique de la culture pygmée ; 2) promouvoir des initiatives économiques et sociales qui bénéficient à la fois aux Pygmées et aux bantous ; et 3) promouvoir des actions sociales et d'évolution des consciences qui améliorent les relations entre les deux communautés. La mise en œuvre de ce Programme devra se faire dans le cadre d'arrangements institutionnels appropriés. L'atelier de lancement de cette étude a préconisé (i) la création d'un Comité Interministériel pour l'Orientation, la Coordination, et la Supervision (CIOCS) du Programme dirigé par le Ministère de l'Environnement ; et (ii) l'appui au CIOCS par un Secrétariat Technique Permanent chargé du suivi quotidien et du suivi évaluation du Programme.

Un Programme de développement phasé sur 15 ans

Pour être efficace, le Programme de Développement des Pygmées devra disposer d'une perspective «long terme.» A titre indicatif, le présent rapport adopte un cadre de 15 ans organisé en trois phases afin de suggérer les éléments constitutifs d'un tel Programme :

- **la phase de fondation** serait consacrée à la création d'institutions telles que le CIOCS et le Secrétariat Technique Permanent, au recrutement de l'agence d'exécution, à la création d'un groupe de travail inter-bailleurs, au lancement de la réflexion juridique sur les droits des Pygmées, à la préparation et au suivi de l'adoption de la Loi sur les Peuples Autochtones Pygmées, au renforcement des capacités permettant l'émergence de leaders Pygmées, la valorisation de la culture pygmée, l'expérimentation et la mise au point de modèles de projets de négociation et d'amélioration des conditions de vie, d'accès aux services publics, de lutte contre les MST et en particulier le VIH, et à la réalisation du recensement général de la population pygmée.

- **la phase de diffusion** généraliserait les acquis des projets expérimentaux et diffuserait largement les acquis de la Loi, si celle-ci est approuvée. Dans la mesure du possible, les leaders Pygmées joueront un plus grand rôle dans le Secrétariat Permanent.

- **la phase de consolidation** poursuivrait les appuis notamment au développement économique des communautés Pygmées et achèverait la diffusion des acquis des deux phases précédentes.

Commentaire conclusif

Le présent rapport fournit le cadre général de ce que pourrait constituer un Programme Gouvernemental de Développement des Pygmées en RDC. Il est conçu comme un document de référence pour le Gouvernement, les parties prenantes, et les membres de la Communauté Internationale. Aller dans le sens de ce Programme ne pourra se faire que sous le leadership du Gouvernement, soutenu par ses partenaires en Développement intéressés. Comme il a été souligné tout au long de l'étude, un Programme de Développement au bénéfice des Pygmées touchera des questions de forte sensibilité nationale et il ne peut à ce titre être imposé par des actions extérieures, quelles que soient leurs bonnes intentions.

L'étude présente et discute des options qui devront être prises en considération dans l'élaboration d'un Programme de Développement détaillé. Ces options doivent être comprises comme des recommandations ; elles sont indicatives et non pas prescriptives. L'étude n'est pas une stratégie de la Banque mondiale. Elle se présente plutôt comme un cadre stratégique destiné à aider le Gouvernement à préparer son Programme de Développement pour la population pygmée vulnérable et marginalisée. En rédigeant cette étude et en élaborant les différentes options pour affronter les problèmes rencontrés par les Pygmées, l'équipe qui l'a réalisée était très consciente que virtuellement toutes les mesures proposées requerront des ressources (financières et administratives), et ceci présentera un défi considérable pour la RDC où les revenus sont faibles, la pauvreté est généralisée, les ressources et les capacités sont limitées. Il n'est pas raisonnable d'attendre du Gouvernement de la RDC qu'il réalise un tel Programme sans un soutien substantiel, financier et technique, de la part de la Communauté Internationale. Il conviendra de mesurer de plus au cas par cas la pertinence d'une approche et de programmes spécifiques aux Pygmées, par opposition à une approche qui intègre la préoccupation pygmée dans des programmes existants ou des réformes en cours d'élaboration.

Il est cependant important de souligner que toutes les parties prenantes concernées admettent que les populations Pygmées de la RDC ont été négligées et n'ont pas bénéficié des efforts de développement du Gouvernement et des pays donateurs. Il y a eu consensus dans la consultation des parties prenantes que le Gouvernement et ses Partenaires au Développement devraient faire un effort contre la marginalisation des Pygmées et protéger le caractère unique de leur culture. Il est clair que des arbitrages seront à faire du fait de la limitation des ressources et des capacités, et qu'il conviendra de tout faire pour éviter que l'action au bénéfice des Pygmées soit perçue comme réalisée aux dépens de communautés bantous, elles mêmes pauvres. Préparer et réaliser un tel Programme consistera donc à protéger une communauté hautement vulnérable des contrecoups du ressentiment qu'il pourrait générer.

1 Introduction

Le présent rapport est un cadre stratégique pour la préparation d'un Programme de Développement des peuples autochtones Pygmées de la République Démocratique du Congo. Il a été préparé par une équipe dirigée par Arbi Ben-Achour, Expert Principal en Développement Social. Les membres de l'équipe étaient Marc Rodriguez, Economiste, Consultant, Eva Maria Meyer, Socio-économiste, Consultant, Willy Loyombelo, Expert en Développement Communautaire, Consultant, Adrien Sinafasi Makelo, Responsable Pygmée et Animateur Communauaire), et les animateurs d'un réseau d'ONG locales, la Dynamique Pygmée, conduit et coordonné par l'ONG. Ian Bannon, Chef de Division, Conflit et Développement Social, Banque mondiale, et Jean Mpia, Leader Pygmée ont aussi contribué à ce rapport. Celui-ci rend compte des enquêtes et consultations participatives réalisées entre juillet 2008 et février 2009 dans les 9 provinces où la présence des Pygmées est attestée. Ces consultations ont été précédées d'un atelier national organisé par la Banque mondiale en juin 2008 à Kinshaa. L'étude a été soumise pour commentaires au Gouvernement, aux donateurs et représentants de la communauté pygmée, et à la société civile lors d'un second atelier national tenu à Kinshasa en juin 2009.

Cette étude fournit une analyse générale de la situation des Pygmées en RDC, à travers leur histoire commune depuis au moins vingt siècles avec celle des autres peuples de la sous-région dont principalement les bantous. Leur mode de vie est brièvement décrit, ainsi que les facteurs qui produisent aujourd'hui l'appauvrissement et la marginalisation progressive de ce peuple. L'étude justifie ensuite la nécessité de protéger la culture pygmée ; elle analyse enfin les résultats des consultations et enquêtes. A partir du travail de terrain et des apports des ateliers nationaux, l'étude présente des options et recommandations pour affronter les contraintes auxquelles font face les communautés Pygmées. Les recommandations ne sont pas prescriptives ; elles sont fournies pour être discutées et approuvées dans le processus d'élaboration d'un Programme gouvernemental pour le développement des communautés Pygmées. Elle développe six axes prioritaires, ou domaines d'intervention, autour desquels le Programme devra s'articuler. L'étude suggère enfin des arrangements institutionnels pour la mise en œuvre à long-terme et par phases d'un tel Programme.

2 Méthodologie

Collecte des données et justification des choix méthodologiques

Un atelier initial de partage de l'information et de consultation s'est tenu à Kinshasa les 27 et 28 juin 2008 avec les représentants du Gouvernement, des donateurs, et d'observateurs internationaux. Les résultats de cet atelier figurent en annexe 3.

L'étude a adopté une méthodologie participative pour collecter les données, les analyser, poser le diagnostic de situation des communautés Pygmées, ainsi que pour élaborer les recommandations destinées à corriger les facteurs structurels qui contribuent à la marginalisation des Pygmées et à leur vulnérabilité. Une première étape de la méthodologie a consisté à compiler la littérature existante. La liste des documents consultés est fournie en bibliographie. En complément à la revue de la littérature, l'étude repose sur des informations générées à travers : i) une consultation initiale avec les principales parties prenantes ; ii) une enquête sur guide de questionnement effectuée dans les neufs provinces où la présence des Pygmées est attestée (Sud Kivu, Nord Kivu, Maniema, Katanga, Kasaï Oriental, Kasaï Occidental, Equateur, Bandundu, Province Orientale), incluant des entretiens avec des informateurs clés et des groupes focaux.

Afin de collecter l'information de base dans les provinces, des tableaux et des guides d'entretien furent préparés et testés afin de faciliter le travail de collecte des enquêteurs recrutés par les ONG d'appui aux communautés Pygmées. Onze fiches d'enquête ont été préparées dans ce cadre, couvrant la localisation des Pygmées, leur enregistrement administratif, l'identification des communautés, leur représentation

administrative et politique, leurs conditions de vie, leur situation économique, leur accès à la santé, à l'éducation, à la justice, à la sécurité, leur héritage culturel, leurs relations avec leurs voisins (annexes 8 à 19). Les documents d'enquêtes ont été remplis dans un nombre sélectionné de communautés Pygmées de chaque province. Ces enquêtes ont été compilées et analysées par une équipe d'experts constituée par un consultant international appuyé par deux experts locaux fournis par l'ONG . a coordonné le travail d'enquête dans les provinces. L'objectif de ce travail de terrain était de :

- valider et si nécessaire adapter les informations collectées lors de l'atelier initial ;
- identifier les besoins, les préoccupations, les priorités des Pygmées de chaque province ;
- identifier et prioriser les causes principales d'appauvrissement des Pygmées telles qu'ils les perçoivent eux-mêmes ;
- identifier et discuter les mesures de mitigation proposées par les Pygmées ; et
- faire des recommandations sur la façon de traiter les problèmes identifiés.

Les informations et données ont été collectées dans un échantillon de communautés Pygmées établi en fonction de la situation géographique de ces communautés (forêt, bord de route, près des cités ou des villages), leur mode de vie (sédentaires, semi-sédentaires ou semi nomades, nomades). A l'intérieur des communautés Pygmées, l'information fut obtenue auprès d'informateurs clés (Pygmées, non Pygmées, avec priorité aux premiers) en utilisant les guides de questionnement et les questionnaires à questions ouvertes. Des groupes focaux furent constitués incluant des autorités locales, des femmes, des anciens et des jeunes. Les synthèses des informations collectées figurent dans les tableaux des annexes 8 à 19.

Bien qu'il ne fût pas possible de constituer un échantillon statistiquement représentatif (la population totale n'est pas connue avec précision et les financements de l'étude étaient limités), la couverture des neufs provinces et les critères de sélection discutés plus haut fournissent suffisamment de garantie sur la fiabilité d'ensemble des informations collectées (avec des réserves sur les effectifs des populations, mais peu sur la localisation des communautés Pygmées).

Les résultats de l'atelier initial et des données collectées dans les provinces, ainsi que deux rapports analytiques (TDR annexe 4) aussi bien que les informations recueillies dans la litérature furent compilées et analysées dans un rapport intermédiaire préparé par la même équipe de consultants (TDR en annexe 5). L'étude fut enfin discutée et amendée, comme il convient, suite aux apports de l'atelier national de validation qui s'est tenu à Kinshasa du 2 au 3 juin 2009. Cet atelier, organisé par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et du Tourisme, réunissait des représentants des Ministères des Finances et des des Affaires Sociales, des membres de la société civile, des ONG Pygmées et d'appui aux Pygmées. Cette nouvelle étape de l'atelier de validation visait à obtenir une appropriation aussi large que possible de l'ensemble des parties prenantes. L'atelier a été animé par le chargé de projet et les consultants internationaux qui participaient à cette étude, ainsi que par OSAPY.

Avantages et limites de la méthodologie employée

La méthodologie employée est celle de l'approche « participative » classique qui combine les consultations à la base et les concertations en ateliers de validation ainsi que les synthèses d'experts. De telles méthodologies sont d'autant plus fiables qu'elles se dotent de moyens suffisants pour s'assurer de larges participations représentatives tant au niveau des consultations à la base que des ateliers de validation. Faute d'avoir disposé de tels moyens, les ONG impliquées ont largement fait appel à leurs connaissances du milieu et des problèmes pour renseigner les questionnaires, minimisant parfois la consultation des intéressés, notamment lorsque les moyens propres ne permettaient pas de palier l'insuffisance des moyens fournis par l'enquête. C'est le reproche que l'on peut faire à certaines enquêtes.

Cette limitation affecte surtout la validité de certaines estimations des effectifs de population qu'il conviendra donc de prendre avec précaution. Cependant, aussi bien pour les diagnostics posés sur l'exercice de la citoyenneté, les conditions de vie, la sécurité, la relation avec les bantous, l'accès aux ressources naturelles que pour les recommandations opérationnelles qui en découlent, il faut considérer que dans l'ensemble, la méthodologie participative employée garantit une pertinence acceptable. Si le

présent document conduit à un Programme et à sa mise en œuvre, il conviendra de reprendre l'étude sur une base plus systématique et représentative.

3 Situation des peuples autochtones Pygmées en RDC

Ce chapitre fournit un bref tableau de la situation des peuples autochtones Pygmées vivant en RDC. Il pose un certain nombre de problèmes généraux soulevés par l'enquête provinciale réalisée pour la présente étude. Le chapitre 5 du rapport fournira le diagnostic complet de ces problèmes et les recommandations des provinces à leur égard.

3.1 Présence et histoire des Pygmées en RDC

Les peuples appelés Pygmées qui vivent actuellement dans la Cuvette Congolaise et ses marges sont les descendants de populations dont les vestiges les plus anciens remontent à l'âge de pierre récent, 3000 ans av JC (Obenga T 84 cité par Ndaywel è Ziem, 97). Ils sont reconnus par les archéologues et les autres populations actuelles du Congo comme les plus anciens occupants de l'espace congolais, au moins de ceux qui y détiennent une descendance. Les vestiges de leurs établissements les plus anciens témoignent d'une occupation de lisière de forêt et de savane, répandue sur de plus vastes espaces que ceux où vivent les Pygmées contemporains. On les trouvait par exemple dans l'actuel Bas Congo, où leur présence n'est plus signalée. Ils y menaient une vie de cueillette et de chasse probablement très proche de celle des Pygmées actuels les moins acculturés.
Au début du premier millénaire de notre ère, peut-être avant, ces populations ont été confrontées à l'arrivée de peuples bantouphones originaires du pourtour du Lac Tchad, poussés vers le Sud par la régression climatique qui devait faire du Sahara un désert. Ces peuples voisins des néolithiques sahariens n'ignoraient pas l'agriculture ni l'usage du fer (Obenga T. 1984, cité par Ndaywel è Ziem I. 1997). D'autres peuples, soudanais d'abord (progressivement « bantouisés ») puis nilotiques non bantous se sont ensuite installés dans les savanes du Nord et les montagnes de l'est, entrant en contact avec les populations Pygmées. Mais les bantous sont ceux qui, par l'ouest (bas Congo et Bandundu) le nord (Equateur et Bandundu) et l'est de la forêt humide, ont véritablement occupé l'essentiel de l'espace congolais actuel, l'immense bassin du Fleuve Congo, de la forêt centrale aux deux grandes savanes du Nord et du Sud, sans exclure les montagnes du Kivu. C'est au courant du premier millénaire que s'est amplifiée cette progressive invasion. Voici comment Ndaywel è Ziem décrit ses conséquences pour les peuples autochtones :

> « L'arrivée des Bantous eut pour effet de refouler les autochtones vers les régions les plus défavorisées. L'aspect agressif de ce contact est évident. Il transparaît dans l'attitude chargée de mépris sinon de condescendance que les Bantous affichent parfois encore. Ceux-ci prennent toujours soin, malgré (un) contexte de métissage, de maintenir le clivage entre les deux communautés... Pourtant, le contact entre les deux groupes ne s'est pas seulement exprimé en termes d'opposition, loin de là ; une harmonie discrète s'est créée progressivement. Les autochtones ont été pour la plupart absorbés peu à peu pour constituer les groupes ethniques que nous connaissons actuellement. A cette synthèse, les autochtones ont surtout apporté leur expérience du terrain et la somme des connaissances accumulées tout au lONG de l'évolution : connaissance essentiellement géographique, botanique, zoologique. Les autochtones avaient déjà mis au point des techniques de piégeage et de vannerie, de pêche et bien d'autres. Ceci constituait déjà un acquis pour cette nouvelle communauté faite du brassage des nouveaux venus et des autochtones (...) La contribution particulière des Bantous semble être plutôt l'introduction ou l'extension de l'agriculture... » ([3])

Ainsi, l'histoire de la relation entre les Pygmées et les bantous est aussi et peut-être d'abord faite de métissage, d'intégration technique et culturelle. Elle est aussi marquée par le refoulement et

([3]) Ndaywel è Ziem I. Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain. Duculot. 1997.

l'assujettissement. En effet, les franges forêts-savanes les plus propices à la vie traditionnelle où vivaient les Pygmées leur sont ravies et ils pénètreront désormais plus loin dans la forêt où toujours les Bantous les suivront, pour y établir leur main mise sur les terroirs et en devenir progressivement les propriétaires héréditaires. Sur la base de ces enracinements villageois, les bantous développeront des structures sociales et politiques hiérarchisées et étendues sur de vastes espaces inter-villageois, tandis que les Pygmées conserveront jusqu'à nos jours un mode d'organisation égalitaire et très peu hiérarchisé. Ils perdront peu à peu leurs langues, pour acquérir les langues d'origines bantoues ou soudanaises de leurs voisins, tout en créant des dialectes pour leur propre usage.

3.2 Effectifs et distribution

On connaît mal les effectifs réels des populations Pygmées de la RDC. Les évaluations des chercheurs (annexe 1) fournissent une fourchette comprise entre 100 000 et 250 000 personnes. Celles des organisations d'appui aux Pygmées sont de l'ordre de 500 000. L'un des objectifs de l'enquête couverte par le présent rapport était d'affiner ces chiffres. On verra (cf § 5.3) qu'elle aboutit – provisoirement - à remonter le niveau de la fourchette entre 600 et 700 000 personnes ([4]) réparties sur plus de 60 territoires de la RDC, qui en compte 147.

On distingue cinq grands groupes Pygmées en fonction de leurs propres dénominations et de leurs pôles territoriaux :

- les Aka du Nord Ouest de la RDC, dans le Nord Ubangi de la Province de l'Equateur, également présents au Cameroun, qui appartiennent eux-mêmes au groupe Batswa ;
- les Twa des pourtours des Lac Ntumba et Maï Ndombe, qui remontent sur la rive gauche du Fleuve jusqu'au sud de Lisala (territoire de BONGandenga) ;
- les Mbuti de la Province Orientale, surtout présents autour de l'actuelle réserve de Faune à Okapi, dans les territoires de Mambasa et Bafwasende. Mais on trouve également des Mbuti dans les Kivu.
- les Twa du district du Tanganyika, dans le Katanga, également présents dans les montagnes du Kivu (Batswa).
- les Cwa des deux Kasaï, également présents dans le Maniema.

Mais ces nuances correspondent peut-être à de simples variations dialectales. A l'intérieur du groupe Twa par exemple les Pygmées peuvent adopter des dénominations variables. Cette remarque permet de constater que malgré l'immensité des territoires couverts et l'isolement des communautés concernées, ces peuples aux dénominations différentes se reconnaissent un lien commun dans l'origine et le mode de vie. Le vocable « Twa » dans les langues bantoues semble en effet désigner les peuples chasseurs cueilleurs (Vansina, 54). Le terme « Pygmées », qui les désigne communément dans les langues européennes est un emprunt au grec, lié à leur petitesse de taille [(5)]. Au point que certains Pygmées (ceux de la République Démocratique du Congo par exemple), n'acceptent pas qu'on les désigne par ce vocable qu'ils jugent méprisant [(6)]. Ceux de la RDC, ont préféré [(7)], à travers leurs organisations d'appui, prendre l'appellation de « Peuples Autochtones Pygmées » (PA Pygmées), une manière de prendre acte d'un usage général qu'il ne sera guère possible de modifier.

3.3 Modes de vie

([5]) Le terme vient du grec « pygmatos », « long d'une coudée » et remonterait à Homère (Iliade).

([6]) Observatoire Congolais des Droits de l'Homme avec l'appui de Rainforest Foundation. Les droits des Peuples Autochtones en République du Congo. Analyse du contexte national et recommandations. Juin 2006.

([7]) Stratégie Nationale pour le Développement des Pygmées. Atelier de Consultation Préliminaire, 27-28 juin 2008. Compte Rendu et Note d'Orientation Préliminaire. Banque mondiale.

Les Pygmées ont fait l'objet dans les pays d'Afrique Centrale où ils vivent d'études anthropologiques approfondies dont on trouvera en annexe 6 une bibliographie ainsi qu'une synthèse ([8]). Le présent texte s'en inspire.
Les PA Pygmées entretiennent avec la forêt une relation consubstantielle. Ce sont véritablement des « Peuples de la Forêt » ([9]). Ils doivent à la forêt leur religion, leur subsistance et leur protection. Ils y mènent traditionnellement une existence nomade en campements de trente à quarante familles, qui maintiennent entre eux des liens et des échanges réguliers. Leur société égalitaire n'exclut pas la reconnaissance de la sagesse des ainés, qui maintiennent la connaissance des lieux, des plantes et de la vie animale, des êtres et des esprits ainsi que de l'ensemble des savoirs culturels (rites, musique, danse, lieux sacrés) et pratiques (pharmacopée, techniques de chasse et de pêche...) de la communauté. L'un des ainés occupe une place éminente et tranche les palabres ([10]). Leur habitat est fait de huttes de feuillage et de branchages. Une telle existence ne saurait être assimilée à une forme de « pauvreté ». Elle a sa dignité, sa noblesse et sa cohérence, elle participe du patrimoine universel de l'humanité.
A ce tableau idyllique s'opposent hélas des réalités plus complexes avec de larges zones d'ombres : en cours de sédentarisation, les Pygmées risquent de perdre progressivement tout ce qui fait encore l'originalité et l'exceptionnelle richesse de leur culture et de leurs savoirs. Ils sont menacés de perdre jusqu'à leur accès à la forêt elle-même quand ce n'est pas aux terres agricoles que, sédentaires, ils parviennent encore à cultiver.

Le **mode de vie traditionnel** des Pygmées tire sa subsistance essentielle de la chasse et de la cueillette des produits de la forêt. Il est nomade en ce sens que lorsque la pression sur le territoire exploité l'épuise, les groupes Pygmées traditionnels déplacent leurs campements pour de meilleurs hospices. Il est probable que depuis très lONGtemps ces groupes pratiquaient des échanges alimentaires avec les bantous, production agricole en contrepartie de leur production de chasse, de pêche et de cueillette. Thomas et Al (1983) cité par K. Shmidt Soltau (2007), ont montré dans le cas des Aka du Cameroun que l'espace vital dans lequel ils se meuvent pour satisfaire leurs besoins alimentaires est de l'ordre de 2 km2 par personne en forêt, et de 300 km2 pour un campement moyen qui comprend 150 personnes. L'espace vital ainsi défini, qui porte un nom spécifique, peut être partagé avec d'autres groupes bien identifiés qui pratiquent ensemble la chasse au filet. Toute intrusion d'autres Pygmées dans cet espace nécessite une autorisation. Dans cette mesure, il est permis d'appeler ce domaine exclusif « territoire/localité » proposent les auteurs, « tout en reconnaissant que la configuration de ces territoires est déterminée par les localisations des zones de chasse et de cueillette des villageois avec lesquels les peuples autochtones d'un groupe particulier ont des relations d'échange ». Ces remarques sont d'importance lorsque plus loin on examinera la relation des PA Pygmées à l'accès aux ressources naturelles et à l'administration du territoire.
Selon leur mode de vie traditionnel, les Pygmées sont monogames et marient leurs filles à l'âge de leur maturité sexuelle, vers les 12/14 ans. Les rites d'initiation masculine et féminine jouent un rôle très important dans la vie sociale et culturelle des communautés.
Les Pygmées disposent d'une connaissance approfondie de leur environnement qu'ils mettent à profit pour se nourrir (leurs techniques de chasse, leur connaissance des plantes alimentaires de la forêt et de toutes ses autres ressources, dont le miel...) mais aussi pour se soigner : la qualité de leur pharmacopée est reconnue y compris par les bantous. Ce sont des musiciens et des danseurs infatigables et les musicologues ont analysé le haut niveau d'élaboration de leurs polyphonies.

(8) Shmidt Soltau GK, Projet GEF-BM. Plan des Peuples Autochtones, Juillet 2007 : Informations de base sur les peuples autochtones en RDC
(9)Turnbull C. M. 1961. The Forest People. : a study of the Pygmies of the Congo. Simon and Schuster, New York.
(10) Nzita Paul Denis, Stratégies d'intégration des Populations Pygmées au Processus de Développement. RDC. FSRDC, BIRD/IDA. février 2005.

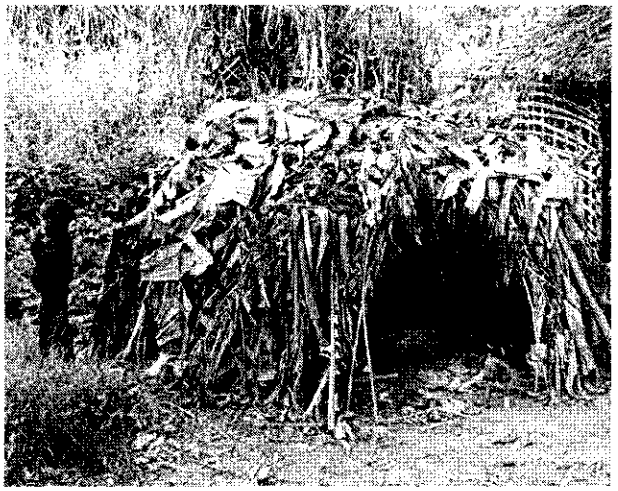

Bien que les communautés Pygmées qui continuent à vivre traditionnellement comme des chasseurs cueilleurs ne possèdent pratiquement aucun bien matériel, ils ne vivent pas dans la misère, et ne se perçoivent pas comme étant pauvres. La forêt pourvoit à leurs besoins vitaux et leur permet de vivre dans la dignité et en harmonie avec leur environnement. La sédentarisation en revanche, menace ces fondamentaux du mode de vie traditionnel. Ils peuvent y perdre les éléments clés qui définissent leur identité, la richesse de leur culture, et leurs connaissances traditionnelles. Leur accès à la forêt et aux terres cultivées est de plus en plus menacé.

La sédentarisation progressive

Il semble que ce soit à partir de la période coloniale que le processus de sédentarisation des PA Pygmées a commencé. Il a depuis lors toujours été encouragé par les autorités administratives et pour la plupart des ONG d'accompagnement des Pygmées comme par les esquisses de planification élaborées ces dernières années (Nzita, 2005, pour le Fonds Social de la République). Ce processus est la résultante de nombreux facteurs : la pression démographique aussi bien des bantous que des Pygmées, qui réduit l'espace vital et créée une dépendance plus forte vis-à-vis de l'agriculture, les aspirations propres des Pygmées qui souhaitent changer de vie, les pressions de la société bantou qui vont dans le sens de l'uniformisation socio-culturelle (religieuse, comportementale...).

Aujourd'hui, une bonne partie de leur population est sédentarisée et s'adonne à l'agriculture, généralement sur de petites surfaces en propre, mais surtout comme ouvriers agricoles des bantous avec lesquels ils vivent. Le cycle de la sédentarisation commence par la fourniture de main d'œuvre agricole aux bantous, puis par la création de petits champs, à mesure que le campement s'installe de manière progressive dans la périphérie d'abord éloignée (1 ou 2 km) puis immédiate des villages bantous. Dans les cas les plus affirmés de sédentarisation les Pygmées peuvent disposer de champs aussi grands que ceux des bantous (Bikoro).

Mais ce lien à l'agriculture est aussi une contrainte, qui les empêche de s'éloigner trop de leurs champs, et de ce fait augmente la pression de chasse et de cueillette sur l'espace forestier de relative proximité, lequel, disent Thomas et Al. (1983), devient une forêt ouverte dans laquelle les limites d'usage traditionnel propres aux Pygmées se distendent. Dans cette même forêt ouverte les bantous chassent eux-mêmes et de plus en plus, limitant ainsi leurs besoins d'échange alimentaire avec les Pygmées.

Le niveau de sédentarisation varie fortement d'un groupe à l'autre. Les Mbuti de la Province Orientale parviendraient ainsi à s'éloigner de leurs campements entre 1/3 et 2/3 de leur temps durant des périodes de plusieurs mois (annexe 1). D'autres, dans les villages riverains du Parc des Virunga par exemple, ont cessé d'être des nomades et dépendent entièrement de leur très petite agriculture ainsi que de la location de leur main d'œuvre, ou de leur artisanat. Les auteurs notent que dans les groupes qui détiennent toujours la possibilité de chasser dans des forêts giboyeuses, l'obtention de revenus est aisée aux PA Pygmées, le marché de la viande de brousse étant particulièrement ouvert partout en RDC mais, « ils dépensent le plus souvent (ces revenus) en boisson à l'intérieur de leurs campements permanents » (tous les auteurs). Cependant, aussi bien pour la rémunération de leur main d'œuvre que celle de leur produit, il est reconnu que les Pygmées sont exploités par leurs interlocuteurs bantous. Le différentiel de rémunération de la main d'œuvre est significatif, de l'ordre de 50%, alors que la qualité et l'intensité du travail des Pygmées sont souvent jugées meilleures que celles des bantous.

Une partie des PA Pygmées de la RDC a perdu cependant tout accès à une forêt giboyeuse et c'est le cas en particulier des Pygmées du Katanga. Mais le point sur ces questions sera fait par l'enquête provinciale (cf chapitre 5).

Les droits citoyens des Pygmées

La loi congolaise ne fait *aucun cas particulier des Pygmées à aucun point de vue*. Ils sont des congolais à part entière et à ce titre ont les mêmes droits que la Constitution de la République garantit à tous les citoyens. Ils ont de ce fait accès aux mêmes services publics d'éducation et de santé, à tous les attributs de la citoyenneté comme le droit de vote et de se porter candidats à tous les scrutins, à toutes les fonctions administratives. L'enquête provinciale montrera à quel point dans la pratique les Pygmées ne profitent en rien de cette égalité qui les plonge davantage, en fait, dans la différence et l'inégalité.

Les conditions de vie et les revenus monétaires des Pygmées

Comme il a été dit, la vie traditionnelle des Pygmées chasseurs nomades, si elle se déroule dans un contexte favorable d'accès aux ressources naturelles, ne peut être assimilée à la pauvreté. Elle isole toutefois les Pygmées de l'accès à l'éducation et aux services de santé, avec toutes les conséquences sur leurs conditions de santé et sur leurs capacités citoyennes et individuelles. Dès lors que les Pygmées se sédentarisent et qu'ils entrent progressivement dans le mode de vie de la société congolaise dominante, les comparaisons s'imposent avec les statuts communs moyens de celle-ci. Or, ces comparaisons soulignent un décrochage marqué des Pygmées sédentaires, largement majoritaires, en termes d'alphabétisation, de mortalité et de morbidité. Les revenus monétaires des Pygmées sont également très inférieurs à ceux des bantous.

Les droits d'accès aux terres et aux ressources naturelles

Les PA Pygmées ont, tel que élaboré plus haut, des droits d'usage traditionnels sur la forêt qu'ils partagent avec les bantous. A vrai dire, ces droits d'usages avec leurs espaces vitaux « territoires/localités » bien délimités sont exclusivement reconnus par eux-mêmes et pour eux-mêmes. Ils caractérisent des espaces dont l'appropriation coutumière bantoue, soudanaise ou nilotique reconnue de fait par l'état est totale [11]
Les « propriétaires » de ces espaces consentent aux droits d'usages des PA Pygmées tant qu'ils ne s'opposent pas à leur propre intérêt et si, au contraire, ils y contribuent (tribut de gibier...). Mais dès qu'il en est autrement, les droits d'usage des Pygmées ne leur sont pas opposables juridiquement. Le seraient ils, le rapport de force des PA Pygmées et leurs faibles capacités à maîtriser les rouages institutionnels ne leur permettraient pas d'en profiter.
Ceci vaut également autant pour les ressources de la forêt que pour celles du sous-sol ou bien encore celles des terres agricoles : du jour au lendemain un « propriétaire » bantou pourra mettre un terme à l'usage des ressources naturelles par les PA Pygmées. C'est ainsi que progressivement, dans les espaces où la pression humaine augmente, ou bien dans ceux où des opportunités économiques apparaissent –mines, foresterie artisanale ou industrielle, plantations de rente - les Pygmées deviennent des journaliers mal payés. Il faut souligner que du point de vue de l'accès à la terre, la situation des PA Pygmées n'est pas différente de celle des migrants des autres ethnies non Pygmées du pays ; ils sont très nombreux et du reste, bien plus nombreux que les PA. La différence significative avec les PA est que ceux-ci sont présents depuis des siècles et millénaires sur ces espaces [12].
Une autre menace très importante ayant pesé lourdement sur les Pygmées en termes d'accès aux ressources naturelles dans le courant du 20ème siècle est représentée par les Parcs Nationaux à protection totale, qui ont projeté des groupes entiers dans la clandestinité, quand ce n'est pas dans la mendicité (Virunga). Ces Parcs excluent toute espèce d'exploitation humaine des ressources naturelles, quelles qu'elles soient et de ce fait, des communautés entières ont été chassées de leurs territoires ancestraux et repoussés à leurs périphéries, devenant des braconniers aux yeux de la Loi, sans compensation aucune.

Des relations difficiles entre les Pygmées et les bantous (ou soudanais et nilotiques)

(11) La Loi Foncière congolaise précise que l'ensemble du territoire national appartient à l'Etat. Nous mettons ainsi « propriétaire » entre guillemet dans le texte, dès lors qu'il s'agit d'une propriété coutumière. Toutefois, la loi reconnaît les usages, et prend en compte l'accord des chefs coutumiers dans les processus d'attribution des concessions, qui entrent dans le droit positif.

(12) Dans les périphéries urbaines toutefois, les Pygmées migrants, qui ne sont pas dans leurs territoires traditionnels, se retrouvent à égalité de droits avec les autres « venants » selon l'expression congolaise, c'est-à-dire sans droit d'usage coutumier communautaire aucun, et obligés de ce fait de négocier individuellement tout usage au cas par cas avec les bantous. C'est le cas par exemple de la vaste périphérie de Mbandaka, où les crises politiques successives et les opportunités économiques ont amené une bonne partie des occupants des territoires éloignés, Pygmées et non Pygmées.

On a pu parler de complémentarité sinon d'harmonie (Ndaywel 97) pour caractériser la relation existant entre les agriculteurs bantous – soudanais, nilotiques – et les PA pygmées. Il est possible que dans le passé, grâce à leur mobilité, les Pygmées parvenaient à maintenir avec les bantous, tout en leur payant des tributs, une relation de relative indépendance. La situation actuelle, en marche vers la sédentarisation, présente un tableau moins idyllique des relations entre les deux communautés, tableau aggravé par la guerre dont les Pygmées sont des victimes désignées. La sujétion, l'exploitation, le mépris, la dévalorisation progressive des caractéristiques culturelles fortes, les dénis de droits, les violences et les spoliations sont le lot commun d'un grand nombre de Pygmées.

3.4 Relation avec l'action des ONG et de la société civile

Il existe un important mouvement de la société civile en soutien aux peuples autochtones Pygmées. Dans chaque province concernée, dans les secteurs administratifs les plus sensibles, des ONG se sont mobilisées qui mènent des activités au bénéfice des Pygmées. Pour la plupart, ces ONG sont regroupées dans le réseau nommé « Dynamique Pygmées » dont l'annexe 5 présente la liste des membres. Ce réseau dispose depuis 2005 d'un financement de la Rainforest Foundation qui lui a permis de conduire des ateliers provinciaux et nationaux de sensibilisation, de plaidoyer, et de défense des droits des Pygmées. D'autres réseaux existent et sont actifs. Des efforts sont conduits actuellement pour unifier ces réseaux afin d'augmenter leur efficience et parvenir à de meilleurs résultats sur le terrain. Peu à peu se créée ainsi un groupe de pression qui a à son actif des actions aussi efficaces et spectaculaires que la saisie du Panel d'Inspection de la Banque mondiale sur sa politique forestière, démarche qui s'est traduite par la cooptation d'un représentant des Pygmées dans la Commission d'examen des demandes de reconversion des titres forestiers issue du décret présidentiel d'octobre 2005. S'est ainsi créé un interlocuteur national vigilant et représentatif, qui porte les préoccupations des Pygmées dans les différentes instances où leur intérêt est en cause, et dont les leaders participent régulièrement et activement au mouvement international sur les peuples autochtones. Ce réseau est directement impliqué dans l'élaboration du présent document de stratégie. Le réseau Dynamique des Pygmées a été directement impliqué dans la préparation de la présente étude ; il est membre du Mouvement International pour les Peuples Indigènes. Les ONG internationales sont impliquées dans le soutien aux peuples autochtones congolais et les réalisations du réseau Dynamique Pygmée ont bénéficié de leur apport aussi bien en termes de lobbying que d'expérimentation innovante. On peut citer comme référence au travail des ONG l'étude réalisée par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme et la Rainforest Foundation au Congo Brazzaville sur « Les Droits des Peuples Autochtones en République du Congo » qui inspire la démarche du présent document [13].

Ces dernières années, les activités des ONG ont pris des formes innovantes qui devraient inspirer le Programme de Développement des Pygmées telles que :

- l'élaboration de « portraits de famille » qui fournissent une méthodologie utile pour établir dans les campements et villages Pygmées des profils intéressants dans lesquels les informations de base sur les modes de vie et le savoir-faire des communautés sont consignés, leurs contraintes et leurs dynamiques ;

- les protocoles de Cohabitation Pacifique, qui permettent d'établir par consensus négocié entre l'ensemble des parties prenantes – Pygmées, bantous, autorités - du modus vivendi tout à fait révolutionnaire au bénéfice des Pygmées ;

- des démarches expérimentales originales en matière de gestion d'aire protégée avec et par les Pygmées (« réserves communautaires Pygmées ») et de valorisation collective des produits non ligneux de la forêt (les « centres extractivistes ») ; et

[13]) OCDH et Rainforest Foundation : « Les droits des peuples autochtones en République du Congo, Analyse du contexte national et recommandations. Contribution de la société civile à l'élaboration de la « loi portant mromotion et protection des Pygmées au Congo ».Juin 2006.

- des modalités innovantes d'appui à la santé (les « équipes mobiles de santé » comprenant des personnels pygmées qui s'appuient sur des personnels relais dans les campements) et à la scolarisation alternative par la méthode ORA (Observer, Réfléchir, Agir).

Le bilan établi au paragraphe 5.5 sur la faible présence de responsables Pygmées dans le staff des ONG d'accompagnement fait l'objet de débats. L'un des enjeux du renforcement des capacités des Pygmées réside précisément dans l'intégration des cadres Pygmées dans les institutions qui les défendent et appuient leurs communautés. De même, il est nécessaire que les Pygmées se dotent de leurs propres institutions de développement, et/ou renforcent celles qui existent déja.

3.5 Facteurs principaux de l'appauvrissement actuel des Pygmées

Les facteurs à la base de l'appauvrissement actuel des Pygmées sont liés à la fois à leur passé et à la société congolaise actuelle dont ils sont les laissés-pour-compte. On peut les énumérer :

- leur sujétion vis-à-vis de leurs voisins bantous, soudanais ou nilotiques, qui est inscrite dans l'histoire des deux communautés ; elle se traduit par le travail forcé et non ou pas rémunéré, par les abus de toutes sortes dont ils sont les victimes ; elle se traduit également par toute une psychologie intériorisée par chacune des deux communautés : sentiment de supériorité et de mépris pour les uns avec son cortège d'abus et de rejet, complexe d'infériorité pour les autres, à la source d'attitudes de renfermement, de mépris de soi, de fuite et d'attitude passive ;
- leur dépendance alimentaire vis-à-vis de ceux-ci dès lors que les ressources viennent à manquer, y compris pour les bantous ;
- le passage difficile d'un mode de vie où l'économie au jour le jour, par la chasse, la cueillette, s'oppose à l'économie de prévoyance imposé par l'agriculture. Il en résulte une psychologie de journalier plutôt que d'agriculteur, psychologie qui fera privilégier la recherche d'un revenu quotidien plutôt que l'investissement à long-terme (grands champs versus petits champs...) source de sécurité alimentaire ;
- la tendance systématique des bantous à surexploiter la main d'œuvre pygmée en ne la payant pas ou en la payant mal ; ce facteur à la source des problèmes d'accès aux services publics, dont l'éducation et la santé ;
- la perte ou la limitation d'accès aux ressources naturelles, ou la disparition progressive de celles-ci, provoquée par de multiples facteurs, parmi lesquels : la pénétration de l'agriculture sur brûlis dans les territoires de chasse ; la non reconnaissance légale des droits d'usages traditionnels ; la dépendance vis-à-vis du propriétaire sédentaire pour tout usage des ressources naturelles, y compris agricole ; la création de Réserves à protection totale ; l'exploitation de concessions forestières, ou la foresterie artisanale, dans les territoires vitaux des Pygmées [14] ; l'apparition de la mine artisanale ou industrielle dans ces territoires vitaux ; la pression démographique ;
- la perte de l'identité et du patrimoine culturel et technique, sous les assauts des prosélytismes religieux et du conformisme vis-à-vis de la société bantou sinon globale ;
- la diffusion des maladies contagieuses que la pharmacopée traditionnelle ne parvient pas à guérir, notamment les maladies sexuellement transmissibles mais également la tuberculose ;
- la consommation d'alcool et de chanvre, devenue généralisée, qui accroit tous ces phénomènes négatifs ; et
- la guerre aura été ces dernières années un facteur déterminant d'appauvrissement et d'abus de toute sorte pour les Pygmées.

Ces facteurs se conjuguent pour provoquer des pertes de ressources, de sécurité alimentaire et vitale, de capacités, de patrimoine.

[14] Le moment venu, il faudra craindre les effets sur les Pygmées de la mise en concession pétrolière de la Cuvette Centrale, ainsi que la reprise éventuelle des grandes Plantations (projets privés chinois et européens en préparation).

4 Justification d'un Programme Gouvernemental de Développement des Pygmées

Ce chapitre examine les raisons qui justifient un Programme spécifique de développement pour les communautés Pygmées. L'élaboration et l'adoption d'un Programme du Gouvernement pour les Pygmées sont cohérentes avec la nécessité de permettre à la communauté pygmée de choisir son mode de vie, de cibler le développement et la réduction de la pauvreté d'une minorité sévèrement appauvrie et marginalisée, de renforcer la gestion durable des forêts. Un bénéfice additionnel d'un tel Programme sera de contribuer à préserver la diversité du Peuple Congolais, et l'héritage culturel de l'humanité. Du point de vue de la Banque, ce Programme va dans le sens de sa mission et de sa stratégie en RDC, de sa politique opérationnelle concernant les peuples autochtones, laquelle vise à assurer que ses projets bénéficient aux communautés Pygmées, au lieu d'augmenter leurs contraintes.

4.1 Pourquoi protéger la culture Pygmées et son Identité

Cette question a une portée générale : pourquoi protéger la diversité des cultures et, pour les cultures minoritaires les plus primitives, est-il seulement possible de le faire dans un contexte de pression démographique constante et de globalisation accélérée ? Elle se pose pour toutes les cultures, pour tous les groupes humains, y compris pour ceux qui représentent de vastes pans de l'humanité. La simple possibilité d'échapper à l'uniformisation oppose des points de vue optimistes (UNESCO) et pessimistes (Claude Lévy Strauss, 1971). Personne ne croit plus à la possibilité d'une conservation totale des modèles les plus anciens. L'enjeu pour les identités minoritaires est de maîtriser au minimum le processus de leur transformation, à l'intérieur de modèles de plus en plus globaux.

Les communautés Pygmées doivent être libres de choisir leur mode de vie. Par la sédentarisation, les Pygmées sont engagés dans un processus d'intégration accéléré à la société bantoue, dans laquelle certains de leurs ancêtres ou parents se sont d'ailleurs fondus il y a très longtemps (Bas Congo). L'identité n'est pas un bloc, elle comprend des aspects qu'il convient de protéger et de transmettre et d'autres qui le méritent moins. C'est aux membres de cette société de décider des aspects qu'il convient de sauvegarder. Il faut pour cela des conditions d'autonomie et d'éducation qui font défaut aux Pygmées. Pauvres parmi les plus pauvres, ils n'ont pas les moyens de prendre du recul par rapport à la situation d'acculturation très forte qui est la leur. Nombre d'entre eux sont aujourd'hui dans une situation de rejet massif de leur propre identité, au point qu'ils la cachent ou la refusent (Nord Katanga et la diaspora urbaine en général, où ils constituent la couche la plus pauvre). Ainsi, les Pygmées ne sont ils guère en mesure de défendre eux-mêmes et seuls leur propre culture.

Gérer les ressources forestières. Pourtant la culture pygmée représente l'une des formes les plus originales d'adaptation humaines aux conditions écologiques si particulières de la Forêt Humide. Ils détiennent une connaissance très sophistiquée de leur environnement et des possibilités humaines d'y vivre sans le détruire. Ils possèdent également des connaissances artistiques et culturelles précieuses, qui sont une composante majeure du patrimoine congolais. C'est pourquoi la question de la survie de cette culture concerne également la société congolaise, qui y tient une part de son identité. A travers les pertes d'identité des minorités se jouent aussi des pertes collectives majeures pour la société congolaise en général.

La communauté humaine dans son ensemble est également concernée par cette perte, qui est une perte de diversité. Elle l'est aussi en termes de responsabilité, car parmi les menaces qui pèsent sur la culture pygmée figurent celles qui pèsent sur la Forêt Humide, leur milieu de vie. L'exploitation forestière, peut-être le moment venu l'exploitation pétrolière et déjà l'exploitation minière sont ou seront des prédations de plus en plus fortes du monde moderne qui affecteront la vie humaine en général et pygmée en particulier dans leur milieu de vie.

Les Pygmées ne sont pas en mesure de résister seuls à ces menaces et à ces pertes. Ils ont besoin d'aide, de compassion et de compréhension de la part de la société environnante. Et ceci ne peut se faire que dans un cadre de respect et de reconnaissance identitaire partagée, sans parler du respect élémentaire des droits humains, qui actuellement fait gravement défaut aux Pygmées en RDC.

Pauvreté et vulnérabilité. Une autre raison qui milite pour le même objectif est la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. A la perte d'identité des Pygmées, à leur marginalisation dans un processus de sédentarisation non maîtrisé sont associées intimement des formes de paupérisation et d'exploitation humaine inacceptables, et des menaces vitales dont les plus graves touchent à la santé de la reproduction, notamment par la diffusion des maladies sexuellement transmissibles, en dehors de tout encadrement de santé.

Dans plusieurs secteurs administratifs de la RDC, les Pygmées représentent ou sont sur le point de représenter la majorité démographique. Dans certains de ces secteurs, les Pygmées se trouvent dans une situation de confrontation avec les bantous, pour des raisons politiques, économiques et d'accès aux ressources (Katanga). Cette situation est passée par des phases violentes. Le développement de l'exploitation minière (mines et forêts) ou encore la gestion mal maîtrisée des processus électoraux pourrait bien aboutir aux mêmes résultats si l'on n'y prend garde.

4.2 Le mouvement international pour la protection des peuples autochtones

Il convient d'inscrire les motivations de cette stratégie spécifique dans le contexte international créé par le mouvement international pour la Protection des Peuples Autochtones. Porté par les ONG internationales mais également par différentes institutions des Nations Unies, ce mouvement a obtenu de grandes avancées collectives dont les plus marquantes sont la Convention 169 de l'OIT, signée par la RDC (le Zaïre de l'époque). Cette Convention fait rupture avec la philosophie d'intégration et d'assimilation pour recommander aux états des mesures adéquates « dans le cadre du système juridique national en vue de trancher les revendications foncières émanant des peuples autochtones (art. 14,3) » et l'adoption le 12 septembre 2007 par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones. Ce dernier instrument international n'a pas de force contraignante, mais il démontre une avancée significative au niveau des Etats membres par rapport à la question des droits humains des « peuples autochtones ». Ce texte insiste sur l'ensemble des droits humains des peuples autochtones en démontrant comment ces peuples ont des attaches collectives à leurs terres et à leurs ressources naturelles. Il encourage les Etats à se référer au principe du consentement libre, préalable et informé des peuples autochtones pour toutes activités qui les concernent.

La référence à l'autochtonie comme source de traitement discriminant, fût-il positif, pose toujours problème en RDC, pays attaché à l'égalité citoyenne comme outil de base de l'intégration et de l'unité nationale menacée, et où l'on craint la contagion qu'elle pourrait entraîner de la part d'autres minorités que celle des Pygmées, sur des parties de territoire convoités, notamment l'Est du pays, où il existe des contentieux fonciers importants. Le terme « autochtone » en effet renvoie à des débats sur l'ancienneté de l'occupation des terres et sur les droits qui pourraient en découler.

Toute évolution du Droit Congolais au bénéfice des Pygmées, si elle se produit, devra bien marquer la différence et la spécificité des Pygmées vis-à-vis de l' « autochtonie », afin d'éviter tout risque de confusion et de contagion. Les organisations Pygmées cependant, tiennent à la référence aux « Peuples Autochtones », dans la mesure où elle leur garantit à juste titre le bénéfice de la Politique Opérationnelle de la Banque et où elle leur ouvre à terme la possibilité de profiter d'autres avancées du Droit International les concernant.

Il faut insister pour une définition de l'autochtonie qui ne soit pas liée seulement à l'ancienneté d'occupation (tout le monde au Congo se sent autochtone à ce titre), mais qui souligne une fragilité structurelle tout à fait différente de celle des autres peuples, quelle que soit l'ancienneté respective de ces peuples, fragilité liée à leur distinction culturelle et identitaire, et il faut bien le dire, à la prégnance chez

eux de schémas économiques et sociaux anciens et en tous cas distincts de ceux de la société dominante. C'est la conjugaison de l'occupation ancienne, de la fragilité économique, de la situation minoritaire et de schémas socio-culturels différents, qui fournit la définition de l'autochtonie dans le sens des « peuples autochtones ». *Dans ce sens* il existe une grande différence entre l'*autochtonie* et l'indigénité.

4.3 Relation avec la mission de la Banque en matière de lutte contre la pauvreté et ses Politiques de Sauvegarde.

La réduction de la pauvreté est l'objectif majeur du CAS de la Banque mondiale pour la RDC (CAS 2007), préparé dans le cadre du Document de Croissance et de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DCSRP 2006). Les Pygmées sont actuellement en RDC les populations les plus pauvres en termes monétaires et celles qui ont le moins accès aux services publics d'éducation et de santé. Dans les secteurs administratifs où ils sont les plus nombreux et où leur processus de sédentarisation est le plus avancé, ils sont aussi les plus frappés par la malnutrition endémique. C'est le cas du Sud Equateur et du Nord Katanga. Le CAS souligne l'importance d'atteindre les communautés défavorisées, dont les peuples autochtones. Prendre en compte les pygmées dans les activités des projets est difficile. Bien que dirigé vers la lutte contre la pauvreté, le Projet d'Action Sociale n'a reçu initialement aucune demande d'appui de la part des communautés pygmées. Après avoir mis en place une campagne d'information recommandée par le Plan Peuples Autochtones, et suite aux efforts soutenus du personnel du projet, le Fonds Social a reçu un nombre significatif de demandes émanant des communautés pygmées ; il a pu également adjoindre aux requêtes existantes des actions au bénéfice des pygmées.

En tant que peuples autochtones, les Pygmées sont directement concernés par la Politique Opérationnelle (OP.) 4.10 adoptée en 1991 par la Banque mondiale laquelle s'inscrit dans le mouvement international de protection des peuples autochtones, comme indiqué au paragraphe précédent. Elle fournit une ligne de conduite sur la manière de prendre en compte les droits des peuples autochtones dans le cadre des projets d'investissement, de telle sorte que ces projets contribuent au développement de ces peuples. En tant que peuples autochtones, les Pygmées sont concernés par la OP 4.10, et la Banque déclenche automatiquement cette politique dès lors que la présence de communautés Pygmées est établie dans les zones de projet. Cependant, l'absence de recensement ou d'informations fiables sur les populations et les campements Pygmées rend parfois difficile l'identification de ces communautés dans ces zones.

Plusieurs Cadres et Plans de Développement des Pygmées ont été élaborés et approuvés par la Banque (cas des projets GEF, Pro-Routes et PNfoCo). Ces Cadres et leurs plans d'action fournissent des recommandations très précises et actions à mettre en œuvre qui peuvent concerner le renforcement des capacités, la consultation et la prise en considération des intérêts des Pygmées dans les activités forestières, de compensations appropriées lorsque leur mode de vie est affecté, plans de réinstallation si nécessaire (y compris des acquisistions de terre dans le cas de réinstallations subtantielles), sans oublier l'élaboration de plans de développement durables pour les aires protégées et l'assistance au Développement économique et social des Pygmées.

Ces projets couvrent une grande partie du territoire où les Pygmées sont représentés (le Bandundu, la Province Orientale, l'Equateur pour le PNFoCo ; l'Equateur, la Province Orientale et une partie du Katanga et du Sud Kivu pour Proroutes, les Parcs Naturels du Nord et Sud Kivu ainsi que du Maniema pour le don du GEF ; la Province Orientale et le Sud Kivu pour le PUSPRES).

Ces cadres constituent un grand progrès pour les peuples autochtones pygmée. Par exemple, plusieurs experts, parmi lesquels des experts Pygmées, vont assurer le suivi-évaluation du PNFoCo et vérifier que les intérêts des Pygmées sont pris en compte durant le cycle de projet. Ce même projet soutient également la présence d'un représentant coopté d'un représentant pygmée dans la Commission de Conversion des Titres Forestiers.

Ces CPPA et Plans d'Action, ont toutefois des limites : ils sont liés à des projets dont ils ne constitueront qu'une composante, dont la mise en œuvre sera liée elle-même à celle des sous-projets. L'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Action du PNFoCo seront déclenchées au fur et à mesure que les concessions

forestières seront attribuées ou que les titres fonciers seront convertis. Ceci ne permet pas d'attendre de lui qu'il constitue un outil suffisant pour construire une politique d'ensemble pour les Pygmées. Enfin, une grande partie des Pygmées se trouve dans des zones sans concession forestière qui de se fait seront écartés des bénéfices du projet, dans les provinces mêmes où il intervient.

Dans sa phase actuelle, qui doit durer 5 ans, le PNFoCo, dont le CPPA est le plus complet, écarte par ailleurs le Katanga, les deux Kasai et le Maniema, ainsi que les Kivu, où pourtant les Pygmées sont très nombreux.

Enfin, ces projets n'abordent pas d'une manière systématique la plupart des problèmes les plus sensibles et structurels des Pygmées, qui les conduisent à l'appauvrissement et à la marginalisation.

5 Résultats

Les résultats détaillés des enquêtes provinciales sont présentés en tableau dans les annexes 6 à 17 du présent document. Le présent chapitre résume et analyse ces résultats.

5.1 Les effectifs des populations Pygmées en RDC

Il existe une grande incertitude sur les effectifs et la localisation des populations Pygmées en RDC. La littérature sur le sujet est uniquement le fait de chercheurs, généralement ancrés sur des terrains particuliers en RDC et sans véritable vision d'ensemble. Les chiffres qu'ils avancent sont compris entre 100 et 250 000 personnes (annexe 6). D'autres évaluations ont été formulées, notamment par les responsables du réseau de la Dynamique Pygmée, qui réunit les ONG d'accompagnement des Pygmées ; elles évoquent le chiffre de 450 000, repris par la Banque mondiale. L'objectif du présent travail était de donner un ordre de grandeur appuyé sur un minimum d'enquête.

Pour comprendre la difficulté où l'on se trouve pour chiffrer les populations Pygmées il faut savoir que :

- Le seul recensement digne de ce nom en RDC depuis l'indépendance a été réalisé en 1984. Il a fait l'objet d'actualisations acceptables et raisonnées entre 1990 et 1994 par le SNSA. Il existe bien des recensements administratifs réguliers, annuels, mais ceux-ci sont sujets à caution du fait des distorsions de tous ordres qu'ils subissent. Pourtant ces recensements ne sont pas toujours en contradiction avec les extrapolations que l'on peut faire à partir des chiffres de 1984 en prenant des taux de croissance raisonnables (3% annuel en moyenne dans le milieu rural). L'administration territoriale dispose en effet d'agents recenseurs à tous les niveaux administratifs [15] et en principe les chefs de villages doivent tenir des cahiers mentionnant les effectifs, les naissances, les décès et les mouvements des populations. Mais il est fréquent que ces agents ne soient pas opérationnels et que les chiffres de l'administration territoriale soient extrapolés et gonflés, souvent avec des visées électorales ou clientélistes.

- Les recensements administratifs et l'état civil n'enregistrent pas en principe les critères ethniques, mais seulement le secteur administratif d'origine. Cette indication équivalait en fait anciennement à fournir l'origine ethnique à tout connaisseur du pays. L'évolution urbaine du pays et son caractère de melting pot font qu'il n'en est plus ainsi. Le pays rural quant à lui, à subi de profondes migrations. Quoi qu'il en soit, il n'a jamais existé d'enregistrement administratif ethnique au Congo/Zaïre. On peut constater toutefois que les responsables administratifs savent évaluer en fait dans un grand

(15) Le découpage administratif de la RDC comprend les niveaux suivants du haut en bas : la Province, qui comprend des districts, lesquels sont composés de territoires, découpés eux-mêmes en secteurs, composés de groupements divisés en localités. La localité peut être composée de villages ou de hameaux, qui n'ont pas en tant que tels une existence administrative (ils font partie de la « localité »). Dans une même localité cependant, il peut y avoir plusieurs villages, mais en général un seul chef de localité, qui peut avoir des représentants dans les villages et hameaux membres de la localité.

nombre de province les origines ethniques de leurs populations ou de certaines parties de leurs populations. C'est singulièrement le cas de certains secteurs administratifs où les populations Pygmées sont les plus nombreuses et où politiquement elles jouent un rôle.

- On est donc confronté à la situation suivante : les seules estimations régulièrement actualisées – quand c'est le cas - sur les effectifs respectifs des différentes ethnies sont effectuées par l'administration territoriale au niveau des secteurs, qui disposent d'agents recenseurs. La remontée de ces chiffres vers les niveaux supérieurs est très aléatoire. La période électorale a donné l'occasion dans un certain nombre de provinces à des remontées de ce type, mais pas partout. La Commission Electorale Indépendante a fait un important travail de recensement de son côté, en 2005 et 2006. Elle n'a cependant enregistré ni les origines ethniques des personnes qu'elle inscrivait sur les listes électorales, ni le nombre d'enfants dans les familles.

- Il existe une autre source d'information sur les populations de RDC, les recensements effectués par les Zones de Santé ([16]). Elle est généralement considérée comme plus fiable. Mais là encore, au niveau tant des zones de santé que de l'inspection provinciale de la santé, les indications ethniques ne sont pas disponibles.

La présente enquête a permis de réunir ces informations, lorsqu'elles étaient disponibles. Dans d'autres endroits les chiffres ont été élaborés de manière différente : les ONG chargées de l'enquête se sont concertées avec les autorités administratives (territoriales et sanitaires) pour élaborer de manière consensuelle des pourcentages de populations Pygmées dans la population totale de leurs recensements administratifs généraux. On a appliqué ce pourcentage aux chiffres globaux. Dans d'autres cas, les chiffres ont été estimés directement par les ONG d'accompagnement, sur la foi de leur connaissance propre des communautés.

Il est clair, dans ces conditions, que les chiffres obtenus ne sont que des approximations et qu'ils ne se substituent en rien à un recensement véritable, seule manière sérieuse de fournir des chiffres vraiment dignes de foi.

Le Réseau Dynamique Pygmée a par ailleurs élaboré, préalablement à l'enquête en 2008, un véritable inventaire des communautés Pygmées. La plupart des communautés y sont identifiées par secteurs et localités administratifs. Ces tableaux comprennent des lacunes mais ils constituent une grande avancée dans la localisation des Pygmées en RDC. Le détail en est fourni en annexe 7.

Ces tableaux ont permis d'élaborer la carte ci-après, qui représente tous les secteurs administratifs où se trouvent installés au moins trois villages ou campements Pygmées, d'après l'inventaire de la Dynamique Pygmée.

Les résultats de ces deux enquêtes (présente étude et inventaire propre de la dynamique pygmée sont récapitulés dans l'annexe 6 « effectifs des populations Pygmées en RDC et leur localisation administrative en 2008 ».

Le tableau n° 1 récapitule ces informations au niveau des provinces.

(16) Le Système de Santé de la RDC est organisé en « zones » de santé. Un territoire administratif comprend en général une ou deux zones de santé, lesquelles sont subdivisées en « aires de santé ». Il est fréquent que les zones de santé chevauchent plusieurs territoires, bien qu'un effort récent de redécoupage ait permis de limiter ce phénomène. Ceci rend plus difficiles les recoupements entre les chiffres de l'administration territoriale et ceux des zones de santé.

Tableau 1 : récapitulatif des effectifs documentés de la population pygmée

provinces	effectifs	% du total	appellation principale	mode de vie principal
Equateur	172197	26%	twa	sédentaires et en voie de sédentarisation
Province Orientale	16804	3%	mbuti	Nomades en voie de sédentarisation
Bandundu	56210	8%	twa	en voie de sédentarisation
Kasai Oriental	n.d		cwa	Nomades et semi nomades
kasai Occidental	n.d		cwa	Nomades et semi nomades
Maniema	4452	1%	twa	en voie de sédentarisation
Katanga	320 930	48%	twa	sédentaires
Nord Kivu	25871	4%	twa	sédentaires
Sud Kivu	63 600	10%	twa	sédentaires
total	660064	100%		

Sur les quelques 147 territoires de la RDC, 59 sont identifiés comme ayant au moins une communauté pygmée. Sur ces 59 territoires, 25 n'ont pu, dans le cadre de l'enquête, faire l'objet d'une estimation d'effectifs des Pygmées :

- six territoires de l'Equateur, qui doivent représenter également des populations de l'ordre d'une vingtaine de milliers de personnes ;
- les deux provinces du Kasaï, dont le seul chiffre fourni, pour le territoire de Lomela, est lui-même très peu fiable ;
- six territoires de la Province Orientale dont seulement Irumu peut présenter des effectifs significatifs, ainsi que Poko.

Tenant compte des réserves qui viennent d'être exposées, la population pygmée est estimée par notre enquête à plus de 650 000 personnes, soit **à peu près 1 %** de la population totale de la RDC. La carte ci-après fournit la répartition spatiale de cette population.

D'une manière générale, il convient de souligner le caractère très approximatif des chiffres fournis dans ce tableau. Les chiffres de certaines provinces présentent une incohérence majeure : Les effectifs ramenés au nombre de villages et campements indiquent des effectifs moyens par établissement humain estimés trop élevés, supérieurs à ce que l'expérience laisse estimer.

Mais tels quels, ces chiffres fournissent des ordres de grandeur qui peuvent être considérés comme la tentative la plus avancée à ce jour de détermination et surtout de localisation des populations Pygmées en RDC.

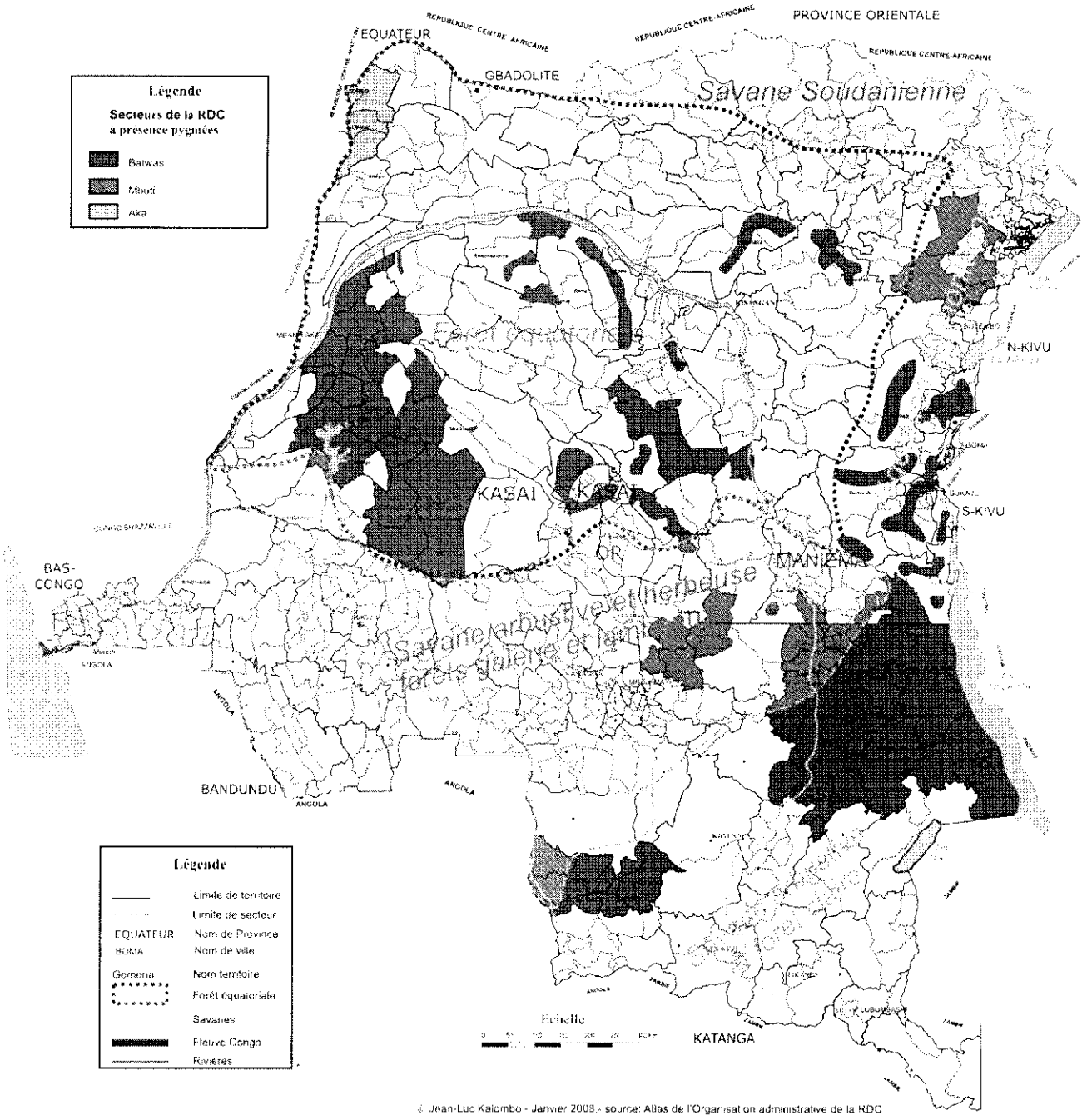

Carte des secteurs administratifs de la RDC où les Pygmées possèdent au moins 3 campements. Source Dynamique Pygmée, annexe 7.

5.2 Répartition des effectifs des Pygmées selon leurs modes de vie

Le tableau 1 ci-dessus fournit une idée très insuffisante de la répartition des modes de vie actuels des Pygmées selon trois catégories : Nomades, sédentaires, en voie de sédentarisation.

Le terme « nomade » désigne des Pygmées opérant dans un territoire de chasse délimité au sein duquel ils se déplacent. On pourrait, aussi les caractériser à partir de deux autres critères : i) la prédominance de la chasse et de la cueillette dans leurs ressources alimentaires et leurs activités ; et ii) le fait qu'ils ne disposent pas de campements permanents auprès des villages bantous et des routes. Les sédentaires, au contraire, sont liés à un village dont les caractéristiques de bâtis se rapprochent de celles des villages bantous, en plus précaire. Leur activité est liée en quasi-totalité à l'agriculture, celle des bantous à laquelle ils fournissent des bras, ou la leur propre, avec des champs dont la taille à tendance à augmenter avec les années. Leur alimentation est également dépendante de l'agriculture. Ils peuvent chasser, mais cela ne représente plus un élément déterminant dans leur alimentation.

Entre ces deux pôles, des processus de sédentarisation plus ou moins marqués (période de l'année plus ou moins grande dans la forêt, dépendance plus ou moins forte vis-à-vis de ses ressources). On peut compter dans cette catégorie le cas des Pygmées opérant dans la périphérie des foyers miniers, comme fournisseurs de viande de brousse et de main d'œuvre. On peut analyser sur cette base typologique les tableaux de l'annexe 6 et de sa synthèse (le tableau n°1). A croire ces tableaux, les Pygmées de RDC sont en grande majorité des semi sédentaires ou des semi nomades, qui dépendent de l'agriculture au moins autant que de la chasse : L'enquête est particulièrement imprécise concernant les effectifs des nomades vrais. On peut penser cependant, qu'ils ne dépassent guère les 30 à 40 000 personnes, moins de 10% des effectifs. On ne peut guère non plus fixer avec précision les effectifs ou les pourcentages des sédentaires vrais, que l'on pourrait associer à la perte totale des activités de chasse.

Ces résultats nuancent fortement l'image répandue des Pygmées comme nomades forestiers en contact étroit avec le monde bantou mais gardant à son égard une certaine distance. Pour la plupart, les Pygmées vivent dans la proximité immédiate des bantous et sont en train de devenir des agriculteurs, des artisans des ouvriers ou des mineurs, tout en maintenant à des degrés divers les activités liées à leur ancien mode de vie. Dans certains cas, le lien avec la forêt est rompu ou presque (Rutshuru, Masisi et une bonne partie du district du Tanganyika, province du Katanga,). Dans le cas du Katanga, on peut remarquer que le type de leur milieu de vie actuel n'est pas, s'il a jamais été, celui de la grande forêt, à moins d'admettre des migrations. De fait, il s'est produit d'importantes migrations récentes de Pygmées autour de Kalemie, à partir de zones plus forestières. En grande majorité, le lien à un établissement humain des Pygmées, est associé à la possibilité de grands ou de petits départs en forêt, ainsi qu'à la recherche de travail, lorsque les occasions se présentent (plantations, grandes campagnes agricoles, mines...).

5.3 L'acculturation des Pygmées et leur intégration dans la société congolaise globale

Nous intercalons ici une réflexion générale sur le niveau d'acculturation des Pygmées. Elle ressort de l'ensemble des enquêtes. Elle a une grande importance stratégique dont l'enjeu principal est la question de la sédentarisation : faut-il en faire un axe stratégique, comme il a été souvent préconisé ces dernières années (afin de faciliter l'accès aux services etc.), ou faut-il au contraire favoriser une vision plus mesurée qui permette des choix, des alternatives, sans obliger à des impasses et qui surtout s'attache à la survivance des patrimoines culturels ?

Les enquêtes provinciales portent sur les relations de la société pygmée avec la société congolaise actuelle environnante. Comme on vient de le voir, les Pygmées sont largement engagés dans un processus d'acculturation. Les caractéristiques de leur société sont en pleine évolution. Les enquêtes mesurent les difficultés et les limites de cette évolution. La société congolaise globale est elle-même engagée de longue date – plusieurs siècles - dans un processus d'acculturation profonde avec la société occidentale. Les Pygmées n'ont pas subi ce processus avec la même intensité, ils sont restés en grande partie attachés à leur mode de vie traditionnel jusqu'à une date récente. Leur mouvement de sédentarisation date en effet de ces

50 dernières années et l'évangélisation chrétienne à leur égard se déroule également dans la seconde moitié du 20ème siècle (alors que la christianisation du Bas Congo par exemple commence au 16ème siècle et celle des autres provinces à la fin du 19ème siècle, pour les populations bantoues, soudanaises et nilotiques). On va donc mesurer pas à pas un ensemble de différences qui traduisent le fait que les Pygmées ont vécu à l'écart par volonté communautaire, soit par nécessité de maintenir des schémas de vie totalement adaptés à la vie nomade qui était la leur, soit parce que leur position de sujétion les maintenait à l'écart. Aujourd'hui, comme on vient de le voir, les Pygmées sont engagés dans une grande mutation. Les enquêtes vont montrer qu'il existe en tous points une attente de changement de leur part : les biens matériels, les avantages d'accès aux services publics, ils veulent eux aussi en profiter et vivre moins malades, plus longtemps, mieux éduqués, moins soumis, mieux représentés dans les institutions, moins dépendants etc. L'image d'eux-mêmes qui est projetée par certaines enquêtes ne leur est pas toujours favorable tant s'en faut : elle mesure non seulement des critères de pauvreté relative et d'accès mais également des comportements qui leur sont ouvertement reprochés par les bantous. Or certains de ces comportements sont en grande partie constitutifs de leur attachement culturel. Ils savent parfaitement eux-mêmes que leur image correspond à des réalités. Ils veulent en changer. Il est clair que cela va demander un certain nombre de réajustements des comportements : ceux des bantous à leur égard d'abord, les leurs aussi. Car l'enquête montre clairement que les comportements des bantous à l'égard des Pygmées sont globalement inacceptables. Au-delà des comportements individuels et de groupe qu'ils subissent de leur environnement social, le traitement qui leur est réservé par l'Etat et ses services n'est pas satisfaisant.

En mutation difficile, de plus en plus attachés à des lieux d'opportunité (les routes plus que les villages bantous, car ce sont des endroits où il est possible de trouver du travail, de vendre ses produits, etc.) les Pygmées gardent une profonde singularité culturelle à laquelle ils manifestent un grand attachement. Pour la plupart, ils conservent encore bien vivants leurs croyances, leurs techniques, leur savoir-faire culturel.

Il faut donc souligner que le mouvement de sédentarisation progressif (et très souvent réversible) des Pygmées ne se traduit nullement pas par leur intégration pure et simple à la société bantou dont ils deviendraient les pauvres et les marginaux. Partout leur consistance communautaire et culturelle est extrêmement forte et vivante. Ceci est tout à fait vrai des zones même où cependant leur accès à la forêt à la chasse est pourtant le plus faible, comme dans le Nord Katanga. Les Pygmées ne sont pas des pauvres et des vulnérables fondus dans la masse des autres en RDC. Ils sont, restent, et affirment vouloir rester des Pygmées.

Tout Programme de Développement des Pygmées doit tenir compte de ce vouloir. Il doit également tenir compte du fait que pendant des années voire des décennies, la semi sédentarisation est associée à la pauvreté, à la malnutrition. Encourager ce mouvement ne va pas dans l'intérêt des Pygmées nomades, auxquels il faut donner la possibilité de rester liés aux ressources de la forêt et ne rien faire pour les en empêcher.

5.4 Citoyenneté et état civil

La citoyenneté en RDC comme ailleurs ne peut qu'être établie sur des enregistrements d'Etat Civil. Profiter des droits liés à la citoyenneté à part entière, notamment les droits électoraux, c'est d'abord être identifié par l'administration.

Comme on peut le voir dans le tableau de l'annexe 9 (traitement de l'enquête provinciale consacrée à l'identification administrative des Pygmées) les Pygmées ne sont que très exceptionnellement enregistrés à l'Etat Civil : ni la naissance, ni les mariages ou les décès ne font l'objet d'une déclaration au bureau d'état civil le plus proche, qui est celui de l'administration de secteur. Aucune province n'échappe à ce diagnostic.

Cette situation touche aussi les bantous, mais à un degré différent. Les pièces d'identités produites par les congolais notamment ruraux pour constituer n'importe quel dossier administratifs sont presque toujours falsifiées. A l'origine de cela la rareté des déclarations de naissance en conformité de calendrier avec la loi (elles sont tardives ou n'ont pas lieu). Les enquêtes mettent en avant plusieurs raisons à cet état de fait :

l'éloignement des bureaux administratifs ; la pauvreté (car il faut payer des droits d'enregistrement et de timbre et les Pygmées sont ici défavorisés) ; l'attitude des agents de l'administration, qui les tiennent à distance de leurs bureaux, comme s'ils n'étaient pas des citoyens à part entière. Les décès ne sont d'ailleurs eux-mêmes que rarement déclarés.

En RDC, les bureaux d'état-civil des secteurs sont parfois éloignés de 100 km des villages et campements. L'administration territoriale avait établi anciennement la règle de l'enregistrement au niveau villageois, par le chef de localité. Il est encore pratiqué par certains chefs de localité dans certaines provinces, parfois avec beaucoup de scrupule et de rigueur. Il ne pourra pas exister d'état civil performant et un tant soit peu fiable en RDC en milieu rural tant que les enregistrements de base ne seront pas faits au niveau des localités, repris simplement par les agents recenseurs des secteurs. Actuellement, l'enregistrement est perçu comme une taxe par les administrés, qui le fuient et comme un revenu par les administrateurs, qui ont donc toutes raisons de ne pas le décentraliser, écartant ainsi toute possibilité qu'il devienne systématique. S'ajoute à cela une méfiance certaine et relevée par les enquêtes vis-à-vis de tout ce qui représente le « pouvoir bantou », parmi lesquels les agents de l'état.

A ce problème d'ordre général s'ajoute la question aggravante du lien des Pygmées avec les localités de base.

5.5 Les Pygmées et les institutions

L'annexe 10 (« état des lieux sur le leadership et la participation aux institutions ») fournit une image de la place des Pygmées dans les institutions, qu'il s'agisse des institutions de la société civile (ONG, religions) ou des institutions politiques et administratives. Cette place est particulièrement faible voire inexistante. Il en est de même pour les ONG qui les accompagnent dont le staff ne comporte que très rarement des Pygmées et lorsque c'est le cas, il est rare que ce soit à des niveaux de direction.

Participation des Pygmées aux institutions administratives :

Contrairement aux bantous, dont les villages sont associées à des « localités » reconnues comme entités administratives de base par l'Etat, les campements Pygmées ne sont pas reconnus comme tels. Ils sont de fait considérés administrativement comme des hameaux d'une localité bantoue – ou soudanaise, nilotique - qui les englobe. Pour comprendre l'origine de la différence, il faut revenir à la structuration sociale des différentes composantes de la société congolaise et à son histoire administrative.

L'organisation sociale en chefferies est la caractéristique institutionnelle des sociétés bantoues, soudanaises et nilotiques sur laquelle s'est construite l'appropriation territoriale de l'ensemble du territoire congolais, au détriment des formes précédentes d'appropriation, celle des Pygmées donc dépourvue de chefferie héréditaire. L'organisation administrative coloniale s'est largement appuyée sur le découpage territorial coutumier pour créer les localités administratives, les groupements et les chefferies, voire les secteurs. Dans le système congolais, les groupements sont presque toujours tenus par des représentants de la chefferie coutumière, à fortiori les chefferies-secteurs. Les chefs de localités sont eux-mêmes le plus souvent désignés par le chef de groupement coutumier. Il existe ainsi une intime pénétration du système administratif par le système coutumier [17]. Les Pygmées, qui n'avaient et n'ont toujours pas de chefs héréditaires, et dont de toutes manières les droits fonciers sont inexistants même du point de vue coutumier, sont exclus de fait et de droit de tout contrôle du système de l'administration territoriale. Cependant, on assiste à deux phénomènes distincts d'émergence d'interlocuteurs administratifs du côté de la communauté pygmée :

- les chefs de localité bantous désignent des représentants dans les quartiers ou villages Pygmées, et ces représentants sont de plus en plus appelés eux-mêmes chefs de localité. Ils jouent dans leurs communautés un rôle de référence non seulement comme relais des chefs de localité officiels,

[17] le chef de localité peut-être le chef de terre ou un représentant du chef de chefferie ou de groupement (la chefferie de terre peut en effet être distincte de la chefferie politique), ou même une personne désignée par le Chef de Secteur (qui n'est pas un ressortissant de la hiérarchie coutumière) mais dans ce dernier cas, cette personne est le plus souvent liée au système coutumier.

bantous, mais également comme piliers de la communauté pygmée et comme interface avec l'extérieur. Souvent d'ailleurs, c'est parce qu'ils occupent déjà dans leurs communautés un rôle éminent que ces personnes sont reconnues comme représentants par les chefs de localité. On peut même les appeler eux-mêmes « chefs de localité ». Il est important de souligner que cette « chefferie de localité » n'est pas de nature territoriale, c'est-à-dire qu'il ne lui est pas associée de droit particulier sur les terres ou les ressources naturelles de territoires. Il s'agit de fonctions de leadership et de représentation. Ce processus semble s'étendre et même être très répandu chez certains nomades (Kasaï) ou dans les zones où les Pygmées sont les plus nombreux relativement.

- L'administration de secteur peut même reconnaître comme « chefs de groupement » des personnes de référence des communautés elles-mêmes, au niveau de plusieurs campements.

Il se met ainsi en place progressivement des structurations non héréditaires que l'on pourra nommer « para-administratives » dont l'assise est communautaire, et non pas territoriale. Elles sont liées à un double processus de reconnaissance : par le haut (les responsables administratifs) et par le bas (les communautés).

Présence dans les services techniques :

Elle est pratiquement nulle, sauf sans les territoires de l'Equateur Sud (Bikoro, Ingende) où, mieux éduqués, plus nombreux et capables de résister à la « timidité » et au mépris des autres, les Pygmées ont des ressortissants dans les services techniques. A quelques exceptions près, cependant, il ne s'agit pas de postes de responsabilité.

Participation aux institutions de la société civile :

La participation aux institutions de la société civile est extrêmement faible, y compris dans le milieu ONG. Le questionnaire n'a pas saisi de manière spécifique la participation des Pygmées dans le personnel des ONG d'appui aux communautés Pygmées. L'on sait pourtant qu'elle est très faible. Les pasteurs et abbés chargés de l'évangélisation des Pygmées appartiennent très rarement à la communauté.

Participation et candidatures aux dernières élections :

L'annexe 12 fournit l'état des lieux de la participation des Pygmées aux derniers scrutins électoraux. La participation a été massive un peu partout, traduisant la volonté des Pygmées de s'insérer dans la société nationale. Déjà la reconnaissance de la citoyenneté telle qu'elle a été conférée de manière concrète et pratique par la CEI (outre par la Constitution), en fournissant des cartes d'électeurs, puis l'acte de vote, a été perçue par les Pygmées comme une forme de reconnaissance individuelle et communautaire, citoyenne par l'état, et ceci a une signification politique et psychologique non négligeable. Elle a donné l'occasion aux Pygmées d'affirmer leur égalité citoyenne.

Il ne faut pas s'étonner que les candidatures aux élections soient rares et mêmes inexistantes dans les milieux ou les Pygmées ne sont pas nombreux. Ils n'auraient aucune chance. Bien que leur nombre ait été faible, on a pu constater des candidatures aux élections législatives provinciales, en décembre 2006, bien qu'aucune n'ait été couronnée de succès, dans les territoires où les Pygmées sont les plus nombreux. Emergent ainsi, peut-être, les prémisses d'un éveil de conscience et peut être d'une intégration politique.

5.6 Les conditions de vie des Pygmées

C'est ici sans doute que s'accusent le plus nettement les différences. Elles ne sont choquantes que dans les cas de sédentarisation ou de semi sédentarisation, lorsque le choix volontaire ou imposé de l'intégration au mode de vie des bantous est fait. Or, comme il a été établi, la grande majorité des Pygmées est dans cette situation. Elles sont moins choquantes dans le cas de la vie nomade dans la mesure où ce mode de vie a des contraintes qui rendent difficiles – quoique possibles – des améliorations et où elles sont vécues comme des choix de vie non imposés, assumés avec dignité. Pourtant, l'image restituée par les tableaux de l'annexe 13 (récapitulatif des enquêtes provinciales sur les conditions de vie) réflète tous les stéréotypes du regard bantou et pourrait-on dire extérieur, sur la société pygmée. Les éléments de leurs « conditions de vie », directement liés à leur mode de vie et à leur survie en forêt, sont regardés comme

mauvais et exemplaires d'une vie pauvre et médiocre, consacrée à la « souffrance ». Leur rusticité à toute épreuve est traduite en termes de manques. La vie pygmée aligne les manques : manque d'eau potable, d'aliments en suffisance et diversifiés, de savon, de maisons solides capables de vous protéger contre les intempéries, d'hygiène (corporelle, vestimentaire, de la maison, de l'environnement de la maison…) et bien équipées, d'habits présentables et de chaussures ! Si l'on en croit les témoignages des Pygmées, ce regard est en passe de devenir celui que les Pygmées, y compris nomades, portent sur eux-mêmes : lorsqu'on les interroge, en groupe ou individuellement, ils manifestent tous leur désir de combler ces manques, et d' « être comme eux ». Au point qu'ils éprouvent de la honte du fait de ces manques et « vivent en cachette » de ce fait. Ils souhaitent imiter le modèle bantou et posséder ses attributs.

Pourtant, la sédentarisation relativement ancienne de certaines communautés ne se traduit que très progressivement par l'adoption des normes dominantes. Par exemple en matière d'habitat et d'hygiène, on continue à construire des huttes précaires alors que le modèle à imiter est ici constamment présent dans le village où l'on occupe un quartier périphérique et qu'il n'est pas possible d'invoquer des arguments de pauvreté ou d'ignorance pour ne pas l'imiter : construire une maison en pisé ne demande que du travail aux bantous, et souvent du travail solidaire, non payé. L'hygiène est là encore une question d'imitation facile, pourvu qu'on y consente (et c'est d'abord pour des raisons d'hygiène que l'on chasse les Pygmées de la source commune, cas cité, ou de l'école…). Ainsi, le modèle culturel pygmée résiste-t-il quelque peu, malgré toutes les humiliations que l'on est obligé de subir de son fait. Un autre exemple de cette résistance est donné par l'usage des équipements de cuisine : lorsque d'aventure on les possède, on les réserve aux visiteurs étrangers, plutôt que d'en faire usage.

On sent, à travers ces exemples, que les Pygmées tiennent à leur mode de vie et à leurs manières, quoi qu'ils en aient, et que la pauvreté monétaire ne justifie pas à elle seule la permanence de ces manières. La nécessité de retourner en forêt – et donc de revenir éventuellement à des pratiques et à un mode de vie ancien – n'explique pas tout : on sent que le modèle culturel résiste, et il le fait aussi et peut-être d'abord pour des raisons sociales : l'imitation des autres est un acte de distance prise avec son propre groupe et ceci n'est pas sans danger, aussi bien pour les Pygmées que pour les bantous. On encourt alors la jalousie, en interne et en externe (de la part des « maîtres » bantous) avec son cortège de menaces « mystiques ».

Au-delà de ces considérations, les enquêtes soulignent des réalités de plus en plus menaçantes pour les conditions de vie des Pygmées :

- L'appauvrissement de certains milieux naturels où les Pygmées trouvaient des ressources suffisantes à leur vie traditionnelle et notamment à leur alimentation. Dans de nombreux milieux, la sédentarisation se traduit par la dépendance de plus en plus grande vis-à-vis de l'alimentation provenant des champs cultivés. Or les champs des Pygmées sont petits et insuffisants, pour des raisons d'accès à la terre mais aussi parce que les Pygmées travaillent ailleurs : à la mine, dans les champs des bantous… Peut-être aussi parce qu'ils sont « imprévoyants » (l'enquête) : il est difficile en effet d'intégrer des calculs à lONG terme, qui sont au cœur de la production agricole, lorsque l'on vient d'un monde où le cycle de prévoyance est à court terme (le cycle quotidien ou presque de la chasse).

- L'installation dans leurs milieux d'activités hautement perturbatrices pour leur mode de vie : la mine, l'exploitation forestière, la guerre. La mine créée le désordre social, familial et amène la faim. En effet, les mineurs délaissent les champs et, lorsque la chance ne leur sourit pas, la faim ne leur fait pas défaut. Cette vérité générale vaut spécialement pour les Pygmées. La présence de troupes armées dans les environnements forestiers représente un danger considérable pour les Pygmées, en terme de sécurité personnelle mais aussi et d'abord alimentaire.

- La consommation excessive d'alcool et de chanvre : l'alcool fait des ravages dans la plupart des communautés Pygmées. On le consomme à tous les âges et en grande quantité, et de même pour le chanvre. Dans la rémunération d'un travail pygmée figure presque toujours l'alcool et même le chanvre. Lorsque des revenus sont disponibles dans la famille, on les boit et l'alcool fait ainsi vivre au jour le jour. On ne dispose pas d'enquête précise sur l'addiction dans les communautés Pygmées et c'est certainement l'un des manques qui devraient être comblés par un Programme de

Développement des Pygmées. Mais tous les témoignages concourent pour dire qu'elle est élevée et très supérieure à celle des bantous.

- la création des parcs naturels, qui les repousse à la périphérie et les transforme en mendiants, comme dans certains secteurs des Virunga (Sur cette question, lire en annexe 3 le paragraphe sur l'impact des créations de parcs naturels).

5.7 L'économie des Pygmées

L'accès des Pygmées aux ressources naturelles

L'économie des Pygmées est toute entière dépendante de leur accès aux ressources naturelles. La limitation de leur accès à ces ressources, et/ou la dégradation de celles-ci notamment par diminution du gibier qu'elles renferment, sont les causes majeures du processus de sédentarisation en cours, lui-même à l'origine des graves problèmes de malnutrition signalés par les enquêtes provinciales. Dans le mouvement de sédentarisation, ces causes s'ajoutent sans doute au désir d'améliorer leurs conditions de vie ou de saisir les opportunités de revenus qu'offre la proximité des agglomérations bantoues et surtout des routes. Le paradoxe pour les Pygmées est que cette évolution correspond, comme il a été mentionné plus haut, à un processus de paupérisation et d'aggravation des conditions de vie.

Il convient par conséquent de préciser le statut de l'accès des Pygmées aux ressources naturelles en RDC et les menaces y afférentes.

Les droits d'usage des Pygmées

La loi foncière congolaise, loi dite Bagajika de 1973 corrigée et complétée en 1981, précise que les terres du territoire national, appartiennent à l'Etat. Des dispositions concessionnaires permettent cependant d'établir sur les terres une jouissance privée sure, aussi bien dans le domaine urbain que rural. Ces dispositions ont été complétées récemment par le Code Forestier et le Code Minier. En dehors des concessions (rurales, urbaines, forestières et minières) le droit coutumier s'applique, bien que les ressources concernées soient à tout moment susceptibles d'entrer dans des logiques de concession. Dans les faits, aucune transaction concessionnaire ne se fait en RDC sans que les ayant-droits coutumiers ne perçoivent quelque chose et que, dans le sens commun, ils ne vendent « leur bien ». On achète au propriétaire coutumier et ensuite on fait enregistrer son bien par l'état. Voila en résumé comment les choses se déroulent réellement.

Il convient de préciser que dans la coutume en vigueur dans tous les territoires où ils sont installés, les Pygmées ne sont pas assimilés à des *propriétaires coutumiers* sur les terres ni sur les ressources naturelles en RDC. Progressivement, selon une chronologie méconnue, ils ont perdu leurs droits anciens, à mesure qu'ils étaient chassés plus au loin dans la forêt ou intégrés aux sociétés bantoues, soudanaises et nilotiques qui les ont envahis. Ces forêts elles-mêmes ont progressivement fait l'objet du même processus d'accaparation coutumière et de délimitation de territoire au profit de leurs envahisseurs ([18]). Dans ces territoires et dans ce cadre juridique coutumier, *les Pygmées ont acquis ou conservé des droits d'usage* associés à des servitudes, il faut bien le dire et on y reviendra. Toute forêt, en RDC, a un « propriétaire » coutumier **qui n'est pas pygmée**. Ce « propriétaire » peut tolérer et d'ailleurs profiter de la présence des Pygmées dans « sa » forêt (en tant que pourvoyeurs de gibier, etc.). Mais il peut également disposer de cette forêt à d'autres fins, y compris en entrant dans un processus concessionnaire ou bien en attribuant un droit d'usage à d'autres opérateurs, comme les exploitants forestiers artisanaux (droits de coupe) ou des droits d'exploitation minière artisanale. Il ne consulte en rien dans ce cas les usagers en place, les Pygmées le cas échéant, et la loi ne l'y oblige pas, bien que ces usagers soient établis dans la forêt bien avant lui, depuis des temps immémoriaux.

Ce qui vient d'être dit à propos des Pygmées n'est pas différent pour tout congolais migrant dans son propre pays qui s'installe dans un territoire dont il n'est pas originaire : il peut obtenir des droits d'usage sur les ressources naturelles (terre, forêts) mais ces droits peuvent lui être retirés par le propriétaire

[18] Il est probable que l'organisation administrative moderne, héritée de la période coloniale, a renforcé le caractère systématique de la « propriété coutumière » en l'asseyant sur les entités administratives de base.

coutumier, sauf si d'aventure il obtient un droit concessionnaire reconnu par l'état. *Le pygmée, comme le migrant, vit dans le territoire des autres*. Et, ces droits d'usage sont toujours liés à paiement d'une contrepartie au propriétaire coutumier. On peut ajouter, pour compléter le tableau, que les droits de propriété coutumière des bantous, qui étaient initialement des droits quasiment claniques, dont le chef coutumier ne faisait que gérer l'usufruit sont peu à peu devenus des droits patrimoniaux du chef de terre et de son lignage, dont il use à merci, au point d'en déposséder par la vente officielle, définitivement lui-même et les autres membres de son clan, au grand dam de ces derniers. Il n'est pas exagéré de dire que le lien patrimonial renforcé de fait par la loi foncière au bénéfice du chef est ainsi à l'origine de vastes dépossessions communautaires en RDC, qui sont la trame de fond des conflits armés de ces dernières années.

Les droits d'usage des Pygmées et le Code Forestier

Le Code forestier ne distingue pas et pour cause entre les droits d'usage et les droits de propriété coutumiers, distinction pourtant centrale de la coutume, et très logiquement puisque la propriété des forêts est affirmée par le Code comme relevant de l'Etat. Voici comment sont définis ces droits d'usage par le Code Forestier, Titre III article 36 à 40 chapitre I et II.

> **Article 36:** Les droits d'usage forestiers des populations vivant à l'intérieur ou à proximité du domaine forestier sont ceux résultant de coutumes et traditions locales pour autant que ceux-ci ne soient pas contraires aux lois et à l'ordre public. Ils permettent le prélèvement des ressources forestières par ces populations, en vue de satisfaire leurs besoins domestiques, individuels ou communautaires.
> L'exercice des droits d'usage est toujours subordonné à l'état et à la possibilité des forêts.
> En outre, le plan d'aménagement de chaque forêt classée détermine les droits d'usage autorisés pour la forêt concernée.
> **Article 37:** La commercialisation des produits forestiers prélevés au titre des droits d'usage n'est pas autorisée, excepté certains fruits et produits dont la liste est fixée par le Gouverneur de province.
> **Article 38:** Dans les forêts classées, à l'exception des réserves naturelles intégrales, des parcs nationaux et des jardins botaniques, les droits d'usage sont exercés exclusivement par les populations riveraines et leur jouissance est subordonnée au respect des dispositions de la présente loi et de ses mesures d'exécution.
> **Article 39:** Dans les forêts classées, les droits d'usage sont limités:
> a. au ramassage du bois mort et de la paille;
> b. à la cueillette des fruits, des plantes alimentaires ou médicinales;
> c. à la récolte des gommes, des résines ou du miel;
> d. au ramassage des chenilles, escargots ou grenouilles;
> e. au prélèvement du bois destiné à la construction des habitations et pour usage artisanal.
> En outre, le plan d'aménagement de chaque forêt classée détermine les droits d'usage autorisés pour la forêt concernée.
> **Article 40 :**
> Les périmètres reboisés appartenant à l'État ou aux entités décentralisées sont affranchis de tout droit d'usage forestier.

Ainsi, le Code forestier reconnaît les droits d'usage, en prenant garde de ne rien dire de la manière dont ils sont régis par la coutume. On constate toutefois que l'article 37 met hors la loi toute activité commerciale liée à la chasse, ceci dans les forêts protégées et de production ([19]), car la chasse est interdite dans les forêts classées, comme l'agriculture dans les concessions forestières.

Il faut souligner à quel point ces dispositions sont restrictives pour les Pygmées : on leur interdit pratiquement de commercialiser les produits de leur activité principale, et d'un autre côté, dans les concessions forestières, on leur interdit l'agriculture, à laquelle il faudrait pourtant qu'ils se convertissent,

[19] Le Code distingue entre les forêts classées (dont la superficie doit atteindre 15% du territoire national à terme), les forêts protégées et les forêts de production. Ces dernières sont des parties du domaine protégé qui ont été mises sous concessions industrielle, par adjudication ou reconversion, ou des concessions communautaires (par décret présidentiel).

car le bruit des engins fait fuir le gibier, donc leur interdit de fait la chasse. Il ne leur reste plus qu'à quitter la concession, s'ils y sont établis.

Relevons une autre difficulté pour les Pygmées, liée cette fois au concept de « concession forestière communautaire ». C'est là que surgit la notion de propriété coutumière. L'article 22 en effet du Code stipule que :

> **Article 22**:
> Une communauté locale peut, à sa demande, obtenir à titre de concession forestière une partie ou la totalité des forêts protégées parmi *les forêts régulièrement possédées en vertu de la coutume*.
> Les modalités d'attribution des concessions aux communautés locales sont déterminées par un décret du Président de la République. L'attribution est à titre gratuit.

Cet article écarte toute attribution de concession forestière communautaire au bénéfice des Pygmées, puisque *les Pygmées ne possèdent régulièrement aucune forêt en vertu de la coutume* ([20]). La modalité d'attribution présidentielle des concessions communautaires, en ce qu'elle politise à haut niveau le débat, est un facteur supplémentaire de blocage pour les Pygmées.

Les mesures d'application du Code Forestier donnent réponse à certaines de ces questions à savoir : i) inclure les Pygmées dans les consultations participatives préalables à l'attribution de tous droits forestiers dont l'attribution de concessions forestières et la création d'aires protégées ; et ii) reconnaître les droits d'usage des ressources naturelles. Le Code et ses mesures d'application sont cependant relativement nouveaux, incomplets et non encore totalement appliqués. Le processus de création d'un Programme de Développement des Pygmées offrira l'occasion de renforcer la mise en application du Code et de ses mesures d'application, et permettra au Gouvernement de réaffirmer son engagement pour l'implication et la participation des Pygmées.

Les Pygmées, les cahiers des charges et le zonage

On pourra, pour terminer cette analyse du Code, souligner une fois de plus l'importance des processus de zonage comme préalable absolu avant toute attribution de nouvelles concessions forestières (d'où la nécessité de prolONGer le moratoire). Car, les Pygmées, grâce au Code, voient leur activité génératrice de revenu principale, la chasse, placée sous haute surveillance partout, et leur activité principale de substitution, l'agriculture, interdite dans les concessions et, si l'on n'y prend garde, dans les aires protégées. Il convient donc que tout processus de zonage prenne en compte les intérêts des Pygmées, et établissent pour eux des réserves de chasse et de colonisation agricole. Ceci a été bien précisé par le CPPA du PNFCO : des délégués représentatifs des Pygmées doivent participer au zonage à tous les niveaux, afin de défendre les intérêts de leurs communautés. Ici se pose un sérieux problème de capacité. Car qui est habilité à représenter les Pygmées dans ce type de processus ? Le renforcement des capacités est ici un préalable indispensable, ou l'appui par les ONG. Mais dans l'état de faiblesse institutionnelle où ils se trouvent les Pygmées risquent fort de se faire abuser dans les négociations que comporteront obligatoirement les processus de zonage comme ceux d'élaboration des cahiers des charges, sans parler de leur mise en œuvre.

L'autre crainte induite par le Code Forestier et soulignée par le CPPA porte sur les cahiers des charges c'est-à-dire sur les investissements sociaux que les compagnies forestières doivent effectuer pour les communautés locales. Il est important de s'assurer que les Pygmées en bénéficient et que donc leur signature, à travers celles de leurs représentants, soit présentée comme indispensable à la validation d'un cahier des charges.

Etat des lieux de l'économie des Pygmées. Qu'ils soient nomades, semi nomades ou sédentaires, l'économie des Pygmées est partout confrontée à des difficultés de même type (annexe 14) :

[20] il nous semble que cette analyse n'a pas été faite dans le CPPA du PNFOCO.

- Leur main d'œuvre est payée à vil prix et souvent le travail leur est imposé sans être rémunéré. Dans les meilleurs des cas ils touchent la moitié de ce que toucherait un ouvrier bantou. Au mieux ils peuvent prétendre à des revenus de l'ordre de 20 dollars par ménage et par mois ([21]).

- Les ressources naturelles sur lesquelle leur économie est basée sont soumises à des pressions qui font fuir le gibier et réduisent la disponibilité des produits de cueillette et de ramassage : l'agriculture sur jachère brûlis qui pénètre toujours plus en profondeur des routes, l'exploitation forestière, qui leur interdit de cultiver et leur délivre (Code Forestier) un droit de chasse de ce fait inutile, la mine artisanale, les prélèvements toujours plus grands et souvent abusifs de la chasse et de la pêche, auxquels ils contribuent eux-mêmes pour satisfaire la demande grandissante en viande de brousse (celle des foyers miniers, des chantiers de coupe et des villes et cités). Par leur main d'œuvre ils participent eux-mêmes à l'augmentation de ces pressions.

- Leur possibilité d'accéder aux opportunités d'exploitation de la forêt (l'exploitation forestière artisanale, la mine) est limitée par leur manque de capital. Incapables d'obtenir des droits d'exploitation officiels et/ou coutumiers (procédures administratives trop compliquées pour les permis miniers artisanaux, objections des chefs de terre bantous), et incapables d'investir dans les équipements requis, ils sont employés aux tâches les plus rudes et les plus mal payées (bûcherons, creuseurs).

- Autour des Parcs Nationaux, ils sont transformés en braconniers ou en mendiants et subissent toutes sortes de tracasseries et, pris dans des situations de concurrence avec les bantous eux-mêmes démunis, ils perdent tout accès à la terre.

- Ils maîtrisent mal l'alternative agricole et, eux qui cultivent les champs des autres, ne possèdent généralement que de petits champs, que leur « maître » peut récolter à leur place, sans leur en demander l'autorisation.

- Les terres ne leurs sont pas toujours accessibles : elles ne manquent pas vraiment dans la zone forestière proprement dite (la Cuvette Centrale et ses franges). Ailleurs, dans les périphéries même éloignées des villes et cités, dans les montagnes des Kivus et dans les savanes du Katanga, partout où la densité humaine dépasse les 50 habitants au km2, ils sont les derniers servis.

5.8 La santé des Pygmées

La situation sanitaire (cf. tableau de l'annexe 15) des Pygmées est très mal documentée. L'impression qui se dégage du tableau de synthèse des enquêtes de terrain fournit cependant quelque lumière à ce sujet :

- les Pygmées n'ont pas accès aux soins de santé primaire et en sont réduits à la médecine traditionnelle.

- Ils sont à cet égard beaucoup plus mal lotis que les bantous, dont l'accès aux Services de Santé Publique et aux soins de santé primaire est lui-même déjà mauvais, en particulier en zone forestière.

- Toutes les maladies les affectent plus que les autres, notamment les parasitoses tropicales, les maladies sexuellement transmissibles, la tuberculose, les maladies infectieuses enfantines, les maladies respiratoires, et leurs femmes subissent une mortalité élevée à l'accouchement. [22]

[21] 10 000 FC, coût d'opportunité de la main d'œuvre mensuelle pygmée dans le territoire de Bikoro. C'est aussi la rémunération des Pygmées sur les chantiers des PME pour l'entretien des routes Rapport PAR, Août 2008. Marc Rodriguez/Ecoded.

([22]) Malheureusement, on est obligé de référer ici au témoignage général y compris à celui des médecins et personnels de santé. Ce témoignage est consigné dans les enquêtes provinciales. On ne dispose pas d'étude et encore moins d'étude comparative qui puisse établir sur une base

Tout cela est en partie la conséquence de leur mode de vie : hygiène déplorable, consommation d'eau non potable, promiscuité, habitat enfumé et sommaire. Mais il faut également incriminer comme principale cause de leurs conditions de santé, l'exclusion du système de santé officiel dont ils sont les victimes : ils sont bien moins informés que les bantous sur les maladies et leur mode de transmission, ils échappent aux campagnes de vaccination, ils n'ont pas accès aux infrastructures de santé ni aux médicaments. Ce tableau vaut pour toutes les catégories de mode de vie des Pygmées : nomades, sédentaires, semi nomades.

Les causes de cet état des lieux sont multiples :

- leur enclavement, qui rend particulièrement coûteux leur encadrement sanitaire ;
- la prégnance et la force de leurs habitudes culturelles et comportementales, qui pour tous les aspects de la vie, parmi lesquels figure la maladie, sont liées à des croyances et à des rites ;
- parmi ces habitudes comportementales figurent le mariage précoce, la consommation d'alcool, le manque d'hygiène, l'accouchement au campement ;
- la malnutrition associée à des régimes alimentaires pauvres et monotones pour les sédentaires ;
- leur médecine traditionnelle ancestrale, appuyée sur une pharmacopée très riche. Ces connaissances traditionnelles des Pygmées faisaient autrefois la force des Pygmées y compris vis-à-vis des bantous, qui y recourraient. Elles ont leurs limites.
- leur pauvreté monétaire, qui ne leur permet pas de payer les soins ni les médicaments ;
- leur méfiance voire leur peur vis-à-vis des agents bantous du système de santé et réciproquement ;
- l'attitude méprisante et discriminatoire de ceux-ci (on les écartera des distributions de moustiquaires par exemple, ou de la programmation des vaccinations, en prétextant qu'ils les fuient, on les chassera des centres de santé...) ;
- les abus sexuels dont sont victimes les femmes Pygmées, amplifiés par la guerre, cause aggravante de la diffusion des maladies sexuellement transmissibles dans les communautés Pygmées.

L'aboutissement de ce faible accès aux SSP est une mortalité infantile élevée, notamment à l'accouchement comme il a été dit et une espérance de vie inférieure à celle des bantous. On ne dispose pas de chiffres ni d'études scientifiques sur ces indicateurs, mais l'opinion générale des bantous comme des Pygmées ainsi que des professionnels de santé est qu'ils sont nettement plus mauvais pour les Pygmées. L'une des priorités du Programme de Développement des Pygmée sera l'amélioration de leurs conditions de santé.

5.9 Les Pygmées et l'éducation

L'état des lieux dressé par les enquêtes (annexe 16) est tout aussi négatif que celui de la santé : les Pygmées ne reçoivent dans leur majorité d'éducation que celle qui leur est transmise par la communauté. Les taux d'analphabétisme sont partout supérieurs à 80 % et ceux des femmes avoisinent les 100%. Les taux de scolarisation des enfants sont très faibles et particulièrement dans le secondaire, où ils sont quasi nuls. Pour prendre la mesure de ces chiffres, il faut se souvenir que la plupart des communautés Pygmées sont en réalité sédentaires, et vivent auprès des villages bantous, dans leur proximité et souvent depuis plus de quinze ans. Or, les bantous ont des taux de scolarisation en général voisins de ou supérieurs à 50% dans le primaire. Les Pygmées n'ont pas accès à l'école publique au même titre que les bantous, pour la grande majorité de ceux qui vivent près des villages bantous. Dans leurs campements ou dans leurs villages propres un peu éloignés, les infrastructures scolaires sont inexistantes et quand elles existent, dans un état lamentable, les maîtres ne sont pas payés et autant dire que pour ces communautés, il n'y a pas d'éducation possible. L'indicateur scolaire est donc au rouge pour les Pygmées.

Il existe des raisons multiples à cette situation. La scolarité est payante en RDC. En complément des minimes salaires payés par l'état si les écoles sont « conventionnées » (reconnues par l'état à travers des

scientifique ce diagnostic. C'est un problème général des enquêtes provinciales et, au-delà de la connaissance que l'on a de la réalité des statuts de santé, des revenus...des Pygmées.

conventions ad hoc) , et si les maîtres sont « mécanisés » (ils sont alors payés par l'Education Nationale. Une école peut fonctionner avec la moitié des maîtres ainsi payés par l'état, l'autre non) les parents sont invités à payer des frais scolaires, dont le montant est jugé élevé par toutes les communautés, et pose partout problème, avec des phénomènes généralisés de déscolarisation en cours d'année pour cause de non paiement du minerval et des frais scolaires, les maîtres les chassant alors des écoles. Les faibles revenus des Pygmées sont une raison majeure à leur niveau d'alphabétisation et de scolarisation. Le Gouvernement désire rendre l'éducation primaire obligatoire et gratuite, au bénéfice de tous les citoyens congolais. Quand une telle politique sera mise en œuvre, il conviendra de s'assurer qu'elle est effectivement appliquée au bénéfice des pygmées et de prendre en compte les autres aspects qui s'opposent à l'accès des pygmées à l'éducation.

Dans les écoles publiques et privées, l'attitude des maîtres à l'égard des enfants Pygmées comme celle des enfants bantous est celle du rejet, du dénigrement (parce qu'ils n'ont pas d'uniforme, ils sont sales, ils n'ont ni cahier ni crayon) et ceci les « décourage, les complexe ». L'une des enquêtes mentionne que ce complexe d'infériorité est même intériorisé par certaines communautés. Le caractère erratique de leur présence à l'école n'arrange pas les choses : il leur fait accumuler les retards scolaires et ne les pousse pas à la réussite, comme l'influence du faible niveau scolaire de leur milieu familial et communautaire où l'on n'est pas alphabétisé, où l'on ne parle pas la langue de l'enseignement, le français, et où l'on est toujours prêt à partir plusieurs jours ou semaines en forêt pour toutes sortes de raisons vitales. La guerre, les mariages précoces, l'alcoolisme et l'addiction au chanvre (des parents mais aussi des enfants, très précocement) sont également des facteurs aggravants de ce processus de déscolarisation. Cette situation est un frein majeur au progrès des communautés en termes de leadership, de capacité relationnelle avec l'administration et leur environnement, d'accès à l'éducation primaire.

5.10 Accès à la justice et à la sécurité

Si l'on en croit les enquêtes, la situation (annexe 17) est là encore particulièrement mauvaise : les Pygmées sont les victimes de tous les abus, conséquence du mépris dont ils sont les victimes mais aussi de l' « intérêt cupide et pervers » qu'ont les bantous à les assujettir. Leur travail est souvent forcé, le viol à l'égard de leurs femmes est pratique courante, on vole les récoltes de leurs propres champs, on s'empare de leurs butins de chasse et de cueillette... Tout ceci est « coutumier », et en ce sens, dans l'ordre des choses. Tenter pour le pygmée de s'y opposer relève de la rébellion et renvoit au tribunal coutumier des bantous, devant lequel les Pygmées sont déférés [23]. Les jugements sont toujours en défaveur des Pygmées et les sanctions sont souvent cruelles. En profiter pour le bantou, notamment les « maîtres » ou les forces de l'ordre, est « normal », et le contraire est incompréhensible. Inverser ces schémas mentaux et ces comportements est complexe mais suppose un préalable principal bien identifié par les enquêtes et les ONG d'encadrement : la reconnaissance par les bantous **et l'affirmation forte par l'état des droits de l'homme des Pygmées**. Pour nombre de bantous les Pygmées ne sont pas des hommes comme les autres, et ceci est le fond de la justification des abus de toutes sortes qu'ils subissent. Cette croyance en l'altérité radicale des Pygmées vient de loin mais l'on peut se demander si sa réminiscence actuelle n'a pas de fondement plus solide que l'intérêt, celui de pouvoir disposer d'une main d'œuvre bon marché.

Même les agents du système de justice paraissent avoir largement intériorisé ces croyances et attitudes qui effectivement excluent la plupart des Pygmées d'un accès au droit et à la justice.

5.11 Sauvegarde du patrimoine culturel des Pygmées

La plupart des Pygmées du Congo sont fortement acculturés (annexe 18). Le plus puissant vecteur de cette acculturation est la religion chrétienne, dont les pasteurs missionnaires et surtout congolais, à travers des

[23] le système administratif congolais ne comprend plus de tribunaux coutumiers, remplacés par les tribunaux de paix, situés aux chefs lieux de territoire. Mais dans la pratique, nombreuses sont les affaires qui sont traités localement par des « tribunaux » coutumiers non reconnus par l'état.

églises du réveil, exercent une pression très forte sur le cœur de la culture pygmée, la croyance animiste. Pour la plupart des observateurs extérieurs, l'adhésion à la foi chrétienne est encore pour bon nombre d'entre eux un vernis de surface, sous lequel perdurent la foi dans les ancêtres et l'esprit de la forêt. On peut s'interroger sur la capacité de cet ensemble cohérent de croyances à résister bien longtemps. Elles ont largement disparu chez les bantous, bien que l'on signale l'importance de la protection des bantous pour la réussite des rites et des oracles Pygmées. Les bantous exercent une forte pression sur les Pygmées pour qu'ils deviennent vraiment « leurs frères en Christ » et le fait d'y résister est perçu comme un sujet de mépris, de retard, d'archaïsme.

Chez les nomades, notamment chez les plus éloignés et dispersés d'entre eux, dans le Sankuru par exemple, il est signalé et probable que la religion chrétienne n'a que très faiblement pénétré. Pourtant, même chez les sédentaires, les pratiques animistes demeurent vivaces. Contrairement à presque tous les peuples congolais non Pygmées, les rituels animistes sont largement respectés, au cours desquels les croyances communautaires ancestrales se transmettent, de la circoncision à l'initiation, en passant par les rites de naissance et de mariage, ou ceux liés à la chasse, à l'appel du gibier, etc.

C'est chez les nomades également que la connaissance traditionnelle du milieu naturel est la plus poussée et la mieux conservée. Il est aussi probable que la pauvreté (!) de tous les Pygmées, qui les amène à ne se soigner qu'avec la pharmacopée traditionnelle, est un gage de survivance de ces connaissances, reconnues par les bantous. Mais jusqu'à quand ? Qu'en sera-t-il bientôt et qu'en est-il déjà chez les sédentaires des pratiques musicales si élaborées, si distinctives des Pygmées et si méconnues des bantous ?

C'est toujours chez les nomades que les techniques traditionnelles de chasse sont les plus vivantes et pour cause, tandis que chez les sédentaires complets que sont devenus les Pygmées du pourtour du Parc des Virunga, ou ceux de Kalemie, la chasse n'est plus pratiquée qu'occasionnellement et ses techniques se perdent. En revanche, dans ces milieux sédentaires, les techniques artisanales de poterie, de tressage des nattes et de sparterie se développent et les Pygmées sont alors reconnus pour la qualité de leur travail et les enquêtes recommandent qu'elles fassent l'objet de mesures d'appui, permettant aux Pygmées d'en tirer de meilleurs profits (organisation de la production, aide à la commercialisation).

Les enquêtes montrent bien l'ambigüité de la position des Pygmées eux-mêmes vis-à-vis de leur culture : elle est à la fois un symbole d'archaïsme, et à ce titre elle tire les Pygmées vers leur différence, leur

isolement et le rejet qu'ils subissent, et un héritage qu'il faut préserver, parce qu'il est précieux (les techniques artisanales, la connaissance du milieu naturel) et constitutif de leur identité. Mais, comme ils sont souvent mal à l'aise avec leur identité, l'imitation, y compris culturelle des autres devient la norme à atteindre et le passé devient un poids.

Ces enquêtes soulignent également le fait que cette culture est profondément menacée de disparition par la sédentarisation, qui amène l'éducation (autre système de connaissance du monde), l'évangélisation, la disparition du gibier sinon de la forêt, l'arrivée des produits manufacturés substituts des produits artisanaux…

5.12 Les relations entre les Pygmées et les bantous

Rappelons qu'en RDC les voisins ne sont pas seulement bantous mais également soudanais bantouisés (dans le Nord) et nilotiques pour une partie, dans les montagnes. L'enquête (annexe 19) ne distingue pas de comportements particuliers de chacune de ces origines ethniques vis-à-vis des Pygmées. Dans le texte tout entier de la présente étude, le terme « bantou » désigne donc l'ensemble des « voisins » et en grande majorité, il s'agit effectivement en RDC, de peuples bantous ou bantouisés.

La littérature sur l'essence des relations entre les Pygmées et les bantous est résumée dans le texte que nous citons du CPPA du PNFoCO. Ce texte s'efforce de balancer les aspects positifs et négatifs de cette relation, en l'ancrant dans une vision historique de lONG terme basée sur la complémentarité.

> Riche et diversifiée, l'histoire des relations entre les « Pygmées » et les Bantu s'est structurée au départ autour des échanges mutuellement bénéfiques pour les deux groupes de populations. Mais, ces relations ont une nouvelle orientation, notamment avec la sédentarisation progressive des populations « Pygmées » et, aujourd'hui, on peut dire qu'une véritable ambivalence caractérise les relations entre les « Pygmées » et les Bantu. Elles sont maintenant fondées sur une dualité de valeurs, de sens et de logiques : une logique d'admiration et de mépris. Les « Pygmées » admirent les Bantu et acceptent d'être protégés par des familles Bantu. Certaines familles « Pygmées » considèrent la vie auprès des Bantu comme une sécurité, une garantie de protection à l'égard d'autres Bantu et d'autres « Pygmées ». A cela s'ajoute la possibilité de recevoir de la nourriture et des habits. En retour, les Bantu admirent les « Pygmées », en particulier, comme excellents danseurs. Ils sont invités à tous les grands évènements pour étaler leurs talents. A ce niveau, l'admiration est réciproque et chaque groupe essaie de profiter de l'action ou du travail de l'autre.
>
> On est dans un modèle de relation entre un peuple agriculteur sédentaire et un peuple chasseur-cueilleur mobile en voie de sédentarisation. La relation n'est pas seulement fondée sur le conflit et la confrontation, comme le disent la plupart des organisations des droits humains, des anthropologues et des acteurs du développement ; mais aussi sur l'échange et la complémentarité. Cette dimension de la relation est une composante essentielle de l'histoire et de la culture « Pygmée ». Elle se présente même comme un mode de vie et un moyen de survie pour cette population. Le « Pygmée » utilise cette dimension de la relation avec le Bantu pour obtenir des ressources économiques et sociales nécessaires à sa vie et sa survie quotidienne. Cette structure de relation existait et fonctionnait bien avant la sédentarisation des « Pygmées ». Bien avant le Développement de la sédentarisation actuelle, les « Pygmées » et les Bantu entretenaient des relations d'échange et de troc : le gibier, l'ivoire et les produits de la forêt collectés par les « Pygmées » étaient échangés contre des habits, de l'alcool et des féculents. L'usure du temps et les changements intervenus dans les modes de vie des deux groupes n'ont pas fait disparaître cette logique de coopération. Dans certaines localités, cette relation a conduit à une certaine convivialité et à une fraternité entre des familles « Pygmées » et Bantu. Les discours de reconnaissance de l'humanité des « Pygmées » et d'admiration de leur intelligence et de leurs qualités de chasseur et de tradithérapeute sont multipliés dans ces localités qui se sont plus ou moins accommodées au peuple de la forêt.
>
> Mais, cette trajectoire de relation basée sur la coopération et la complémentarité cohabite avec le mépris et le dénigrement, « l'esclavage » et la domination des «Pygmées ». Le mépris et le

dénigrement, « l'esclavage » et la domination des «Pygmées » sont fondés sur des préjugés et des complexes entre eux et la volonté de puissance Bantu. Les préjugés et les complexes déteignent encore sur la grande partie des relations entre les « Pygmées » et les Bantu. Les Bantu développent un complexe de « supériorité naturelle » à l'égard des « Pygmées ». Ce complexe sous-tend les préjugés défavorables développés à leur endroit : chosification des « Pygmées », assimilation aux animaux, mépris et déconsidération.

Cette image balancée – mais qui pointe exactement les aspects négatifs – entre les deux communautés, n'est pas celle qui se dégage de l'enquête. Pour elle, en effet, les bantous sont avec les Pygmées dans une relation de domination dure, sociale, politique et culturelle. Cette domination prend des formes multiples parmi lesquelles :

- elle emprunte les expressions mêmes de l'esclavage : on parle de « mes Pygmées », on s'identifie comme leur « maître » et l'on est reconnu comme tel ;

- les ressources naturelles qu'il exploite ne lui appartiennent pas, il en est l'usufruitier contre paiement d'un tribut et on en dispose sans le consulter.

- bien qu'il existe traditionnellement des tabous très forts qui interdisent la relation sexuelle entre les ressortissants des deux communautés, ces tabous sont pratiquement levés ou en voie de l'être dans la plupart des provinces et notamment dans les lieux de sédentarisation. Leur succède trop souvent la relation sexuelle forcée dès le plus jeune age, entre les hommes bantous et les femmes et filles Pygmées.

- l'archétype du pygmée comporte des aspects majoritairement négatifs : le pygmée est peureux, menteur, sale, voleur, etc. et des aspects positifs : il peut être un excellent travailleur, propre à effectuer les tâches les plus rudes - mais gratuitement ou à bon compte – et il possède une connaissance supérieure du milieu naturel et ses chants et danses sont appréciés, au point qu'on l'invite dans les cérémonies, de même que son artisanat. Mais on se garde de manger avec lui, comme s'il était frappé d'impureté et il l'est de fait et profondément dans l'esprit des bantous.

- sa culture propre est en train de s'éroder face aux coups de boutoirs des modèles de la société bantoue : religion, mode de vie, habitat, comportements. Les bantous, comme tant de sociétés dominantes vis-à-vis de leurs minorités, ne supportent pas au fond la différence des Pygmées. Tout ce qui liait autrefois les deux cultures : l'interrelation des rites et des croyances, la dépendance de savoir sur la pharmacopée, l'échange de produits agricoles contre produits de chasse, tous ces liens sont en train de se distendre. Le Christianisme, le développement des soins de santé primaire, la monétarisation forte de l'économie des bantous, tout cela concourt à la perte de lien et de sens commun. Ceci dans un contexte où du côté pygmée le modèle bantou est valorisé : on « respecte » les bantous et au fond, on veut devenir comme eux, dans une large mesure, toutes les enquêtes le disent, bien qu'elles soulignent aussi des résistances très fortes mais qui traduisent peut-être aussi le poids de la nécessité : il n'est pas aisé pour les Pygmées de ressembler si vite en tout et pour tout, aux bantous ; leurs schémas culturels propres les tirent peut être encore contre leur gré vers la différence.

- l'émancipation officielle des Pygmées conférée par la constitution – ils sont des citoyens à part entière – est peut-être un élément dynamique dans cette relation, qui, dans certains territoires et secteurs, va accélérer la prise de responsabilité locale des Pygmées. Pour l'instant, les élections ont surtout donné lieu aux manipulations et au clientélisme des politiciens bantous. Mais l'on observe un peu partout l'émergence de leaders Pygmées, d'abord au niveau des localités, mais le mouvement devrait se développer. C'est dans les territoires et secteurs où leur population est en proportion élevée, supérieure à 30%, qu'il faut s'attendre à de fortes évolutions : les trois territoires de l'Equateur et du Maï Ndombe (Ingende, Bikoro et Kiri), Mambasa dans la Province Orientale, et, dans le Tanganyika Nyunzu, Kalemie et Manono.

6 Cadre stratégique pour un Programme de Développement : Objectifs et priorités

L'élaboration et l'adoption d'un Programme de Développement des Pygmées ne peut être fait que par le Gouvernement et devrait impliquer de larges consultations pour atteindre le consensus sur les points clés. Un tel Programme touchera probablement des questions très sensibles au niveau national et doit de ce fait être largement approprié par les parties prenantes. Il ne peut pas être formulé et imposé par les acteurs extérieurs.

6.1 Objectif pour un Programme de Développement des communautés Pygmées

Sur la base des résultats présentés dans le chapitre précédent, des recommandations détaillées ont été formulées pour redresser les aspects négatifs de la situation actuelle des Pygmées. L'objectif général suivant se dégage de ces recommandations : *Améliorer de manière durable les conditions de vie des Pygmées en facilitant leur intégration dans la société congolaise moderne tout en préservant le caractère unique de leur culture.*

6.2 Approche recommandée vis-à-vis du mode de vie des Pygmées

Au cours du 20ème siècle, le mode de vie des Pygmées a évolué à l'intérieur d'une société congolaise elle-même en pleine mutation. Ceci pose la question de savoir si la sédentarisation doit être encouragée. Si la sédentarisation n'est pas volontaire ou si elle se déroule de manière mal maîtrisée, elle aboutira nécessairement à la misère et à la déchéance. De même, un nomadisme mal vécu et perçu comme un déclassement ne saurait être encouragé. Le principe fondamental qui doit guider le Programme de Développement est de fournir dans ce contexte aux communautés Pygmées les moyens de maîtriser leur propre évolution, par le renforcement des capacités et du libre choix, que celui-ci les conduise à préférer le mode de vie traditionnel ou celui d'une plus forte intégration à la société congolaise sédentaire. L'exercice de ce libre choix doit être soutenu de telle sorte que les communautés Pygmées puissent vivre dans la dignité, leur culture et leur identité préservées, et leurs conditions de vie et revenus améliorés.

6.3 Priorités du Programme

Les priorités suivantes d'un Programme de Développement ciblent les facteurs structurels qui déterminent le statut dévalorisé et le faible niveau de développement humain. Ces priorités et les recommandations qui les accompagnent sont des éléments qu'il conviendra de considérer dans l'élaboration d'un futur Programme Gouvernemental détaillé pour le Développement des Pygmées :

Priorité n° 1 : Renforcer les capacités ;
Priorité n° 2 : Valoriser et préserver la culture et l'identité pygmée ;
Priorité n° 3 : Associer le Développement des Pygmées à celui des autres communautés ;
Priorité n° 4 : Améliorer spécifiquement les conditions de vie des Pygmées ;
Priorité n° 5 : Faire reconnaître et renforcer les droits humains des Pygmées et leur accès aux ressources naturelles ; et
Priorité n° 6 : Préparer un recensement des communautés Pygmées.

Priorité n° 1 : Renforcer les capacités des Pygmées. C'est un préalable et une conséquence. En effet, les Pygmées ont besoin de leaders et d'institutions pour gérer la défense de leurs droits et pour organiser sur tous les plans l'amélioration de leurs conditions de vie. Il est vrai qu'un renforcement durable des capacités des Pygmées passe par l'élévation de leur niveau éducatif. A court et moyen termes cependant, une stratégie doit partir du niveau existant pour identifier des leaders, construire des institutions propres et participer aux institutions de la société globale. Ceci pourra parfois emprunter la voie de mesures de discrimination positive.

Pour que les Pygmées se dotent ainsi d'institutions, plusieurs axes programmatiques pourraient être pris en compte :

- Aider à la création d'ONG Pygmées dirigéés par eux-mêmes, et support aux organisations existantes. Les ONG d'accompagnement des Pygmées sont fort engagées et certaines ont à leur actif des réalisations impressionnantes. Il est important que les Pygmées eux-mêmes disposent de telles institutions. Une évolution intéressante est fournie à ce propos par le REPEP, réseau d'organisations de base appuyé par l'UNICEF, à l'origine créé par des organisations d'accompagnement qui peu à peu ont cédé le pas à des représentants Pygmées. Cette formule de substitution ou d'intégration active n'est pas obligatoire : les organisations d'accompagnement peuvent aussi bien être encouragées à créer des organisations à la base, puis regroupées en organisations de niveau 2 ou 3. L'essentiel est que les leaders Pygmées trouvent dans ces institutions un cadre d'apprentissage et que les populations y trouvent un moyen d'être représentées.

- Encourager le processus d'intégration communautaire des Pygmées dans l'administration territoriale : Un important mouvement d'organisation est en cours dans un certain nombre de secteurs et provinces qui va dans le sens de doter les communautés de « chefs de localité » et même, dans quelques cas, de « chefs de groupements ». Ces formes d'organisations ouvrent la voie à des modalités de reconnaissance administrative **extra-territoriales** – mais qui pourraient être liées à la défense de droits d'usage sur les ressources naturelles ; elles pourraient faire l'objet de dispositions incluses dans la Loi sur les Peuples Autochtones Pygmées et engager à ce titre l'administration territoriale, dans le cadre de la Loi sur la Décentralisation. Soulignons, à propos de celle-ci, que la loi de la majorité qu'elle instaure dans les entités territoriales de base, si les élections ont un jour lieu, exclut de fait les Pygmées de tout espoir de participer à l'administration territoriale. Sans doute serait il utile de favoriser, partout où les Pygmées constituent une importante minorité, leur participation obligatoire aux conseils municipaux, à travers des formules de représentation qui échappent au vote majoritaire. Les décrets d'application de la Loi sur la Décentralisation pourraient en établir le principe. Le PNFoCo créée quant à lui des obligations de recrutement qui s'imposent concernant les institutions chargées de la conservation de la nature et de l'administration des forêts.

- Former les « chefs de localité » et autres « chefs de groupement » déjà reconnus par l'administration et par la coutume.

- Favoriser la participation des Pygmées aux institutions : En tant que minorité doté d'un statut défavorisé, il est très difficile aux ressortissants Pygmées d'obtenir des responsabilités dans les institutions publiques et les services techniques. Un Programme de Développement des Pygmées devrait examiner la possibilité d'actions affirmatives auprès des structures politiques, comme les conseils munivipaux ou d'entités territoriales, comme celle de leur réserver des quotas de représentation ou de postes, tout au moins dans les territoires où ils sont très nombreux. Il en est de même pour les partis politiques. Les actions discriminatoires de ce type, le principe des quotas, doivent cependant être envisagées avec prudence, car elles pourraient se révéler contreproductives en l'absence de consensus national. Des réserves de postes pour les Pygmées dans les agences intervenant dans le domaine de la conservation et l'administration des forêts, celles par exemple oeuvrant dans le cadre du PNfoCo, pourraient être considérées.

Priorité n° 2 : Promouvoir la reconnaissance et la préservation identitaire et culturelle des Pygmées.
La promotion de la sédentarisation, approche très répandue jusqu'à une date récente, est aujourd'hui largement rejetée par la plupart des organisations Pygmées. La recherche de modèles alternatifs de développement permettant la sauvegarde d'une culture unique et visant à préserver autant que possible leurs traditions est aujourd'hui privilégiée et c'est l'approche adoptée par ce rapport. Ceci n'écarte nullement l'appui aux communautés qui ont choisi la sédentarisation, par exemple du fait de la pénurie des ressources naturelles. Il faut insister sur le fait que la sédentarisation est chez les Pygmées un processus qui passe par des retours en arrière. A l'exception de certains groupes qui ont perdu l'accès à la forêt, la plupart des Pygmées maintiennent leur singularité et la plupart des pratiques culturelles et économiques des chasseurs cueilleurs. Les interventions extérieures doivent veiller à ne pas rompre ces liens. Ils ont permis à de nombreuses communautés Pygmées de maintenir à des degrés variables leur originalité, tout en leur créant des contraintes par rapport à l'accès aux services sociaux. Aujourd'hui, les changements culturels sont inévitables et dans une certaine mesure l'accès aux services sociaux fait partie du processus d'acculturation. Le défi est de permettre aux communautés Pygmées de maîtriser ces changements et de s'adapter progressivement.

La valorisation de la culture pygmée peut être appuyée à travers la recherche sur les dynamiques culturelles et sociales. Un bon point de départ pour cela est l'appréciation de leur artisanat et de leur art, qui peuvent être encouragés dans le cadre de la Convention Internationale pour la Sauvegarde de l'Héritage Culturel (2003). En la matière, les Pygmées eux-mêmes et leurs organisations ont besoin de jouer un rôle leader, avec des soutiens extérieurs.

Les mesures de sauvegarde et de promotion culturelle comprennent :

- le soutien à toutes les initiatives permettant de conférer une image positive de la culture pygmée, comme par exemple les rencontres culturelles où ils expriment la richesse de leur héritage culturel (chants, danses, artisanat). Ces manifestations rencontrent de grands succès chez les bantous eux-mêmes (exemples du festival Teke de Menkao et du festival de Gungu, dans le Bandundu). Des rencontres d'échanges sur des sujets tels que la pharmacopée ou les techniques artisanales sont également souhaitables ;

- l'actualisation des études sur l'héritage culturel pygmée, sa conservation et sa protection (sites sacrés) ; les suggestions les plus détaillées en la matière viennent de l'enquête réalisée au Katanga, qu'il suffit de reprendre ici :

    - identifier et inventorier les savoirs indigènes Pygmées ;
    - faciliter les recherches, les études et les échanges entre groupes Pygmées sur leurs pratiques à haute valeur culturelle et scientifique, comme la connaissance de l'environnement et de la pharmacopée ;
    - faire l'inventaire des recherches actuelles sur l'héritage culturel des Pygmées ;
    - fournir des bourses de recherche pour susciter de nouvelles recherches sur les Pygmées ;
    - créer une radio patronnée par l'UNESCO sur l'héritage culturel pygmée et leurs connaissances traditionnelles ;
    - organiser des expositions dans les musées ;
    - former des spécialistes pour la conservation des savoirs indigènes ;
    - protéger de la destruction ou de la profanation les sites sacrés Pygmées (par l'exploitation forestières en particulier) ;
    - intégrer dans les manuels scolaires des éléments sur les connaissances et sur l'héritage culturel des Pygmées, et ceci dès le cycle primaire ; et
    - établir un réseau national de points focaux dans les provinces afin de promouvoir et de reconnaître l'héritage culturel et les connaissances indigènes des Pygmées.

Priorité n° 3 : Associer le Développement des Pygmées à celui des autres communautés. Une politique de Développement des Pygmées ne peut pas se construire dans l'opposition et le rejet de leur environnement humain. Cela comprendrait de grands dangers pour eux. Cette politique doit certes identifier et reconnaître les écarts, les retards, les abus, et tout faire pour y mettre fin. Mais elle doit aussi rechercher les synergies et la collaboration pour que, dans l'espace et l'intérêt commun, chacun se retrouve et progresse. Les démarches participatives – y compris les zonages - associant toutes les parties prenantes dont les Pygmées au Développement des territoires et au partage des ressources naturelles sont donc à privilégier. Le Développement des territoires suppose des investissements **à bénéfice commun** en matière d'infrastructures et d'amélioration des conditions de vie.
A cet égard, *la généralisation des Protocoles de Cohabitation Pacifique* pourrait être considérée. Certaines ONG ont en effet expérimenté cet outil méthodologique qui créée un cadre de concertation pour permettre la restructuration de la relation entre les Pygmées et les bantous, à plusieurs niveaux : accès aux ressources naturelles, rémunération de la main d'œuvre, accès à la santé et à l'éducation, aussi bien que les comportements des Pygmées eux-mêmes, ainsi que ceux des agents des services publics. Ces protocoles paraissent avoir le potentiel d'améliorer les relations entre les deux communautés tout en fournissant une base sur laquelle élaborer des actions de développement qui bénéficient aux deux communautés tout en améliorant leurs relations. Un Programme Gouvernemental des Pygmées pourrait appuyer l'extension de ce modèle expérimental, moyennant une prudente évaluation de leur impact.

Améliorer l'accès des Pygmées aux ressources naturelles ne peut se faire que dans le cadre d'une telle concertation entre les parties prenantes.
En s'assurant de la participation active des Pygmées à travers leurs organisations représentatives dans tous les processus de zonage qui vont avoir lieu en RDC dans les années à venir (du fait de l'intensification de l'exploitation forestière, minière, pétrolière, de la création de nouvelles aires protégées, plantations), il s'agit d'asssurer la défense de leurs intérêts dans tous les domaines liés à l'usage des ressources naturelles. Plus spécifiquement :

- Obtenir leur exemption de tout paiement de tribut pour l'usage des ressources naturelles (chasse, pêche, cueillette et ramassage). Des expérimentations récentes conduites par des ONG d'accompagnement des Pygmées ont montré que ces droits peuvent être renégociés avec les autorités traditionnelles, qui demeurent les interlocuteurs principaux des Pygmées, en présence des autorités administratives.

- Encourager par la loi la renégociation systématique des droits d'usage comme un effort de toutes les parties prenantes pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité, et aspirer ensemble à la coexistence pacifique.

- Intégrer par la loi ce type de négociation dans les processus de zonage, de telle sorte que les droits d'usage des Pygmées soient reconnus et légalement opposables. L'attribution de concessions forestières doit également tenir compte de ces droits, en application de l'esprit de la Loi Foncière et de celui du Code Forestier. Elle doit inclure des compensations adéquates (terres et ressources naturelles comparables, c'est-à-dire fournissant les mêmes quantités et qualités de produits de chasse et de cueillette). Ces droits doivent être reconnus par la loi et le Code au point de devenir légalement opposables.

- Créer des aires protégées pour permettre la présence en leur sein des Pygmées et de leurs activités. Il convient de s'assurer que le Plan de Développement Durable de toute nouvelle aire protégée comprenne les Pygmées non seulement comme bénéficiaires, mais aussi comme parties prenantes des négociations. La signature d'accords consensuels entre les parties prenantes comprenant les Pygmées doit être posée comme condition à la création de ces aires. Ceci est conforme aux dispositions du Code Forestier.

- Pour toute zone à marché foncier actif (zones de montagne en particulier) et/ou la terre est rare, plusieurs mesures peuvent être prises qui toutes pourraient être incluses dans des Protocoles de Coexistence Pacifique tels que les ONG d'appui aux Pygmées les expériementent déjà :

- analyses participatives dans toutes ces zones concernant les disponibilités en terre et les opportunités de ressources monétaires ;
- examen participatif des alternatives en matière d'utilisation des ressources naturelles, notamment foncières ; analyse du coût de ces alternatives de telle sorte que tous ceux qui pourraient les accepter bénéficient de compensations en application de l'OP 4.1.2 de la Banque ;
- création de Fonds d'Acquisition de Terres, au profit des groupes les plus vunérables dont les Pygmées ; et
- dans le cas où la terre est une contrainte définitive, considérer toutes les alternatives, y compris celle du déplacement des populations dans des zones moins peuplées, en y associant des investissements en infrastructures (routes, etc.).

Priorité n° 4 : Améliorer spécifiquement les conditions de vie des Pygmées. Au-delà de l'intérêt commun (priorité n°3), les retards constatés chez les Pygmées dans les domaines de la santé, de l'éducation, et des opportunités économiques appellent des actions spécifiques indispensables pour améliorer leurs conditions de vie.

Un Programme d'urgence sanitaire pour les Pygmées : Améliorer l'accès aux soins de santé est un besoin critique des Pygmées. Sur la base des résultats de l'enquête de terrain et des consultations participatives, plusieurs priorités apparaissent : i) la lutte contre la malnutrition ; ii) la lutte contre les MST ; la lutte contre les addictions toxiques et l'amélioration de l'hygiène. Tous ces facteurs sont directement ou indirectement liés au secteur de santé de telle sorte qu'un Programme pour améliorer leurs conditions de santé devra être transdisciplinaire. L'accès aux soins de santé est une contrainte permanente des Pygmées. Il n'est pas seulement lié à l'accès physique, il concerne également les coûts des soins de santé et l'attitude discriminatoire des agents de santé. L'amélioration de l'accès suppose donc un ajustement du système de santé, pour qu'il atteigne les campements ; mais elle suppose également des changements d'attitude de la part des agents de santé. Au-delà de l'accès, les communautés Pygmées devraient bénéficier de campagnes d'éducation sur l'impact des comportements personnels sur la santé, en matière de transmission des MST, de nutrition, d'abus des substances toxiques. L'hygiène constituera également un sujet spécifique de sensibilisation. La vulgarisation de ces messages et l'offre de formation au niveau communautaire seront beaucoup plus efficaces si elles peuvent être portées par des agents issus des communautés Pygmées.

Un Programme d'éducation adapté au mode de vie des Pygmées : En rendant de fait l'éducation payante à partir de 1991 l'état congolais a encouragé une discrimination dont tous les enfants pauvres sont les victimes. Or les Pygmées sont – tous – pauvres et plus pauvres, puisque leurs revenus sont extrêmement faibles et inférieurs aux « voisins », dont les niveaux de revenus servent de mesure à l'établissement des frais scolaires. Améliorer durablement les capacités des Pygmées consiste d'abord à élever leur niveau éducatif, et ceci y compris pour qu'ils prennent conscience de la singularité de leur propre culture et de sa défense, de sa survivance. Le programme du Gouvernement consistant à rendre l'éducation primaire obligatoire et gratuite lèvera à cet égard une contrainte importante, pour tous les Congolais.

En complément, et s'agissant des pygmées, plusieurs options devront être prises en condisération :

- encourager les formules d'éducation non conventionnelle dont l'expérimentation est déjà en cours sous la houlette de certaines ONG, formules axées sur l'alphabétisation et l'articulation de l'apprentissage avec le milieu ambiant et les activités des apprentis. Ceci en particulier pour les communautés nomades ou en voie de sédentarisation ;
- soutenir les Programmes de l'UNICEF et de certaines ONG auprès des écoles qui, par la sensibilisation des maîtres, la réhabilitation des écoles, l'équipement et l'apport de fournitures scolaires au bénéfice des enfants Pygmées, ont fortement contribué à améliorer, dans leurs zones d'intervention respectives, les taux de scolarisation des enfants Pygmées ;
- le Gouvernement prépare des stratégies pour tous les secteurs éducationnels formels et informels, et il sera important de s'assurer que chaque stratégie sectorielle prend en compte la manière dont

les communautés pygmées en profiteront, notamment en prenant en compte la question du bilinguisme et de son impact probable sur l'accès des pygmées à l'éducation ;

- dans la mesure où les églises dirigent les trois quarts des écoles du secteur public, il sera nécessaire de faire un effort particulier de sensibilisation à leur égard, afin de s'assurer de leur engagement à faciliter la scolarisation des enfants pygmées ; et
- bien que l'intention du Gouvernement de rendre gratuite et obligatoire l'éducation soit bienvenue, il est crucial que l'approche qu'il adoptera en la matière, en application des engagements constitutionnels, comporte un effort soutenu en direction des communautés pygmées.

Autres formes d'améliorations socio-économiques : Les activités à promouvoir pourraient inclure :

- la formation au meilleur usage des ressources naturelles ;
- la libération de terres pour les Pygmées, à des fins agricoles et non agricoles ;
- la fourniture d'intrants pour l'agriculture et la pêche, et la formation aux techniques agricoles ;
- la protection des ressources de l'environnement là où vivent les Pygmées ;
- la promotion d'activités économiques alternatives (agriculture, élevage, apiculture et pisciculture améliorée) et toutes sortes d'activités susceptibles de réduire la pauvreté ;
- l'étude d'éventuels transferts de populations Pygmées dans des sites à situation foncière moins bloquée (cas du Masisi) ;
- l'amélioration de l'habitat et l'équipement ménager dans les cas de plus grand dénuement ;
- l'ouverture ou la réhabilitation de routes d'accès à leurs campements et villages, ainsi que la construction des infrastructures sociales de base (centres de santé, écoles).

Priorité n° 5 : Promouvoir un dialogue sur les droits des Pygmées et leur statut

En considérant les Pygmées comme des citoyens à part entière, la Loi Congolaise n'a pas pris en compte leur marginalisation de fait et la précarité de leurs droits en termes d'accès aux ressources naturelles, au plein bénéfice de la citoyenneté, à la santé, à l'éducation. Négligeant leur particularité intrinsèque, cette loi les abandonne à l'attitude et à la bonne ou mauvaise volonté de leurs voisins et des agents des services publics. Parmi ces particularités, leur faible niveau d'éducation qui les fait ignorer leurs droits et affaiblit leur capacité à les défendre. Dans les faits, leurs droits humains sont trop souvent déniés et les abus dont ils sont les victimes ne sont pas sanctionnés. En élaborant un Programme de Développement des Pygmées, deux approches en termes de droits devront être prises en considération : i) l'application et le renforcement du cadre légal existant, et ii) la possibilité et la faisabilité d'amender les lois existantes ou de prendre de nouvelles dispositions légales pour créer de nouveaux droits au bénéfice des Pygmées.

Les Pygmées disposent en effet des mêmes droits que tous les citoyens congolais, mais ils ne peuvent exercer ces droits du fait de leur marginalisation et des discriminations dont ils sont victimes. Les attitudes ne peuvent pas être modifiées par décret. La sensibilisation sur la détresse des communautés Pygmées ainsi que sur leurs droits légaux devrait être une première étape dans la voie du changement d'attitude de la société congolaise, et en particulier des agents publics qui doivent protéger les droits des citoyens, dont ceux des Pygmées. Une campagne d'information et de communication visant un large public, les leaders politiques et les institutions d'état devrait faire la lumière sur la situation des communautés Pygmées et sur la manière dont leurs droits sont violés ou déniés.

La création d'un nouveau cadre légal pour les Pygmées est demandée par leurs organisations et les organisations qui les appuient. Lors des consultations de la présente étude, une Loi Cadre pour les Pygmées a été proposée, loi qui soulignerait les droits citoyens et humains des Pygmées, et si nécessaire, incorporerait de nouveaux droits. Une telle loi, en réaffirmant les droits, en reconnaissant le statut de peuple autochtone, serait un puissant instrument légal pour combattre les attitudes de ceux qui les dominent et les exploitent, que cette loi adopte ou non de nouveaux droits. S'il en est besoin, cette Loi pourrait également créer de nouveaux droits pour les Pygmées. Par exemple, une proposition des consultations est de donner droit aux droits d'usage des Pygmées sur les ressources naturelles, de telle

sorte qu'aucune concession – forestière, minière, de chasse, de plantation – ne soit accordée sans l'accord des Pygmées concernés, et sans l'octroi de droit substitutif. Une telle Loi associerait des sanctions au non respect de ses dispositions, et donnerait aux Pygmées la possibilité de poursuivre en justice les manquements dont ils seraient victimes. Pour faciliter ceci, des bureaux de conseil para juridique seraient créés aux différents niveaux de l'administration territoriale (secteurs, territoire, province), bureaux tenus par des leaders Pygmées spécialement formés, afin de poursuivre en justice les affaires, y compris au nom des Pygmées.

Il est important de souligner à propos d'une telle Loi Cadre sur les Pygmées, spécialement si elle incorpore de nouveaux droits sur les Pygmées, que le concept de droit spécifique est problématique en RDC, dans la mesure où il introduit la discrimination positive, et pourrait de ce fait être jugé inconstitutionnel. Le sujet provoque invariablement des discussions sans fin en RDC. Il devra donc être totalement débattu dans l'espoir de parvenir à un consensus national. Aucune influence extérieure ne peut décider à la place des congolais de l'opportunité d'une telle loi. Ils doivent en discuter eux-mêmes pleinement, dans le cadre d'un dialogue national ouvert et consensuel. L'initiative de mettre à l'ordre du jour un tel débat ne peut venir que du Gouvernement, avec les ministères concernés (Environnement, Affaires Sociales) porteurs de la discussion nationale, en étudiant par avance l'opportunité d'une telle démarche aussi bien pour étendre que pour protéger les droits des Pygmées, et les perpectives constitutionnelles d'une telle démarche. Ce débat doit se présenter comme un processus participatif et consultatif où toutes les voies doivent être entendues, dont celle des représentants Pygmées et de leurs organisations de soutien. Un point de départ pourrait être la création d'un groupe de travail pour examiner l'opportunité et la faisabilité d'une telle démarche. Son agenda pourrait être d'examiner : 1) les faiblesses des lois actuelles en ce qui concerne la protection de l'héritage culturel, l'accès aux ressources naturelles, la reconnaissance d'institutions administratives pour les Pygmées, et 2) la légalité et l'opportunité de prendre de nouvelles initiatives, soit au plan législatif, soit au travers d'approches volontaristes et pragmatiques comme les protocoles de cohabitations pacifiques.

Bien qu'il existe des dispositions légales générales et spécifiques qui reconnaissent les droits des groupes minoritaires en RDC, ces dispositions ne forment pas un cadre légal suffisant pour servir et protéger les intérêts des Pygmées. Quelles que soient les chances qu'une Loi Cadre finisse par être adoptée, le présent rapport recommande une évaluation spécifique du cadre légal et réglementaire et la nécessité de l'améliorer afin que les Pygmées puissent pleinement jouir de leurs droits humains, parmi lesquels les droits socio-économiques et humains, et puissent accéder durablement à l'usage des ressources naturelles nécessaires à leur mode de vie. L'évaluation recommandera des amendements éventuels pour ces lois et réglements, spécialement pour toutes leurs dispositions qui ne seraient pas cohérentes avec un éventuel Programme de Développement des Pygmées.

Priorité n° 6 : Recensement des populations Pygmées

Les différences considérables entre les estimations de la population pygmée fournies par les différentes organisations montrent à quel point celle-ci est mal connue. Un Programme Gouvernemental détaillé pour le Développement des Pygmées aura besoin de données plus précises sur leur nombre, leur localisation, leur style de vie et leurs conditions de vie. Les résultats de l'enquête tels qu'ils son présentés au chapitre 5 ne fournissent qu'une très grossière approximation, bien que dans certaines provinces on puisse considérer que cette approximation est proche de la réalité (Nord Kivu). Il convient donc d'affiner ces chiffres et de les rendre fiables, par un recensement qui présente le plus de chance de fiabilité.

Comme expliqué au chapitre 5, le recensement des groupes ethniques pose en RDC une difficulté accrue dans le cas des Pygmées à cause de la dispersion spécifique de cette ethnie sur le territoire national. Il n'existe aucun enregistrement ethnique systématique ; dans les secteurs, certaines zones de santé ou aires de santé, on enregistre les effectifs ethniques – très rarement – et dans d'autres, non. L'absence de distinction ethnique dans le recensement de 1984 (Institut National de la Statistique) empêche la commode extrapolation à laquelle se réfèrent généralement les projets de développement.

Au moins deux dispositifs administratifs distincts possèdent la capacité de conduire un recensement fiable des populations Pygmées : i) le Ministère de l'Intérieur, par l'administration territoriale, qui dispose d'agents recenseurs au niveau de chaque secteur administratif ; et ii) le Ministère de la Santé, qui possède lui aussi jusqu'au niveau des aires de santé, des ressources humaines lui permettant de fixer une image fiable des effectifs de population. Aucune de ces deux institutions n'est idéale, mais étant donné la faible capacité des ONG d'appui, ces deux institutions d'état, si elles reçoivent des moyens spécifiques et sont appuyées par l'INS (Institut National de la Statistique) pourraient conduire un recensement dont les résultats seraient acceptables.

Il existe des biais évidents dans l'utilisation de chacun de ces réseaux pour procéder à des recensements, notamment s'ils s'adressent à des Pygmées :

- Le biais de minimisation volontaire ou tout au contraire de « maximisation » des chiffres, pour des raisons politiques, électoralistes, clientélistes, « géopolitiques et sentimentales », selon l'expression congolaise bien connue.
- Le biais d'éloignement des populations concernées, qui peut conduire à fabriquer des chiffres plutôt qu'à aller rechercher l'information en des lieux éloignés.
- La répulsion des Pygmées vis-à-vis de tout ce qui est bantou et d'ailleurs administratif, y compris les dispositifs de santé, derrière lesquels ils discernent des menaces précises de taxes, d'abus et de prix chers à payer, qui peut les amener à « fuir » ou à sous déclarer leurs effectifs. Le travail de la CEI et d'une manière générale le processus électoral a fait évoluer les choses et les représentations mais les préventions sont toujours présentes.

Si ces trois dispositifs (Intérieur, Santé, INS) coopèrent, et la coordination confiée aux ONG d'accompagnement, il sera possible de s'approcher d'une évaluation acceptable et même assez précise et fiable.

Le volet socio-environnemental du PNFoCo prévoit un recensement, confié aux ONG d'accompagnement. Il conviendra d'assurer la coordination de ce recensement avec celui conduit par le Programme de Développement des Pygmées, qui est national, tandis que le PNFoCo est ciblé pour ses cinq premières années d'existence sur les trois provinces Orientale, de l'Equateur et du Bandundu.

Bien que le recensement national soit l'approche préférée, il faut reconnaître qu'il constituera un exercice coûteux et logistiquement complexe. L'idéal serait qu'il intervienne dans le cadre d'un recensement complet des populations de RDC, programmé par l'INS pour les prochaines années (2011).
Si un recensement national n'est pas jugé faisable, pour des raisons techniques ou financières, une grande étude socio-économique serait une deuxième approche. Cette étude serait dotée d'une méthodologie appropriée pour assurer la représentativité statistique des résultats, fournissant ainsi la situation de référence des conditions de vie des communautés Pygmées, et permettant au Gouvernement et à ses partenaires de mieux cibler leurs appuis et de mesurer les progrès accomplis.

7 Mise en œuvre du Programme Gouvernemental de Développement

Un Programme de Développement des Pygmées devra être basé sur trois principes clés : i) la protection culturelle et identitaire ; ii) le développement socio-économique des deux communautés ; iii) le développement économique et social spécifique des Pygmées ; et iv) l'initiation d'un processus de sensibilisation et de dialogue devant aboutir à la mise à niveau du droit, afin de permettre aux Pygmées de bénéficier effectivement de leurs droits. La mise en œuvre de ce Programme devra être faite au travers d'un dispositif institutionnel adapté. L'étude ne fournit pas une estimation du coût du Programme, car il dépendra du détail de la programmation définie par le Gouvernement.

7.1 Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du Programme Gouvernemental

Un arrangement institutionnel a été suggéré durant l'atelier de lancement de la présente étude. Il comprendrait la création d'un Comité Interministériel pour l'Orientation, la Coordination et la Supervision (CIOCS) du Programme. Le CIOCS serait composé de représentants des Ministères de l'Intérieur et de la Décentralisation ; de l'Environnement, Forêt et Conservation de la Nature ; des Affaires Sociales Action Humanitaire et Solidarité Nationale ; de l'Enseignement Primaire, Action Humanitaire et Solidarité Nationale ; Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel ; de la Santé ; de l'Agriculture et du Développement Rural ; des Finances ; du Budget ; des Associations Pygmées et des ONG d'appui. « Ce Comité serait présidé par le Ministère ayant en charge les forêts, étant donné que la forêt constitue le milieu naturel des Pygmées, sa mère nourricière ; la vice présidence du Comité serait assurée par le Ministère des Affaires Sociales. Le rôle du CIOCS serait de coordonner la préparation de la stratégie, de la faire valider, de jouer le rôle de point focal dans les relations avec l'ensemble des parties prenantes et des bailleurs, et de faire circuler l'information » [24].

Toujours selon les recommandations de l'atelier de lancement de la présente étude, le CIOCS serait appuyé par un Secrétariat Technique permanent, ayant la responsabilité de la gestion au quotidien du Programme et du suivi de sa mise en œuvre. La mise en œuvre sera faite par l'entremise d'un maître d'ouvrage délégué recruté de manière compétitive (ONG locale ou internationale). Le maître d'ouvrage délégué aura à son tour la responsabilité (i) de sélectionner les agences locales d'éxécution (ONG ou autre entité ayant une présence structurée sur le terrain) ; (ii) de valider les plans d'action éligibles au financement ; et (iii) de suivre la mise en œuvre des plans d'action.

Une fonction clé du CIOCS sera de proposer la création d'un groupe de travail sur la Loi Cadre (priorité n° 5) destiné à évaluer la capacité du Gouvernement à prendre en compte la question des peuples autochtones. Certains Ministères (les Affaires Sociales, l'Environnement et Tourisme) sont en phase de se doter de capacités limitées à ce sujet (par exemple en conduisant des consultations) et de collecter des données sur les communautés de la RDC. Il s'agira d'évaluer les capacités existantes aux niveaux central et des gouvernements locaux, et de recommander les mesures à prendre pour renforcer la capacité des ministères et des agences gouvernementales afin d'assurer la mise en œuvre, la mise à niveau des règles, des normes et des processus connectés aux droits et aux besoins des Pygmées.

7.2 Perspective proposée pour le Programme Gouvernemental de Développement des Pygmées.

Pour produire des fruits tangibles, un Programme Gouvernemental de Développement des Pygmées devra être mis en œuvre sur une perspective à long-terme. De manière indicative, le présent rapport adopte un cadre de programmation en trois phases, afin de suggérer les éléments constitutifs d'un tel Programme.

7.3 Première Phase : Fondation

Elle comprend les éléments suivants :

- mise en place du CIOCS et recrutement de la firme chargée de gérer le secrétariat permanent (organisation locale ou internationale) du Programme. Le personnel du secrétariat permanent comprend des leaders Pygmées ;
- lancement du processus d'évaluation des besoins et perspective d'évolution du droit concernant les Pygmées, création d'un groupe de travail chargé de conduire ce processus, appui technique et soutien au processus de dialogue et de consultation nationale, et évaluation du cadre légal et réglementaire affectant les Pygmées ;
- recensement des Pygmées en RDC, ou étude socio-économique représentative ;
- appel d'offre auprès des ONG d'accompagnement sur un Programme de renforcement des capacités comprenant :
    - création de comités de villages par secteur administratif ;
    - création de réseaux cohérents de comités avec secrétariats de réseaux issus des sites ;
    - formation des leaders et des comités villageois ; et
    - la négociation de protocoles de cohabitation pacifique.
- élaboration d'un plan de Développement des peuples autochtones Pygmées par territoire dans un échantillon de territoires administratifs de chaque province concernée comprenant des mesures expérimentales telles que :
    - la gratuité de l'éducation primaire jusqu'à la 6ème classe dans un certain nombre d'écoles ;
    - la formation d'équipes mobiles d'éducation dans les campements, avec mise au point de méthodes d'alphabétisation adaptées ;
    - la création d'auxiliaires de santé dans les villages et campements, la formation de ces auxiliaires à l'hygiène et la gestion de petites pharmacies…
    - l'aménagement de points d'eau et la formation à l'hygiène de l'eau et à l'hygiène alimentaire (consommation d'alcool) ;
    - la formation à l'agriculture et éventuellement l'acquisition de terres agricoles pour les Pygmées, la fourniture d'intrants, ainsi que toute autre forme d'appui à la sécurité alimentaire et à la génération de revenus ;
    - la valorisation culturelle à travers l'organisation de festivals provinciaux des peuples autochtones Pygmées ; et
    - l'amélioration des équipements utiles à la fois aux bantous et aux Pygmées dans les territoires concernés, tels que les ponts, les pistes de desserte agricole, les écoles, les centres de santé.
- élaboration d'un plan de sensibilisation accélérée aux maladies sexuellement transmissibles, avec le Ministère de la Santé, le PNMLS et les ONG d'accompagnement, puis les réseaux Pygmées ;
- formation des leaders tout au lONG de la phase ;
- contrats de recherche avec les équipes de socio-anthropologie des universités des provinces concernées, lorsqu'elles existent ; et
- suivi-évaluation régulier du Programme et réorientation en cours d'expérimentation.

7.4 Deuxième phase : diffusion des résultats de la première phase

Cette phase a pour objectif de disséminer les acquis de la première phase. Les activités sont donc les mêmes que celles de la première phase, a priori, mais avec une ampleur plus grande. Le suivi-évaluation, dans cette phase comme dans celle qui précède, est conduit de manière inter-active avec les communautés dans chaque province.

Sur le plan de l'éducation, un effort complémentaire est porté sur les études secondaires ainsi que sur l'attribution de bourses pour études universitaires.

Le Programme intègre la construction d'écoles et de centres de santé dans les sites les plus démunis. Ces mesures sont coordonnées avec le Fonds Social de la République ainsi que l'UNICEF, et en premier, les Ministères concernés.
Il développe l'aspect « génération de revenus », par des appuis ciblés sur les filières de production (artisanat, transport, production de planches et autres produits de cueillette, agriculture, élevage et apiculture...).
En fonction des résultats de la première phase, en termes de renforcement des capacités, le Secrétariat Permanent est pris en charge par les organisations Pygmées et d'appui aux Pygmées.

7.5 Troisième phase : Consolidation

Cette séquence commence par un état des lieux de l'impact des Programmes des deux phases précédentes en termes d'amélioration des conditions de vie des Pygmées et notamment d'amélioration des revenus. Elle comprendra d'éventuels ajustements additionnels suggérés par l'évaluation.

7.6 Prochaine étape et note conclusive

L'étude élabore les grandes lignes de ce qui pourra constituer un Programme Gouvernemental de Développement des Pygmées en RDC. Il est supposé devenir un document de référence pour le Gouvernement, les parties prenantes et les membres de la Communauté Internationale, précisément ceux qui manifesteront de l'intérêt pour la sauvegarde de la culture pygmée et/ou la réalisation de projets ayant un impact sur les Pygmées et qui, à ce titre, auront besoin de réaliser des Plans de Développement des Peuples Aurochtones. Evoluer vers un Programme de Développement des Pygmées requerra l'appropriation du processus par le Gouvernement, avec l'aide de ses partenaires au Développement. Comme il a été souligné tout au long de l'étude, un Programme de Développement des Pygmées touchera nécessairement à des sujets nationalement très sensibles, et ne pourra pas être imposé de l'extérieur, quelque bien intentionné qu'il soit.

Cette étude présente et discute des options qui devront être prises en compte dans l'élaboration d'un tel Programme détaillé de Développement des Pygmées. Ces options sont indicatives et non pas prescriptives ; elles doivent être prises comme des recommandations. Elles sont basées sur les résultats de l'enquête de terrain et les apports des consultations des deux ateliers nationaux tenus à Kinshasa. L'étude n'est ni une stratégie de la Banque mondiale, ni un Programme de Développement. Elle est plutôt une étude qui fournit le cadre stratégique qui aidera le Gouvernement à préparer un Programme de Développement prospectif pour sa population la plus vulnérable et marginalisée. En préparant cette étude et en examinant les différentes options, l'équipe qui l'a réalisée était pleinement consciente que virtuellement dans tous les cas, des ressources financières et administratives seraient requises pour mettre en œuvre les mesures proposées, et que ceci représenterait un véritable défi pour la RDC, avec ses faibles revenus, sa pauvreté généralisée, ses contraintes en ressource et ses capacités sévèrement limitées. De plus, étant donné la nature participative de la présente étude, elle comporte une tendance à privilégier des programmes spécifiques pour traiter les questions qui affectent le développement des Pygmées. Bien que dans certains cas cette approche soit appropriée, chaque cas devra être soigneusement évalué, en comparaison d'approches plus inclusives de la question pygmée dans des programmes existants et d'ensemble. Ceci pourrait être particulièrement pertinent pour un pays comme la RDC où des programmes spécifiques pourraient bien s'avérer très coûteux, du fait de la dispersion considérable et de l'énclavement des pygmées.

Il ne serait pas raisonnable d'attendre du Gouvernement de la RDC qu'il développe et mette en œuvre un tel Programme sans l'appui technique et financier de la communauté internationale. Il est cependant important de souligner que toutes les parties prenantes consultées reconnaissent que les Pygmées de RDC ont été négligés et n'ont pas bénéficié des efforts du Gouvernement et de l'aide internationale. Il y a eu un consensus lors des consultations avec les parties prenantes pour que le Gouvernement et ses partenaires fassent un effort pour combattre la marginalisation des Pygmées et protège leur culture unique. Il était également clair que des arbitrages dûs à la limitation des ressources devraient être faits. Le consensus a également porté sur la nécessité que l'appui aux Pygmées soit perçu comme se faisant au détriment des communautés bantus les plus défavorisées. Préparer et réaliser un tel Programme consisteront donc à protéger une communauté hautement vulnérable des contrecoups du ressentiment qu'il pourrait générer.

Bibliographie

Abruzzi, W.S. 1979. Population Pressure and Subsistence Strategies among the Mbuti Pygmies." *Human Ecology*. 7-2, pp. 183-189.

Arom, S., S. Bahuchet, E. Motte-Florac and J. M. C. Thomas (eds.) 1981-1993. *Encyclopédie des Pygmées Aka*. SELAF, Paris.

Bahuchet, S. 1985. *Les Pygmées Aka et la Forêt Centrafricaine*. SELAF, Paris.

Bahuchet, S. 1993. *Situation des populations indigènes de forets denses et humides*. Bruxelles: Commission Européenne.

Bahuchet, S. 1993."History of the Inhabitants of the Central African Rain Forest: Perspective from Comparative Linguistics. In: Hladik et al., pp. 37-62.

Bahuchet, S. 1993 (ed.) *Atlas des populations indigènes des forets denses humides*. Projet CEE – online version. (http://lucy.ukc.ac.uk/Rainforest/)

Bahuchet, S. 1999 (ed.) "The Situation of Indigenous Peoples in Tropical Forests." APFT (Avenir des peuples des forêts tropicales) pilot report - Online version. (http://lucy.ukc.ac.uk/Sonja/RF/Ukpr/Report_c.htm)

Bahuchet, S. and Guillaume H. 1982. "Aka-farmer Relations in the Northwest Congo Basin." In: Leacock E. and Lee, R.B. (Eds.) *Politics and History in Band Societies*. Cambridge: Cambridge University Press pp.189-211.

Bahuchet, Serge and Guillaume, Henri. 1979. "Relations entre chasseurs-collecteurs pygmées et agriculteurs de la forêt du nord-ouest du bassin congolais." In: Bahuchet, Serge (ed.), *Pygmées de centrafrique: Etudes ethnologiques, historiques et linguistiques sur les pygmées Ba.Mbenga (Aka/Baka) du nord-ouest du Bassin congolais*. Paris: Centre national de la recherche scientifique, pp. 109-139.

Bahuchet, Serge (1992). *Dans la forêt d'afrique centrale: Les Pygmées Aka et Baka*. Paris: Edition Peeters & SELAF.

Country Assistance Strategy (CAS) for the Democratic Republic of Congo. Vol. 1, November 16, 2007. Washington DC: World Bank.

Hewlett, B.1996. "Cultural Diversity among African Pygmies." In: Kent. C. (ed.) *Cultural Diversity among the Twentieth Century Foragers*. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 215-244.

Ichikawa, M. 1996. The Co-existence of Man and Nature in the Central African Rain Forest. In: Ellen, R. and K. Fukui (eds.), *Redefining Nature*, pp.467-492. Berg Publishers.

Ingold, T., Riches, D. and Woodburn, J. (eds.), 1991. *Hunters and Gatherers*, Vol. 1: Evolution and Social Change," and Vol. 2: Property, Power and Ideology." New York/Oxford, Berg.

Jackson, D., 1999. "Some Recent International Initiatives in Equatorial Africa and their Impacts on Forest Peoples." In: K. Biesbrouck, S. Elders and G. Rossel (eds.), *Central African Hunter-Gatherers in a Multidisciplinary Perspective: Challenging Elusiveness*. CNWS, Universiteit Leiden, pp. 279-290.

Jackson, Dorothy. 2004. "Implementation of International Commitments on Traditional Forest Related Knowledge: Indigenous Peoples' Experiences in Central Africa." *Forest Peoples' Programme*. Paper commissioned by the International Alliance of Indigenous and Tribal Peoples of the Tropical Forests for presentation at the Expert Meeting on Traditional Forest-Related Knowledge (TFRK) 6–10 December, 2004, in San Jose, Costa Rica.

Kabananyuke, K. 1999. "Pygmies in the 1990s, Changes in Forestland Tenure, Social Impacts and Potential Health Hazards, Including HIV Infection", processed, Makerere Institute of Social Research, Makerere University, Kampala.

Kalere, B. 2004. "Situation socioéconomique et perspectives de développement des pygmées bambuti / batwa en territoire de Kalehe, province du sud kivu/rd congo," processed.

Kapupu Diwa Mutimanwa. 2001. "The Bambuti-Batwa and the Kahuzi-Biega National Park: The Case of the Barhwa and Babuluko People of the PNKB, Democratic Republic of Congo." Summary of case study presented at the CAURWA/FPP conference: Indigenous Peoples and Protected Areas in Africa: From Principles to Practice held in Kigali, Rwanda, September 2001. (Programme d'intégration et de développement du Peuple Pygmée au Kivu).

Kenrick, J. 2000 'The Forest Peoples of Africa in the 21st Century: Present Predicament of Hunter Gatherers and Former Hunter Gatherers of the Central African Rainforests.' *Indigenous Affairs* 1/00: 10- 24.

Kitanishi, K. 1995. "Seasonal Change in the Subsistence Activities and Food Intake of the Aka Huntergatherers in Northeastern Congo." *African Study Monographs* 16 (2): 73-118.

Kwokwo Barume, A. 2000. *Heading towards Extinction? Indigenous Rrights in Africa: The Case of the Twa of the Kahuzi-Biega National Park*. Copenhagen: IWGIA.

Lewin, R. 1888. "New Views Emerge on Hunters and Gatherers." *Science*, 240:1146-1148.

Luling, V. and Kenrick, "J. 1998. "Forest Foragers of Tropical Africa: A Dossier on the Present Condition of the 'Pygmy' Peoples," Londres, *Survival*.

Ndaywel é Ziem I, 1997. *Histoire du Zaire. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*. Duculot.

Oksanen, T. and Mersmann, C. 2003. "Forests in Poverty Reduction Strategies – An Assessment of PRSP Processes in Sub-Saharan Africa." In Oksanen, T., Pajari, B. and Tuomasjukka, T. (eds.) *Forests in Poverty Reduction Strategies: Capturing the Potentials*. Joensuu: EFI Proceedings Nr. 47/2003.

Pageezy, H. 1988. "Coping with Uncertainty in Food Supply among the Oto and the Twa in Equatorial Flooded Forests near Lake Tumba, Zaïre." In: Garine and Harrison, *Coping with Uncertainty in Food Supply*, Oxford : Clarendon Press, pp. 175-209.

Peterson, R. B. 2000. *Conservation in the Rainforest: Culture, Values, and the Environment in Central Africa*. Boulder: Westview.

Pimbert, M.P. and Pretty, J.N. 1995. "Parks, People and Professionals: Putting 'Participation' into Protected Area Management," *Discussion Paper* No. 57, Genève, UNRISD.

Poole, Peter. 2003. "Cultural Mapping and Indigenious Peoples." A report for UNESCO. [http://portal.unesco.org/culture/en/file_download.php/2f04f4d4fcba283b39b5da634087fa53cultural_mapping_1.pdf].

Schebesta, P. 1933. *Among Congo Pigmies*. Hutchinson & Co. Ltd, London.

Shmidt Soltau, G. K. 2007. "Plan des Peuples Autochtones." Projet GEF-BM. Juillet 2007.

Sinafasi, Makelo Adrien and Mukumba, Isumbisho Pacifique. 2004. "Mise en œuvre des engagements intergouvernementaux sur les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts: Cas de la Republique Democratique du Congo."

Tanno, T. 1976. "The Mbuti Net Hunters in the Ituri Forest, Eastern Zaire: Their Hunting Activities and Band Composition." *Kyoto University African Studies*, 10: 101-135.

Thomas et al. 1983. In : Shmidt Soltau, G. K. *Plan des Peuples Autochtones*. Projet GEF-BM. Juillet 2007.

Thomas, Jacqueline M. C. and Bahuchet, Serge. 1991. "Encyclopédie des pygmées Aka: Techniques, langage et société des chasseurs-cueilleurs de la forêt centrafricaine (Sud-Centrafrique et Nord-Congo)." I (4). La Langue. Paris: Centre national de la recherche scientifique.

Turnbull, C. M. 1961. *The Forest People: A Study of the Pygmies of the Congo*. Simon and Schuster, New York.

Turnbull, C. M. 1983. *The Mbuti Pygmies: Change and Adaptation*. Holt, Rinehart and Winston, New York.

UNESCO. 2005. "Promouvoir et préserver le patrimoine congolais." *World Heritage Paper* 17. Paris: UNESCO.

Vansina J. 1954. "Note sur les Twa du territoire de Mweka (Kasaï) Zaïre," 8; 1954.

Wilkie, D.S. 1988. "Hunters and Farmers of the African Forest." In: Denslow, J. S. and Padoch, C. (eds.), *People of the Tropical Rain Forest*. University of California Press: Berkeley, pp. 111-126.

Woodburn, J. 1982. "Egalitarian Societies." *Man*, 17: 431-451.

Woodburn, J., 1997. "Indigenous Discrimination: The Ideological Basis for Local Discrimination against Hunter-gatherer Minorities in Sub-Saharan Africa ," *Ethnic and Racial Studies*, vol. 20, no. 2, pp. 345-361.

Annexe 1 : Recommandations des enquêtes provinciales

1. Recommandations concernant les institutions

1.1.2 Les causes de la situation des PA Pygmées du point de vue institutionnel :

Les causes historiques et sociale déjà présentées sont déterminantes : les PA Pygmées ne sont pas propriétaire des terres ni chefs coutumiers, or le système administratif congolais s'est efforcé d'établir un lien entre la chefferie coutumière et les fonctions de chef de localité et de groupement.

Il existe par ailleurs des causes plus liées aux spécificités culturelles et relationnelles des PA Pygmées. Elles sont répertoriées dans plusieurs annexes et en particulier l'annexe 9.

On peut regrouper ces causes : l'auto-exclusion par l'ignorance, le manque d'éducation, le manque d'intérêt pour les fonctions de leadership, qui a des racines culturelles, la peur des représailles, la discrimination dont ils sont victimes, qui rend leur tâche plus difficile, et enfin les procédures d'éligibilité et l'investissement requis par les candidatures, qui les écartent (manque d'argent pour payer les dossiers, acheter les pièces constitutives, payer les campagnes électorales).

1.1.3 Comment améliorer la représentation des PA Pygmées dans les institutions ?

Les mesures à prendre pour améliorer la représentation des PA Pygmées dans les institutions sont détaillées dans le récapitulatif des enquêtes provinciales de l'annexe 9.

Ces mesures peuvent être regroupées dans les catégories suivantes :

- sensibiliser les PA Pygmées mais également leurs voisins à l'importance de l'enjeu électoral et de la participation des PA Pygmées.
- généraliser la désignation de chefs de localité PA Pygmées et l'officialiser, même si elle est adjointe à la localité administrative territoriale. Ceci revient à généraliser le processus décrit, déjà très avancé dans plusieurs provinces, mais de manière non officielle. Toujours au niveau territorial, favoriser l'intégration des PA Pygmées dans les conseils de sage des groupements, et ceci par arrêté de district ou de province.
- favoriser l'éducation des PA Pygmées par la construction d'écoles et de centres d'alphabétisation ainsi que l'affectation de maîtres spécialisés mais aussi par la gratuité de la scolarité. La sédentarisation est perçue comme une opportunité sinon une condition pour cela.
- favoriser l'émergence et la formation des leaders, par exemple en appuyant la naissance d'organisations PA Pygmées (aide à l'enregistrement officiel, renforcement des capacités…), ou bien encore en ciblant ces leaders dans milieux où ils sont les plus nombreux, et en les formant pour être cooptés. Cela peut aller jusqu'à la création de partis politiques ou l'aide à l'intégration dans les partis politiques existants.
- favoriser la participation des leaders PA Pygmées aux institutions en créant des quotas (fournis y compris par cooptation), et en les accompagnant dans les démarches électorales. De telles mesures ont été envisagées par le PNFoCo par exemple, dans son CPDPA, s'agissant des services techniques de l'Evironnement et de l'ICCN. Pour tout ce qui touche aux processus électoraux, il est entendu que les bailleurs de fonds ne sont pas compétents et qu'il revient au gouvernement et aux institutions de la société civile de prendre les dispositions qui s'imposent pour que les PA Pygmées soient présents autrement que comme de simples électeurs, éventuellement manipulés.

A chacun de ces niveaux, pour chacune de ces tâches, le concours de chacun est requis : l'Etat d'abord, à travers le soutien gouvernemental et parlementaire, l'administration territoriale à tous ses échelons et les services techniques, les partis politiques, les hiérarchies coutumières, les ONG parmi lesquelles au premier rang les ong d'accompagnement des PA Pygmées, la société civile et les organisations religieuses.

2. Recommandations des enquêtes pour améliorer les conditions de vie

Voici les recommandations des enquêtes pour améliorer les conditions de vie des PA Pygmées :

- sensibiliser de manière « approfondie » à l'hygiène, à la prévoyance et à la bonne dimension des champs, à la bonne façon de construire des maisons… Sensibiliser y compris aux conséquences et à la nécessité de l'abandon des pratiques culturelles néfastes, de certains éléments du « style de vie », comme de boire trop d'alcool et de fumer le chanvre. Sensibiliser au changement d'attitude et de comportement, au « changement de vie » et impliquer l'état dans cette sensibilisation. « sensibiliser et non pas distribuer » pour tout ce qu'ils peuvent et doivent faire d'eux-mêmes. Quelles que soient l'origine et les causes de ces consommations excessives (refuge désespéré face à la pauvreté, habitudes devenues culturelles) elles sont dangereuses et invalidantes. Il convient donc de les abandonner pour toute espèce d'amélioration durable des conditions de vie.

- sensibiliser à la bonne gestion des ressources. On mentionne (Walikale) « plaider (auprès des PA Pygmées) pour la protection et la bonne gestion des terroirs ». Ceci vient en conclusion du diagnostic selon lequel les pratiques anciennes de protection (respect des frayères, des lieux de reproduction…) sont abandonnées, au profit de pratiques de surexploitation – causées par la nécessité ou la recherche du profit à court terme. Par exemple pour vendre de la viande de brousse dans les foyers miniers.
- fournir du savon, des ustensiles, des récipients (par exemple pour transporter l'eau de source) ; conditionner ces apports à l'amélioration des pratiques d'hygiène, par exemple au maintien de l'hygiène des points d'eau. Ceci pour créer des habitudes nouvelles.
- disponibiliser des terres à leur profit.
- fournir des intrants agricoles et de pêche, vulgariser les bonnes pratiques agricoles.
- capter les sources dans les milieux habités par les PA Pygmées.
- créer des associations de développement chez les PA Pygmées
- renforcer l'instruction des PA Pygmées (hygiène)
- Promouvoir les alternatives de survie et toutes activités lucratives (agriculture, petits élevages, pisciculture, apiculture) ainsi que tous projets socio-économiques qui « peuvent soulager la précarité de vie des ménages PA Pygmées ». L'opinion générale est en effet que les PA Pygmées vivent au jour le jour et ont du mal à programmer leurs activités pour satisfaire durablement leurs besoins.
- plaidoyer pour la rétrocession des espaces PA Pygmées (Masisi)
- fournir des vêtements mais « valoriser la tunique traditionnelle des PA Pygmées, pour raison de sauvegarde de la culture pygmée » (Beni).
- mener des actions visant la réforme de la Loi Foncière pour la responsabilisation des PA Pygmées en rapport avec la forêt et l'environnement.
- recenser les terres ancestrales des PA Pygmées, notamment par le biais de zonages participatifs et leur reconnaître des droits d'usages sur ces terres.
- désenclaver les campements en construisant des routes, ponts, vers les villages des PA.

3. Recommandations des enquêtes concernant l'économie:

- exonérer de tout tribut les droits d'usage des PA Pygmées (chasse, pêche, cueillette et ramassage). *Ceci s'oppose à la coutume bantoue comme il vient d'être dit.* Les expériences conduites récemment par les ONG d'appui aux PA Pygmées dans plusieurs provinces montrent qu'il est possible de renégocier ces droits coutumiers et d'obtenir leur proscription, pourvu que la négociation tienne compte des autorités coutumières et leur donne le rang de principal interlocuteur qui est le leur, face à l'administration, aux ongs et aux PA Pygmées.
- Inviter y compris par une loi, à la renégociation systématique de ces droits d'usage, dans un esprit partagé entre l'ensemble des parties prenantes de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité et de recherche de la coexistence pacifique, en application de l'esprit de la Loi Foncière congolaise (la terre appartient à l'Etat), plus qu'à sa lettre (car elle exige dans toute procédure d'attribution de terre l'accord préalable du chef coutumier).
- Intégrer ces négociations dans les démarches de zonage, afin que les droits d'usage des PA Pygmées soient reconnus et qu'ils deviennent opposables aux tiers. Attribuer une concession forestière devrait vouloir dire s'assurer d'abord que les PA Pygmées qui utilisent cet espace en trouveront un autre ailleurs, point trop éloigné, parfaitement identifié, et dont les ressources lui seront comparables et leurs seront accessibles (terres agricoles, produits de cueillette, gibier). Pour que les droits d'usage deviennent opposables aux tiers, il faut que la Loi et les Codes en reconnaissent la valeur. Dans la future loi sur la Chasse, cette question devra être traitée. Mais au-delà, il convient d'initier une réflexion juridique spécifique sur cette question, avec élaboration en définitive d'une Loi spécifique concernant les PA Pygmées.
- proscrire définitivement la création de Parcs Naturels à interdiction totale de toute activité humaine, en particulier pygmée, et s'assurer que toute création nouvelle d'aire protégée fasse l'objet d'un Plan de Développement Durable dans lequel la place des PA Pygmées est prise en compte non seulement comme « bénéficiaires », mais comme négociateurs et subordonner toute création d'aire protégée à la signature d'un accord consensuel entre l'ensemble des parties prenantes dont les PA Pygmées. Ceci est également en accord avec l'esprit et la lettre du Code Forestier.
- pour toutes les zones où il existe un marché foncier (zones de montagne en particulier) et où les terres sont rares, plusieurs mesures sont envisageables, qui là encore devraient relever de négociations à intégrer dans des démarches de Coexistence Pacifique du type de celles expérimentées par les ONG PA Pygmées :

- analyse participative dans des espaces de référence de l'ensemble des contraintes foncières, de sécurité alimentaire et de production de revenus (emplois).
- examen participatif des alternatives possibles à l'utilisation en cours des ressources naturelles (y compris la terre). Examen du coût de ces alternatives afin que les ayant droit qui accepteraient ces mesures et qui en subiraient un dol soient loyalement dédommagés et ceci dans l'esprit conforme à l'O.P. 4.12 de la Banque.
- mise en place éventuelle de fonds d'acquisition de terres au bénéfice des plus vulnérables dont les PA Pygmées.
- dans les cas où la situation foncière est sans issue, rechercher toutes les alternatives incluant la possibilité de déplacements dans des zones moins densément peuplées, y compris avec investissement en infrastructures d'accueil, routes…

- partout, sensibiliser bantous et PA Pygmées aux droits de l'homme parmi lesquels, la juste rémunération du travail, l'abolition du travail forcé, la suppression des punitions coutumières en cas de refus et au contraire, la punition coutumière et légale de tout abus en matière de travail forcé, sous ses diverses formes.
- former les PA Pygmées aux techniques agricoles améliorées et à la planification des besoins alimentaires et monétaires et en conséquence de la détermination des superficies cultivées (ce problème n'est pas spécifique aux PA Pygmées, il vaut aussi pour les bantous et peut-être d'ailleurs surtout pour eux, si la dimension de leurs champs dépend d'abord du travail pygmée).
- rendre obligatoire, y compris pour les PA Pygmées, la culture de champs de dimensions minimales dans les périphéries des zones minières (où la survie est abandonnée au hasard du creusage de diamant ou de l'orpaillage).
- favoriser l'organisation des PA Pygmées, afin que la diffusion des techniques, la défense des droits (en proximité et à plus haut niveau dans les négociations de Protocoles de Coexistence Pacifique, les plans de zonage et de développement durable…)
- en appui aux démarches d'organisation, favoriser les investissements productifs communautaires susceptibles de fournir des ressources alternatives aux PA Pygmées : petit élevage, exploitation minière et artisanale…
- sensibiliser aux conséquences de la consommation exagérée de l'alcool et du chanvre, cause principale actuelle de la mauvaise économie ménagère et des mauvaises performances économiques des PA Pygmées (interdire la rémunération des PA Pygmées par l'alcool et le chanvre dans toute espèce de chantier de route etc.).

4. Recommandations des enquêtes concernant la santé

Les recommandations vont dans le sens de combler les carences qui viennent d'être présentées, pour correspondre aux aspirations des PA Pygmées, lesquels souhaitent accéder aux SSP et il faut souligner ce point : bien qu'ils tiennent à leur pharmacopée et à leurs traitements traditionnels, qui ont de grandes vertus, mais dont ils connaissent les limites, les PA Pygmées veulent aussi pouvoir accéder aux SSP et aux médications modernes. On peut les regrouper dans les catégories suivantes :

- éduquer, informer, former les PA Pygmées, priorité numéro 1 ; le faire par la radio, des formations ad hoc fournies en leur langue, par des PA Pygmées formés, dans leurs milieux de vie ;
- fournir gratuitement ou à faible coût les SSP aux PA Pygmées, qui sans cela ne sont nullement en mesure de se les payer ;
- faire un plaidoyer actif auprès des bantous et en particulier les agents des services de santé à tous les niveaux, pour qu'ils changent d'attitude et n'oublient pas les PA Pygmées ;
- mettre dans les Protocoles de Coexistence Pacifique signé entre les PA Pygmées et les bantous (cf. la fiche 6 sur l'économie) des articles sur les comportements sexuels et leur faire correspondre des sanctions ; et
- rapprocher les structures de santé des lieux de vie des PA Pygmées. Pour ce faire, construire des structures de santé (dispensaires) dans les villages sédentaires, **créer des équipes mobiles chargées de former des auxiliaires de santé PA Pygmées** dans chaque campement ou les villages enclavés, afin qu'ils relaient des messages de soins de santé primaire (hygiène, assainissement…), qu'ils administrent des soins minimum et qu'ils renvoient les malades graves aux Centres de Santé, et éventuellement, qu'ils gèrent des pharmacies minimales. Des expériences sont tentées actuellement dans certaines provinces dans ce sens et elles commencent à produire des résultats positifs (Province Orientale). Les organisations non gouvernementales laïques et religieuses pourraient être impliquées dans ces expérimentations, en lien étroit avec le système officiel de santé (à la gestion duquel elles sont déjà fortement associées).

5. Recommandations concernant l'éducation

Les recommandations peuvent être regroupées en trois catégories :

1/ celles qui visent à créer un climat favorable entre les bantous et les PA Pygmées, afin que ceux-ci *ne fassent plus l'objet d'ostracisme à l'école publique mixte.* On voit apparaître ici dans les enquêtes une alternative au slogan habituel des « sensibilisations » normatives : là encore, il s'agit de l'expérience du Protocole de Coexistence Pacifique, scolaire cette fois, comme moyen solennel de consigner des consensus négociés et des engagements fermes pris par les deux communautés concernées, au terme d'un processus de sensibilisation dont le Protocole est le couronnement. Il fournit un cadre novateur pour redéfinir les comportements mutuels, avec des sanctions communautaires en cas de manquement (par exemple pour les bantous, celui d'utiliser les enfants à des tâches agricoles gratuites obligatoires, durant les périodes de scolarité). Les parrainages, les conseils mixtes de parents d'élève vont dans le même sens, celui de parler des problèmes afin de se fixer des objectifs acceptables pour les deux communautés.

2/ celles qui consistent à investir dans le système scolaire, en améliorant ou en créant les infrastructures scolaires de proximité, en introduisant dans les programmes des éléments qui tiennent comptent des spécificités PA Pygmées et de leur culture afin de les valoriser, et qui s'arrange de leur calendrier économique (collecte, déplacements périodiques). On insiste beaucoup dans ces programmes sur l'alphabétisation, tant la jeunesse en particulier, pour l'essentiel analphabète, en a besoin dans le contexte actuel d'émancipation qui pourrait devenir le sien, si la décentralisation se poursuit, si des lois nouvelles se mettent en place en matière de gestion des ressources naturelles notamment (Code Forestier, Code Rural, lois sur la pêche et la chasse…), si elle entre dans des dynamiques d'organisation. Les enquêtes font également apparaître des alternatives pédagogiques intéressantes, comme la méthode Observer, Réfléchir, Agir, méthode adaptée aux capacités propres des PA Pygmées (le sens de l'observation, développé dans la vie forestière où il est vital).

3/celles qui visent à diminuer ou à supprimer les frais de scolarité pour les PA Pygmées, et à fournir des bourses aux élèves les plus méritants, jusqu'aux études supérieures. En parallèle à ces mesures incitatives figurent tous les appuis apportés aux PA Pygmées pour que leurs revenus notamment monétaires augmentent et qu'ils nourrissent mieux leurs enfants.

6. Recommandations concernant la justice et la sécurité

Pour faire face au tableau qui vient d'être dressée, **une Loi doit rappeler avec force la nécessité d'appliquer aux PA Pygmées les droits de l'homme et du citoyen** . Cette loi doit s'imposer tout aussi bien aux agents des forces de l'ordre et à l'ensemble des institutions de justice, en particulier aux tribunaux coutumiers qui rendent la justice de paix. Outre cette affirmation fondamentale, la loi doit également évoquer tous les droits que les PA Pygmées réclament : 1/ celui de se voir reconnaître officiellement des droits d'usages **négociables** sur les ressources naturelles, 2/ celui de disposer de chefs de villages et de groupement en propre reconnus par l'administration, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans certaines provinces, 3/ celui de pouvoir accéder comme les autres aux services publics et de justifier pour cela des traitements en rapport avec leur pauvreté et leur vulnérabilité, comme la gratuité de l'accès par exemple, aux service d'éducation et de santé, d'enregistrement administratif… ; 4/ celui de participer à travers leurs représentants propres à tout processus susceptible de les priver sans contrepartie de l'usage des ressources naturelles, avec droit de veto.

Outre cet élément fondamental de l'analyse et des revendications des organisations d'appui aux PA Pygmées et des PA Pygmées eux mêmes, les enquêtes –et les échanges avec les ongs d'encadrement des PA Pygmées - ont fait ressortir les éléments programmatiques suivants :

- La sensibilisation des bantous et des PA Pygmées, dans leurs lieux de vie communs et respectifs aux droits humains et citoyens constitutionnels des PA Pygmées, en tant que congolais. La promulgation d'une loi donnerait à ce travail de sensibilisation une force nouvelle.
- En renfort et en application de la Loi, la **négociation** sur les abus concrets explicites, différents et semblables d'un lieu à l'autre, négociation conduite par exemple dans le cadre des Protocoles de Coexistence Pacifique, qui viserait à proscrire et à sanctionner tout ce qui est contraire aux droits de l'homme dans les pratiques coutumières.
- La reconnaissance officielle et/ou la création de tribunaux de paix dans les villages et concentrations PA Pygmées
- La gratuité des procédures de justice pour des gens qui ne disposent d'aucuns moyens pour les payer.

- La spécialisation d'auxiliaires de justice, y compris PA Pygmées, pour assister les PA Pygmées dans leurs démarches judiciaires, dans lesquelles ils sont très démunis : méconnaissance des droits (« la loi est dirigée contre nous »), incapacité financière à se doter de conseils.

7. Recommandations concernant la culture

Sans croire qu'il soit simplement possible de maintenir sous cloche une telle culture si précieuse et distincte, et si menacée, les enquêtes croient en l'importance de trois types de mesures que l'on pourra dire « conservatoires » :

1. La valorisation vivante de la culture pygmée pour eux-mêmes et pour leur meilleure insertion dans le monde congolais moderne : on recommande par exemple d'organiser des rencontres culturelles « folkloriques », afin de témoigner de la richesse de leur patrimoine (chants et danses, artisanat). De telles manifestations ont un grand succès chez les bantous (festival Teke de Menkao, festival traditionnel de Gungu...) et contribuent à la sauvegarde et à la vitalité des pratiques culturelles, par la stimulation et l'échange. On recommande également d'organiser des occasions d'échange sur des sujets plus utilitaires comme la pharmacopée traditionnelle ou les techniques artisanales...

2. L'étude plus systématique du patrimoine culturel pygmée, sa conservation, sa défense (sites sacrés). Les propositions les plus détaillées viennent ici du Katanga et il suffit de les reprendre:

1 / identifier et codifier les savoirs endogènes des PA Pygmées
2/ faciliter entre les groupes PA Pygmées la recherche, l'étude et l'échange d'information sur les pratiques et connaissances à haute valeur culturelle (comme la connaissance du milieu naturel et de la pharmacopée).
3/ faire l'inventaire des recherches et études existantes sur le patrimoine culturel des PA
4/ octroyer des bourses pour la formation des spécialistes et pour les recherches sur le patrimoine culturel pygmée.
5/ mettre en place une chaine de radio Unesco sur le savoir endogène et sur le patrimoine culturel pygmée.
6/ insertion spécifique des savoirs endogènes dans les musées (?).
7/ former des spécialistes (chercheurs...) pour la conservation des savoirs endogènes.
8/ protection des sites sacrés des PA Pygmées contre les destructions de toute sorte (forestiers en particulier)
9/élaborer et introduire des contenus relatifs aux savoirs du patrimoine culturel PA Pygmées dans les programmes de formation scolaire dès le primaire.
10/ mettre en place une structure nationale avec des relais locaux dans les provinces pour la promotion et la valorisation des savoirs endogènes et du patrimoine culturel des PA Pygmées.

3. l'appui au développement économique des techniques artisanales. Ceci pourrait prendre la forme de micro-projets de type AGR, valorisant la pharmacopée pygmée, la poterie...

Au fond, ces trois types de mesures, l'une vivante et populaire, l'autre plus scientifique, la troisième plus économique, vont dans le même sens : reconnaître et faire reconnaître l'identité pygmée comme condition à la lutte que les PA Pygmées ont à entreprendre pour affirmer leurs droits humains et économiques dans la société congolaise moderne, qui a tout à gagner dans l'affirmation de l'un des aspects les plus originaux de son patrimoine humain et culturel, et tout à perdre dans son naufrage.

A propos de droits économiques, il convient de souligner en ce chapitre culturel, l'importance de l'application des dispositions du Code Forestier et de l'ensemble des mesures prévues par le Projet National Forêt et Conservation de la Nature, y compris celles qui permettront d'éviter l'exploitation forestière (création de puits de carbone, alternatives à l'exploitation forestière, mesures qui devraient être dirigées préférentiellement vers les forêts à vrai nomades PA Pygmées, comme le Sankuru). Dès lors qu'il est question de forêt en RDC, il est vital d'un point de vue culturel, patrimonial et humanitaire pour le Congo, de veiller autant que faire se peut à **la sauvegarde des milieux de vie des PA Pygmées**, tant sédentaires que et surtout nomades, pour les quelques milliers d'entre eux qui sont encore nomades. **A l'intérieur de ces milieux de vie préservés, il revient aux PA Pygmées de décider comment ils feront évoluer leur culture et leurs modes de vie**. Mais le plus grand dommage que le monde moderne puisse faire aux PA Pygmées - et à lui-même -, c'est la destruction de la forêt équatoriale, car il les prive de tout choix en leur imposant l'abandon progressif de leur patrimoine.

A propos de religion . C'est dans l'enquête sur les relations avec les PA Pygmées que l'on voit apparaître pour la seule fois dans l'ensemble des travaux provinciaux l'expression d'une inquiétude vis-à-vis de la

religion : « Le christianisme, la sédentarisation imposée et la disparition des forêts, constituent des menaces majeures pour les PA Pygmées » (Katanga). Il faut reconnaître que l'adhésion à une religion chrétienne notamment différente de celle des voisins bantous, peut constituer une forme d'affirmation positive de soi. Force toutefois est de constater que la religion chrétienne termine avec les PA Pygmées sont grand œuvre entamé il y a cinq siècles avec l'arrivée de Diego Cao sur les rivages du Royaume Congo. Que cela passe par la destruction totale – car il ne peut en définitive en être autrement - d'une culture si originale ne lasse d'attrister. Peut-être est-ce l'un des prix qu'ils doivent payer pour entrer dans le monde moderne. Peut-être sont-ils en train de construire un syncrétisme original à travers la prégnance de leurs cultes et rites propres. Est-il possible aux pasteurs de toutes les religions de partager le souci de cette survivance ? Peut-être l'une des mesures les plus efficaces qu'il faudrait prendre dans ce cadre est d'en discuter avec eux.

8. Recommandations concernant les relations entre les PA Pygmées et les bantous

Face à un tableau où les zones d'ombre dominent, les recommandations des enquêtes ont déjà été formulées dans les fiches précédentes (affirmation légale de l'égalité citoyenne, accès reconnu aux ressources naturelles, économie, sauvegarde du patrimoine culturel, accès à l'éducation et à la santé, cohabitation pacifique dans le respect mutuel et la recherche de la complémentarité). On ne les reprendra pas en détail. Dans la présente fiche outre la recommandation générale consistant à promouvoir les droits de l'homme et leur application dans les deux communautés (à la fois pour les appliquer – bantous – et pour prendre connaissance de ses droits et de son identité – PA Pygmées) on peut relever les propositions suivantes :

1. vulgariser les textes légaux sur les mœurs (le viol et le rapport forcé comme crimes)
2. établir des quotas pour les PA Pygmées dans les institutions politiques, les services de sécurité et de police, l'administration territoriale ; coopter les leaders PA Pygmées dans ces institutions.
3. initier une plateforme de district des leaders PA Pygmées ;
4. organiser des campagnes de cohabitation pacifique
5. organiser des occasions de réfléchir ensemble, bantous et PA Pygmées, sur les abus de toutes sortes et sur leurs conséquences.

Annex 2: Pygmy Development Strategy: Concept Note

1. Context and Relevance

In DRC, the expression "Indigenous people" appropriately designates the Pygmy people, although in the eyes of the DRC government, most of the Congolese population, the majority Bantu, is equally indigenous in the sense that it pre-existed prior to the European colonization. However, it is widely accepted that the presence of Pygmies in Congolese forests is anterior to the Bantu's, and has its cultural and socioeconomic specificities. It is estimated that there are between 100,000 and 250,000 Pygmies in DRC living in small nomadic or semi nomadic groups in 9 provinces.

Historically the Bantu are fundamentally agriculturalists with livestock activities, living essentially outside and around forests. The Pygmies, on the other hand, are hunter-gatherers, and forests are their natural habitats to which they are closely attached. Unlike the Bantu, the Pygmies do not own land. They have their own dialect and a separate set of customary rules and regulations. They perceive themselves and are perceived by the Bantu as a distinct cultural and ethnic group. Finally, while the Bantu are essentially sedentary, the Pygmies are nomadic, although a process of semi-sedentarization has been under way since the beginning of the 1960s.

The socioeconomic and cultural specificity of the Pygmy people has been gradually eroding over time. The expansion of agricultural activities in forests, uncontrolled mining and logging, as well as the development of unplanned settlements (war refugees and armed groups) are encroaching on the Pygmies' vital space (forests) from which they make a living, and increasing their physical insecurity, leading many of them to seek shelter along the main roads and next to larger villages and towns.

This process of gradual sedentarization is contributing to their further marginalization. By becoming sedentary, a large number of Pygmies are gradually losing control of their natural environment and their cultural wealth, while having no or little access to land, alternative livelihoods, adequate housing and social services.

Further, the harmonious trade relationship that historically existed between the Bantu and the Pygmies is gradually deteriorating and evolving toward one of domination and subservience. With limited resources, few income generation opportunities, and a gradual loss of control of the forests, the Pygmies are becoming increasingly vulnerable. In most instances, Pygmies are compelled to offer their labor to Bantu farmers for, at best very low wage rates, and at worst solely in exchange for basic food. With limited resources and opportunities, the Pygmies are facing increasing marginalization, and social and economic impoverishment (e.g., poor health, alcoholism, loss of pride, social fragmentation, and limited access to schooling). The unique Pygmy culture has been internationally recognized as a universal patrimony, but unless this process can be reversed, it will lead to the total loss of the Pygmies' unique identity and cultural memory.

The World Bank has triggered the safeguard policy on Indigenous Peoples (OP/BP 4.10) when implementing development activities in areas where Pygmy populations are present. In such cases, Indigenous Peoples' Development Plans (IPDPs) or frameworks have been prepared as appropriate (e.g., PUSPRES, PROROUTES and Forest and Environment Sector Development Projects). These approaches and resulting action plans are contributing to improve the situation of the Pygmies but have a number of important limitations:

- They are implemented by various ministries and donors, with little or no coordination among them;
- The actions are limited to the areas where the project operates with limited scope to create a critical mass and benefit a large number of pygmy camps;
- The action plans do not stem from and are not coordinated through a national strategy. As a result, similar but uncoordinated activities may be operating in one area, while other areas or Pygmy camps receive no attention;
- This uncoordinated approach not only excludes Pygmy populations where there are no project activities, but it also leads to duplication where Pygmy populations are targeted, and does not benefit from synergies and the sharing of experiences and lessons; and
- Measures to support development of Pygmy populations are often unsustainable since implementation of action plans generally ends with completion of the corresponding project.

2. Objectives of the Study

In broad terms the study aims to identify and analyze the factors and causes behind the process of impoverishment of the Pygmies, and propose implementable solutions to reverse this trend, protect their

cultural identity while helping them integrate into Congolese society as full citizens. More specifically, the study aims to:

- Provide a solid background and documented information to the Government, the Bank and other donors which would form the basis for a National Development Program for the Pygmies (NDPP) and which would need to be developed and validated by the Government with donor-support;
- Identify and propose supportive measures, including specific institutional arrangements, policies and capacity building for local Pygmy-led organizations and for government agencies working with Pygmy populations;
- Provide a reference document to be used, as needed, by Bank and other donor-funded projects to prepare documented and well-informed IPDPs, thus avoiding an ineffective and duplicative project-by-project approach; and
- Provide a comprehensive framework and baseline through which individual IPDPs can be implemented and monitored, thus helping to create a critical mass and reduce duplication and fragmentation in efforts to support Pygmy development.

3. Scope of Work

The scope of the study will include the identification and analysis of all factors which directly and indirectly threaten the cultural identity of the Pygmies and contribute to their impoverishment, and develop a set or proposed actions to mitigate them. The study itself would not be the National Development Program for the Pygmies but seek to provide an informed basis on which a national and longer-term Program would be developed by the Government.

In preparation for this study, an initial participatory consultation and information-sharing workshop was held on June 27-28 in Kinshasa, with the participation of Pygmy-led NGOs, Government officials, donors and international observers (see Annex 2). On the basis of this initial consultation and discussion, a preliminary set of issues was identified as follows:

Citizenship and registration;
Access to health services, education, potable water and sanitation;
Access to land, agriculture and livestock;
Environmental protection and forest zoning;
Pygmy leadership capacity;
Improvement of housing and quality of life; and
Sensitization of the public authorities (nationally, regionally and locally) to Pygmy-related issues.

Citizenship and registration: Over 99% of Pygmies do not have an official ID card or a birth certificate. Although the lack of ID cards is a national problem in DRC, it is more acute for Pygmies who generally lead a nomadic life and do not receive guidance or support to complete ID procedures which can be lengthy and costly. For most Bantu, voting cards are used in place of ID cards, but to obtain a voting card requires a birth certificate, which Pygmies generally do not have. The Pygmies' inability to provide proof of citizenship is an important factor contributing to their marginalization, especially by: (i) limiting the scope of their participation in civic life; (ii) reducing their ability to benefit from mainstream economic activities and access public services; and (iii) limiting their access to the legal system. This marginalization through constraints on their citizenship manifests itself in many ways, as for example in limiting the Pygmies' access to formal credit and employment, inability to register for national education certificate exams, and constraints on their ability to travel outside their home range.

Access to health services, education, potable water and sanitation: Most Pygmy communities have difficulty accessing public and community services for the following reasons:

Although modest, the fees to access health services are high for Pygmy families and the medical staff is not aware or respectful of Pygmy cultural preferences. In addition, no provisions are made to help Pygmies navigate bureaucratic procedures often required to access services;
The education system does not take into account or accommodate the way of life of the Pygmies, especially their seasonal hunting and gathering expeditions in the forest. High education costs, which also affect the Bantu, are an additional constraint for Pygmy communities, where illiteracy exceeds 90%; and
The public education system does not consider or take into account the cultural identity of the Pygmies—on the contrary, the assimilation of Pygmies into Bantu culture is a stated objective at all education levels.

Access to land, agriculture and livestock: Although the Pygmies have developed some agricultural skills by working for the Bantu as laborers, in general they do not have access to agricultural land, traditionally reserved for the Bantu, nor do they have the means to buy basic agricultural tools or livestock. An estimated 0.1% of Pygmies have obtained access to agricultural land, basic tools and training through a number of targeted projects. The results are reported to be encouraging, generating additional interest and demand for this type of support.

Environmental protection and forest zoning: Due to the extension of the agriculture frontier into forests, the development of controlled and uncontrolled mining and logging activities in traditional Pygmy territories, along with a weak forest zoning system, the Pygmies are being gradually driven away from their natural environment and forced to settle in new semi-urban and rural environments under precarious conditions.

Pygmy leadership capacity: Due to their traditional way of life and their cultural identity, the natural Pygmy leaders tend not to have the skills to play their leadership role in a changing environment. In addition, Pygmy camps are not recognized by the public authorities as official settlements or villages, but are instead placed under the authority of the neighboring Bantu village chiefs. Such a situation further erodes the authority of traditional pygmy leaders, diminishes their self esteem and their effectiveness in the eyes of their own communities.

Improvement of housing and quality of life: In camps outside the forests, Pygmies live in temporary and tiny huts built with light material (branches and mud), which in most cases they would promptly abandon if given the opportunity to return to their traditional forest territories. Household equipment is equally meager and consists of basic sleeping gear, pottery and cooking utensils. In general, Pygmy camps have no potable water, or any other public and community services. This is largely explained by the meager economic and financial means of Pygmy communities, their low ranking in the social ladder, and by the fact that Pygmy camps are not considered as official settlements.

Sensitization of the public authorities (nationally, regionally and locally) to Pygmy related issues: In the recent past, when Pygmy populations were in control of their environment, before the gradual sedentarization process had taken root, Pygmies were perceived by surrounding Bantu populations as a mysterious group with magic skills, who were respected and even feared. Today, in large measure because of their general impoverishment and marginalization, many Bantu consider the Pygmies as inferior and are generally treated with disrespect when accessing public facilities and services. The official policy, which presents Pygmies as no different from other social groups in DRC, has discouraged or prevented the adoption of sensitization measures that recognize them as a distinct ethnic group with a distinct cultural identity.

In DRC, the estimated 100,000 to 250,000 Pygmies live in 9 provinces (out of 11), with considerable variation by province, thus requiring approaches which are appropriately targeted and take into account differences by province. To this end, the study will aim at capturing key differences and priorities through an additional data collection effort in the 9 provinces where Pygmies live. The data collection will be carried out in a participatory manner by qualified Pygmy NGOs and NGOs working with Pygmy communities.

In addition to analyzing the issues discussed above, the study is expected to emphasize a number of cross-cutting issues and recommendations, including:

Institutional arrangements at the national, regional and local levels that take into consideration the multi-dimensional and cross-sector dimension of mitigation measures proposed in the study;
Development and promulgation of a new policy that recognizes the Pygmies as a distinct indigenous group;
A census of the Pygmy population. Presently, the size of the Pygmy population is a very rough estimate, with considerable variation depending on the source consulted, which is an important constraint in the design of national programs and development strategies targeted on the Pygmies; and
A capacity-building program for Pygmy NGOs and other stakeholders to strengthen the voice of Pygmy leaders and representatives in the measures proposed to address issues that affect them.

4. Methodology

A first step has been the compilation and review of the existing literature. The list of consulted documents is provided in Annex 1. In addition to a literature review, the study will rely on information generated through: (i) the initial participatory consultation with key stakeholders held in Kinshasa on June 27-28, 2008; and (ii) data collection in 9 Provinces, including interviews with key informants and focus groups.

Initial consultation workshop: An initial national information sharing and preliminary consultation workshop bringing together Pygmy NGOs, Government officials, donors and international observers took place on June 27-28 in Kinshasa. The findings and recommendations of the workshop have been consigned in a report attached in Annex 2. This report will be thoroughly used in the preparation of the ESW.

Data collection in 9 provinces: As detailed in Annex 3, tables and frames have been prepared and tested, and provided to surveyors, trained and selected from within local Pygmy NGOs (and/or working with Pygmy communities). The tables and frames will be filled out in the field in a selected number of Pygmy camps in each of the 9 Provinces where the Pygmies live, then compiled and analyzed by two experts (one of which is a Pygmy) from OSAPY, a national NGO in charge of coordinating the field work. The objectives of the field work are:

Validating and, if needed, adjusting the information derived from the initial workshop;
Identifying the needs, concerns, objectives and priorities as they prevail in each province;
Identifying and prioritizing the causes of Pygmy impoverishment as seen by them;
Identifying and discussing mitigation measures as seen by the Pygmies; and
Making recommendations as to how to address these issues and concerns.

Data and information will be collected in a purposive sample of Pygmy camps, using the following criteria:

Geographical location of the Pygmy camps (in the forest, along a road, close to a city or a village); and
Status of the camp (sedentary, semi-sedentary, nomad).

Within the Pygmy camps, information will be obtained through:

- Individual interviews with key informants (Pygmies and non-Pygmies, with emphasis on the former), using open-ended questionnaires;
- Focus groups with diverse groups, including local authorities, women, elderly and youth; and
- Direct observation and open-ended group discussions.

Although a statistically representative sample is not possible at this stage (the total population is not known with precision and the financial resources available to prepare such a comprehensive study are not available), the selection criteria cited above are significant enough to obtain a purposive sample through which information and facts can be derived, analyzed and extrapolated with an acceptable level of confidence, which is further enhanced by the fact that the study aims to cover all provinces where the Pygmies are present (i.e., Kivu Sud; Kivu Nord; Maniema; Katanga; Kasai Oriental; Kasai Occidental; Equateur; Bandandu; and Province Orientale), subject to the security situation in Eastern Congo.

The findings of the initial seminar and data collected in the provinces as well as any other information available will be compiled, analyzed and put together in an intermediary report prepared by OSAPY, the coordinating NGO, with support from an international consultant (TORs in Annex 4), to which he will add the findings of two analytical reports prepared by two national consultants (TORs in Annex 4). This intermediary report will be the backbone of the final report that will be prepared by the international consultant and the TTL.

Before its final release, the ESW will be discussed, reviewed and amended, as appropriate, based on feedback from a national validation workshop to be held in Kinshasa in March/April, 2009. The additional step of a validation workshop prior to completion of the report aims to ensure as wide a sense of ownership as possible by all stakeholders. Participants will include Pygmy representatives, NGOs, donors, government officials and independent observers. The workshop will be facilitated by the TTL, the international consultants identified and recruited to help prepare this study and by OSAPY.

5. Proposed content of the study

The proposed and tentative structure of the report is presented below.

Executive Summary

Introduction

History of the Pygmies

Present situation of the Pygmies and socioeconomic trends

Discussion and analysis of key change factors and causes of impoverishment

Rationale and justification of the study

Why protecting the Pygmy culture and identity

Relevance to the Bank's mission of poverty alleviation and its safeguard policies

Methodology

Methods of data and information collection and justification of the choice

Description of the methods, their advantages and limitation

Findings

Presentation and discussion of the Pygmy level of human development (health, education, sources of income, housing etc.)

Analysis of the causes negatively affecting their level of human development

Proposed mitigation measures (to be developed after completion of the public consultation)

Elaboration and promulgation of a new policy recognizing the Pygmies as a distinct indigenous group

Institutional arrangement to manage Pygmy affairs

Census

Capacity building

Recommendation

How should the Bank contribute to the development of Pygmy populations

Tools and approaches

Donor and government coordination

6. Resources

Staffing: The study will be prepared by a group of local Pygmy NGOs, coordinated by three national consultants under the leadership of Arbi Ben-Achour, Lead Social Scientist, AFTCS. In the field, the focal point is Paul Martin, Senior Environmentalist at the World Bank office in Kinshasa.

7. Peer Reviewers

The following are peer reviewers from within and outside the region:

Stephen F. Lintner, Senior Advisor, OPCQC
Navin K. Rai, lead Social Development Specialist, SDV
Mohammed A. Bekhechi, Lead Council, LEGEN
Yvette L. Djachechi, Senior Social Development Specialist, AFTCS

9. Estimated Costs

The WPA allocated for this task is $120, 000 of which $38,000 are variables (32%). Study costs and sources of funding are presented below:

Variable Costs:

Locally based international consultant and local NGO	15,000	
Data collection in 9 provinces		14,000
NGO training and preparation	11,000	
Two trips		25,000
Translation French to English		10,000
Production and dissemination		3,000
National Validation Workshop	50,000	
Total Variable Cost		128,000
Funding Sources:		
WPA Variable Costs		38,000
SDV Contribution		25,000
ASPEN Contribution		15,000
Total Committed Funding		78,000
Funding Gap		50,000

Possible sources to close funding gap: The funding gap is mainly required to fund the validation workshop. Three possible sources have been identified: (i) SDV Anchor has made a request to the President's Contingency which would include funding for these consultations; (ii) funding from existing projects which are addressing Pygmy issues; and (iii) an additional CMU allocation for completion of the ESW in FY10.

10. Timetable

Milestone	Date
Activity implementation start (initial consultation with stakeholders)	June 27-28, 2008, in Kinshasa
Field work/Data collection	October 20, 2008
Concept Note Review	November 25, 2008
Production of interim report	February 27, 2009
National validation workshop	March/April, 2009
Revised report	April 30, 2009
Translation	May 21, 2009
Decision Meeting	June 4, 2009
Delivery to Client	July 1, 2009

Annexe 3 : Stratégie Nationale pour le Développement des PA Pygmées. Atelier de juin 2008. Compte Rendu et Note d'Orientation Préliminaire

République Démocratique du Congo
Stratégie Nationale Pour le Développement des PA Pygmées
Atelier de Consultation Préliminaire, 27-28 juin 2008
Compte Rendu et Note d'Orientation Préliminaire

Introduction

Un atelier portant sur la stratégie globale de développement des peuples autochtones en RDC a été organisé le 27 et 28 juin 2008 à la Mission Résidente de la Banque mondiale à Kinshasa. La liste des personnes ayant pris part à l'atelier est jointe en annexe. L'atelier a regroupé des experts représentant les institutions et organisations suivantes : Banque mondiale, Ministères de l'Environnement, des Finances (CTR) et des Affaires Sociales, UNIKIN, UNICEF, UNESCO, ONG CIDOPY, DIPY, APDMAC, OSAPY, CODELT, UEFA, RRN, PMURR, de l'UCOP, Prince's Project, un Expert International, M. Paul-André Turcotte.

Contexte de l'atelier

Tout projet financé sur les ressources de la Banque mondiale et dont les activités déclenchent l'OP 4.10 donne lieu à la préparation d'un plan des peuples autochtones visant à procurer aux peuples autochtones vivant dans la zone du projet des bénéfices culturellement, socialement et économiquement adaptés. Néanmoins, au terme d'une réflexion menée à l'interne à la Banque mondiale, il est apparu que l'impact des activités financées en faveur des Peuples Autochtones (PA) dans le cadre des projets et programmes individuels reste globalement limité et ne permet pas d'atteindre une masse critique susceptible de modifier de manière substantielle les conditions des PA. Cette faible portée des impacts des programmes individuels suggère la nécessité de définir une stratégie permettant d'aborder globalement les problématiques de développement des PA.

Une première expérience de cette approche globale sera tentée en RDC et sera étendue dans différents pays africains où vivent d'importantes communautés de peuples autochtones (càd : Gabon, Cameroun, Congo Brazzaville, etc.). Le travail s'effectuera en deux phases consistant successivement à (i) définir la stratégie de développement des PA et (ii) préparer un programme national de développement des PA.

Thèmes de discussion

Pour ce premier atelier d'orientation qui a mis ensemble différents groupes préoccupés par le développement des PA, les participants ont convenu de discuter des principaux points ci-dessous:

(i) l'argumentaire de la stratégie ;
(ii) les arrangements institutionnels de mise en œuvre et la gestion du programme découlant de la stratégie ;
(iii) les composantes de la stratégie ;
(iv) le financement de la stratégie ;
(v) le rôle des projets dans la stratégie ;
(vi) la durée probable du programme ; et
(vii) les mesures d'accompagnement

Au terme des discussions en atelier, il y a lieu de retenir ce qui suit:

I. Argumentaire de la stratégie

Les participants ont passé en revue les arguments qui militent en faveur de l'élaboration d'une stratégie de développement des PA et se sont accordés sur les points suivants :

- au niveau des projets, les actions en faveur des PA sont très limitées dans l'espace. Elles génèrent un impact local sans durabilité, étant donné que l'impact s'arrête généralement avec la fin du projet ;
- des efforts ont été déployés par le Gouvernement, notamment dans le domaine de l'éducation et de la citoyenneté (attribution de cartes d'électeurs), mais ces efforts restent globalement limités et ne sont pas en adéquation avec le mode de vie spécifique des PA Pygmées (vie itinérante) ;
- en dépit de l'existence de la loi forestière et du code minier, l'exploitation anarchique des bois, l'expansion de l'agriculture itinérante en milieu forestier et l'exploitation minière non contrôlée

rétrécissent chaque jour davantage le territoire naturel des PA Pygmées et créent des éléments d'une exacerbation de leur marginalisation et de leur fragilisation ;
- la pauvreté en RDC constitue un phénomène généralisé qui frappe une très grande partie de la population. Néanmoins, les PA Pygmées figurent parmi les plus pauvres et les plus marginalisés. Dans certains cas, ils vivent une situation d'esclavage qui en fait des citoyens de seconde zone ;
- les lois du pays garantissent théoriquement l'égalité de tous les citoyens. Mais sur terrain, les PA Pygmées font face à un problème crucial d'accès à la terre, exacerbé par l'exploitation anarchique des forêts. Ils ont des difficultés d'accès aux services sociaux de base tels que la santé et l'eau potable. Le système d'enseignement classique ne correspond pas aux exigences d'un mode de vie semi nomade rythmé par les saisons de chasse et de cueillette. De plus, leurs droits humains les plus élémentaires ne sont pas respectés. Cette situation permet de considérer comme élément essentiel de la stratégie de développement de cette catégorie de la population, la promulgation d'une loi spécifique sur les peuples PA Pygmées, loi qui devrait aussi introduire dans l'arsenal juridique national le concept de peuple autochtone qui n'existe pas encore à l'heure actuelle ;
- étant donné que d'autres populations du pays revendiquent elles aussi le titre de PA, sans répondre aux critères en la matière fixés par les Nations Unies et par la politique 4.10 de la Banque mondiale, il est convenu que dans la stratégie nationale, on parlera dans un premier temps de peuples autochtones Pygmées ;
- les PA Pygmées se retrouvent dans neuf des 10 provinces du pays (à l'exception du Bas Congo). Concernant la question de l'accès à la terre et de leur statut, des particularismes locaux ont été signalés qui tendent à souligner la nécessité d'approfondir la connaissance de ces situations particulières, de manière à mieux les prendre en compte dans la formulation de la stratégie. Des consultations locales sont également indispensables pour mieux appréhender les attentes spécifiques des PA Pygmées.

II. Arrangements institutionnels de mise en œuvre et gestion du programme découlant de la stratégie

Les problématiques PA Pygmées se caractérisent par leur transversalité. Par conséquent, aucune institution ne peut à elle seule prétendre assumer la plénitude des responsabilités liées à la formulation de la stratégie, à sa mise en œuvre et au suivi des indicateurs.

Les participants se sont accordés sur la nécessité d'impliquer au moins les institutions suivantes aux trois niveaux précités :
- le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
- le Ministère en charge des Forêts (Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme) ;
- le Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale ;
- le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel ;
- le Ministère de la Santé ;
- le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- le Ministère des Finances ;
- le Ministère du Budget ; et
- les associations PA Pygmées et celles qui accompagnent les PA Pygmées.

Les institutions citées ci-haut composeraient le Comité interministériel d'orientation, de coordination et de supervision de la stratégie (CIOCS). Ce Comité serait présidé par le Ministère ayant en charge les forêts, étant donné que la forêt constitue le milieu naturel du Pygmée, sa mère nourricière. La vice-présidence du Comité serait assurée par le Ministère des Affaires Sociales. Le rôle du CIOCS serait de coordonner la préparation de la stratégie, de la faire valider , de jouer le rôle de point focal dans les relations avec l'ensemble des parties prenantes et des bailleurs et de faire circuler l'information.

Le CIOCS serait appuyé par un Secrétariat Technique permanent qui aura la responsabilité de la gestion au quotidien du programme et du suivi de sa mise en œuvre.

La mise en œuvre sera faite par l'entremise d'un maître d'ouvrage délégué recruté de manière compétitive (ONG locale ou internationale). Le maître d'ouvrage délégué aura à son tour la responsabilité (i) de sélectionner les agences locales d'exécution (ONG ou tout autre entité ayant une présence structurée sur terrain), (ii) de valider les plans d'action éligibles au financement et (iii) de suivre la mise en œuvre des plans d'action.

Note : les entités provinciales et locales seront étroitement associées dans la formulation de la stratégie et le suivi de la mise en œuvre afin de garantir la durabilité des résultats.

III. Composantes de la stratégie

Sur la base des connaissances actuelles et de l'expérience des participants à l'atelier,ceux-ci conviennent que la stratégie devrait au moins englober les éléments suivants. La liste proposée ci-dessous est non exhaustive et susceptible de changer après la consultation publique :

- la citoyenneté ;
- l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau et aux services d'assainissement ;
- l'accès à la terre, à l'agriculture et à l'élevage ;
- la protection environnementale et le zonage ;
- la protection sociale et le renforcement des structures représentatives des autochtones Pygmées ;
- la sensibilisation des autorités locales ;
- la formation et la sensibilisation des autochtones Pygmées ; et
- l'amélioration de l'habitat et des conditions de vie.

Au terme des discussions, il est apparu que pour mener des politiques en adéquation avec les différentes composantes de la stratégie, une connaissance précise de la population autochtone pygmée, de sa structure et de sa localisation constitue l'instrument indispensable pour opérationnaliser la stratégie. Par conséquent, le recensement des autochtones Pygmées est un préalable incontournable.

IV. Périmètre d'intervention

Les autochtones Pygmées sont répandus à travers tout le pays, à l'exception de la province du Bas Congo. La stratégie devra à terme toucher toutes les provinces concernées, à travers le programme national qui sera élaboré. Toutefois, les réflexions ultérieures devront préciser si la mise en œuvre du programme national devrait se faire dans toutes les provinces simultanément ou s'exécuter par phases successives, après une période test.

V. Financement de la stratégie et durée du programme national

La mise en œuvre d'une stratégie globale de développement des autochtones Pygmées en RDC est un défi immense qui nécessitera des financements importants. Par ailleurs, outre l'IDA, d'autres bailleurs bi et multilatéraux appuient les autochtones Pygmées à travers des projets ponctuels. A l'effet de créer des synergies entre différents bailleurs, de rationaliser et de mieux coordonner les interventions, l'IDA prendra l'initiative de susciter un dialogue des partenaires au développement de la RDC sur la problématique de la stratégie nationale de développement des autochtones Pygmées. Parmi les bailleurs pressentis figurent notamment la BAD, l'UE, GTZ, DFID, CTB ainsi que des bilatéraux comme la Suède et la Norvège. L'UNESCO pourrait également jouer un important rôle de catalyseur des financements.

Une stratégie globale de développement ciblant les autochtones Pygmées doit forcément s'inscrire dans la durée. Les parties présentes à l'atelier ont convenu de fixer l'horizon du programme national à un minimum de 15 ans. Le programme national pourrait se décliner en 3 sous programmes de 5 ans chacun.

VI. Rôle des projets dans la stratégie et vice-versa

La perspective d'élaboration d'une stratégie nationale n'exonérera pas les projets individuels exécutés sur financement de l'IDA de l'obligation de se conformer aux exigences de l'OP/BP 4.10. Il est convenu que lorsque la stratégie nationale sera lancée, le CIOCS, à travers son Secrétariat Technique, sera étroitement associé à la préparation des PPA dans les projets déclenchant l'OP 4.10 ainsi qu'au suivi de leur mise en œuvre. Dans ce cadre, le Secrétariat Technique veillera non seulement à faire respecter les exigences de l'OP 4.10 mais aussi à assurer les articulations nécessaires entre les PPA individuels des projets et la stratégie nationale. Une fois la stratégie adoptée par le Gouvernement, elle sera opposable graduellement à tout investissement, quelle que soit l'origine de son financement.

VII. Mesures d'accompagnement

Projet de loi sur les autochtones Pygmées : Bien qu'il existe un consensus international qui accorde aux PA Pygmées le statut de peuple autochtone minoritaire, selon des critères internationalement reconnus et établis, en République démocratique du Congo les PA Pygmées sont considérés comme des citoyens comme tous les autres congolais, placés dans les mêmes conditions d'égalité des droits. Ils ne bénéficient ni d'un statut, ni de droits particuliers. Ceci est dû à **l'absence de définition du concept de minorité** et d'un texte spécifique reconnaissant aux PA Pygmées une telle qualité. Il est néanmoins important de noter que l'article 51 de la nouvelle constitution engage l'**État** à **assurer la protection des groupes vulnérables et de toutes les minorités**. Cette proclamation est manifestement une avancée, en ce qu'elle ouvre la possibilité de développer des programmes et des projets spécifiques au profit notamment des PA

Pygmées, dont il ne peut aujourd'hui être contesté dans les faits qu'ils constituent une entité sociale à la fois vulnérable et minoritaire. Néanmoins l'article 51 de la nouvelle constitution n'a pas force de loi en termes de droit public et n'est pas spécifique aux PA Pygmées. De ce fait, les participants à l'atelier conviennent que la préparation d'un projet de loi sur les autochtones Pygmées est nécessaire pour légalement bien asseoir la stratégie proposée et mobiliser des ressources tant nationales qu'internationales.

Préparation d'un recensement des autochtones Pygmées : En RDC, la population pygmée n'est pas encore connue avec précision. Les estimations varient de 250 000 à 500 000. Cette grande variation statistique ne peut en aucun cas permettre de développer un programme viable, avec un budget précis et des objectifs réalistes. C'est ainsi que les participants à l'atelier conviennent qu'il est nécessaire de préparer un recensement du peuple autochtone dans les neuf provinces où ils vivent, et ceci en tant que préalable à la préparation éventuelle d'un programme national pour le développement des PA Pygmées qui découlera de la stratégie.

VII. Prochaines étapes

Les participants à l'atelier conviennent que la prochaine étape devrait se concentrer essentiellement sur la préparation et la réalisation d'une consultation publique participative pour mieux appréhender les situations particulières des différents groupes PA Pygmées du pays et en même temps cerner leurs préoccupations majeures qui devraient se refléter dans la stratégie. Il est proposé que la consultation publique soit menée et ficelée avant la mi-novembre 2008. Les TDR pour cette activité sont en cours de préparation. La stratégie qui en découlera sera accomplie avant la fin de l'année fiscale 2009.
Les résultats de la consultation publique seront restitués aux parties prenantes au cours d'un deuxième atelier qui devrait se tenir à Kinshasa avant la fin de l'année 2008.

VIII. Questions en suspens

Les participants à la réunion se sont félicités de l'esprit constructif qui a prévalu tout au long de l'atelier et qui a permis de poser les tout premiers jalons pour la préparation d'une stratégie nationale de développement des PA Pygmées. En effet, toutes les parties prenantes, et Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Tourisme en premier lieu, ont accueilli cette initiative avec beaucoup d'enthousiasme, et espèrent qu'elle se concrétisera sans délai et aboutira à la préparation d'un programme national pour le développement du peuple autochtone pygmée.
L'achèvement de la stratégie reste tributaire de la mobilisation des fonds nécessaires à sa préparation. Un budget estimatif de $ 160,000.00 détaillé ci-dessous est nécessaire à l'accomplissement de la stratégie. Or, à cette date un budget de seulement $60,000 a été alloué par la Banque. Sans la mobilisation et la mise à disposition des fonds restants (US$100,000.00), cette stratégie, tant attendue, ne saura être accomplie, et les attentes du client ne sauront être honorées.

Budget estimatif (US$)

Deux missions de préparation	60,000.00
Consultation publique et étude sociale	70,000.00
Atelier de restitution	10,000.00
Traduction en Anglais de divers documents	10,000.00
Imprévus	10,000.00
Total	160,000.00

D'ores et déjà, des contacts avec divers bailleurs de fonds ont été établis pour examiner les éventualités de collaboration et de cofinancement. Le gouvernement belge, DFID, GTZ, ABD and USAID ont exprimé leur souhait de recevoir le compte rendu de l'atelier de concertation préliminaire (ce document) sur la base duquel ils prendront une décision.

Appendice 1

Atelier du 27 juin 2008 sur la stratégie globale de développement des Peuples autochtones en RDC
(Liste de présences)

N°	Nom et Post nom	Structure (Sigle + dénomination complète)	E-mail	Téléph
1	BOTIHO KUMIENJOFO	Dép. Affaires Sociales	botihob@yahoo.fr	0998177301
2	MARTHE NDALA	DAS Affaires Sociales	-	0812781970
3	MONJOIN WARDAT	Expert Sociologue PMURR	monjwardat@yahoo.fr	0819580468
4	PATRICE KITEBI	Economiste UCOP	kitebip@yahoo.fr	0816511731
5	KAÏ SCHMIDT-SOLTAU	Prince's PROJECT	schmidtsol@aol.com	0817138713
6	ACHILLE BIFUMBU	CDOPY	achille@cidopy.org	0998398597
7	ADRIEN SINAFASI MAKELO	DIGNITE PYGMEE - DIPY	sinafasiadren@yahoo.fr dipy@yahoo.fr	0854515734
8	TUTEENE KUSIMWERAY HERMAN	APDMAC	apdmac2008@yahoo.fr	0997762241
9	KANU MBIZI LEON	PNFoCo /Min. Environnement	kanumbizi@yahoo.fr	0998231555
10	Ir MONGEKE mata LITINE GERARD	Conseiller Assainissement/ Ministère de l'Environnement	irgemongeke@yahoo.fr	0999934453
11	Abbé WILLY LOYOMBO	Organisation d'accompagnement des PA Pygmées (OSAPY)	osapy@yahoo.fr	0994535744
12	AUGUSTIN PMOYI MBUNGA	CODELT	ampoyfr@yahoo.fr	0998162759
13	ALIOU MAIGA	UNICEF	almaiga@unicef.org	0817008513
14	Prof KALAMBAY LUMPUNGU	UNIKIN	vkalupugu@yaho.fr	0815078858
15	PRINCE CIRAMBA M.	UEFA (Union pour l'émancipation de la femme autochtone)	mutambo1@yahoo.fr uefafr@yahoo.fr	0994231953
16	ROGER MUCHUBA BUHEHERO	Cellule juridique RRN	rogermuchuba@yahoo.fr	0998676477
17	BALOGUN AYODELE	Prince's RAINFOREST PROJECT	ayodele_b_balogun@yahoo.co.uk	0447799531808
18	FELICIEN MULENDA KAHENGA	CTR/MIN. FINANCES	Fmulenda2000@yahoo.fr	0999987640
19	TURCOTTE PAUL ANDRE	PMURR	paturcotte@gepyinc.com	0814938008
20	LYE YOKA	UNESCO	l.yoka@unesco.org	0998202777
21	JACQUES IPOMA	VAPYBA (Voix des autochtones Pygmées de Bandundu)	vapyba@yahoo.fr	0813633396

Annexe 4: Termes de référence des enquêtes provinciales et des consultant nationaux

1. Introduction

L'expression « peuples autochtones » désigne de manière convenue en RDC la population pygmée. L'essentiel de la population congolaise est également « autochtone » en cela qu'elle pré-existe à la colonisation européenne. Il est toutefois admis que la présence des pygmées est antérieure à celle des autres groupes « autochtones » et surtout qu'elle représente une minorité fragile et menacée aux caractéristiques humaines et socio-économiques différentes de celles des populations locales majoritaires. C'est en cela qu'elle mérite d'être distinguée sous l'appellation de « peuple autochtone » au sens que lui donne la Banque Mondiale et le Droit International.

On considère qu'il existe en RDC entre 100 000 et 250 000 pygmées répartis en groupes nomades ou semi nomades dans neuf des onze provinces de la République. Une grande partie de cette population est toutefois déjà sédentarisée. Il existe de grandes incertitudes sur les effectifs et la localisation réelle d'une grande partie de cette population.

Partie intégrante du patrimoine universel de l'humanité, la culture hautement spécifique des pygmées est menacée. La pression de l'agriculture et de l'exploitation forestière sur la forêt réduit constamment l'espace vital dont ils tirent leurs ressources et qui est au centre de leur culture. Leur sédentarisation progressive dans des conditions marginalisées se traduit par la fragilisation de leur économie, dominée par la chasse, et l'abandon irréparable de leur richesse culturelle, sous la pression de la culture dominante. La relation de symbiose plus ou moins harmonieuse qui prévalait entre les pygmées et leurs voisins Bantus se détériore ou évolue dans le sens du conflit ou de la frustration. Désireux de profiter des avantages de la société moderne, l'une des raisons de leur évolution vers une vie plus sédentaire, les pygmées constatent tous les déficits dont ils sont les victimes : accès difficile à la terre agricole ainsi qu'aux services de santé et d'éducation, reconnaissance citoyenne et civile contrariée par l'éloignement ou la marginalisation, non reconnaissance officielle de leurs droits d'usage ancestraux des ressources naturelles, marginalisation dans toutes les procédures légales d'attribution des droits d'exploitation de la forêt, revenus monétaires très inférieurs à ceux des populations voisines.

Nul doute qu'en l'absence de mesures adaptées, ces déficits ne feront que se creuser à l'avenir et que cette partie si originale de la population congolaise subira une intégration non maîtrisée qui la condamnera à la pauvreté et à la marginalisation toujours plus grande, à la perte de mémoire et de richesse culturelle.

La collecte et analyse des données, objet des présents TDR a pour objectif de fournir des données de base, qui, combinées avec d'autres sources d'information, contribueront à établir le diagnostic de la situation présente et d'identifier les mesures adaptées à court et long terme, permettant d'améliorer les perspectives socioéconomiques tout en sauvegardant ce qui dans le patrimoine culturel doit à tout prix être sauvé.

Ce travail s'insère dans un processus de concertation initié par un séminaire de consultation avec les ONG, les bailleurs de fonds et les administrations publiques concernées qui a eu lieu en Juin 2008. Le document de restitution (annexe 1) a déjà donné des orientations générales sur la base desquelles la collecte de donnée sera basée. Il profitera des consultations organisées par ailleurs dans le cadre d'études d'impact socio-environnementales des projets de la Banque Mondiale (PNfoCo, Pro-Routes…) ainsi que des études réalisées par les ONG locales et internationales, dont les ONG représentatives ou travaillant avec les pygmées.

2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique est d'obtenir des données statistiques de base désagrégées et analysées par province, qui, combinés avec d'autres sources d'information, permettront d'élaborer une stratégie nationale viable pour le développement des pygmées en RDC.

3. Résultats attendus :

Le résultat attendu est : (i) le remplissage des tableaux pré établis et élaborés sur la base des orientations fournies lors de l'atelier de consultation tenu en Juin 2008 à Kinshasa ; et (ii) compilation et analyse statistique des données.

3.1. Coordination de la collecte des données

Les enquêteurs chargés de la collecte des données seront coordonnés par Osapy. Osapy est chargé d'identifier pour chaque Province une ONG ou un enquêteur. Osapy s'assure que ces ONG/enquêteurs respectent les présents termes de référence et que les ressources humaines chargées du travail sont qualifiées et bien formées. Osapy fournit à ces ONG/enquêteurs tous conseils susceptibles de faciliter leur tâche, et assurera le suivi du travail sur le terrain.

3.2. Calendrier du travail et outils de travail

La collecte des données doit s'effectuer impérativement au mois d'octobre 2008 et les résultats remis à OSAPY au plus tard le 30 octobre 2008. A son tour, OSAPY compilera et analysera les données statistiques et les informations qualitatives et les remettra à paul Martin au bureau de la Banque mondiale à Kinshasa et à Arbi Ben-Achour sous forme électronique et en hard copy au plus tard le 15 novembre, 2008.

4. Collecte des Données

Les tableaux suivants constituent l'outil de travail essentiel sur le terrain. Là où nécessaire, ils doivent être assortis de commentaires écrits.

Fiche n° 1 : Localisation et effectifs des peuples autochtones en RDC

Territoire de	Secteurs concernés	Principaux villages	Noms des clans principaux	Effectifs approximatif des groupes en nombre de ménages ou d'habitants ou en pourcentage	Situation des groupes (nomades, sédentaires, en voie de sédentarisation)	Aires de nomadisation (le cas échéant). Exemple : entre ... et ....

- Établir la situation dans la Province concernant *l'exercice de leurs droits citoyens* par les pygmées : a) identification administrative, b) identification et participation électorale, c) situation vis-à-vis de la loi de décentralisation et d'une manière plus générale des modalités de représentation des pygmées aux différentes instances politico-administratives de la province. Ces sujets sont traités à partir des tableaux suivants :

Fiche n° 2 : Identification administrative des groupes pygmées en RDC

Territoire de	Existe-t-il un recensement administratif des pygmées Oui ; Non	Enregistrement des naissances, mariages Décès Oui ; Non	Obstacles	recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)

Fiche n° 3 : représentation administrative et politique des PPA en RDC

Territoire de							Obstacles	recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment
Les groupes pygmées possèdent des chefs de localité reconnus par l'administration Nombre (y compris 0)									
Etc. voir fiche en annexe									

Fiche n° 4 : participation électorale

Territoire de						Obstacles	Recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)
les groupes pygmées ont été enrôlés Oui Non %								

- Conditions de vie : le tableau suivant servira de modèle:

Fiche n° 5 : Conditions de vie des pygmées en RDC

	Etat des lieux	Spécificités (territoriales, nomades, sédentaires)	Aspirations, évolutions	Obstacles	recomm andation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)
Alimentation						
Etc.						

- *Situation économique* : établir une image de la situation économique des pygmées dans leurs *différents types* d'état : nomades forestiers, sédentaires, semi sédentaires. Un tableau du modèle suivant pourrait être employé pour structurer le travail de l'atelier :

Fiche N° 6 : Economie

Territoires ou secteurs	Type d'activité Chasse, (pêche, agriculture élevage, artisanat, main d'œuvre)	Type de ressource	Droits et accès aux ressources	Menaces actuelles sur l'accès aux ressources	Autres menaces et problèmes sur l'activité	Recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)

- Accès aux services publics : le même travail est demandé pour l'accès aux services publics (administratifs et juridiques, scolaires, de santé). Le tableau suivant pourrait-être utilisé pour structurer et restituer les débats :

Fiche n° 7 Santé

	Etat des lieux	Spécificités (territoriales, nomades, sédentaires)	Aspirations, évolutions	Obstacles et problèmes	Recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)
Prévalence des Maladies						
Prévention - vaccination - Consultation prénatales - Moustiquaires - Information MST						
Accès aux soins et aux médicaments						

Fiche n° 8 : Education

	État des lieux	Spécificités (territoriales, nomades, sédentaires)	Aspirations, évolutions	Recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)
Alphabétisation - État et existence des établissements et organisations spécialisées - accessibilité					
Scolarisation : - état des établissements - qualité de l'enseignement - accessibilité					

Fiche n° 9 : Justice

	État des lieux	Spécificités (territoriales, nomades, sédentaires)	Aspirations, évolutions	Recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)
Connaissance du droit					
Accès aux procédures et institution de justice					
Relations avec les services d'ordre et de justice (abus, déni de droit, attitudes…)					

- Diagnostic sur l'état de conservation du patrimoine socio-culturel des groupes pygmées et moyens pour en assurer la sauvegarde vivante :

Fiche N° 10 : patrimoine culturel

Type de croyances, de connaissances et de pratiques culturelles	État des lieux : menaces	Spécificités (territoriales, nomades, sédentaires)	Recommandation pour assurer la reconnaissance par soi et les voisins, la sauvegarde de ces pratiques	Modalités de mise en œuvre de la recommandation.
Liées à la religion				
Liées aux rites (funéraires,matrimoniaux, de naissance, d'initiation, d'oracles divinatoires, des ancêtres)				
Liées aux connaissances du milieu naturel et à la pharmacopée				
Liées aux activités économiques (chasse, pêche…)				
Liées à la production artistique				

- *Diagnostic des relations avec les voisins:*

type de relation	État des lieux , menaces	Spécificités (territoriales, nomades, sédentaires)	Recommandation pour améliorer les relations	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)
Perception des identités respectives - par les pygmées - par les Bantus				
Perception des façons d'agir et d'être pygmées par les Bantus				
Relations affectives				
Relations politiques				
Relations culturelles				

Annexes : Fiches Récapitulatives

Fiche n° 1 : Localisation et effectifs des groupes pygmées en RDC
Fiche n° 2 : Identification administrative des PPA en RDC
Fiche n° 3 : représentation administrative et politique des PPA en RDC
Fiche n° 4 : Participation électorale des PA
Fiche n° 5 : Conditions de vie des PA
Fiche n° 6 : Economie et PA
Fiche n° 7 : Santé
Fiche n° 8 : Education
Fiche n° 9 : justice et sécurité

Fiche n° 10 : conservation du patrimoine culturel
Fiche n° 11 : relations avec les « voisins »

Fiche N° 1 : Localisation et effectifs des groupes Pygmées en RDC.

Territoire de	Secteurs concernés	Principaux villages	Noms des clans principaux	Effectifs approximatif des groupes en nombre de ménages ou d'habitants ou en pourcentage	Situation des groupes (nomades, sédentaires, en voie de sédentarisation)	Aires de nomadisation (le cas échéant) Exemple : entre ... et ....

Province de :.....

Fiche : 2 Identification Administrative

Territoire de	Existe-t-il un recensement administratif des pygmées Oui ; Non	Enregistrement des naissances, mariages Décès Oui ; Non	Obstacles	recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)

Province de :.....

Fiche n° 3 : Reconnaissance Administrative et Representation Politique des Groupes Pygmees

Territoire de						Obstacles	recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)
Les groupes pygmées possèdent des chefs de localité reconnus par l'administration Nombre (y compris 0)								
Les groupes pygmées ont des chefs de groupement reconnus par l'administration (Nombre y compris 0)								
Des leaders pygmées font ils partie des appareils exécutifs politiques provinciaux Nombre (y compris 0)								
Existe-t-il des leaders pygmées dans les ong d'encadrement Nombre (y compris 0)								
Existe-t-il des leaders pygmées dans les services publics Nombre (y compris 0)								
Les groupes pygmées envisagent ils de présenter des candidats aux élections de secteur Nombre (y compris 0)								
Les groupes pygmées ont-ils des élus aux assemblées provinciales Nombre (y compris 0)								
Les groupes pygmées ont-ils des élus aux assemblées nationales								

Province de .....

Fiche no.4 : Participation Electorale

Territoire de						Obstacles	recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)
les groupes pygmées ont été enrôlés Oui Non %								
Ont-ils eu des candidats aux élections Oui: Non Nombre								
Ont-ils eu des élus Oui ;Non ; Nombre								

Ont-ils eu des observateurs Oui ; Non ;Nombre								
Ont-ils été embauchés comme agents de la CEI Oui ; Non : Nombre								
Ont-ils été embauchés comme agents de la CEI Oui ; Non : Nombre								

Province de .....

Fiche N° 5 : Conditions de vie

	État des lieux	Spécificités (territoriales, nomades, sédentaires)	Aspirations, évolutions	Obstacles	recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)
Alimentation						
Eau potable						
Hygiène						
Habitat						
Equipement du ménage						
Habillement						

Province de .....

Fiche 6 : Economie

Territoires ou secteurs	Type d'activité Chasse, (pêche, agriculture élevage, artisanat, main d'œuvre)	Type de ressource	Droits et accès aux ressources	Menaces actuelles sur l'accès aux ressources	Autres menaces et problèmes sur l'activité	recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)

Province de .....

Fiche N° 7 : Santé

	État des lieux	Spécificités (territoriales, nomades, sédentaires)	Aspirations, évolutions	Obstacles et problèmes	recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)
Prévalence des Maladies						
Prévention - vaccination - Consultation prénatales - Moustiquaires - Information MST						
Accès aux soins et aux médicaments						

Province de .....

Fiche N° 8 : Education

	État des lieux	Spécificités (territoriales, nomades, sédentaires)	Aspirations, évolutions	recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)
Alphabétisation - État et existence des établissements et organisations spécialisées - accessibilité					
Scolarisation : - état des établissements - qualité de l'enseignement - accessibilité					

Province de .....

Fiche N° 9 : Justice

	État des lieux	Spécificités (territoriales, nomades, sédentaires)	Aspirations, évolutions	recommandation	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)
Connaissance du droit					
Accès aux procédures et institution de justice					
Relations avec les services d'ordre et de justice (abus, déni de droit, attitudes…)					

Province de .....

Fiche N° 10 : Patrimoine culturel

Type de croyances, de connaissances et de pratiques culturelles	État des lieux , menaces	Spécificités (territoriales, nomades, sédentaires)	Recommandation pour assurer la reconnaissance par soi et les voisins, la sauvegarde de ces pratiques	Modalités de mise en œuvre de la recommandation.
Liées à la religion				
Liées aux rites (funéraires,matrimoniaux, de naissance, d'initiation, d'oracles divinatoires, des ancêtres)				
Liées aux connaissances du milieu naturel et à la pharmacopée				
Liées aux activités économiques (chasse, pêche…)				
Liées à la production artistique				

Province de .....

Fiche N° 11 : Voisinage

type de relation	État des lieux , menaces	Spécificités (territoriales, nomades, sédentaires)	Recommandation pour améliorer les relations	Modalité de l'action (Qui le fait, où et comment)
Perception des identités respectives - par les pygmées - par les Bantus				
Perception des façons d'agir et d'être pygmées par les Bantus				
Relations affectives				
Relations politiques				
Relations culturelles				

5. Compilation et analyse des données statistiques et des informations qualitatives

OSAPY désignera deux experts pour exploiter et analyser les données recueillies sur le terrain. Le résultat attendu est la fourniture d'un document analytique statistiquement bien fourni qui servira à la rédaction d'un « Cadre de Politique Nationale pour les peuples autochtones en RDC », cadre dans lequel la problématique de marginalisation et de paupérisation vécue par les différents groupes pygmées est bien décrite et bien documenté, et, pour chacun de ses aspects, des stratégies pertinentes sont proposées, des activités et des moyens décrits.

Mandat des experts

Les deux experts d'OSAPY auront pour tâche de compiler et d'analyser les données statistiques et les informations qualitatives recueillies sur le terrain et de préparer un rapport contenant les caractéristiques suivantes :

- Actualisation des connaissances en matière de localisation et d'effectifs des peuples autochtones.
- Description par grand type de situation les conditions de vie et d'accès aux ressources naturelles en s'appuyant sur des données statistiques.
- Description par type de situation, selon le degré de sédentarisation et par province, des dynamiques socio-culturelles des peuples autochtones, en faisant ressortir les évolutions régressives et positives en s'appuyant sur des données statistiques.
- Précision sur la situation juridique des PA notamment en matière de citoyenneté, de droits d'usage, d'accès aux services publics (y compris à l'emploi dans les services publics) tout en faisant des recommandations utiles à cet égard, et en proposant toutes mesures juridiques ou légales susceptibles d'améliorer la situation y compris en créant un cadre spécifique pour les PA, qui tienne compte de leur situation particulière.
- Proposition de recommandations pour améliorer la prise en compte et la défense du fait socio-culturel pygmées dans les services publics et dans les politiques de développement nationales et provinciales, y compris du point de vue de la prochaine décentralisation administrative du pays.
- Proposition de recommandations pour appuyer les initiatives individuelles et collectives des PA ;
- Proposition de modalités de mise en œuvre concrète de leurs recommandations, en identifiant leurs opérateurs possibles et les moyens requis ; parmi ces recommandations figurent la réalisation de projets en zones expérimentales visant un ensemble de mesures permettant d'atténuer ou de supprimer les contraintes et évolutions régressives précédemment identifiées.
- Description d'un dispositif national de mise en œuvre et de suivi évaluation futures pour la réalisation d'actions de développement propres aux Pygmées, s'appuyant de préférence sur les réseaux existants des organisations pygmées.

Annexe 5 : Termes de référence du consultant international

Introduction

L'expression « peuples autochtones » désigne de manière convenue en RDC la population pygmée. L'essentiel de la population congolaise est également « autochtone » en cela qu'elle pré-existe à la colonisation européenne. Il est toutefois admis que la présence des pygmées en milieu forestier est antérieure à celle des autres groupes « autochtones » et surtout qu'elle représente une minorité fragile et menacée aux caractéristiques humaines et socio-économiques différentes de celles des populations locales majoritaires. C'est en cela qu'elle mérite d'être distinguée sous l'appellation de « peuple autochtone » au sens que lui donne la Banque Mondiale et le Droit International.

On considère qu'il existe en RDC entre 100 000 et 250 000 pygmées répartis en groupes nomades ou semi nomades dans neuf des onze provinces de la République. Une grande partie de cette population est toutefois déjà sédentarisée. Il existe de grandes incertitudes sur les effectifs et la localisation réelle d'une grande partie de cette population.

Partie intégrante du patrimoine universel de l'humanité, la culture hautement spécifique des pygmées est menacée. La pression de l'agriculture et de l'exploitation forestière sur la forêt réduit constamment l'espace vital dont ils tirent leurs ressources et qui est au centre de leur culture. Leur sédentarisation progressive dans des conditions marginalisées se traduit par la fragilisation de leur économie, dominée par la chasse, et l'abandon irréparable de leur richesse culturelle, sous la pression de la culture dominante. La relation de symbiose plus ou moins harmonieuse qui prévalait entre les pygmées et leurs voisins Bantus se détériore ou évolue dans le sens du conflit ou de la frustration. Désireux de profiter des avantages de la société moderne, l'une des raisons de leur évolution vers une vie plus sédentaire, les pygmées constatent tous les déficits dont ils sont les victimes : accès difficile à la terre agricole ainsi qu'aux services de santé et d'éducation, reconnaissance citoyenne et civile contrariée par l'éloignement ou la marginalisation, non reconnaissance officielle de leurs droits d'usage ancestraux des ressources naturelles, marginalisation dans toutes les procédures légales d'attribution des droits d'exploitation de la forêt, revenus monétaires très inférieurs à ceux des populations voisines.

Nul doute qu'en l'absence de mesures adaptées, ces déficits ne feront que se creuser à l'avenir et que cette partie si originale de la population congolaise subira une intégration non maîtrisée qui la condamnera à la pauvreté et à la marginalisation toujours plus grande, à la perte de mémoire et de richesse culturelle.

Conformément à son mandat relatif à la réduction de la pauvreté dans le monde, la Banque mondiale a décidé de développer une Stratégie Nationale Pour le Développement du Peuple Pygmée. Le processus de préparation de cette stratégie a été lancé en juin 2008 par le biais d'un atelier consultation nationale avec toutes les parties prenantes concernées. Les résultats et les recommandations de l'atelier ont été consignés dans un aide-mémoire. Des collectes de données, confiées à des ONG locales, ont été lancées dans les 09 Provinces où les Pygmées sont présents. Les résultats seront compilés et analysés par une ONG nationale (OSAPY). Sur la base des informations et des données statistiques recueillies, un rapport en deux étapes (intermédiaire puis final) sera préparé par un consultant international puis repris par le chargé de l'étude. Ces TDR décrivent la tâche du consultant international.

D'une façon globale, le consultant international aura pour tâches :

- De former, selon les besoins, les enquêteurs chargés de la collecte des données au niveau des 09 provinces où les Pygmées sont présents ;
- De coordonner et suivre, en étroite collaboration avec OSAPY, le processus de collecte des données ;
- De participer à la compilation et à l'analyse des données fournies par les enquêteurs;
- D'aider les experts d'OSAPY dans la préparation et la conception de leur rapport analytique ;
- De préparer le rapport intermédiaire de la stratégie
- D'animer avec le TTL l'atelier national de restitution et de concertation ; et
- De rédiger en français le rapport final de la Stratégie Nationale de Développement des Pygmées qui tiendra compte des recommandations et suggestions de l'atelier mentionné ci-dessus.

Ce travail s'insère dans un processus de concertation initié par un séminaire de consultation avec les ONG, les bailleurs de fonds et les administrations publiques concernées qui a eu lieu en juin 2008. Comme

indiqué plus haut, le document de restitution (annexe 2) a déjà donné des orientations générales sur la base desquelles la collecte des données sera basée. Le consultant capitalisera sur les consultations organisées par ailleurs dans le cadre d'études d'impact socio-environnementales des projets de la Banque mondiale (PNfoCo, Pro-Routes...) ainsi que des études réalisées par les ONG locales et internationales, dont les ONG représentatives ou travaillant avec les pygmées.

Résultats attendus

Le résultat attendu est la production d'un « Cadre de Politique Nationale pour les peuples autochtones en RDC », cadre dans lequel la problématique de marginalisation et de paupérisation vécue par les différents groupes pygmées est décrite et, pour chacun de ses aspects, des stratégies pertinentes sont proposées, et des activités et des moyens et des mesures d'accompagnement sont identifiés, et décrits.

TDR détaillés

Le consultant international précise avec l'ONG OSAPY la méthodologie de la collecte des données. Ses autres tâches consistent à:

- Organiser le déroulement matériel de l'atelier national de restitution et de consolidation en relation avec les responsables de la Banque et les consultants nationaux.
- Synthétiser les résultats des travaux de terrain et préparer par thématique (voir supra) les documents de synthèse préliminaire ainsi que d'introduction (sous fichier power point) aux travaux de l'atelier national de restitution et de consolidation.
- Il assure avec OSAPY et le représentant de la Banque l'animation de l'atelier national.
- Il rédige le Draft du Cadre de Politique de Développement des Peuples Autochtones de la RDC, qui fournit, en conformité avec la directive OP 4.10 de la Banque, des recommandations générales et particulières adaptées à la situation des peuples autochtones de la RDC. Sur la base des documents élaborés par les différents ateliers, le document de synthèse :
  - o Actualise les connaissances en matière de localisation et d'effectifs des peuples autochtones ;
  - o Décrit par grand type de situation les conditions de vie et d'accès aux ressources naturelles ;
  - o Décrit par type de situation, selon le degré de sédentarisation et par province, les dynamiques socio-culturelles des peuples autochtones, en faisant ressortir les évolutions régressives et positives ;
  - o Précise la situation juridique des PA notamment en matière de citoyenneté, de droits d'usage, d'accès aux services publics (y compris à l'emploi dans les services publics) et fait toutes recommandations utiles à cet égard. Il peut proposer toutes mesures juridiques ou légales susceptibles d'améliorer la situation y compris en créant un cadre spécifique pour les PA, qui tienne compte de leur situation particulière.
  - o Il fait toutes recommandations pour améliorer la prise en compte et la défense du fait socio-culturel pygmées dans les services publics et dans les politiques de développement nationales et provinciales, y compris du point de vue de la prochaine décentralisation administrative du pays.
  - o Il fait toutes recommandations pour appuyer les initiatives individuelles et collectives des PA ;
  - o Il propose des modalités de mise en œuvre concrète de ces recommandations, en identifiant leurs opérateurs possibles et les moyens requis ; parmi ces recommandations figurent la réalisation de projets en zones expérimentales visant un ensemble de mesures permettant d'atténuer ou de supprimer les contraintes et évolutions régressives précédemment identifiées.
  - o Il décrit et budgète un dispositif national de mise en œuvre et de suivi évaluation du Plan Cadre, dispositif s'appuyant de préférence sur les réseaux existants des organisations pygmées.

Le consultant international remettra un rapport provisoire sous forme électronique au chargé du projet (Arbi Ben-Achour), et ce, à la fin de novembre 2008 pour revue et commentaires. Une version finale et officielle (en copie dure et sous forme électronique) doit être remise au chargé du projet au plus tard à la fin de la deuxième semaine de décembre 2008.

Pour la structure et le contenu du rapport final, le consultant international suivra le plan et les indications relatives au contenu de l'ESW fournis dans le Draft Inception Paper.

Annexe 6 : Données générales sur les PA Pygmées en RDC

(Extrait du Plan des Peuples Autochtones. Projet GEF-BM. Juillet 2007. **GK.Shmidt Soltau.**)

Les peuples autochtones en RDC constituent une mosaïque complexe de groupes ethniques apparentés. Les définitions et chiffres existants ne sont pas précis ni cohérents entre eux. Selon Bahuchet et al. (1999), Bailey (1985), Pagezy (1988a,b) et Dyson (1992) environ 70.000 -100.000 personnes s'identifieraient comme étant des chasseurs-cueilleurs autochtones et/ou comme appartenant à leurs descendants (Tableau 1), tandis que d'autres sources avancent des estimations encore plus élevées. Selon les rapports de Lewis (2000), Jackson (2004) et Lattimer (2004) il y aurait, en RDC, un nombre de 250.000 personnes appartenant à l'un des différents groupes des peuples autochtones.

Tableau 1 : Les groupes des peuples autochtones en RDC – données estimatives. Il n'existe à ce jour aucun recensement exhaustif des groupes autochtones en RDC

Groupe	Région	Population
Aka	Le long du fleuve Oubangui	5.000
Mbuti (Asua)	Au Centre et au Sud de la forêt d'Ituri	5.000-7.000
Mbuti (Kango/Aka)	Au Nord et à l'Ouest de la forêt de l'Ituri	7.500-8.000
Mbuti (Efe)	Au Nord et à l'Est de la forêt de l'Ituri	10.000-15.000
Cwa d'Equateur	Au Sud et à l'Est de Mbandaka	14.000-20.000
Cwa du Kasaï	En lisière de la mosaïque forêt savane dans la région des lacs du Kasaï, à Kongolo, au Nord de Kananga et à l'Est de Kabinda	10.000-20.000
Twa	A l'Est du Nord-Kivu, au Sud-Kivu et à Maniema	12.000-16.000
Autres groupes	Dispersés à travers toute la région forestière en RDC	Env. 5.000

Pour la région du Parc des Virunga (Nord-Kivu), le CIDOPY recense 144 ménages Twa à proximité du Secteur Mikeno, totalisant environ 430 personnes ; et 50 ménages autour du secteur Mutsora totalisant environ 200 personnes.

Pour l'ensemble du Parc des Virunga, au total 2.327 ménages Mbuti et Twa ont été recensés dans 216 campements et 107 villages (PAP-RDC 2000 & PIDP Nord Kivu 2004). En extrapolant la taille des ménages dans les zones habitées par les peuples autochtones autour du parc National de Kahuzi-Biega telle que rapportée par Shalukoma (1993, 2000: 3,64 personnes par ménage), on arrive à un nombre total de personnes appartenant aux peuples autochtones autour du Parc National des Virunga de 8.480 de personnes. Par contre, en se référant au chiffre avancé par Plumptre et alias (2004: 42) pour le compte des populations Twa en RDC (5.33 personnes par ménage), 12.400 de personnes appartenant aux peuples autochtones habiteraient la zone autour du Parc National des Virunga.

De par l'histoire et la tradition, les peuples autochtones ne vivaient pas dans la région autour du Parc National de la Garamba, et à l'heure actuelle ces régions ne sont pas habitées par des groupes Twa, Mbuti, Aka et Cwa.

Il est généralement admis que les chasseurs-cueilleurs sont les premiers habitants des forêts congolaises. Selon cette théorie à associer aux travaux de Schebesta (1938-1958) et de Turnbull (1961, 1965, 1983), ces populations ont pendant longtemps vécu en autarcie fondée sur l'économie de la cueillette avant que n'arrivent, pendant le dernier millénaire et à la suite des migrations, des groupes d'agriculteurs vers les zones forestières. Mais d'autres études plus récentes situent ces premiers contacts entre les deux peuples à une période beaucoup plus ancienne, à la période entre 2.000 et 3.000 (Bahuchet 1982, Bailey 1985, Hart et Hart 1986, Vanshina 1990). Voulant définir les populations Mbuti, Twa, Cwa et Aka, les peuples autochtones (PA) comme une entité à part entière, il s'avère d'abord nécessaire de bien les distinguer par rapport à leurs voisins agriculteurs. Les peuples autochtones ne parlent pas les mêmes langues, mais plusieurs langues bantoues à la fois; mais ce qui est encore bien plus frappant dans ce contexte, c'est le fait qu'ils perçoivent leurs voisins immédiats, les bantous, différents par rapport à eux-mêmes et ceci à la fois au niveau sociale, économique, idéologique et aussi au niveau de l'organisation politique (Bahuchet 1993a).

«Batwa», «Bambuti», etc. renvoie au pluriel alors que «Mutwa», «Mubuti» au singulier dans les langues bantoues. Mais le présent rapport préfère l'emploi du terme «Twa», «Mbuti», «Cwa» et «Aka» pour le singulier et le pluriel en même temps, parce que ces termes «Batwa» etc. sont porteurs de la même ambivalence que présente le terme « pygmée ». En même temps, le terme «Twa» s'emploie en langue bantoue généralement en référence aux populations le plus souvent chasseurs-cueilleurs.

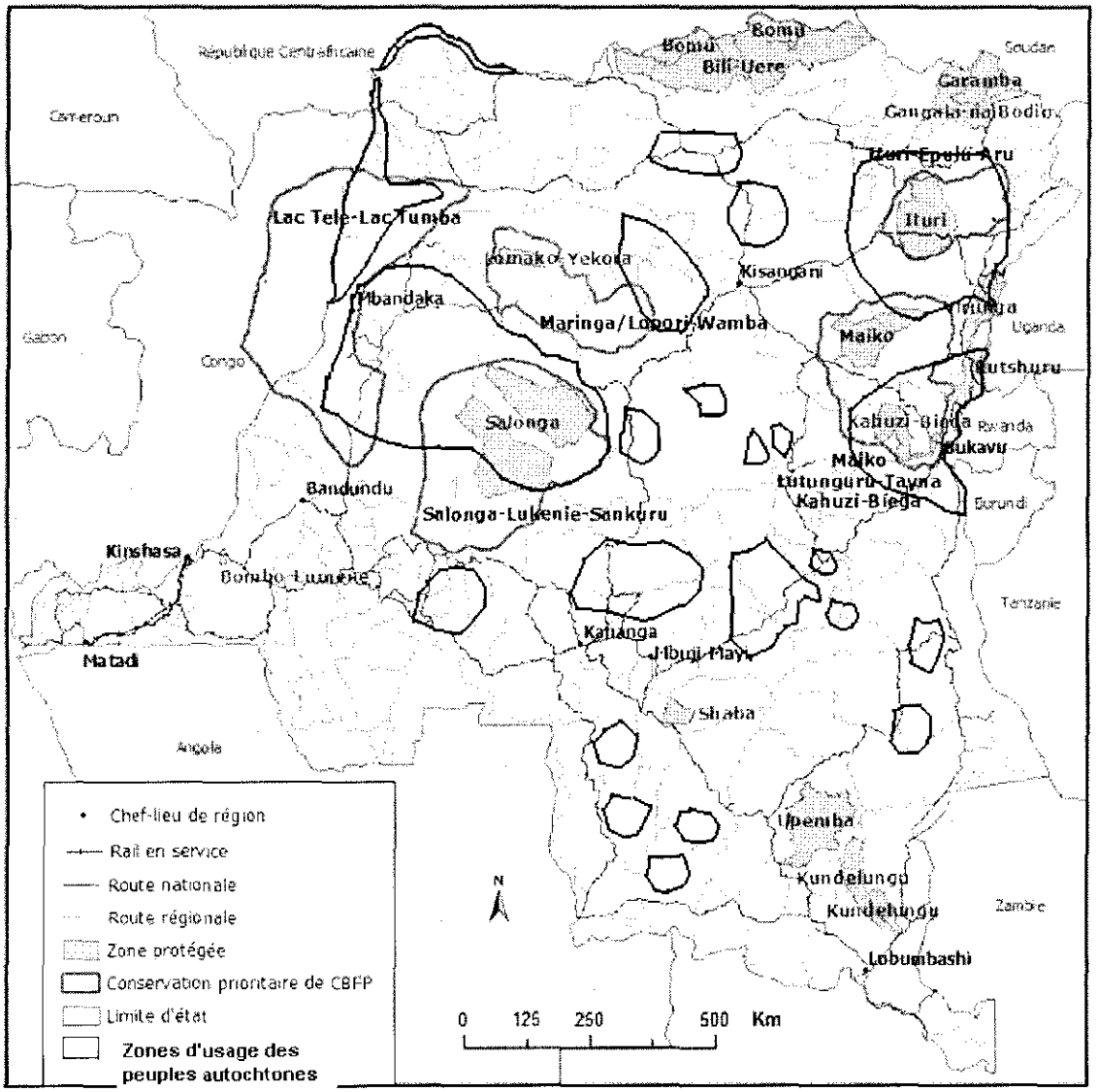

Carte 1 Les zones d'usage des peuples autochtones

Les peuples autochtones s'identifient eux-mêmes de manière très étroite à la forêt (Cavalli-Sforza 1986). Même s'ils ne vivent pas exclusivement des produits sauvages que leur procure la forêt tropicale, ces produits font partie de leurs besoins fondamentaux et constituent la base à leur vie quotidienne (Ichikawa 1991). Ils sont d'une très grande mobilité, mais leurs déplacements à travers des vastes zones à l'intérieur de la forêt s'organisent tout d'abord en fonction de la disponibilité des produits forestiers, c'est-à-dire par rapport aux différentes saisons de l'année et non pas rapport aux nécessités différentes qu'impose la vie agricole. Ils ont fait de la forêt le centre de leur vie intellectuelle et spirituelle (Harako 1988). Ils se voient eux-mêmes différents et sont également perçus par leurs voisins comme différents par rapports à leur vie sociale, économique, idéologique et politique (Bahuchet 1993a). Les populations autochtones des régions forestières en RDC entretiennent des relations complexes avec les populations villageoises agricoles qui les chargent souvent des travaux et avec qui ils échangent des biens et des services; pour communiquer avec eux, ils parlent leurs langues, bantoues ou encore soudanaises. Ces interactions entre voisins sont souvent caractérisées par une inégalité (Turnbull 1965, 1983, Hewlett 1996) et elles s'étendent d'une relative autonomie avec des contacts occasionnels jusqu'à la servitude héréditaire (Grinker 1994). Le type d'interaction développé par chaque groupe autochtone correspond notamment à son niveau de mobilité.

Tous les groupes chasseurs-cueilleurs autochtones sont caractérisés par leur mobilité, mais comme le degré de leur mobilité varie, la fréquence et l'intensité des contacts avec le monde extérieur varient aussi. Certains groupes, spécialement parmi ceux des Mbuti (Asua, Efe, Basua) restent entièrement dépendants de la forêt, tandis que la majorité des groupes Cwa pratiquent l'agriculture pour compléter leur régime alimentaire, même si la chasse demeure l'une de leurs principales activités.

La plupart des populations autochtones de la RDC vivent d'une combinaison de production alimentaire et d'exploitation de produits forestiers (Ichikawa 1991, Grinker 1994). Les données des années allant de 1970 à 1980 indiquent qu'à cette époque, ni la chasse, ni la cueillette des produits non ligneux n'avaient détérioré ces ressources naturelles. La chasse et la cueillette n'assuraient que la subsistance locale d'une population de faible densité. Ichikawa (1986, 1996) estime qu'un groupe de 67 personnes récoltait annuellement environ 7 tonnes de gibier dans un territoire de 150 Km^2. Il est probable que les conflits, l'augmentation de la population et de la demande mettent désormais cette source d'approvisionnement des peuples autochtones en péril.

La participation des peuples autochtones au commerce régional n'est pas du tout récente, car elle se pratiquait déjà au 17ème siècle lorsque les Européens s'approvisionnaient en ivoire et autres produits non ligneux (Vanshina 1990). Mais cela n'avait pas conduit à une représentation adéquate de ces peuples dans le cadre des processus de la prise des décisions à l'intérieur de la société. En RDC, le droit foncier n'est toujours pas entièrement clarifié et l'agriculture de rente, l'exploitation minière, la reprise des activités économiques, y compris, mais pas uniquement, l'industrie du bois ainsi que la mise en œuvre des aires protégées et avec, en même temps, le processus de la réunification et de la relance économique, posent des défis majeurs aux peuples autochtones avec leurs modes de vie et avec ses opportunités et risques particuliers qui demandent d'être observés et traités avec la plus grande attention.

Le nouveau code forestier confirme les droits traditionnels de toutes les populations à profiter des ressources forestières lorsqu'il s'agit de leur subsistance et de leur bien-être socioculturel. Il prévoit des consultations préalables à toute décision relative à l'aménagement et aux compensations à chaque fois qu'un de ces droits traditionnels pourraient être ignoré ou encore restreint, mais en réalité, la situation est beaucoup plus complexe encore.

Economie et Environnement

A l'origine, les populations Mbuti, Twa, Cwa et Aka étaient des chasseurs collecteurs qui pratiquaient rarement l'agriculture. Mais les campagnes de sédentarisation durant et après la période coloniale ont fait en sorte que la plupart des peuples autochtones commençaient à occuper des terres de manière permanente et à y passer la plus grande partie de l'année (Althbabe 1965).

Tout comme les autres groupes ethniques vivant dans la même région, ils ont adopté, pendant ce processus de sédentarisation, un mode de vie basé sur l'agriculture. Durant une partie de l'année, ils restent dans leurs campements permanents, où les hommes défrichent et brûlent des parties de la forêt tandis que les femmes cultivent et s'occupent de la récolte. Mais le niveau de sédentarisation entre les populations Mbuti, Twa, Cwa et Aka diffère de manière significative. Alors que la coutume de quitter leurs villages pendant des longues missions de chasse les éloignant souvent bien loin du village, n'existe pratiquement plus chez les Cwa ; les Mbuti, Twa et Aka qui vivent à l'extérieur des principaux villages, passent encore aujourd'hui 1/3-2/3 de leur temps dans la forêt. Tandis que les Cwa, à cause de leur faible activité de chasse, n'ont pas pu maintenir leur style de vie en camp de chasse, la majorité parmi les groupes Mbuti, Twa et Aka disposent d'habitude, et loin à l'intérieur de la forêt, de plusieurs campements de chasse qu'ils abandonnent dès que le gibier et les produits non ligneux commencent à s'y réduire, ce qui témoigne d'une bonne et durable gestion de la forêt.

Les méthodes traditionnelles de chasse (à la lance [Efe, Twa] et au filet [Asua]) sont de moins en moins pratiquées et remplacées actuellement toujours plus par la chasse avec des pièges. Mais les informateurs parmi les populations Cwa rapportent qu'autrefois, on pratiquait encore la chasse avec des filets ou d'autres outils de chasse traditionnels.

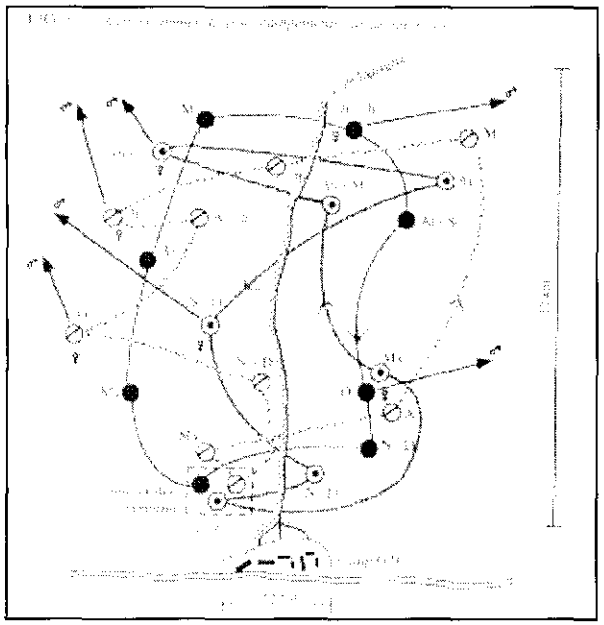

Fig. 1. Le circuit annuel de trois campements Aka sur une localité. Source : Thomas et al 1983ff (1.3): 40.

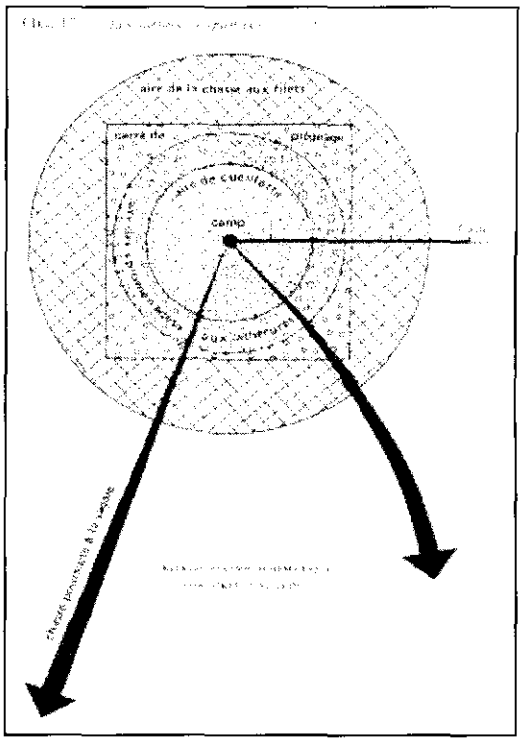

Fig. 2. Les surfaces utilisées par les Aka. Source : Thomas et al 1983ff (1.2): 66.

Les raisons motivant la chasse ont, à cause d'une forte demande en viande de brousse, changé au cours de ces dernières années. Les hommes encore jeunes sont particulièrement capables de générer des revenus qu'ils dépensent le plus souvent en boisson à l'intérieur de leurs campements permanents.

Les femmes collectent, en petits groupes, des ignames sauvages, des feuilles de gnetum sp. landolphia, divers fruits et champignons, alors que la récolte du miel sauvage est considérée comme une tâche revenant aux hommes. Vers la fin de la saison sèche, les hommes et les femmes attrapent des poissons dans les petits cours d'eau.

Mais il faut le dire, les conditions de vie des sociétés de la forêt tels que les Mbuti, Twa, Cwa et Aka sont beaucoup moins idylliques que le veulent souvent croire les étrangers. L'exploitation forestière, les activités telles que le défrichement des forêts pour l'extension de l'agriculture ont contribué à réduire l'espace disponible à la chasse et la cueillette. Les peuples autochtones ne sont souvent pas capables de générer plus de 10% des revenus de leurs voisins agriculteurs. Alors que les agriculteurs peuvent générer environ USD 84 (DSRP 2005:23) par personne et par an, le revenu des peuples autochtones n'atteint qu'environ USD 8 par personne et an (USD 0.02 par personne et jour).

Le système traditionnel de tenure foncière

Avant l'époque coloniale, les bandes et groupes n'avaient pas choisi une zone bien déterminée, mais un système bien élaboré de gestion durable de la forêt: lorsque l'exploitation d'une zone commençaient à avoir des impacts visibles (moins de succès dans la chasse et la cueillette), ils abandonnaient tout simplement la zone. Ce système a changé sous le développement rapide du côté des agriculteurs utilisant certaines zones le long des rivières pour leur agriculture de coupe et de brûlis et surtout avec l'arrivée des peuples autochtones.

Pendant des périodes de la saison des pluies, les populations Mbuti, Twa, Cwa et Aka avaient commencé à s'installer près des agriculteurs en échangeant avec eux la viande de brousse contre le manioc et d'autres produits agricoles leur permettant ainsi d'éviter des périodes de famine causées par la réduction des opportunités de chasse et de cueillette pendant les périodes pluvieuses.

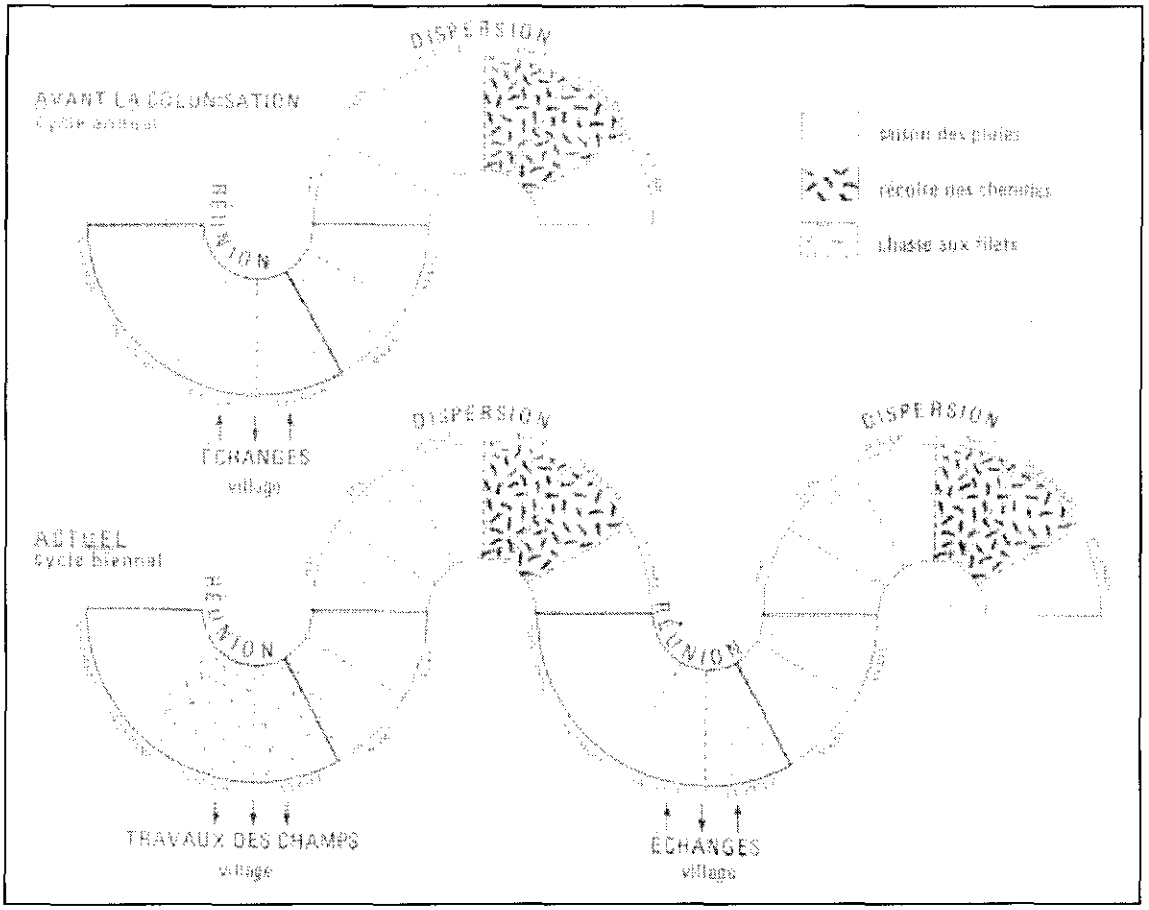

Fig. 3 Les calendriers comparatifs d'avant la colonisation et actuels des activités des populations Aka Source: Thomas et al 1983ff (1.2): 80.

Traditionnellement, chaque campement (le groupe résidentiel) se déplace en moyenne six fois par an. Ces déplacements d'année en année s'effectuent à l'intérieur d'une aire correspondant à un domaine vital et couvrant une surface d'environ 2 Km² par personne; ce qui revient donc à 300 Km² par campement. Un domaine vital est selon Heymer (1977:26) «l'espace qu'un individu ou un groupe organisé parcourt tout au long de son existence». Les groupes résidentiels qui s'associent périodiquement pour effectuer la chasse aux filets utilisent des domaines vitaux qui sont largement superposés, mais il est évident que seuls ces groupes utilisent l'aire de forêt formée par cette superposition et d'autres campements ne peuvent y avoir accès, s'y installer, même temporairement, sans autorisation. Dans cette mesure, il est permis d'appeler ce domaine exclusif – territoire/localité. Les peuples autochtones reconnaissent et nomment cette surface de forêt partagée par plusieurs campements. Il apparaît toutefois que la configuration de ces territoires est déterminée par les localisations des zones de chasse et de cueillette des villageois avec lesquels les peuples autochtones d'un groupe particulier ont des relations d'échange (Thomas et al 1983ff (1.2): 87-89.). A un moment donné, quelques bandes ont commencé à aménager leur propre petite agriculture de jardin. A défaut d'un système foncier proprement dit, ils ont commencé, pour gérer leurs fermes, à se servir du système élaboré par les agriculteurs, mais tout en maintenant l'idée d'une forêt ouverte en dehors de la zone agricole. Toutefois, le processus de la sédentarisation, aggravée par une dégradation de l'environnement, a réduit la zone de forêt disponible pour les diverses bandes, car leur petite agriculture de jardin ne leur permet pas des déplacements trop loin de leurs fermes et parcelles permanentes. Au cours des discussions, il s'était avéré que les peuples autochtones maintenaient l'idée d'une forêt collective et ouverte à tous, et qu'en réalité, il est possible de démarquer la zone de terre utilisée par les différents groupes résidentiels. Ces zones se trouvent sous pression, car les peuples autochtones n'ont pu développer des stratégies efficaces au profit de la protection des forêts qu'ils utilisent.

Les titres coutumiers des peuples autochtones sur les zones agricoles changent de manière significative. Dans les zones où plus des terrains sont disponibles, les peuples autochtones se sont déclarés propriétaires des terrains dont les limites sont respectées par leurs voisins bantous. Mais, dans le plupart des cas, les peuples autochtones semblent ne pas avoir de droit légal sur les terrains qu'elles occupent. Compte tenu du

fait que les peuples autochtones ne sont pas considérés comme propriétaires des terres qu'ils occupent, ils sont les tout premiers à devoir abandonner les lieux lorsqu'il s'agira de céder de la place à des nouvelles plantations ou encore aux divers projets dans le cadre du processus de développement. Dans leur grande majorité, ils ont subi plusieurs changements de leurs campements pour céder la place à l'expansion des villages bantous ou encore aux plantations de leurs voisins. En conséquence, ils sont souvent devenus des simples paysans travaillant sur des terres dont ils ne possèdent pas des titres et avec des salaires ne leur permettant rien de plus que la simple survie, car dépourvus des moyens pour payer la scolarité de leurs enfants ou, en cas de maladie, les frais de consultation et des médicaments.

Une étude de cas démontre que 14% des peuples autochtones installés autour du Parc National de Virunga sont propriétaires de petites concessions (PIDP Nord-Kivu 2004). Mais ces concessions sont le plus souvent trop petites (moins de 0.1 ha par personne) et elles ne peuvent garantir la survie de leurs occupants ce qui les obligent donc au travail sur les terres de leurs voisins (le revenu moyen en serait 0.01 - 0.02 SUS par personne et jour). Dans leur grande majorité, ils ont subi plusieurs changements de leurs campements pour céder la place à l'expansion des villages bantous ou encore aux plantations de leurs voisins. Plumptre et al. (2004: 54) démontrent que seulement 12.5% parmi la population Twa dispose d'une éducation formelle, tandis que 40% parmi les populations bantoues peuvent disposer d'une éducation dans l'enseignement primaire et 10% même dans l'enseignement secondaire. Aucun des Twa suivis par Plumptre (2004: 58) dans les environs du PNVi n'a jamais consulté un hôpital tandis que, du côté des bantous, 40% parmi eux y sont déjà allés se faire consulter et soigner. Cette situation explique aussi le taux de mortalité dans les campements des populations Twa deux fois plus grand que celui du côté des villages bantous (PIDP Nord-Kivu 2004) et en Uganda quatre fois (Rudd 2004). Selon les Twa et Mbuti rencontrés dans les environs du PNVi, ces conditions de vie inacceptables s'expliquent par le fait qu'ils n'ont pas des revenus susceptibles de leur donner accès légal à un terrain, ni aux ressources naturelles.

L'absence des méthodes et systèmes traditionnels en faveur d'une meilleure défense de leurs «biens» par rapport aux étrangers ainsi que le fait de ne pas disposer des propriétés/villages/localités légales, ont beaucoup contribué à fragiliser de plus en plus leur mode de vie et leur culture lesquelles se trouvent aujourd'hui de plus en plus marginalisées et remplacées par d'autres imposées par l'extérieur de telle manière que ces peuples autochtones deviennent de plus en plus dépendants de leurs voisins parce qu'ils n'ont pas d'alternative et ne peuvent plus tout simplement s'échapper et disparaître dans la forêt à chaque fois qu'ils le voudraient. C'est aussi la raison pour laquelle leurs bases économiques restent fondées et dépendent de la bonne volonté des agents officiels et/ou de leurs voisins qui, eux, disposent pratiquement toujours des capacités plus élaborées pour les discussions des questions de légalité avec les différentes instances gouvernementales.

Le fait que les fonctionnaires soient dans leur plus grande majorité d'origine bantoue, contribue également à augmenter le nombre des désavantages subis par les peuples autochtones. L'argument selon lequel les droits de propriété sur des terres à l'intérieur du code foncier devaient être respectés par toutes les parties prenantes, s'est également montré inefficace.

Les impacts des projets de conservation

Aujourd'hui, 7,7% (jusqu'à 9,6% si on utilise les estimations produites par L'EES du PNFoCo qui utilise la méthode cartographique) du territoire national est protégé, mais l'un des objectifs du Projet GEF-BM consiste en l'augmentation de ce taux vers 15% conformément à la volonté exprimée par le Gouvernement congolais. Cernea & Schmidt-Soltau (2006) montrent que les parcs nationaux dans 6 pays du bassin du Congo sont à l'origine d'un appauvrissement du côté des populations rurales en général et des peuples autochtones tout particulièrement (voir aussi Rudd 2004 pour l'appauvrissement des Twa causé par le Bwindi National Park en Uganda). Néanmoins, ceci ne constitue pas du tout une réalité et il est bien montré que la conservation de la biodiversité ne doit pas obligatoirement entraîner l'appauvrissement des populations rurales. La discussion des impacts sociaux des mesures de conservation est déjà bien ancienne: Ainsi, en 1939, l'anthropologue Peter Schumacher avait démontré que la sédentarisation imposée et le changement de mode de vie (de la chasse et la collecte à l'agriculture et la poterie) contribuent à fragiliser la culture et la confiance des populations Twa au Rwanda et pourraient même être à l'origine de leur extinction.

En se basant sur ses découvertes, l'Institut des Parcs Nationaux du Congo-Belge a autorisé les populations Twa et Mbuti de continuer la chasse et la collecte de subsistance à l'intérieur du Parc National de Virunga en se référant au Décret du 14 octobre 1916 disposant que «les terres occupées par les populations

indigènes... continueront à être régies par les coutumes et usages locaux» et ensuite à celui du 6 février 1920, précisant qu'il s'agit bien des «terres que les indigènes habitent, cultivent ou exploitent de quelque manière que ce soit selon les coutumes et usages locaux». Le Décret du 11 avril 1949 relatif au droit foncier reconnaissait des droits de propriété aux communautés, sur la base de l'usage et de l'occupation coutumière des terres: «Les indigènes exercent leurs droits coutumiers dans les forêts protégées indigènes ou domaniales (...). L'exploitation commerciale, par les indigènes, des produits forestiers qu'ils récoltent selon leurs usages coutumiers, est libre dans les forêts protégées domaniales».[10] Mais le Code Foncier (*Loi n° 73/021 du 20 juillet 1973* § 53 & 387) n'a pas restitué ces droits et l'Ordonnance–Loi du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature dispose que personne n'est autorisée à résider, cultiver ou exercer une activité quelconque à l'intérieur du parc (voir aussi le Cadre de politique de réinstallation)[11]. Dans cette logique, les peuples autochtones étaient contraints d'abandonner leurs forêts sans être consultés et sans aucune réparation par les projets de conservation.

Beaucoup a été dit à propos des opportunités de bénéfices à tirer des aires protégées au profit des populations rurales. L'UNESCO a imposé des taxes sur la distribution des bénéfices générés chaque année par le tourisme de gorilles. Les bénéfices locaux provenant des 20.6 millions US$ par année s'élèvent à 0.7 millions de US$ ce qui représente 3.4% environ. Plumptre et al. (2004 : 74) démontrent même que le bénéfice tiré des projets de conservation par les peuples autochtones reste inférieur à celui des autres. Pendant que 7% de la population entière se souvient d'avoir pu profiter quelque peu des bénéfices provenant du tourisme, personne parmi les populations Twa aux environs du Parc National de Virunga n'en a jamais vu. Pendant que 6% de la population bantoue questionnée ont quelques parents autorisés de collecter des produits forestiers non ligneux à l'intérieur du parc, personne parmi les populations Twa connaissait quelqu'un jouissant du même droit. En revanche, les peuples autochtones ont beaucoup plus souvent soulevé des problèmes à cause de la présence du Parc National: 88.9% des peuples autochtones installés autour du Parc National de Virunga révèlent que la présence du parc entraîne des impacts négatifs (accès restreint, agressions pendant les récoltes et vol des récoltes, affrontements avec les gardiens) alors que personne n'a pu se souvenir d'un bénéfice quelconque (Plumptre et al. 2004: 86). Le probable appauvrissement des peuples autochtones en RDC, causé par l'établissement des parcs nationaux, a été bien documenté par des études des cas portant sur le Parc National de Kahuzi-Biega (Barume 2000, Mutimanwa 2001).

Dès la fin des années 1960 jusqu'en 1975, 580 familles Twa (entre 3.000 et 6.000 personnes) vivant, dans les altitudes des zones forestières du Parc National de Kahuzi-Biega en ont été expulsées de manière violente. Il n'y a pas eu de consultation préalable et aucune disposition n'a été prise pour assister toutes ces victimes d'expulsion à retrouver un terrain ou n'importe autre source de revenus. Cette expulsion a, soudain et d'un seul coup, détruit leur culture, leurs pratiques spirituelles et leur mode de vie. Le coût en a été très grand au niveau humain et social.

Suite à l'aveu de certaines langues selon lesquelles les parcs nationaux sont à l'origine des problèmes chez les populations autochtones, l'ICCN, de concert avec ses partenaires, ont commencé à travailler plus étroitement en collaboration avec ces populations concernées depuis plus d'une décennie (PN Kahuzi Biega et RFO) . L'ICCN ensemble avec ses partenaires a organisé, en novembre 2005, un atelier dans le secteur nord du Parc National des Virunga destiné à améliorer la cohabitation entre ce Parc, les peuples autochtones et les communautés locales dans la région de Rwenzori et de la Chefferie Watalinga. Tandis que le rapport met en exergue que l'ICCN aussi bien que le WWF «doivent trouver un terrain servant à l'installation des PA Pygmées de même que pour leurs activités» (ICCN & WWF 2005: 8), il vise, et de manière solennelle, l'assistance à l'agriculture («Promouvoir l'agriculture dans le milieu pygmée, apprentissage des petits métiers» ICCN & WWF 2005: 9). Des expériences déjà faites dans d'autres pays montrent bien que cette approche ne pourra très certainement pas aboutir aux résultats escomptés et que la clé à une cohabitation des parcs nationaux avec les peuples autochtones se trouve beaucoup plus en leur autorisant de continuer à chasser et à collecter la subsistance dans la foret parce que ces activités constituent souvent une ressource de revenu monétaire essentielle pour les Mbuti, Twa, Cwa et Aka ce qui met bien en exergue leur importance. En revanche, cette situation reste délicate dans la mesure où l'on sait que l'Ordonnance Loi du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature dispose que personne n'est autorisée à résider, cultiver ou exercer une quelconque activité à l'intérieur du Parc. Ceci est aussi conforme aux normes internationales des aires

[10] Les codes et Lois du Congo Belge, - Tome III, 8e édition des Codes Louwers – Strouvens, 1959. Chapitre II : « Des usages indigènes », Section 1 – Usages coutumiers et exploitation à caractère commercial, aux articles 8 à 10.

[11] La création des parcs nationaux existants, était décrétée par Ordonnances signées au cas par cas, sans nécessairement suivre la procédure légale. Dans tous les cas, les droits des populations autochtones habitant les forêts décrétées « parcs », n'ont été pas consider dans les processus de creation du parc.

protégées par l'UICN.-On ne peut, à priori, pas exclure que l'expérience congolaise bien conduite soit fructueuse puisque les PA de la RDC expriment, de plus en plus, leur aspiration à un mode de vie semblable à celui de leurs compatriotes bantous.

Les interactions avec les groupes ethniques voisins

Les populations Mbuti, Twa, Cwa et Aka ont depuis toujours été et de manière quotidienne en contact avec d'autres groupes ethniques. Mais la nature de ces contacts, leur longueur et leur impact sur toute cette interaction dans le passé, le présent et dans le futur ne varie pas seulement d'un groupe à l'autre, mais même à l'intérieur des bandes (familles) d'un même groupe.

Le fait d'échanger des produits forestiers issus de la pêche, de la chasse ou de la cueillette contre le fer, des produits agricoles ou encore des produits du marché, contribue au profit d'une relation désignant en même temps une stratégie propre aux peuples autochtones et aux «Bantous». En effet, les deux groupes arrivent de cette manière à diminuer les risques dus aux variations saisonnières de la production, tout en spécialisant, d'un côté, les techniques de subsistance et, de l'autre, en favorisant l'échange lui-même. Cette interaction a été perçue et interprétée de plusieurs manières. Alors que certains décrivent les interactions entre les peuples autochtones et leurs voisins comme de l'esclavage (Turnbull 1961), d'autres y voient beaucoup plus l'exemple d'un excellent partenariat interculturel (Grinker 1994). Les chasseurs–cueilleurs perdent certains aspects de leur pouvoir économique et spirituel et deviennent ainsi de plus en plus dépendants de leurs voisins.

Pour le cas du Cameroun, Ngima (2001) fournit une liste de «requêtes» établie par les «Bantous» et «PA Pygmées» favorisant leur mode d'interaction harmonieuse, originelle et vivante, a été, d'une manière ou d'une autre, reproduite lors des entretiens avec les peuples autochtones et «Bantou» :

- Amélioration de l'intégration de l'élite interne et externe dans le processus de prise de décision sur les questions en relation avec l'utilisation de la forêt;
- Répondre aux besoins exprimés en investissant dans la construction des routes, des dispensaires ou centres de santé, des écoles et terrains de football ou bien dans les animations culturelles;
- Interdire l'exploitation forestière désordonnée de la part des «étrangers»;
- Protéger les plantes médicinales, les arbres fruitiers et autres plantes et espèces d'animaux représentant une valeur culturelle et économique pour les Baka, Kola et «Bantous»;
- Offrir des droits d'utilisation légaux selon les modes traditionnels de faire valoir (l'arbre Moabi tout particulièrement);
- Etablir une meilleure régulation et un meilleur suivi du travail effectué dans les forêts par les divers acteurs;
- Assistance dans le domaine de la gestion durable des forêts;
- Employer les jeunes des villages «bantous» et des campements Baka et Kola pour tout type de main d'œuvre (infrastructure, etc.);
- Légaliser les droits fonciers traditionnels des Baka, Kola et «Bantou» (y compris les terres des fermes individuelles ainsi que les zones de chasse et de cueillette commune); et
- Intégrer à tout prix les peuples locaux («Bantou» et Kola) dans le processus de prise de décision (Ngima 2001: 233).

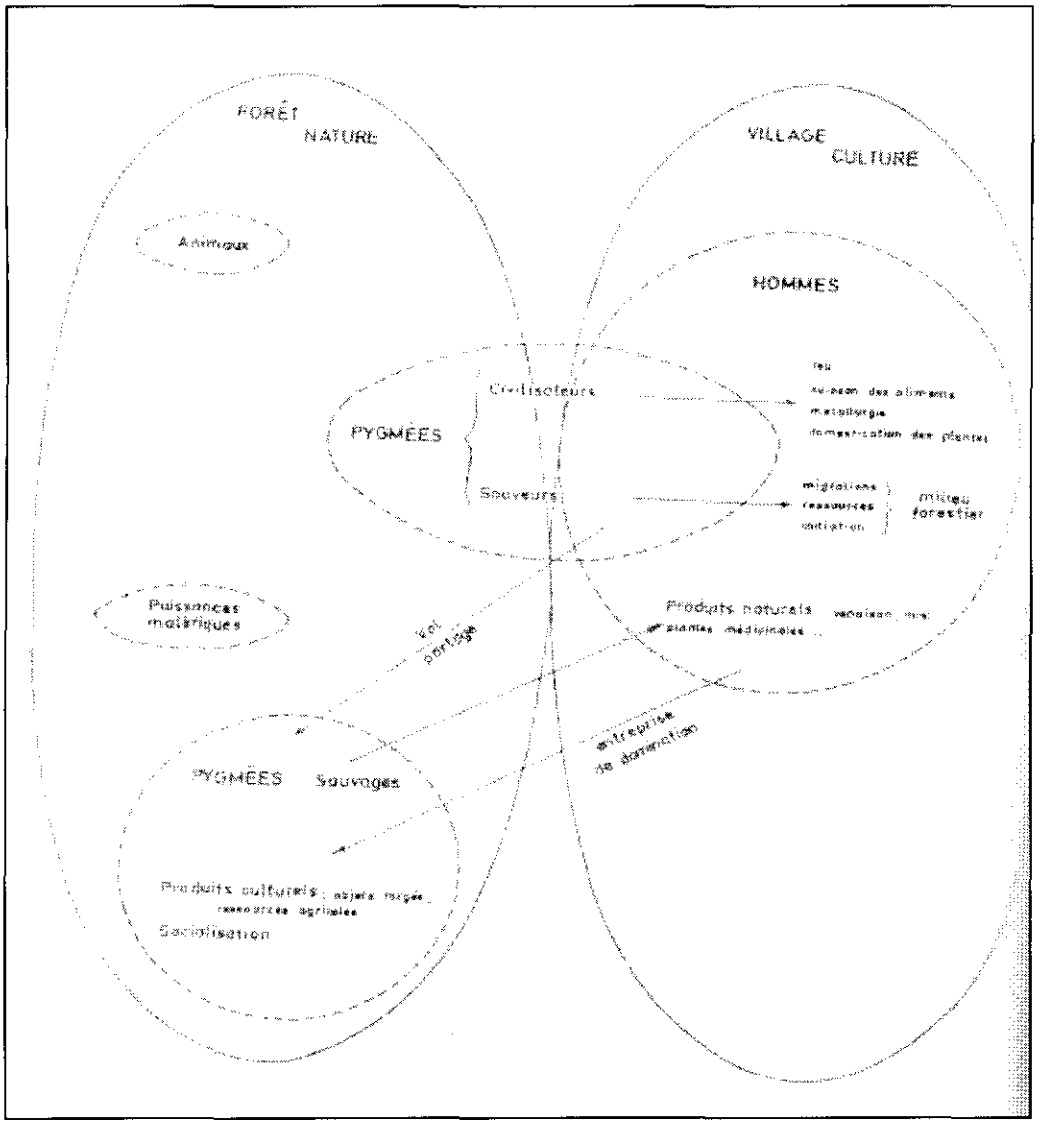

Fig. 4: Les relations entre les chasseurs - collecteurs (les peuples autochtones) et les Agriculteurs (les Bantou). Source : Bahuchet et Guillaume 1979 : 118.

Les populations Mbuti, Twa, Cwa et Aka ainsi que leurs voisins sont conscients de la nature fragile de leur interaction et très souvent, lors des réunions, il a été affirmé que les «Bantous» ne sont pas guidés par cette mauvaise intention de vouloir de plus en plus défavoriser leurs partenaires parmi les populations Mbuti, Twa, Cwa et Aka, mais que c'est beaucoup plus le manque d'opportunités d'accroître leurs revenus en équipe. Les deux parties se sont déclarées disponibles d'adopter une approche commune au développement, mais, en même temps, ils ont fait comprendre que, si le développement n'est possible qu'aux dépens des populations Mbuti, Twa, Cwa et Aka, la majorité des «Bantou» ne veulent pas manquer l'opportunité et ceci pour des raisons économiques.

Organisation sociale

La plus petite unité sociale chez les populations Mbuti, Twa, Cwa et Aka se constitue du groupe de résidence (bande) caractérisé par une sorte de campements séparés à l'intérieur des villages. Les membres de la bande vivant ensemble tout au long de l'année, disposent des campements forestiers et des terres utilisées en commun. Chaque bande est composée de différentes familles et peut avoir un nombre allant de 10-80 personnes. Etant donné que les hommes restent pratiquement toujours dans leur bande après s'être mariés, la stratification sociale peut être définie comme une relation patrilinéaire. Par conséquent, quand c'est un groupe d'hommes anciens nés dans la bande, il s'agit généralement des «chefs» ou bien encore des dirigeants. A cause de la forte croyance en leurs liens patrilinéaires qui ne sont pas toujours développés au

même degré dans certains autres groupes, la majorité des bandes reste très reliée aux autres bandes dans la même région. Ce fait joue un important rôle dans leur vie culturelle, mais il ne doit pourtant pas être considéré comme le représentant d'une entité politique ou géographique entière. Chez les populations Mbuti, Twa, Cwa et Aka, les clans constituent un élément fondamental dans l'organisation sociale. Il représente un groupe de filiation patrilinéaire et exogame dont le nom rappelle généralement un épisode de la vie de l'ancêtre fondateur, une représentation souvent mythique.

Tableau 2: Taille moyenne des camps des peuples autochtones

Groupes	N° de huttes	N° de personnes	Sources
Asua	12-15	60 – 80	Ichikawa 2003
Efe	8	30 – 40	Turnbull 1961
Aka	8	20 – 30	Bahuchet 1995ff
Twa	10	40-50	Shalukoma 1993, 2000
Cwa	7	10-20	

Des groupes voisins se rencontrent régulièrement lors des expéditions de cueillette et de chasse ainsi que lors de maintes cérémonies et de danses rituelles. Les familles liées par mariage se rendent souvent visite pendant quelques jours et même pendant des mois entiers à leurs parents vivant dans d'autres campements. A ces occasions, les visiteurs participent dans les campements à la vie quotidienne de leurs hôtes tout comme s'ils étaient chez eux-mêmes et cette pratique bien répandue fait en sorte qu'il y ait toujours une famille absente parce que partie en visite ou bien qu'une autre soit venue rendre visite. Le choix des épouses dans des campements éloignés et la tradition du «service des fiancés» encouragent encore plus les visites (un époux fait un long séjour de visite chez la communauté de son épouse). Le fait que tous les campements à l'intérieur d'une localité sont considérés comme placés sous les ordres d'un chef, l'interaction entre ces différents campements a augmenté au cours des années et il semble que les ONG ont fait des efforts pour encourager cette coopération entre les différents campements de la localité afin de renforcer la position des peuples autochtones lors des discussions avec le chef de la localité.

Cette organisation sociale incarne une dynamique interne bien distincte et elle joue sur la façon dont les changements se concrétisent tout comme elle favorise certaines adaptations plus que d'autres. Les campements doivent s'élargir ou bien se réduire quand il s'agit de maintenir la viabilité des activités de chasse et de cueillette et d'assurer une certaine harmonie sociale. Une 'stratégie d'évitement' – s'éloigner des gens avec qui l'on est en conflit – est une méthode bien générale quand il s'agit de résoudre des problèmes. Les PA se servent le plus souvent de leur mobilité lorsqu'ils cherchent à éviter des problèmes tels que la faim, la maladie, la domination politique par leurs voisins agriculteurs ou encore les querelles entre eux.

Les relations entre les hommes et les femmes dans ces sociétés dites de «retour immédiat» font partie des plus égalitaires connues (Endicott 1981). La coutume que constitue le partage et d'autres «mécanismes de nivellement» assurent le maintien d'une égalité relative entre tous les membres d'un campement. Les rôles de «direction» sont assumés en fonction d'un contexte déterminé: les individus, femmes ou hommes, dont l'expérience et les capacités sont reconnues dans un contexte particulier, peuvent être démocratiquement acceptés comme exerçant quelque autorité dans ce même contexte, par exemple, lors des expéditions de chasse ou de cueillette, mais aussi pendant certaines prestations rituelles, ou encore, à l'arrivée des personnes extérieures, en tant que porte-parole.

Le processus de prise de décision au niveau du village cherche le consensus parmi tous les anciens des différentes bandes coexistant dans un même village (parfois, dans certains villages, jusqu'à 10). Comme on peut s'y attendre dans un système de relation patrilinéaire, les femmes ne sont quasiment jamais intégrées au processus de prise de décision, même lors des discussions concernant les affaires considérées comme celles des femmes (cueillette, agriculture, etc.).

Quant aux affaires extérieures (interactions avec les étrangers tels qu'agents gouvernementaux, commerçants, etc.), chaque bande nomme une sorte de dirigeant dont les qualifications sont évaluées par rapport à son niveau «avancé» de français, lingala ou swahili, ou encore en fonction de ses bonnes relations avec un tel agent officiel du gouvernement ou d'un village «Bantou». Le «chef pygmée» est un chef nommé uniquement pour les affaires extérieures, mais sans avoir aucune autorité sur la bande. Les organisations sociales et politiques dépassant le niveau que représente la bande, font partie des inventions assez récentes sans correspondre avec «l'approche consensuelle» traditionnelle de l'interaction sociale, mais les institutions extérieures aiment pratiquement toujours passer par un «leader» et elles se méfient lorsqu'elles deviennent les témoins d'antagonismes, de conflits ou de fragmentation, ou quand elles se retrouvent devant une situation où plusieurs

personnes se présentent en même temps comme étant le leader et même lorsque, tout au contraire, personne ne veut assumer ce rôle.

Le découpage administratif actuel en RDC reflète l'héritage de l'administration coloniale. Chaque province se subdivise en plusieurs districts, territoires et secteurs regroupant un ensemble des villages (depuis les regroupements étatiques et involontaires). Sous la haute tutelle du Préfet, la représentation du territoire est assurée par l'Administrateur, suivi, au niveau hiérarchique, immédiatement par un Chef de Secteur auquel sont subordonnés les chefs de groupement. Dans la plupart des cas, les localités des peuples autochtones sont considérées comme quartiers à l'intérieur d'un village (localité) tombant sous l'autorité du chef de village qui est, le plus souvent, un «Bantou». Le cas où le chef d'un des villages habités par les peuples autochtones soit lui-même un autochtone est rare en RDC. Toujours est-il que les statuts politiques sont reconnus aux peuples autochtones dans leurs relations immédiates par leurs voisins, mais moins souvent par les représentants étatiques de la plus haute hiérarchie. Ils ne sont représentés ni dans aucun des conseils ruraux, ni dans l'administration de l'état, ni dans le parlement non plus, et il ne figure parmi eux presque aucun fonctionnaire.

Examen du cadre légal

Du point de vue légal, les populations Mbuti, Twa, Cwa et Aka sont des citoyens égaux par rapport à toutes les autres personnes nées en RDC. L'article 12 de la constitution de 2006 affirme que « tous les Congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection par les lois ». L'article 13 précise que «aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique», et l'article 51 affirme que «L'Etat a le devoir d'assurer et de promouvoir la coexistence pacifique et harmonieuse de tous les groupes ethniques du pays et assure également la protection et la promotion des groupes vulnérables et de toutes les minorités»; mais, en réalité l'égalité des citoyens déclarée dans la Constitution n'existe pas vraiment: L'éducation est officiellement ouverte à tous, mais il se trouve que les enfants des peuples autochtones vont rarement à l'école (12% seulement des enfants Twa vont à l'école; Plumptre *et al* 2004: 54), le plus souvent, parce que leurs parents ne disposent pas de l'argent nécessaire pour payer les frais de scolarité (USD 15 par an pour l'école premier et USD 30 pour l'école secondaire).

Les conditions économiques et sociales sont dures pour l'ensemble des citoyens du pays et les problèmes que rencontrent les populations Twa, Mbuti, Cwa et Aka doivent aussi être compris dans ce contexte. Les efforts déployés en faveur des populations Twa, Mbuti, Cwa et Aka et sur l'initiative de l'Etat s'expliquent par des actions des fonctionnaires consciencieux lorsqu'ils prennent eux-mêmes et de manière individuelle des mesures selon leurs propres possibilités et prêtant ainsi assistance aux peuples autochtones quand ceux-ci cherchent à faire valoir leurs droits en tant que citoyens. La discrimination que les Twa, Mbuti, Cwa et Aka subissent en RDC se fonde sur le fait qu'on les associe à l'idée d'une «vie nomade et non agricole». Cependant, de telles pratiques de ségrégation et de discrimination, des stéréotypes négatifs ou le refus de reconnaître à tout le monde les mêmes droits se rencontrent aussi partout ailleurs. Les problèmes que rencontrent les gens de cette région sont très nombreux, mais tout le monde s'accorde aussi que les populations Twa, Mbuti, Cwa et Aka constituent les unes parmi des communautés les plus pauvres en RDC et c'est pourquoi elles sont plus vulnérables.

Parmi les fonctionnaires de l'Etat, c'est la majorité qui semble vouloir distinguer les populations Twa, Mbuti, Cwa et Aka par rapport aux autres citoyens (Kabananyuke 1999: 150, 164, 167; Barume 2000: 49 à 51; Lewis 2001: 14-20) et le gouvernement n'a pas encore décidé des mesures efficaces et assurant que ces citoyens que sont les peuples autochtones, puissent aussi profiter de la législation selon laquelle «aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques, ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique» (Constitution 2006; §13). Dans toutes les régions habitées par les populations Twa, Mbuti, Cwa et Aka, la majorité parmi leurs voisins possèdent des actes de naissance pour leurs enfants. Par contre, les peuples autochtones n'en possèdent que très rarement du fait de leur forte mobilité en foret. Chaque enfant issu des populations autochtones semble alors être marginalisé déjà dès sa naissance; et à chaque étape de sa vie, il se retrouve encore un peu plus isolé de la société. Dans certains cas, les peuples autochtones, particulièrement les locataires, se voient refusés le droit de créer des mouvements ou des associations, tandis

que leurs «propriétaires» - non autochtones - profitent de leur travail et de toutes leurs autres capacités. Face à cette situation, sans carte d'identité, sans propre terre, sans accès à l'éducation ni à la justice, beaucoup parmi eux doivent se sentir comme prisonniers d'une communauté apatride alors qu'ils vivent bel et bien à l'intérieur d'un Etat.

Les droits individuels des populations Twa, Mbuti, Cwa et Aka sont extrêmement faibles. Les abus à leur encontre sont fréquents et ceux qui les commettent échappent pratiquement souvent à la justice en toute impunité (Barume 2000: 64-67; Lewis 2001: 14-20). Certains d'entre eux ne voient aucun mal à se servir des biens des peuples autochtones, soit simplement par force ou soit encore de manière frauduleuse, et tout en prétextant qu'ils prennent, bien sûr, mais qu'ils ne volent jamais! Devant un tribunal, les Twa, Mbuti, Cwa et Aka savent rarement se défendre de manière efficace, et c'est tout autant rare que justice leur soit rendue lorsqu'ils sont victimes des violations de leurs droits. Des erreurs judiciaires sont fréquemment signalées dans les documents relatifs aux peuples autochtones. Dans des cas graves, des responsables locaux s'associent avec des paysans dans le seul objectif d'exproprier les populations Twa, Mbuti, Cwa ou Aka, comme ils peuvent aussi chercher à taire et couvrir des abus graves commis contre ces populations. Souvent, on les entend dire d'avoir besoin de l'appui d'un «Bantou» pour favoriser l'appui d'une de leurs plaintes auprès des autorités ou pour soutenir une action en leur nom.

Annexe 7: Panorama des ONG d'accompagnement des Pygmies en RDC et leurs activités

Les ONG membres de la Dynamique Pygmée

ONG membres	**Localisation**	RAPY (Réseau des Associations Autochtones Pygmées)	Sud Kivu	CIDOPY	Nord Kivu
OSAPY (Organisation d'Accompagnement et d'Appui aux PA Pygmées)	Pr. Orientale	SIPA	Sud Kivu	Fondation des Hommes Intègres	Kasaï Oriental
DIPY (Dignité Pygmée)	Sud Kivu /Equateur	FOSCAL	Nord Kivu	ARDERI	Kasaï Oriental
UEFA (Union pour l'Emancipation de la Femme Autochtone)	Sud Kivu/Equateur	Solidarité Pygmée	Nord Kivu	Association pour le Développement des PA Pygmées du District de Tanganyika (ADPT)	Katanga/Kalemie
CAMV (Centre d'Accompagnement des Autochtones minoritaires vulnérables)	Sud Kivu	APDMAC	Sud Kivu	ADIPET (Association pour le Développement Intégré et la Promotion de l'Education dans le Tanganyika)	Katanga/Kalemie
CIDB (Centre International pour la Défense des Batswa)	Equateur/Kinshasa	PAP/RDC (Programme d'Assistance aux PA Pygmées en RDC)	Nord Kivu	P.P.I (Promotion des Populations Indigènes)	Katanga/Kalemie
IPROFAV (Initiative pour la Promotion de la Femme Autochtone Vulnérable	Sud Kivu	APDMAC	Sud Kivu	ADIPA (Association pour le Développement et l'Insertion des Peuples Autochtones)	Katanga/Kalemie
APRONAPAKAT	Katanga	AIFP (Action pour l'Intégration de la Femme Pygmée)	Pr. Orientale		
AEPYDEC (Association d'Encadrement des Femmes Paysannes et PA Pygmées pour le Développement communautaire)	Katanga	Pastorale des PA Pygmées de Wamba	Pr. Orientale		
17ème CECU	Equateur/Gemena				

Activités de la Dynamique	Résultats	Ateliers organisés
Plaidoyer pour la reconnaissance du concept « peuples autochtones en RDC » ; **Plaidoyer** pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'une politique affirmative pour le développement des PA Pygmées **Vulgarisation** du code forestier et ses mesures d'application ; **Plaidoyer** pour l'implication des PA Pygmées dans tout le processus des réformes forestières **Plaidoyer** pour la reconnaissance des droits coutumiers et traditionnels des PA Pygmées dans le processus REDD et le paiement des services environnementaux de la forêt **Monitoring** sur le respect des obligations des exploitants forestiers et sur les aires protégées **Vulgarisation** des instruments internationaux et des politiques de sauvegarde sociales et environnementales de la Banque Mondiale **Plainte** contre la Banque Mondiale auprès de son Panel d'Inspection à Washington	**Concept « peuples autochtones »** utilisé dans les discours officiels en RDC et dans les textes officiels **Les PA Pygmées ont siégé** à la Commission Interministérielle chargée de la revue légale des titres forestiers en RDC ; **Cadre de politique** pour les peuples autochtones en cours d'élaboration **Les PA Pygmées émettent leurs avis** pour la révision du code forestier **Une feuille de route** des PA Pygméessur la REDD est en cours d'élaboration **Un Réseau** national des PA Pygméesen cours de formalisation	Atelier de mise en œuvre du nouveau code forestier Plusieurs ateliers sur la Plainte contre la Banque Mondiale Atelier de renforcement des capacités associations sur le plaidoyer et le lobbying Atelier sur l'évaluation des conclusions du Panel d'Inspection de la Banque Mondiale en rapport avec la plainte des associations PA Pygmées contre la Banque Mondiale Atelier de capitalisation des conclusions du Panel Ateliers de réflexion sur les conclusions du Panel Atelier de formation des formateurs sur le cadre de politique pour les peuples autochtones Atelier d'harmonisation des ateliers interprovinciaux sur les conclusions du Panel

Annexe 8 : Effectifs des populations PA Pygmées en RDC. Synthèse nationale

Effectifs estimés des populations PA Pygmées d'après les ong et/ou l'administration .

Provinces	territoire	secteur ou chefferie	appellation	effectifs estimés	% du total provincial	% du total général	effectifs nomades estimés
Nord Kivu							
1	Beni	Mbau	Twa	15481	60%		0
		Watalinga	Twa	1005	4%		0
		Ruwenzori	Twa	278	1%		0
2	Lubero	Bapere	Twa	3783	15%		260
		Baswagha	Twa	431	2%		
3	Walikale	Wanyanga	Twa	170	1%		60
		Bakano	Twa	835	3%		
4	Masisi	Oso	Twa	600	2%		200
		Bahunde	Twa	270	1%		
		Katoy	Twa	695	3%		
5	Rutshuru	Bwisha	Twa	1719	7%		
6	Nyiragongo	Bukumu	Twa	604	2%		
			TOTAL	**25871**	**100%**	**3,9%**	**520**
Province Orientale							
1	Bafwasende	Bemili	Babote Babitolo	976	6%		
		Bakundumu		541	3%		541
		Bafwandaka		304	2%		
		Bekeni Kondolole		231	1%		
2	Yahuma	Mombesa		1261	8%		1261
3	Opala	Loolo Yawenda		144	1%		
		Balinga Lindja			0%		
4	Banalia	Bopoy		1000	6%		1000
5	Mambasa	Babombi		1501	9%		
		Mambasa		1096	7%		
		Walese karo		4500	27%		
		Bandaka		800	5%		800
		Walese Dese		2200	13%		2200
		Bakwanza		1450	9%		1450
		Bandaka		800	5%		800
			TOTAL	**16804**	**100%**	**2,5%**	**7511**
Kasï Oriental							
1	Kabinda	Ludimbi Lukula	Twa	?			?
2	Lubao	Tshiofa	Twa	?			?
		Lubao	Twa	?			?
		Bakalebwe	Twa	?			?
3	Lusambo	Mpania Mutombo	Twa				
		Kashimbi	Twa				
		Sankuru	Twa				
		Ebangubangu	Twa				
		Batetela	Twa				
	Lomela	Bakela	Twa	6000			
		Okutu	Twa				
		Djonga	Twa				
	Lubefu		non documenté				

Katanga							
1	Kabalo	Luela	Twa	10 734	3,3%		
		Lukuswa	Twa	12 954	4,0%		
2	Manono	Bakongolo	Twa	13 330	4,2%		
		Luvua	Twa	40 815	12,7%		
		Kiluba	Twa	12128	3,8%		
		Kamalondo	Twa	38 211	11,9%		
		Kiofwe	Twa	9860	3,1%		
		Nyemba	Twa	10 992	3,4%		
3	Kongolo	Bayashi	Twa	2160	0,7%		
		Lubunda	Twa	2052	0,6%		
		Baluba	Twa	1878	0,6%		
		Basonge	Twa	1170	0,4%		
4	Kalemie	Ntumbwe	Twa	48685	15,2%		
		Rutuku	Twa	15960	5,0%		
		Benze	Twa	39835	12,4%		
5	Nyunzu	Lukuga	Twa	22 954	7,2%		
		Lukuga	Twa	37 212	11,6%		
			TOTAL	**320 930**	**100%**	**48%**	
Sud Kivu							
1	Ijdwi	Ntambuka (Idjwi nord) et Rubenga (Idjwi Sud)	Batwa, Bambuti et Barhwa	11 300	18%		
2	Kalehe	Buhavu et Buloho	les mêmes plus Babuluku	14500	23%		
3	Kabare	Kabare et Ninja	Batwa, Bambuti et Barhua	9300	15%		
4	Walungu	Ngweshe et Kaziba	Batwa, Bambuti et Barhua	4100	6%		
5	Mwenga	Burhini, Itombwe, Lwindi, Wamuzimu, Luhwinja, Basile	Barhwa	10 300	16%		
6	Uvira		Batwa	6000	9%		
7	Fizi	Mutambala et Nganja	Batwa et Bambuti	4000	6%		
8	Shabunda	Bakisi et Wakabango II	Bambuti	4100	6%		
			TOTAL	**63 600**	**100%**	**10%**	
Bandundu							
1	Inongo	Bolia	Twa	13175	23%		
		Inongo centre	Twa	1525	3%		
		?	Twa	3365	6%		
2	Kiri	Penzwa	Twa	9835	17%		
		Beronge	Twa	11325	20%		
		Lutoyi	Twa	7885	14%		
3	Oshwe	Nkaw	Twa	4550	8%		
		Lokolama	Twa	5659	8%		
			TOTAL	**56210**	**100%**	**8%**	
Equateur							
1	Bikoro	Ekonda	Batwa	76082	44%		
		Elanga	Batwa				
		Lac	Batwa				

2	Ingende	Bokatola	Batwa, Balumbe	78 115	45%		
		Duali	Bilangi				
		Ehungu	Batwa, Balumbe				
3	Bolomba	Dianga	Belombe	11430	7%		
		Mampoko					
		Lusanganya					
4	Monkoto	Bianga	Twa	6570	4%		
		Monkoto	Twa				
5	Bongandenga	Boso Simba	Balumbe				
6	Kungu	Dongo	Bafoto	1500			
7	Libenge	Mawiya	Bambenga	300			
			TOTAL	**173 997**	**100%**	**26%**	
Maniéma							
1	Kailo	Balanga	Banbuti et Balanga	**1589**	**36%**		?
2	Kasongo	Basonge 1 et Basonge 2 distants de 280 km		**897**	**20%**		
3	Kibombo	Bahina (380 km de Kindu		**966**	**22%**		
4	Kabambare	Babuyu		**1000**	**22%**		
		Bangubangu					
		Bahombo					
				4452	**100%**	**1%**	
		TOTAL		**666 064**			

Tableau 2 : récapitulatif des effectifs documentés de la population pygmée

provinces	effectifs	% du total	appellation principale	mode de vie principal
Equateur	172197	26%	twa	sédentaires et en voie de sédentarisation
Province Orientale	16804	3%	mbuti	en voie de sédentarisation
Bandundu	56210	8%	twa	en voie de sédentarisation
Kasai Oriental	n.d		n.d	nomade
kasai Occidental	n.d		n.d	nomade
Maniema	4452	1%	twa	en voie de sédentarisation
Katanga	320 930	48%	twa	sédentaires
Nord Kivu	25871	4%	twa	sédentaires
Sud Kivu	63 600	10%	twa	sédentaires
Total	660064	100%		

Annexe 9: Localisation des PA Pygmées en RDC par localité (Source : Dynamiques PA Pygmées)

Bandundu

1	Territoire de Kiri	Dénomination des PA Pygmées
11	Collectivité secteur Penzwa	
	Mamboyo I	Batwa
	Mamboyo II	Batwa
	Kingili	Batwa
	Mbolo	Batwa
	Beengo	Batwa
	Bengolo I	Batwa
	Bengolo II	Batwa
	Bengolo III	Batwa
	Ifumba	Batwa
	Balombi I	Batwa
	Balombi II	Batwa
	Balombi III	Batwa
	Ilinga I	Batwa
	Ilinga II	Batwa
	Wenga	Batwa
	Mogero I	Batwa
	Mogero II	Batwa
	Ebokoli	Batwa
	Mpita	Batwa
	Bolako	Batwa
	Bompaya	Batwa
	Losenge I	Batwa
	Losenge II	Batwa
	Losenge III	Batwa
	Ikoyo	Batwa
	Nkondi I	Batwa
	Nkondi II	Batwa
	Nkondi III	Batwa
	Mpenzwa I	Batwa
	Mpenzwa II	Batwa
	Mpenzwa III	Batwa
	Mpenzwa IV	Batwa
	Mpenzwa V	Batwa
	Mpenzwa VI	Batwa
	Ikongo I	Batwa
	Ikongo II	Batwa
	Liese I	Batwa
	Liese II	Batwa
	Nkoko	Batwa
	Mpumbe	Batwa
	Nyama	Batwa
	Bongilambengi	Batwa
	Bosano I	Batwa
	Bosano II	Batwa
	Lokokoloko	Batwa
	Isobe	Batwa
	Bottke	Batwa
	Wema	Batwa
	Loponde	Batwa
	Nzale I	Batwa
	Nzale II	Batwa
	Bitale	Batwa
	Bopita	Batwa
	Lokakane	Batwa
	Itondo I	Batwa
	Itondo II	Batwa
	Mbunga I	Batwa
	Mbunga II	Batwa
	Bolileko I	Batwa
	Bolileko II	Batwa
	Mbombe	Batwa
	Wane	Batwa
	Bombembe I	Batwa
	Bombembe II	Batwa
	Monio I	Batwa
	Monio II	Batwa
	Ntulia I	Batwa
	Ntulia II	Batwa
	Ndjombambi I	Batwa
	Ndjombambi II	Batwa
	Bobele I	Batwa
	Bobele II	Batwa
	Imenge I	Batwa
	Imenge II	Batwa
	Imenge III	Batwa
	Ntikolemba...	Batwa
12	Collectivité secteur Beronge	Batwa
	Ituma	Batwa
	Nkonde	Batwa
	Nkomo II	Batwa
	Nkomo III	Batwa
	Bompombo I	Batwa
	Bompombo II	Batwa
	Bekwate	Batwa
	Ikomu	Batwa
	Ilenge	Batwa
	Ikolo	Batwa
	Bisenge II	Batwa
	Ilongo	Batwa
	Besau	Batwa
	Nkaw	Batwa
	Luanga	Batwa
	Nsese	Batwa
	Beliba	Batwa
	Ilangasongo	Batwa
	Besenge	Batwa
	Bakatanga	Batwa
	Iboke	Batwa
	Bokala	Batwa
	Ntikolemba	Batwa
13	Collectivité secteur Lutoy	Batwa
	Toongo	Batwa
	Lokolali	Batwa
	Mpeng'Elondo	Batwa
	Bosabola	Batwa
	Lukenyi	Batwa
	Bokala	Batwa
	Ntikolemba	Batwa
	Basanza	Batwa
	Bokoli Bolongo	Batwa
	Beengo	Batwa
	Ikongolo	Batwa
	Lokumo	Batwa
	Bobeke	Batwa
	Ilanga	Batwa
	Ipekwa	Batwa
	Bosake	Batwa
	Bian'Ambula	Batwa
	Lonzombo	Batwa
	Kiri 2	Batwa
	Ikakassa	Batwa
	Sokibwa	Batwa
	Ngali	Batwa
2	Territoire de Inongo	Batwa
21	Collectivité secteur Inongo	Batwa
	Ruatekaka(campement autour d'Inongo Centre)	Batwa
	Lisiere(campement autour d'Inongo Centre)	Batwa
	Cité (campement autour d'Inongo Centre)	Batwa
	Bankay	Batwa
	Bolaka	Batwa
	Boongo	Batwa
	Benkondi	Batwa
	Bobangi	Batwa
	Campement PK 12	Batwa
	Campement PK 15	Batwa
	Campement PK 19	Batwa
	Campement PK 20	Batwa
	Campement PK 21	Batwa
	Nkonde	Batwa
	Bolingo	Batwa
	Ibali	Batwa
	Balonde	Batwa
	Ikenge	Batwa
	Inongo	Batwa
	Mpata Mbalo	Batwa
	Ngong'Iyembe	Batwa
	Bongemba	Batwa
22	Collectivité secteur Mbala	Batwa
	Bokama	Batwa
	Bosanga	Batwa
	Bokokosikili	Batwa
	Mbala	Batwa
	Ndele	Batwa
	Weti Moke	Batwa
	Botendo	Batwa
	Bekamba	Batwa
	Lokieti	Batwa
	Bosobe	Batwa
	Mbange Bolia	Batwa
	Mbuye	Batwa
	Isombo	Batwa
	Botola	Batwa
	Bobala	Batwa
	Bowa	Batwa
	Ipanga	Batwa
	Ikita	Batwa
	Boliompeti	Batwa
	Lohile	Batwa
	Nkele	Batwa
	Mpoo	Batwa
	Ibeke	Batwa
	Ekwayolo	Batwa
	Mpambi	Batwa
	Nkotomenge	Batwa
	Nyiomi	Batwa
	Belongo	Batwa
	Mbange Bekili	Batwa
	Mbombi	Batwa
	Iyombo	Batwa
	Mbaaki	Batwa
	Ikongo	Batwa
	Mpulungu	Batwa
	Lombe	Batwa
	Botangela	Batwa
223	Collectivité secteur Bolia	Batwa
	Bokokosikili	Batwa
	Mbala	Batwa
	Loile	Batwa
	Mpaha	Batwa
	Isongo	Batwa
224	Collectivité secteur Basengele	Batwa
	Ngomo Elenge	Batwa
		Batwa
23	Territoire d'Oshwe	Batwa
231	Collectivité secteur Nkaw	Batwa
	Bokongo	Batwa
	Nkaw	Batwa
	Luanema	Batwa
	Ilangatuli	Batwa
	Mange Nord	Batwa
	Mange Sud	Batwa
	Bolinda	Batwa
	Pengola	Batwa
	Ibaya	Batwa
	Ilako	Batwa
	Waya	Batwa
	Nsese	Batwa
	Buele	Batwa
	Bayelo	Batwa
232	Collectivité secteur Lokolama	Batwa
	Belongo	Batwa
	Batua	Batwa
	Bisenge Batua	Batwa

	Boko	Batwa
	Lokongo	Batwa
	Bolondo	Batwa
	Lokolama	Batwa
233	Collectivité secteur Nkangara	Batwa
	Diaspora des PA Pygmées de Nkaw et Lokolama	Batwa

Equateur

1	Territoire de Ingende	Dénomination des PA Pygmées
11	Coll. Secteur Bokatola (6 groupements)	Batswa
	Groupement Bobwanza Groupement Batsina-Lifumba Groupement Batsina-Bakala Groupement Beloko Groupement Elanga Groupement Bongale	Batswa
12	Coll. Secteur Duali (4 groupements)	Batswa
	Groupement Wangata Groupement Iyonda Groupement Bongili Groupement Monkoso	Batswa
13	Collectivité Secteur Ehungu	Batswa
	Groupement Indjolo	Batswa
2	Territoire de Bikoro	Batswa
21	Coll. Secteur du lac	Batswa
	Groupement Bonginda	Batswa
	Kake	Batswa
	Bokote	Batswa
	Ikoko Bonganda	Batswa
	Cité de Bikoro	Batswa
	Groupement Ntomba Nkole	Batswa
	Moote	Batswa
	Bobanda	Batswa
	Botende	Batswa
	Lomposo	Batswa
	Nsimba	Batswa
	Ndote	Batswa
	Groupement Bosanga Ntomba	Batswa
	Lokole	Batswa
	Botale	Batswa
	Nsamba	Batswa
	Groupement Bosende	Batswa
	Pend	Batswa
	Iyembe Monene	Batswa
	Iyembe Moke	Batswa
	Mohili	Batswa
	Momboyo	Batswa
	Mbuli	Batswa
	Nzale Kenga	Batswa
	Iyanda	Batswa
	Groupement Besongo II	Batswa
	Nzale Kenga 2	Batswa
	Ikoko Impenge	Batswa
	Mekoko	Batswa
	Mpaha.	Batswa
	Coll. secteur Ekonda	Batswa
	Groupement	Batswa

	Bosanga	
	Bokongo	Batswa
	Bibelokuku	Batswa
	Ngengobala	Batswa
	Wala	Batswa
	Mongo	Batswa
	Mbokuakuma	Batswa
	Nsene	Batswa
	Groupement Bokengia Baina	Batswa
	Boholo	Batswa
	Wenga	Batswa
	Isangiroute	Batswa
	Isangilokopo	Batswa
	Groupement Malingo	Batswa
	Bokongo Buna	Batswa
	Manga Mpenda	Batswa
	Groupement Longo Sud	Batswa
	Ikongollondo	Batswa
	Bamanga	Batswa
	Loondoloolema	Batswa
	Mabonzi	Batswa
	Groupement Longo Nord	Batswa
	Kuete	Batswa
	Weloonga	Batswa
	Lokanga	Batswa
	Mpangi Bolia	Batswa
	Groupement Yoloycloko	Batswa
	Butela	Batswa
	Bompanya	Batswa
	Lokongo	Batswa
	Mbuya	Batswa
	Itipo	Batswa
	Kuna	Batswa
	Boyeka Ngombe	Batswa
	Groupement Bokuampela	Batswa
	Iboko	Batswa
	Bobala	Batswa
	Lompwanzola	Batswa
	Mbongo	Batswa
	Longali	Batswa
	Booli Bondongo	Batswa
	Ikuakoli	Batswa
	Lompanzo	Batswa
	Liese	Batswa
22	Coll.Secteur des Elanga (3 groupements)	Batswa
	Groupement Bofidji Ouest Groupement Bofidji Est Groupement Indjolo	Batswa
23	Coll. Secteur des Ekonda	Batswa
	7 groupements	Batswa
3	Territoire de Bolomba	Batswa
31	Coll. Secteur Mampoko	Batswa
	Groupement Bodjenga	Batswa
	Lopoko	Batswa
	Mabako	Batswa
	Ngumu	Batswa
32	Coll.Secteur Dianga	Batswa
	Groupement Boso Nguma	Batswa
	Bolongo	Batswa
	Boswadongo	Batswa
	Boteko	Batswa
	Ekongo	Batswa
	Groupement Isavi	Batswa
	Itotela	Batswa
	Bolenge	Batswa
	Bolaka	Batswa
	Impoko	Batswa
	Groupement Boso Bambili	Batswa
	Groupement Boso bemba	Batswa

	Boyenge	Batswa
	Boloko	Batswa
	Monzambe	Batswa
	Ibanga	Batswa
33	Coll.Secteur Losanganya	Batswa
	Groupement Bokala	Batswa
	Bokolongo	Batswa
	Bolondo	Batswa
	Ntomba	Batswa
	Groupement Lingoy	Batswa
	Bolenge 1	Batswa
	Djoa	Batswa
	Bolenge 2	Batswa
	Groupement Bonyanga	Batswa
	Bolaka	Batswa
	Impoko	Batswa
4	Territoire de Bongandanga	Batswa
41	Coll.Secteur Bososimba	Batswa
	Yakata	Batswa
42	Coll.Secteur Botewa	Batswa
	Bokenda	Batswa
5	Territoire Djolu	Batswa
51	Coll.Secteur Lingomo	Batswa
	Lingomo	Batswa
6	Territoire d'Ikela	Batswa
61	Secteur Tsuapa	Batswa
	Groupement Watsi	Batswa
	Watsi	Batswa
	Groupement Eleku	Batswa
	Iyele	Batswa
	Isaka	Batswa
	Groupement Samanda	Batswa
	Samanda	Batswa
	Groupement Monayosila	Batswa
	Monayosila	Batswa
	Groupement Lokalo	Batswa
	Lokalo	Batswa
7	Territoire Monkoto	Batswa
71	Coll.Secteur Dianga	Batswa
	Groupement Imbonga	Batswa
	Imbongo	Batswa
72	Coll.Secteur Monkoto	Batswa
	Groupement Imomapako	Batswa
	Imomapako	Batswa
8	Territoire Basankusu	Batswa
	Groupement Bokakata	Batswa
9	Territoire Libenge	Batswa
91	Coll.Secteur Libenge Centre	Batswa
	Groupement Ngombe Kposua	Batswa
	Makinga	Batswa
	Libenge Kete	Batswa
	Sakasa	Batswa
	Groupement Ngbaka Mabo	Batswa
	Kambe	Batswa
92	Coll. Secteur Libenge sud	Batswa
	Tsume	Batswa
	Siforco	Batswa
	Maindombe	Batswa
	Idato	Batswa
	Elawa	Batswa
	Atembima	Batswa
	Luka Malembe	Batswa
	Mbongo	Batswa
	Kipoto	Batswa
	Coll. Secteur Libenge nord + Zongo	Batswa

	Korobe	Batswa
	Zongo(Bambenga)	Batswa
10	**Territoire Kungu**	Batswa
	Groupement Poka	Batswa
	Kombe et autres	Batswa
	Groupement Tanda	Batswa
	Kake et autres	Batswa
	Groupement Monzombo	Batswa
	Ngbanza et autres	Batswa
	Groupement Lua	Batswa
	Maluba et autres	Batswa
	Groupement Imese	Batswa
	Vaka et autres	Batswa

Kasaï Occidental

1	**Territoire de Mweka**	**Dénomination des PA Pygmées**
11	**Collectivité chefferie Bushob**	**Batswa**
	Batwa Kandumba	Batswa
	Batwa Bobele/Iyalo	Batswa
	Batwa Lokombe	Batswa
	Batwa Bushob/Katembo	Batswa
	Batwa Ikomo	Batswa
	Batwa Bele	Batswa
	Batwa Ikembe	Batswa
	Batwa Ibende	Batswa
	Batwa Mutumba/Buanga	Batswa
	Batwa Shonga Mutembo	Batswa
	Batwa Ngongo	Batswa
	Batwa Kampungu	Batswa
	Territoire de Dimbelenge	Batswa
12	**Collectivité secteur Kunduy**	**Batswa**
	Batwa ba Isambo	Batswa
	Collectivité secteur Mashala	Batswa
	Lukibu Batwa Bena Musenga	Batswa
	Batwa Bena Pungu	Batswa
	Batwa Bashingu	Batswa
13	**Collectivité secteur Lukibu**	Batswa
	Batwa Wapita	Batswa
	Batwa Mangolo Batwa ba muitu	Batswa
	Batwa Katende	Batswa
14	**Collectivité secteur Lubi**	Batswa
	Batwa Bakamba	Batswa
	Batwa Lubungu	Batswa
2	**Territoire de Dekese**	Batswa
21	**Périphérie au nord du parc de Salonga**	Batswa
	Botwa	Batswa
	Isolu	Batswa
	Ngongo	Batswa
	Iyalma	Batswa
3	**Territoire de Luiza**	Batswa
31	**Collectivité secteur Tulume**	Batswa
	Batwa Kalala	Batswa
	Batwa Nsala	Batswa
	Babambaie	Batswa
4	**Territoire de Luebo**	Batswa
	Batwa Kapungu	Batswa

Kasaï Oriental

1	Territoire de	appellation
	Kabinda	
11	**Chefferie/secteur de Ludimbi Lukula**	Batswa
	Kavungoyi	Batswa
	Kabangu Sankuru I	Batswa
	Kabangu Sankuru II	Batswa
	Kabangu Sankuru III	Batswa
	Kavungoyi I	Batswa
	Kavungoyi II	Batswa
12	**Chefferie/secteur de Basanga**	Batswa
	Tumbue 1	Batswa
	Tumbue 2	Batswa
	Tumbue 3	Batswa
	Tumbue 4	Batswa
	Tumbue 5	Batswa
	Tumbue 6	Batswa
13	**Chefferie/secteur de Kitengie Muana Kialu**	Batswa
	Muana Kialu	Batswa
	Kifwenkesa	Batswa
	Basatu	Batswa
	Tshibi	Batswa
	Mukomena	Batswa
	Mulambi	Batswa
	Mpanya Ngoyi	Batswa
	Kabe	Batswa
	Kintu	Batswa
	Mamba	Batswa
2	Territoire de Lubao	Batswa
21	**Chefferie/secteur de Tshofa**	Batswa
	Tshofa	Batswa
	Kasumba	Batswa
	Kabitale	Batswa
	Kamaole	Batswa
	Kiofue ya Ngongo	Batswa
	Kangulube	Batswa
	Soyoyo	Batswa
	Ebindjiri	Batswa
	Kolobeyi	Batswa
	Lungondo	Batswa
	Tueso Tueso	Batswa
	Elemba	Batswa
	Bahali	Batswa
	Kanana 1	Batswa
	Kanana 2	Batswa
	Kampungu	Batswa
3	**Territoire de Lusambo**	Batswa
31	**Chefferie / Secteur de Musungayi**	Batswa
	Kashindi 1	Batswa
	Kashindi 2	Batswa
	Kashindi 3	Batswa
	Kashindi 4	Batswa
	Kashindi 5	Batswa
	Kashindi 6	Batswa
	Kashindi 7	Batswa
	Musungayi	Batswa
	Territoire de Lubefu	Batswa
32	**Collectivité Chefferie Basonge**	Batswa
33	**Collectivité Chefferie Milela**	Batswa
	Milela	Batswa
	Kamakala	Batswa
4	**Territoire de Lomela**	Batswa
41	**Collectivité Chefferie Djonga**	Batswa
	Itana Bolenge nganya	Batswa
	Yaosomba	Batswa
	Ikulapanga	Batswa
	Ikoto	Batswa
	Yampeka	Batswa
	Balongo	Batswa
	Ikolombe	Batswa
	Dikanga	Batswa
	Bafeko	Batswa
	Elinga pango	Batswa
	Baeya 1	Batswa
	Beya 2	Batswa
	Ikeka	Batswa
	Bolota	Batswa
	Divela	Batswa
	Yombo	Batswa
	Ipembe	Batswa
	Yalokwa	Batswa
	Ilozan	Batswa
42	**Collectivité Chefferie Bakela**	Batswa
43	**Collectivité Chefferie Zukutu**	Batswa
44	**Collectivité Chefferie Ahamba**	Batswa
5	**Territoire de Katako Kombe**	Batswa
51	**Collectivité Chefferie Watuambolo Nord**	Batswa
	Bambole	Batswa
	Balanga	Batswa
	Lodiya	Batswa
52	**Collectivité Chefferie Watuambolo Sud**	Batswa
	Ahamba	Batswa

Katanga

N°	**Provinces/Territoires/ chefferies/localités**	**Appellation**
1	KATANGA	Batswa
11	Territoire de Kalemie	Batswa
11 1	Collectivité Tumbwe	Batswa
11 11	**Groupement Bena Kunda**	Batswa
	Mukuku	Batswa
	Lukwangulo	Batswa
	Tshwamusengi	Batswa
	Eliya	Batswa
	Kikunde	Batswa
	Mushaba	Batswa
	Biringi	Batswa
	Tundula	Batswa
	Kibubu	Batswa
	Kindombe	Batswa
	Kabeya Bulenga	Batswa
11 12	**Groupement Mahila**	Batswa
	Kabinda	Batswa
	Tundula	Batswa
11 13	**Groupement Kasanga Nyemba**	Batswa
	Kamulete	Batswa
	Kalemba	Batswa
	Kalenda	Batswa
	Bulanda	Batswa
	Kabuga	Batswa
	Kiesa Kajimuke	Batswa
	Nkonda	Batswa
	Kungwe	Batswa
	Mulungula	Batswa
11 14	**Groupement Miketo**	Batswa
	Mulange Rail	Batswa
	Kahongo	Batswa
	Kabulo	Batswa
	Kalenga Luamba	Batswa
	Mungabondjala	Batswa
11 15	**Groupement Fatuma**	Batswa
	Kihunda	Batswa
	Mwale	Batswa

11 16	Groupement Bondo	Batswa
	Lukungwe	Batswa
	Pungo	Batswa
	Tshulu	Batswa
	Lazaro	Batswa
	Mazembe	Batswa
	Kikombe	Batswa
	Tabwela	Batswa
	Bulombo	Batswa
11 17	Groupement Tumbwe Fief	Batswa
	Nkulu Bisanda	Batswa
	Mpele	Batswa
	Kilasi	Batswa
	Biondo	Batswa
	Kabila	Batswa
	Kakunde	Batswa
	Kiumbi	Batswa
	Mpete	Batswa
	Koki	Batswa
	Mulange	Batswa
	Lufunkwe(Kilima)	Batswa
	Bone	Batswa
11 2	Collectivité chefferie Benze	Batswa
11 21	Groupement Benze	Batswa
	Ntuta	Batswa
	Ngoyi wa Kizimo	Batswa
	Inabanza	Batswa
	Luata	Batswa
	Luba	Batswa
11 22	Groupement Kiyoko	Batswa
	Kiokaba	Batswa
	Mulenda Mwenga	Batswa
	Munyantwa	Batswa
	Kahongwe	Batswa
	Mukondo	Batswa
	Groupement Kahompwa	
11 3	Collectivité chefferie Rutuku	Batswa
	Ntoka	Batswa
	Kiloko	Batswa
	Rutuku	Batswa
	Nganza I	Batswa
	Mulembwe	Batswa
	Lambo	Batswa
	Nganza II	Batswa
	Lwanda	Batswa
	Kasebu	Batswa
	Fatuma	Batswa
	Masini	Batswa
11 31	Groupement Mutoa	Batswa
11 32	Groupement Mutolwa	Batswa
12	Territoire de Nyunzu	Batswa
12 1	Collectivité Secteur Lukuga Nord	Batswa
	Groupement Kitengeteuge	Batswa
	Kabeya Mayi	Batswa
	Lengwe	Batswa
	MPende	Batswa
	Kilima	Batswa
	Sulumba	Batswa
	Luhinda	Batswa
	Kilunga	Batswa
	Lunda	Batswa
	Groupement Tengu	Batswa
	Mibimbe	Batswa
	Kamako	Batswa
	Groupement Lengwe	Batswa
	Kalalatembo	Batswa
	Boyombo	Batswa
	Mufunkwa	Batswa
	Muntentu	Batswa
	Balunda	Batswa
12 2	Collectivité Secteur Lukuga Sud	Batswa
	Ngoyi	Batswa
	Luhuya	Batswa
	Kahobe	Batswa
	Mwiluyi	Batswa
	Mukwaka	Batswa
	Mai Bandi	Batswa
13	Territoire de Manono	Batswa
13 1	Collectivité secteur Kamalondo	Batswa
	Ankoro	Batswa
	Kimungwa	Batswa
	Ntinta	Batswa
	Kisamba	Batswa
	Kahako	Batswa
	Kapeko	Batswa
	Mukalayi	Batswa
	Kambi	Batswa
	Muswa	Batswa
	Kabu	Batswa
	Kangulu	Batswa
	Makinda	Batswa
	Kifwa	Batswa
	Ngoyi Nanga	Batswa
	Kitubi	Batswa
	Mwanza Luanyi	Batswa
	Nairobi	Batswa
	Lwenge	Batswa
	Mpanzi	Batswa
	Matundwe	Batswa
	Kanda	Batswa
	Kahito	Batswa
	Luhungu	Batswa
	Kibao	Batswa
	Malanga.	Batswa
	Kilembwe	Batswa
	Katubie	Batswa
	Mulonga	Batswa
	Kiluba	Batswa
	Kansonsa	Batswa
	Mukomwenze	Batswa
	Kitentu	Batswa
	Mutombo	Batswa
	Kalungu	Batswa
	Kiyambi	Batswa
	Kyato	Batswa
13 2	Collectivité secteur Luvua	Batswa
	Kiombo	Batswa
	Sosua	Batswa
	Sange	Batswa
	Mbujimayi	Batswa
	Kamilangi	Batswa
	Mukebo	Batswa
	Kishinda	Batswa
	Katukutuku	Batswa
13 3	Collectivité secteur Nyemba	Batswa
	Luba	Batswa
	Luboyi	Batswa
	Katolo	Batswa
	Kalongo	Batswa
13 4	Collectivité secteur Bakongolo	Batswa
	Lwakato	Batswa
	Kamala	Batswa
	Kitakamwa	Batswa
	Axe Muyumba	Batswa
	Kaseha	Batswa
	Busole	Batswa
	Katolo	Batswa
	Kalongo	Batswa
	Djilala	Batswa
	Sindano	Batswa
	Mitutulu	Batswa
	Mande	Batswa
13 5	Collectivité secteur Kiluba	Batswa
	Busolo	Batswa
	Sailoma 1	Batswa
	Sailoma 2	Batswa
	Djizi 1	Batswa
	Djizi 2	Batswa
13 6	Collectivité secteur Kiyombo	Batswa
	Ngoy	Batswa
	Nsonswa	Batswa
	Kabulo	Batswa
	Kilombo	Batswa
	Cité Manono	Batswa
14	Territoire de Kongolo	Batswa
14 1	Collectivité secteur Bayashi	Batswa
	Kilile	Batswa
	Kasinge	Batswa
	Lwembe	Batswa
	Mutakuya	Batswa
	Kimama	Batswa
	Tshofa	Batswa
	Lipimbe	Batswa
	Twende Mbele	Batswa
	Kajidi	Batswa
14 2	Collectivité secteur Mbulula	Batswa
	Kanayi	Batswa
	Buganasangwa	Batswa
	Jimba	Batswa
	Kamaji	Batswa
	Muchanga	Batswa
14 3	Collectivité secteur Baluba	Batswa
	Kaseya	Batswa
	Kombe	Batswa
14 4	Collectivité secteur Lubunda	Batswa
	Lubunda	Batswa
	Luembo	Batswa
	Tabeya	Batswa
	Kahunda	Batswa
	Muyofu	Batswa
	Lemba	Batswa
	Lufinda	Batswa
	Tshofa	Batswa
14 5	Collectivité secteur Nyembo	Batswa
	Périphérie de Rumanisa	Batswa
14 6	Collectivité secteur Batonge	Batswa
14 61	Groupement Kalonda	Batswa
	Kaseya	Batswa
	Kahombo	Batswa
14 62	Groupement Kayayi	Batswa
15	Territoire de Malemba Nkulu	Batswa
15 1	Collectivité secteur Mulongo	Batswa
	Kadilo	Batswa
	Mufunkwa	Batswa
	Axe Kyolo	Batswa
15 2	Autres sites	Batswa
	Twite	Batswa
	Songwe	Batswa
	Mangi	Batswa
	Kibambo	Batswa
	Ngoyi Mayi	Batswa
	Ngoya	Batswa
	Kipushi	Batswa
	Kabombulu	Batswa
16	Territoire de Moba	Batswa
16 1	Collectivité chefferie Nganyi	Batswa
	Autour de Tabwela	Batswa
17	Territoire de Sandoa	Batswa
18	Territoire de Kabalo	Batswa
18 1	Groupement Kasinge	Batswa
	Kasinge	Batswa
	Longa Kasinge	Batswa
	Kamubangwa	Batswa
18 2	Groupement Kabula	Batswa
	Kabula	Batswa
	Kiafututu	Batswa
	Biulu	Batswa
18 3	Groupement Baleo	Batswa
	Kabamba	Batswa

	Keshola	Batswa
184	Groupement Mulimi	Batswa
	Budi	Batswa
185	Groupement Mpaye	Batswa
	Kalenge	Batswa
	Kiswita	Batswa
	Nazarete	Batswa
186	Groupement Mbuli	Batswa
	Leya Ngululu	Batswa
	Kabongo	Batswa
187	Groupement Nzoa ou Mbao	Batswa
	Maloba	Batswa
	Longa chef	Batswa
	Keende	Batswa
188	Grnupement Luala	Batswa
	Muleke	Batswa
	Kisala	Batswa
	Lukwesa	Batswa

Maniema

1	Territoire de KABAMBARE	Appellation PA Pygmées
11	Collectivité Secteur BB BABUYU	Bambote
	Groupement Vumba Kalungamugalu	Bambote
	Kimanu	Bambote
	Kiyanga	Bambote
	Kalonda	Bambote
	Mubanda	Bambote
12	Collectivité Secteur Bahombo	Bambote
	Kititu	Bambote
	Yema	Bambote
	Siku ya Kufa	Bambote
2	Territoire de KAILO	Bambote
21	Collectivité Secteur BALANGA	Bambote
	Groupement Bambuti Balanga	Bambote
	Boyela	Bambote
	Ngombe	Bambote
	Yalombe	Bambote
3	Territoire de KASONGO	Bambote
31	Collectivités Basonge II	Bambote
	Groupement Mwana Ngoy	Bambote
	Lwengo	Bambote
	Lubunda	Bambote
	Kibamba	Bambote
4	Territoire de KIBOMBO	Bambote
41	Collectivité Chefferie de Bahima	Bambote
	Groupement Lole	Bambote
	Djemba.	Bambote
	Lukungu	Bambote
	Kanana	Bambote
	Sangadimona	Bambote
	Sangakalemba	Bambote
	Abanza	Bambote
	Kampongo	Bambote

Nord Kivu

1	Territoire de Beni	Appellation des PA
		Pygmées
11	Collectivité Chefferie Beni Mabau	Batwa
	Bahatsa	Bambuti
	Buloloma	Bambuti
	Kainama	Bambuti
	Kengele	Bambuti
	Kilima	Bambuti
	Mambau	Bambuti
	Mabalako	Bambuti
	Mamove	Bambuti
	Mandibo	Bambuti
	Mandumbi	Bambuti
	Mavivi	Bambuti
	Mbau	Bambuti
	Oicha	Bambuti
	Undesiba	Bambuti
	Tenambo	Bambuti
	Matembo	Bambuti
	Ngite	Bambuti
	Mambau	Bambuti
	Matembo	Bambuti
	Ndjuma /Ruwenzori /Beni	Bambuti
2	Territoire de Lubero	Bambuti
21	Collectivité secteur Bapere	Bambuti
	Baikongo	Bambuti
	Isigo	Bambuti
	Katanga	Bambuti
	Mambombela	Bambuti
	Matuna	Bambuti
	Mibati	Bambuti
	M'pene	Bambuti
	Teule	Bambuti
3	Territoire de Masisi	Bambuti
	Bvarenga	Bambuti
	Kimoka	Bambuti
	Kingi	Bambuti
	Rugeyo	Bambuti
	Matanda	Bambuti
	Bitonga	Bambuti
	Kabase	Bambuti
	Kiluku	Bambuti
	Buabo	Bambuti
	Kabalekasha(Burungu)	Bambuti
	Rwanbundu	Bambuti
	Kihonga	Bambuti
	Lutopfu	Bambuti
	Bomobo	Bambuti
	Chimolemole	Bambuti
	Kabinda	Bambuti
	Kalambairo	Bambuti
	Kalembere	Bambuti
	Kalonge	Bambuti
	Karuba	Bambuti
	Kashagiro	Bambuti
	Katuunda	Bambuti
	Kikome	Bambuti
	Kitshanga	Bambuti
	Kishonja /Bugabo	Bambuti
	Kitingitira/Rugeyo	Bambuti
	Kyumba	Bambuti
	Makabya	Bambuti
	Maninge	Bambuti
	Miano	Bambuti
	Muhima	Bambuti
	Mukolwa	Bambuti
	Muotekashukano	Bambuti
	Murambiro/ Kimoka	Bambuti
	Mushaki	Bambuti
	Musonngati	Bambuti
	Mutindi	Bambuti
	Ngenje	Bambuti
	Ngungu	Bambuti
	Rushebere	Bambuti
	Shehembekamuobe	Bambuti
	Ufamandu	Bambuti
	Utunda	Bambuti
	Weravura/Mosquet	Bambuti
4	Territoire de Walikale	Batwa
	Bangenengene	Batwa
	Mpango	Batwa
	Oninga	Batwa
	Mutiku	Batwa
	Byalenga	Batwa
	Boboro	Batwa
	Mutongo	Batwa
	Buringa	Batwa
	Busisi	Batwa
	Idambo	Batwa
	isangi	Batwa
	Itebene	Batwa
	Kambushi	Batwa
	Kashebere	Batwa
	Kilali	Batwa
	Kilangote	Batwa
	Kirundu	Batwa
	Kissa	Batwa
	Matoile	Batwa
	Mbongolo	Batwa
	mburuko	Batwa
	Misenya	Batwa
	Musenge	Batwa
	Mutandala	Batwa
	Ntoko	Batwa
	Otobora	Batwa
	Walikale	Batwa
5	Territoire de Rutshuru	Batwa
	Busanza	Batwa
	Butano I	Batwa
	Butano II	Batwa
	Chanzo	Batwa
	Kabindi	Batwa
	Kajikinyange	Batwa
	Kisigari	Batwa
	Kisiza	Batwa
	Mugogo	Batwa
	Mushumba	Batwa
	Ngwanda	Batwa
	Nyabanino	Batwa
	Nyakabanda	Batwa
	Rugashari	Batwa
	Sesero	Batwa
	Nyesisi	Batwa
	Bikenge	Batwa
	Buzana	Batwa
	Kibira	Batwa
	Kihorobo	Batwa
	Chanzu	Batwa
	Burayi	Batwa
	Nkwenda	Batwa
	Butaro	Batwa
	Sarambwe	Batwa
6	Territoire de Nyiragongo	Batwa
61	Collectivité secteur Bukumu	Batwa
	Groupement Mukondo	Batwa
	Biganiro	Batwa
	Muja	Batwa
	Rusayo	Batwa
	Hehu/Gasizi	Batwa
	Mutaho/Biganiro	Batwa
	Gronpement Kibumba	Batwa
	Hehu	Batwa
	Groupement Kibati	Batwa
	Kibati	Batwa

Province Orientale

	District de l'Ituri	Appellation
1	Territoire d'Irumu	Efe
11	Collectivité Walese Vonkotu	Efe
	Idohu	Efe
	Samboko	Efe
	Kabrique	Efe
	Ndalya	Efe
	Sessa	Efe
	Bandavilembo	Efe
	Afulaka	Efe
	Andiabosi	Efe
	Bandikodo	Efe

	Bokokwek o	Efe
	Apakolu 1	Efe
	Apakolu 3	Efe
	Bakayes a	Efe
	Bunake	Efe
	Bamande	Efe
	Komanda	Efe
	Ngombe Nyama	Efe
	Katabeyi	Efe
	Otmaber	Efe
	Lowa	Efe
	Luna	Efe
	Ndalia	Efe
	Mufutabangi	Efe
	Mafifi	Efe
	Uboria Mahutu	Efe
	Bandikpalu	Efe
	Bwana Sura	Efe
	Ofayi	Efe
	Mont Hoyo	Efe
	Taku	Efe
	Ngombe nyama I	Efe
	Ngombe nyama II	Efe
	Bandavilemba	Efe
	Malutu	Efe
	Bandiangaull	Efe
	Matangba	Efe
	Bahima	Efe
	Bandiabosi	Efe
	Apende	Efe
	Baniangau III	Efe
	Baniangau IV	Efe
	Bandikpungu I	Efe
	Andubbomba	Efe
	Mangina	Efe
	Mabhua	Efe
	Bakpungu II	Efe
	Mai Safi	Efe
	Maafifi	Efe
	Sokotano	Efe
	Ngeleza	Efe
	Bolombo	Efe
	Shauri moya	Efe
	Mangusu	Efe
	Bandiboli	Efe
	Bawanza	Efe
	Bamande	Efe
	Mungamba	Efe
	Bandimbaku	Efe
	Bokulu I	Efe
	Bandikodha	Efe
	Bandibedho	Efe
	Masinda	Efe
	Apaokpe	Efe
	Halukpe	Efe
	Bokulu II	Efe
2	**Territoire de Mambasa**	Efe
21	**Collectivité secteur Walese Karo**	Efe
	Akokora	Efe
	Babama	Efe
	Badengaido	Efe
	Bamenye	Efe
	Bandeli	Efe
	Bandifele	Efe
	Bandilabo	Efe
	Bandilife	Efe
	Butembo	Efe
	Coopérative	Efe
	Hekwe	Efe
	Inango	Efe
	Kadame	Efe
	Komboni	Efe
	Komboso	Efe
	Kpolokube	Efe
	Mambambila	Efe
	Mandombe	Efe
	Manzuwa	Efe
	Sabasaba	Efe
	Bukulani	Efe
	Musiko	Efe
	Nduye	Efe
22	Collectivité Walese	Efe

	Vonkutu	
	Bandibuta	Efe
23	**Collectivité Babila Babombi**	Efe
	Bandisende	Efe
	Epulu	Efe
	Koki	Efe
	Makumu	Efe
	Biakato	Efe
	Lucmba	Efe
	Mandima	Efe
	Masange	Efe
	Matutu	Efe
	Mayuwano	Efe
	Molokai	Efe
	Ngite	Efe
	Niania	Efe
	Pelupelu	Efe
	Sambongo	Efe
	Teturi	Efe
24	**Collectivité secteur Arabisés**	Efe
	Makalanga	Efe
	Makoko	Efe
5	**Territoire de Djugu**	
	District de la Tshopo	
6	**Territoire de Yahuma**	
	Mombongo	Batswa
	Makila	Batswa
	Baoko	Batswa
	Bolimo	Batswa
	Wemba	Batswa
	Iwe	Batswa
	Equipe	Batswa
	Londondo	Batswa
	Likako	Batswa
	Tondengo	Batswa
	Losale	Batswa
	Iyamba	Batswa
	Lohame 1	Batswa
	Lohame 2	Batswa
	Lifongo	Batswa
	Loindji	Batswa
	Lofilafiko	Batswa
	Likoso	Batswa
	Yafia	Batswa
	Yasamola	Batswa
	Yamaita	Batswa
	Yalofeko	Batswa
	Yayofe	Batswa
	Yamongala	Batswa
7	**Territoire d'Opala**	
71	**Collectivité secteur Yawende-Lodo**	
	Lieke Lesole	Batswa
	Elengalale	Bangele
72	**Collectivité secteur Balinga-Lindja**	
	Ongwaina	Batswa
	Obenge	Batswa
	Litoko	Batswa
8	**Territoire de Banalia**	
	Groupement Baponie	Bambute
	Mobo	Bambute
	Groupement Bamboli	Bambute
	Bopele	Bambute
	Groupement Bakobi	Bambute
	Babowa	Bambute
	Nedjandreba ou Nokoba	Bambute
	Bafwadetili	Bambute
	Bambala	Bambute
	Banzego	Bambute
	Noida	Bambute
	Nobulu	Bambute
9	**Territoire de Bafwasende**	
91	Collectivité secteur Bakondjum u	
	Groupement	Basoa

	Bafwaseba	
	Bavazana	Basoa
	Bavazaba	Basoa
	Bavamazobe	Basoa
	Bafwaseba	Basoa
	Groupement Bakundumu Ituri	Basoa
	Bavenge 3	Basoa
	Avakubi	Basoa
	Bangbeta	Basoa
	Bakarayi	Basoa
	Bavakobi	Basoa
	Groupement Bigbolu	Basoa
	Boswaboyo	Basoa
	Bafwamiti	Basoa
92	Collectivité Secteur de Bemili	Basoa
	Groupement Bavazili	Basoa
	Bafambuku	Basoa
	Bafambuku 1	Basoa
	Bangado	Basoa
	Bafamake	Basoa
	Groupement Bemili 1	
	Bangbandia	Basoa
	Bavagbolo	Basoa
	Basogbo	Basoa
	Groupement Bembiteli	
	Bavakeyi	Basoa
	Groupement Bavaziya	
	Bavabuku	Basoa
	Bavamani	Basoa
	Bafandambo	Basoa
	Bavadezi	Basoa
	Groupement Bemili 2	
	Bafandjele	Basoa
	Bavaziyo	Basoa
	Groupement Bamadiya	Basoa
	Bafagbolo	Basoa
	Bangala	Basoa
93	Collectivite Secteur Bafandaka	
	Groupement Bebengu	
	Bafangwe	Basoa
	Groupement Petingembi	
	Bavazoko	Basoa
	Bavazio	Basoa
	Bafandeyi	Basoa
94	Collectivité Secteur Bekeni Kondolele	
	Groupement Bafanduo	
	Bafambenje	Basoa
	Bavamindiyo	Basoa
	Bafanzegule 1	Basoa
	Bafanzegule 2	Basoa
	Bafasaka	Basoa
95	Collectivité Secteur Baromdi	
	Groupement Bigbolo	
	Bigbolo	Basoa
	Base	
96	Coll. Secteur Bakanu Andumu	
	Groupement Balobe	
	Makebo	Basoa
	District de Bas Uélé	
10	**Territoire de Poko**	
11	**Territoire de Wamba**	
	District de Haut Uélé	
12	**Territoire de Watsa**	
13	**Territoire de Rungu**	

Sud kivu

1	Territoire d'Idjwi	Appellation
11	Coll. Chefferie : Rubenga	
	Kaghowa	
	Kibanda II	
2	Territoire de Kabare	
23	Coll. Chefferie de Kabare	
	Campement de Kahungu	
	Village Cigoma	
	Campement Lushasa	
	Campement Cibati	
	Campement Chombo	
	Campement de Bulindi	
3	Territoire de Fizi	
31	Coll. secteur Itombwe	
	Village Nawengwe	
	Localité Mugogo	
	Localité Chandjovu	
	Localité Mikenge	
	Localité Luminuko	
	Localité Maheta	
	Localité Kasalalo	
	Localité Bilimba	
4	Territoire de Walungu	
43	Coll.Chefferie de Ngweshe	
	Groupement Kamanyola	
	Village Kamanyola	
5	Territoire de Shabunda	
51	Coll.Chefferie des Bakisi	
	Village Mumbili	
	Village Katusi	
	Village Maimingi	
6	Territoire de Mwenga	
61	Coll. Chefferie Lwindi	
	Groupement Mukangala	Batwa
	Groupement Ihanga	Batwa
	Groupement Ngando	Batwa
	Groupement Kigogo	Batwa
7	Territoire de Kalehe	
71	Coll.Chefferie Bunyabiri	
	Village Chishi	Batwa
	VillageMiruwa	Batwa
	Village Mbaka	Batwa
	Village Kakoota	Batwa
	Village Ndubu	Batwa
	Village Mirenzo	Batwa
	Village Chirimiro	Batwa
	Village Musenyi-Camp	Batwa
	Village Buralyi	Batwa
	Village Chuoka	Batwa
	Village Busulyi personnes	Batwa
	Kalehe Nord	
	Chebumba	
	Numbi	
	Ziralo	
	Katungu/Rwamiko	
	Nyabyuka	
	Nyamasasa	
	Mahuge	
	Ruhunde	
	Karango	
	Kinyezire	
	Mabula	
	Mukwidja(Mululo)	
8	**Territoire d'Uvira**	

Annexe 10 : Identification administrative des PA Pygmées, récapitulatif national

	Recensement	État civil	Obstacles	recommandation	Modalités de l'action
NORD KIVU					
Beni	Oui pendant la période électorale	Non	Ignorance	Intégrer les PA Pygmées dans administration locale Élever le niveau scolaire Éduquer	Mandater les ong pour information dans les campements Former les leaders Former les agents des bureaux de l'état civil Former les chefs de localité Sensibilisation par les radios communautaires, rencontres, campagne de sensibilisation, réunions avec communautés PA Pygmées et non PA Pygmées
Walikale	Pendant la période électorale, et non systématique	Non	Ignorance désintéressement et mépris des autorités vis-à-vis des PA Pygmées	Lutter contre la marginalisation des PA Pygmées par des campagnes de plaidoyer efficaces	Idem plus autorités et services techniques des territoires, province, Commission des Droits de l'homme de l'ONU Confier des campagnes de sensibilisation aux ong
Rutshuru	Pendant la période électorale	Non	Manque de services spécialisés parmi les PA Pygmées Pas d'attention particulière de la part des services de l'état PA Pygmées non sensibilisés	Sensibiliser les PA Pygmées et les services de l'état sur l'importance de l'enregistrement des PA Pygmées Renforcer les capacités des ong pour la formation d'équipes mobiles de sensibilisation dans les villages et campements	Qui : état et ong, ainsi que leaders PA Pygmées Où dans les villages et services techniques, Par la création d'équipes mobiles
Lubero	Oui, pendant la période électorale mais non systématique	Non	Ignorance, désintéressement, des PA Pygmées et des services de l'état	Sensibiliser PA Pygmées et services techniques Renforcer les ong	Qui : l'état, les ong, les associations PA Pygmées, les leaders Dans les villages et campements Comment : équipes mobiles de sensibilisation.
Masisi	Pas de recensement spécifique des PA Pygmées, mais ceux qui étaient près des villages bantous ont été recensés avec les autres	Non	Ignorance, mépris, marginalisation	Sensibiliser, plaider contre la marginalisation	Qui : l'état, les ong, les associations PA Pygmées et leurs leaders. Où : dans leurs villages mais à tous les niveaux administratifs (services tec hniques) Comment : impliquer les PA Pygmées dans les recensement

	Recensement	État civil	Obstacles	recommandation	Modalités de l'action
KASAI ORIENTAL	Non	Non	Non documenté	Les rendre sédentaires (!)	Sensibiliser les PA Pygmées et pour le s fixer, construire des infrastructures dans les villages.

EQUATEUR					
Equateur Ingende	Oui	Non	Ignorance Crainte d'être taxés ou subir des amendes Désintérêt	Sensibiliser sur le caractère gratuit des enregistrements (faux)	Mobiliser la société civile, l'état, les églises, ainsi que les responsables de localité et chefs PA Pygmées. utiliser les réunions et activités de regroupement (vaccinations) pour faire passer les messages sur la nécessité des enregistrements
Equateur Bikoro	Oui, fait durant la période électorale	Non	Défaillance de l'état Taxes et frais de l'état civil Ignorance	Limiter les frais d'enregistrement dans leurs cas Sensibilisation à la citoyenneté	L'état déclare la gratuité des enregistrements d'état civil et leur caractère obligatoire, pour les peuples autochtones. L'état prend des mesures de coercition pour imposer l'enregistrement et les déclarations.
Equateur Monkoto	idem	Non	Frais d' enregistrement	Suppression des frais et de la « caution » Sensibiliser les autorités et services de l'état civil au cas spécifique des PA Pygmées	Plaidoyer des ong,
Equateur Bolomba	idem	Non	Défaillance de l'état Frais d'enregistrement Ignorance	Limiter les frais ou rendre gratuits les d'enregistrement Sensibiliser à la citoyenneté	Les pouvoirs publics et la société civile, dans tous les villages, y compris les organisations des PA eux-mêmes.
Province Orientale	Non à Bafwasende, Banalia, Yahuma, Wamba. Oui à Opala , Mambasa.	Oui mais peu systématiq ue		Campagnes de sensibilisation des PA et des chefs bantous Éducation civique Renforcer les mécanismes de sauvegarde de protocole de cohabitation pacifique déjà signé	Les ONG, la société civile organise des séminaires, des ateliers, des rencontres dans les villages et les campements, en suscitant la participation des PA Pygmées.
Katanga	Non	Non	Ignorance et manque d'intérêt des PA Pygmées Négligence de l'état Absence des services de l'état dans les villages PA Absence de politque démographique Infériorité numérique des PA Pygmées, qui les fait considérer comme quantité négligeable par les services de l'état civil	1. Conscientisation des responsables PA et autorités locales à la citoyenneté responsable 2. intégration administrative des PA dans la vie publique nationale	Qui : la société civile, les autorités locales, les services de l'état civil, Dans les milieux de vie des PA Pygmées 1. campagne de sensibilisation, boites à image, formation des leaders PA Pygmées 2. formations des leaders PA Pygmées à la tenue des documents d'état civil 3. plaidoyer pour la gratuité de l'enregistrement des actes. 4. placer les centres de l'état civil dans leur proximité, en utilisant certains acteurs de terrain 5. embaucher les leader PA Pygmées dans l'administration.
	Recensement	État civil	Obstacles	recommandation	Modalités de l'action
BANDUNDU					
Bandundu	électoral		La considération des PA Pygmées comme	- La mise en place des programmes d'identification des PA Pygmées par	- Les associations autochtones et celles les accompagnant en collaboration avec

			des sous-hommes par leurs voisins bantu en occurrence les autorités administratives. - L'enclavement car la plupart des PA Pygmées vivent dans les coins les plus reculés. - La marginalisation, la discrimination, la stigmatisation dont ils sont victimes. - L'ignorance, la sous information et l'analphabétisme. - Le non respect de l'identité culturelle des PA Pygmées dans le Bandundu	l'administration publique. - La sensibilisation des autochtones Pygmées et leurs voisins bantu sur l'importance de connaître leurs droits civiques. - La collaboration de l'administration avec les ONG d'encadrement et d'accompagnant les PA Pygmées	l'administration publique locale. - Cela doit se faire dans chaque secteur où existent les autochtones Pygmées

Annexe 11 : Leadership et insertion des PA Pygmées dans les institutions

Province/ territoire	Chefs de localité	Chefs de groupement	Participation aux exécutifs provinciaux	Leaders dans les ong d'encadrement	PA Pygmées dans les services publics	Présentation probable de candi-dats aux élections de secteurs	Élus aux assemblées provinciales	Élus aux assemblées nationales
Katanga	non	Non	non	Très faible dans manono kongolo et kalemie. ailleurs non	non	Non sauf à Kabalo dans secteur de Mbudi, et à Manono	Non	non
NK/Lubero	Non	Non	Non	Oui, 2	Non	Oui, dans 3 secteurs	Non	Non
NK/ Masisi	Non	Non	Non	Oui très peu	Non	Oui, très peu	Non	Non
NK/Beni	Non	Non	Non	Très peu : PAP RDC : 5 ; CAMV : 3	Non	non	Non	non
NK/ Rutshuru	Non	Non	Non	Très peu	Non	Non	Non	Non
NK/Walikale	Non	Non	Non	Très peu	Non	Non	Non	non
NK/Nyaragongo	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Equateur /Bikoro	Oui partout	Non	Non	Non	Oui 5	Oui 3	Non	Non
Equateur/ Ingende	Non	Non	Non	7	30	6	0	0
Equateur/ Bolomba	Oui, plusieurs	Non	Oui 1	1	4	4	Non	Non
Equateur/Monkoto	31	Non	Non	10	12	1	Non	Non
Kasaï Oriental	Peu	oui	Non	Non	Non	Non	Non	non
Province Orientale	Oui dans Bafwasende, Yahuma, Wamba, Mambasa et Banalia	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Maniema	7 chefs de localité à Kibombo et 4 à Kailo	1 chef de groupement à Kailo et à Kibombo	Non	Non	Non	Non	Non	non

La faiblesse du leadership et la non représentation dans les institutions locales, provinciales et nationale sont la règle qui ne souffre que quelques très rares exceptions.

Les causes sont ainsi identifiées :

- la discrimination, marginalisation, stigmatisation, le complexe d'infériorité, entretenu par leurs voisins ;
- on les considère comme « bénéficiaires », s'il s'agit des ong d'encadrement ;
- l'analphabétisme ou le faible niveau d'étude ;
- le « manque d'endurance » dans les milieux professionnels ;
- le manque de compétence pour les postes de commandement ;
- l'ignorance ;
- le désintérêt pour les postes de responsabilité et pour les institutions, le manque de candidats déclarés ;
- l'auto-exclusion (ong…) ;
- la crainte que leurs revendications ne soient pas prises en compte, en définitive, et qu'ils en soient davantage stigmatisés ;
- la volonté de s'accrocher à leur propre culture plutôt que de prendre sa place dans les institutions extérieures ;
- les procédures d'éligibilité, qui les excluent (pas d'actes d'état civil) ;
- l'intimidation par les ethnies dominantes, le trucage et la fraude électorale ;
- la peur de représailles de la part des bantous ;
- le manque de moyens (en effet, une candidature et une campagne électorales coûtent cher…)
- le lien de sujétion vis-à-vis des bantous ;
- l'absence d'adhésion aux partis politiques ;
- l'absence d'éducation électorale des PA Pygmées ;
- les conditions d'éligibilité qui jouent en leur défaveur.

Les mesures préconisées pour pallier ces déficits sont les suivantes :

- susciter dans le milieu l'intérêt pour la promotion des PA Pygmées par des causeries morales
- stimuler chez les leaders pygmée le changement de mentalité, afin qu'ils aient le désir de s'intégrer davantage dans les institutions et la société en y prenant des responsabilités
- les recenser afin qu'ils disposent de documents d'état civil
- les enrôler sur les listes électorales,
- accélérer leur sédentarisation
- les éduquer, afin d'augmenter leur niveau et donc leurs chances de prétendre à des postes de responsabilité
- l'éducation suppose que l'on construise des écoles dans la proximité des campements et des lieux de concentration de la population pygmée
- coopter des leaders PA Pygmées dans les institutions, ong et institutions d'état
- sensibiliser, c'est-à-dire faire des réunions d'information pré électorales sur les droits civiques et sur les enjeux électoraux
- faire du lobbying auprès des autorités politiques (société civile)
- sensibiliser à la cohabitation et implanter des noyaux de paix
- accompagner les leaders PA Pygmées, les encourager à prendre des responsabilités
- favoriser l'organisation des PA Pygmées, créer des groupements (?)
- soutenir (l'état) les candidatures des PA Pygmées (prise en charge des candidats)
- faire des campagnes de sensibilisation auprès des bantous afin de briser les barrières de la discrimination
- observateurs PA obligatoires dans les bureaux de vote des zones où ils sont présents
- prendre en charge la scolarisation des PA Pygmées ; les inscrire dans des écoles de rattrapage
- renforcer les capacités des ong PA Pygmées
- assurer un cadre de promotion des PA par une représentation par quota, dans les ong, dans les services de l'état, dans toutes les institutions publiques
- mobiliser les élus provinciaux sur la cause des PA Pygmées
- faire un plaidoyer au niveau national et provincial.

Annexe 12 : Participation aux élections, récapitulatif des enquêtes provinciales
Participation des PA Pygmées aux scrutins de 2006 et 2007

Province territoire	Enrôlement	Candidatures aux élections	Ont-ils eu des élus	Ont-ils eu des observateurs	Ont-ils été embauchés comme agents CEI
NK Lubero	80%	Non	Non	Non	Non
NK Masisi	90%	Non	Non	Non	Non
NK Beni	90%	Non	Non	Non	Non
NK Rutshuru	90%	Non	Non	Non	Non
NK Rutshuru	75%	Non	Non	Non	Non
Niyiragongo	90%	Non	Non	Non	Non
Province Orientale	Quelques uns	Non	Non	Non	Non
Equateur/Bikoro	80%	Oui, un candidat aux législatives provinciales	Non	Non	Non
Equateur/Ingende	100 % (!)	Oui	Non	Non	Non
Equateur/Monkoto	Oui (?)	Non	Non	25	5
Equateur/Bolomba	100%	Non	Non	Non	Non
Katanga	Entre 5% (Kalemie) et 30% (Kongolo)	Non	Non	Non	Non
Province Orientale	Oui	Non	Non	Non	Non
Maniema	Peu	Non	Non	Non	Non

Le taux de participation (estimatif !) est très élevé dans certaines provinces. Il est très faible dans le Kasaï Oriental où la population pygmée est principalement nomade. On indique dans ce cas que les PA Pygmées « ont peur et fuient de telles opérations ». Il existe en effet un certain nombre d'endroits où la relation des PA Pygmées avec les bantous- donc avec l'état - est marquée par la peur, la crainte de toutes sortes d'exactions... Il est frappant de constater que dans le district du Tanganyika les taux de participations sont très faibles également (entre 5 et 10%), à peine relevés par les taux de Kongolo dans le Haut Lomami. Ce sont en effet des lieux où les PA Pygmées ne sont pas toujours éloignés des centres urbains et péri-urbains (Kalémie, 5%) et surtout, ce sont des lieux où les conflits inter-communautaires se sont cristallisés durant la guerre (mouvement Maï Maï) et après la guerre et où la tension est forte entre les deux groupes. Le diagnostic posé par l'enquête sur ces zones creuse souligne pourtant le désintérêt, l'absence de leaders...

Dans la région où les PA Pygmées sont les plus intégrés on a assisté à deux candidatures aux élections législatives provinciales (Bikoro et Ingende), des échecs dans les deux cas.

Les recommandations reprennent dans les grandes lignes celles de la fiche 3 (sensibilisation, éducation, plaidoyer, formation des leaders, quotas par cooptation). Des précisions sont apportées :

- créer un *cadre politique* des leaders pygmée aux niveaux local, provincial et national (NK)
- spécifier les bureaux pour les PA Pygmées comme pour les femmes enceintes et autres groupes vulnérables (NK)
- ouvrir des bureaux dans les lieux où les PA Pygmées sont nombreux
- plaidoyer auprès des partis politiques pour qu'ils intègrent et soutiennent des candidats PA Pygmées.

Annexe 13 : Conditions de vie des PA Pygmées, récapitulatif des enquêtes provinciales

Provinces / territoires	Alimentation	Eau potable	Hygiène	Habitat	Équipement du ménage	habillement
Province Orientale	Plus ou moins complète, pas de malnutrition. Consommation forte de boissons alcooliques et chanvres	Pas d'accès à l'eau potable Pas de récipient pour conserver l'eau de source	« ils n'ont pas de notion d'hygiène » Faible usage du savon, y compris pour laver les vêtements Pas de latrines aménagées	Traditionnel, sauf dans Opala où ils ont construit des cases. Partout ailleurs, précaires, pas d'aération, enfumées.	Pas de lit, pas d'ustensiles de cuisines, cas exceptionnel d'Opala, où ils commencent à s'équiper	Sommaire, parfois sans, et sale
Katanga	Pénurie et carence, malnutrition, pauvreté, dénuement. Dépendance vis-à-vis des produits de la forêt. Mais difficulté d'accès dans les zones occupées par les groupes armés, manque de terre pour cultiver. Sur leurs champs quand ils en ont, et sur leur petit élevage, prélèvements abusifs des bantous, travail mal rémunéré chez les bantous, souvent par aliments. Consommation excessive d'alcool et de chanvre	Eau des puits, sources et rivières non protégées. Boivent l'eau turbide « quelle que soit sa nature et sa couleur ». On leur interdit parfois de puiser l'eau dans les mêmes sources que les bantous.	Milieu de vie insalubre, négligents sur cet aspect, absence de latrines, se lavent rarement avec du savon	Huttes en feuilles et écorce, abris sommaires contre le vent, la pluie, les serpents, insectes… Chambre unique pour toute la famille	Pas de meubles, nattes en écorce, pas d'ustensiles de cuisine modernes, mais calebasse et pots de terre, pas de radio	« Indécent » Nudité des femmes, « sans soutien gorge, port du sous vêtement nul, un seul pagne utilisé par deux femmes, les enfants nus jusqu'à au moins 8 ans et sont exposés aux intempéries. Le même pantalon ou une culotte est portée par le papa après lessive, ces proviennent de dons ou de la contre partie d'un travail rendu, pied nu, raison pour laquelle ils vivent cachés. »
Provinces / territoires	Alimentation	Eau potable	Hygiène	Habitat	Équipement du ménage	habillement
Equateur / Boloma	Insuffisance alimentaire, un repas par jour, monotone Consommation excessive d'alcool et de chanvre	Eau de surface stagnante, étangs traditionnels, partagée avec les bêtes	Insalubrité de l'habitat et de ses environs, environnement malsain, pas d'hygiène corporelle.	« pas convenable, et peu efficace contre les intempéries… » promiscuité	« morceaux de bois, grabats avec punaises, parfois chaise en liane, quelques ustensiles dispersés ça et là au sol ». Cuisson dans les feuilles, bouillies	« lambeaux pour couvrir le sexe, torse nu, à moitié nu… »
Equateur / Monkoto	idem	idem	idem	Idem	Idem	idem
Equateur / Ingende	idem	Idem	idem	Idem majoritaire, mais pour certains, identiques à ceux des bantous	Idem	idem
Equateur / Bikoro	Idem	Idem, eau potable, notion inconnue	idem	idem	idem	idem

Provinces / territoires	Alimentation	Eau potable	Hygiène	Habitat	Equipement du ménage	habillement
Kasaï Oriental	« foufou, bananes et viande cuite dans les feuilles de certaines espèces végétales sans huile de palme »	Pas d'eau potable, ni de notion de l'eau potable	Règles de l'hygiène (habitat, son environnement, vêtements, corporelle) non respectées	Sommaire, n'abrite pas des intempéries	Calebasses, boites de conserve, gobelets en écorce, feuilles, nattes en écorce, pas de meubles.	« modestes pour ceux qui vivent à côté des bantous et lambeaux ou nus pour ceux qui vivent en forêt ».
NK / Wallikale	Produits de la chasse et de la cueillette, de plus en plus difficile car pression sur la forêt. Pb du sel et de l'huile qu'il faut acheter.	L'eau de rivière, de mare... potabilité incertaine	Idem	Huttes de 3m de large sur 1,5m de haut	Idem	« la plupart des PA Pygmées n'ont qu'un habit et souvent sale », les vêtements traditionnels réservés aux cérémonies rituelles
NK/ Lubero	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	idem
NK/Beni	rares sont ceux qui vivent de la chasse et de la cueillette, la plupart vivent des produits des champs	La situation est meilleure chez les PA Pygmées en voie de sédentarisation ou sédentarisés	Idem	Idem	Idem	idem
NK/Masisi	Menacée par les conflits armés	Eau de rivière	Idem	Idem	Idem	idem
NK/ Rutshuru	Déficitaire en qualité comme en quantité	Idem	Idem	Idem	Idem	idem
Bandundu	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	idem
Maniema	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	idem

Annexe 14: L'économie des PA Pygmées, récapitulatif des enquêtes provinciales

Province / Territoire	Activités	Menaces sur les activités	recommandations
Province Orientale, tous territoires	La chasse reste l'activité dominante, complétée par la pêche, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et de plus en plus, la mine. La location de main d'œuvre est partout pratiquée, et recherchée par les PA Pygmées. Les revenus monétaires restent faibles à très faibles, quand ils existent, très inférieurs aux revenus bantous.	**chasse :** les territoires de chasse rongés par l'agriculture, l'exploitation forestière, la mine, et les aires protégées, ainsi que par les bantous de la forêt. **Pêche :** à mesure que la pression sur les ressources augmente (pêche, mine), les bantous réduisent les droits d'accès des PA Pygmées avec lesquels ils entrent en concurrence **Élevage :** le seul cas de pratique de l'élevage des volailles cités est celui de Bafwasende où les « maîtres » font élever leur volaille par les PA Pygmées, qui n'ont pas droit à les consommer. **Agriculture :** Leurs champs sont petits et les bantous voient d'un mauvais œil leur extension dans les terroirs à forte pression (la périphérie des villages). **Artisanat :** objets fabriqués à partir de fibres et produits de la forêt. accès menacé de celle-ci par les nouveaux occupants (forestiers, mineurs) et pression accrue sur la ressource. **Exploitation de la main d'œuvre :** les PA Pygmées sont payés très en dessous des standards bantous. C'est le cas dans l'agriculture mais également dans la mine et l'exploitation forestière artisanale.	Plaidoyer pour la reconnaissance officielle des droits PA Pygmées de jouissance des forêts. Idem pour la pêche. Ces activités devraient entrer dans les programmes de zonage, lesquels ne devraient pas être limités aux pourtours des concessions forestières. Le zonage : moyen consensuel de faire reconnaître par tous les droits d'usage et penser collectivement et durablement la gestion des ressources. De même (zonage) ; former, fournir des intrants De même ; promouvoir l'artisanat pygmée. Sensibiliser PA Pygmées et bantous aux droits du travail et au respect de la personne humaine.
Katanga / tous territoires	**Cueillette, ramassage :** chenilles, miel, champignons, fruits, bois mort. Importantes ressources monétaires et alimentaires **Agriculture :** graves pénuries de terres agricoles dans la province (Kalemie…) **Elevage du petit bétail :**	Les bantous vendent les forêts aux exploitants forestiers sans tenir compte de ces usages et ressources, dont les PA Pygmées, non consultés, se trouvent privés. Champs trop petits (faibles capacités à anticiper les besoins ?) ; champs et terroirs accaparés par les bantous, pour les vendre, ou refus d'octroi ; pratique courante du troc par avance monétaire ou en produits manufacturés, qui gage les champs avec un fort intérêt, prix dérisoires. Les PA Pygmées plus incapables que les bantous d'acheter des géniteurs, perdus lors de la guerre.	Attribution ou achat de terres agricoles pour les PA Pygmées. Prise en compte des besoins en terre des PA Pygmées dans les travaux de zonage et mise en réserve de ces terres pour les PA Pygmées. Formation agricole, fourniture d'intrants conservation et besoins nutritionnels. Organisation des agriculteurs PA Pygmées. Organiser les PA Pygmées qui élèvent et leur fournir des géniteurs.

Province / Territoire	Activités	Menaces sur les activités	recommandations
Nord Kivu / tous territoires	Mêmes activités. importance de la main d'œuvre PA Pygmées dans Rutshuru et Masisi. Importance	Terres agricoles restreintes autour du parc des Virunga (Masisi, Rutshuru), inaccessibles aux PA Pygmées. Gel des terres agricoles, de plus, par l'élevage peu intensif (40% des superficies agricoles du Masisi). La guerre réduit encore l'espace vital agricole (partout). Pauvreté générale de ce fait chez les PA Pygmées, dont la main d'œuvre, très sollicitée, est mal payée.	Appuyer toutes activités PA Pygmées ou bantous susceptibles de créer du travail dont les PA Pygmées pourraient bénéficier. En accord avec les propriétaires, favoriser toute démarche de gestion de terroir susceptible de remettre en cause la répartition actuelle agriculture/élevage et de d'augmenter l'intensification de l'élevage. Dans ces démarches de zonage /gestion de terroir, prendre en compte les besoins

	de l'artisanat pygmée dans ce dernier territoire. Dans les secteurs forestiers de Beni, Walikale et Lubero, la chasse reste pratiquée ainsi que la pêche	Elle connaît des restrictions dans les zones tampons des Virunga. Les territoires de chasse constamment réduits par l'agriculture, l'exploitation forestière, provoquant la rareté du gibier et des produits non ligneux Les pratiques de chasse et de pêche, de moins en moins « responsables », à l'origine également de la surexploitation des ressources Dans ces secteurs, surexploitation de la main d'œuvre PA Pygmées pour toutes corvées : travaux dans les rizières, les huileries traditionnelles... Les concessionnaires agricoles se déclarent « maîtres » des PA Pygmées, qu'ils paient fort peu ou pas du tout. Projets de création de nouvelles aires protégées, susceptibles de réduire encore les territoires PA Pygmées	spécifiques des PA Pygmées en espace agricole et expérimenter des projets d'acquisition foncière au bénéfice des PA Pygmées. Fournir tous appuis techniques et en intrants pour qu'ils améliorent leurs performances agricoles. Le zonage se révèle là encore la seule démarche consensuelle à promouvoir, pourvu qu'on en tire toutes les conséquences en termes d'organisation et d'application des mesures convenues et ... d'emploi pour les PA Pygmées, s'il s'agit d'exploitation forestière. Former au bon usage des ressources naturelles par des pratiques durables de pêche et de chasse, contrôlées par les communautés. Organiser pour cela les communautés. Favoriser les techniques de substitution comme la pisciculture et le petit élevage (formations, équipements, fournitures de géniteurs). Renforcer le plaidoyer pour le respect des droits humains et ceux des peuples autochtones. Créer des AGR en faveur des peuples PA Pygmées (parmi lesquelles toutes formes de valorisation des produits non ligneux et de l'artisanat pygmée). Mobiliser les autorités provinciales et les élus dans ce plaidoyer. Tout faire pour éviter de créer des Parcs à protection totale.
Bandundu	Mêmes activités, chasse, agriculture, pêche, cueillette et ramassage.	L'enquête souligne la précarité de l'accès aux ressources, qui a tout moment peut être réduit ou au pire supprimé, sur décision des ayant droit bantous. On signale ici que toute production pygmée est victime de la stigmatisation de son producteur, et n'a pas d'acheteur de ce fait.	« Que les pouvoir public reconnaissent les droits et l'accès aux ressources aux PA Pygmées de Bandundu en tant que premiers occupants et personne à part entière par une loi spéciale. -Que les voisins bantu soient sensibilisés à intégrer les PA Pygmées dans la société. -Que les PA Pygmées eux-mêmes soient aussi sensibilisés par les ONG les accompagnant. »

Province / Territoire	Activités	Menaces sur les activités	recommandations
Equateur	Mêmes activités	L'accès aux territoires de chasse ne semble ici mis en cause que par l'exploitation forestière, très développée, dans lesquelles la présence des PA Pygmées n'est pas désirée, leur activité agricole interdite de droit, même si elle est limitée. Elle éloigne le gibier (bruit, mouvements, fragmentation) non seulement dans la concession mais au-delà. Dans la proximité des grandes routes, ou sont les concentrations humaines, diminution du gibier et des produits non ligneux, et progression de l'agriculture. Apparition de demandes de concessions rurales, susceptibles elles aussi de mettre en cause les accords ancestraux.	Zonage... prise en compte des PA Pygmées, implication de leurs représentants, consultation des communautés à la base. Appui à l'organisation des PA Pygmées (coopératives de production et AGR). Implication et prise en compte des PA Pygmées dans les démarches de zonage, et reformulation d'accords d'usage, validés par les autorités. « faire participer les PA Pygmées eux-mêmes à l'encadrement de leurs communautés ». Exploration de l'alternative d'élevage et appui au développement agricole (intrants, formation).

		Evolution climatique, avec allongement des saisons sèches : disparition d'espèces végétales et animales (?) mais surtout, nécessité d'une adaptation des cycles de culture à ces évolutions. Problème des aires protégées (Monkoto) qui transforment les PA Pygmées en braconniers. Toujours à Bolonda, difficulté d'évacuation des produits dont les PA Pygmées sont aussi les victimes	Veiller à ce que les nouvelles aires protégées appartiennent à une catégorie qui permettent aux PA Pygmées de vivre. Désenclaver ces territoires, condition du développement économique y compris des PA Pygmées.

Annexe 15 : La santé des PA Pygmées en RDC, récapitulatif des enquêtes provinciales

Province / territoire	État des lieux	Causes principales	Aspirations	recommandations
Province Orientale	Prévalence élevée des MST, dermatoses, verminoses, paludisme, bronchites. Taux de vaccination inférieurs (40,60%) aux populations bantoue car enclavement mais aussi et surtout ***fuite,*** De même pour les consultations prénatales, inexistantes. taux d'accouchement en maternité faible. Utilisation des moustiquaires : jamais Très faible niveau d'information sur les MST Consommation très faible de médicaments, recours à la pharmacopée traditionnelle.	La culture communautaire, le manque d'hygiène, *le manque de moyens financiers*, l'éloignement des structures de santé.	Accéder aux soins de santé primaire	Former, éduquer dès l'école, mais également dans les villages et campements (formations spécifiques dans les milieux de vie), à l'hygiène, à la compréhension des maladies et de leur transmission. Cibler les PA Pygmées dans les distributions de moustiquaires, de contraceptifs et de préservatifs. Valoriser la pharmacopée traditionnelle mais tout en assurant la présence de pharmacies de proximités gérées par des PA Pygmées formés.
Equateur	Idem plus : prévalence élevée de la tuberculose et malnutrition	Idem plus : La promiscuité La consommation d'eau corrompue, la discrimination, le manque de considération et l'attitude de rejet des infirmiers et agents de santé.	Volonté affichée des PA Pygmées d'être formés et d'acquérir des connaissances permettant la diminution des maladies dans leurs communautés	De même plus : associer les PA Pygmées dans les activités de santé, assurer la gratuité (ou diminuer les coûts) des soins pour les PA Pygmées. former à l'assainissement des milieux de vie. Créer des postes de santé dans leurs villages, tenus par eux.
Kasaï Oriental	En milieu essentiellement nomade, très faible couverture médicale. Ou pas du tout. Mais pour cette province, pas de données spécifiques sur la prévalence des maladies.	Idem Plus : le personnel bantou à de la méfiance vis-à-vis des PA Pygmées et *les PA Pygmées sont attachés à leurs médecines*	Idem plus : Être formés et bénéficier de soins gratuits	Idem plus : recenser les PA Pygmées et documenter les niveaux de prévalence. Intégrer les PA Pygmées dans toutes les planifications et programmes de santé *de manière spécifique* (les considérer comme les autres aboutit à les exclure). Et « relever le pouvoir d'achat des PA Pygmées ».
Nord Kivu	Idem avec la précision : les taux de prévalence élevés de toutes les maladies (MST, dermatoses, verminoses, malaria, conjonctivite, rougeoles, plaies…) *partagé par les PA Pygmées nomades, semi nomades et les sédentaires.* « rares sont les PA Pygmées qui acceptent la vaccination » et « les PA Pygmées vivant dans les villages bantous n'ont pas accès aux médicaments ni aux soins ». Et aussi : « en milieu vraiment nomade, les PA	Idem	Idem plus : Les PA Pygmées aspirent aux soins de santé primaire en dépit de leur attachement à la pharmacopée pygmée **Distingo pour les nomades**, qui sont assez réticents aux médecines modernes Dans le Masisi, la guerre aggrave – s'il se peut – la	Idem plus : Faire un plaidoyer pour le droit aux soins médicaux des PA Pygmées (en particulier dans les formations de santé où ils sont marginalisés). Initier le **système de médecine mobile** dans les villages et les campements,

	Pygmées étaient relativement épargnés par les maladies transmissibles, ce n'est plus le cas » On précise aussi (Beni) que les accouchements se font au campement par les sages femmes PA Pygmées et que le taux de mortalité à l'accouchement est de 40 %. La promiscuité, facteur aggravant de la diffusion des MST.		situation sanitaire des PA Pygmées	

Province / territoire	**État des lieux**	**Causes principales**	**Aspirations**	**recommandations**
Katanga	Idem plus : Chez les nomades, l'accès aux soins est nul Dans certains cas cités, les femmes PA Pygmées accouchent dans les maternités des soeurs	Idem plus : - La guerre avec ses viols dont les femmes PA Pygmées ont été particulièrement victimes. -l'attitude des hommes bantous vis-à-vis des femmes PA Pygmées (viols…) -le mariage précoce et forcés causes aggravantes de la diffusion des MST	Idem : Aspirent aux soins, aspirent à une intégration communautaire, acceptent d'implanter des centres dans leurs villages…	Idem plus : Sensibiliser en langues maternelles par des PA formés au planning familial, à la lutte contre les MST etc. S'assurer que des radios communautaires atteignent les villages et campements PA Pygmées
Bandundu	Idem Cas particulier des secteurs de Penzwa et Lokolama qui ont bénéficié d'un encadrement renforcé de l'église protestante.	Idem plus : la peur des PA Pygmées vis-à-vis des agents de santé l'enclavement renforcé des zones lacustres	Idem	idem
Maniema	Idem	Idem plus : Les services de santé ne programment pas les PA Pygmées nomades dans leurs campagnes de vaccination	Idem	idem

Annexe 16 : Les PA Pygmées et l'éducation, récapitulatif des enquêtes provinciales

Province	Analpha-bétisme	Scolarisation	Obstacles	Aspirations	recommandations
Bandundu	90% Très peu de centres d'alphabéti sa-tion (général à toutes les provinces), deux ou trois par province, qui soit consacré aux PA Pygmées	Très faible, y compris chez les sédentaires, très majoritaires. Situation identique partout	- dans les écoles mixtes, les enfants bantous ne veulent pas étudier avec eux et les maîtres ont une attitude souvent inamicale à leur égard - leurs rares écoles sont dans un état lamentable - elles ne sont pas mécanisées, les maîtres mal formés, ne sont pas payés - le coût de la scolarité la rend inaccessible aux PA Pygmées - les programmes scolaires ne tiennent pas compte de la spécificité culturelle des PA Pygmées et n'en rendent pas compte	Les PA Pygmées veulent être éduqués, certains envoient leurs enfants à l'école malgré leur grande pauvreté. l'éducation est pour eux le moyen privilégié pour accéder au développement	- élaborer un programme scolaire adapté aux réalités des PA Pygmées, - mettre en place des centres d'encadrement et alphabétisation en faveur des PA Pygmées - ouvrir des Centres d'apprentissage pour les petits métiers - Disponibiliser des bourses d'études pour les jeunes qui veulent aller à l'université - Faciliter l'accès gratuit à l'école primaire pour les enfants PA Pygmées. - Construire des écoles dans les endroits de fortes concentration PA Pygmées et renforcer la capacité de leurs enseignants - Faciliter l'intégration des enfants PA Pygmées dans les établissements scolaires publics et leur donner l'occasion de collaborer avec les enfants bantu. - donner des bourses aux enfants qui parviennent au secondaire et à l'université
Nord Kivu	Entre 80 et 97% de prévalence		- Irrégularité des présences PA Pygmées à l'école et complexe des enfants, retards scolaires - complexe d'infériorité entretenu par les PA Pygmées eux-mêmes - Maîtres démotivés car non payés	Idem plus : Dans Lubero, l'alphabétisation n'est pas le souci des PA Pygmées	Idem plus : - appui en fournitures scolaires aux enfants PA Pygmées - participation aux frais de scolarité - encourager les enfants PA Pygmées à aller dans les écoles mixtes
Katanga	95% et 100 % des femmes		Idem plus - La guerre a augmenté la difficulté à accéder à l'école - les flux migratoires également (il y a eu des déplacements vers Kalemie par exemple) - discrimination dans les centres d'alphabétisation mixtes - absence de centres sociaux dans leurs milieux de vie - incapacité à payer l'alphabétisation - le nomadisme est un obstacle à l'alphabétisation	- idem plus = - priorité à l'éducation pour pouvoir accéder à l'autonomie individuelle et à la reconnaissance des droits	Idem plus - création d'un fonds national pour l'alphabétisation - éducation non formelle et fonctionnelle des PA Pygmées - introduire les langues locales dans l'alphabétisation (fonctionnelle) - mener des campagnes systématiques d'alphabétisation auprès des jeunes PA Pygmées - mener des campagnes systématiques de sensibilisation des PA Pygmées à la nécessité et à l'utilité de l'alphabétisation - Disponibiliser des livres et prendre en charge la post alphabétisation - créer des centres sociaux dans leurs milieux de vie - organiser des campagnes de cohabitation pacifique scolaire
	-	- 98% (sic) des lieux de vie sans établissement scolaire - les 2% qui existent en piteux état	Tout ce qui précède s'applique à la scolarisation Plus : - assujettissement et utilisation des enfants par les chefs bantous pour les travaux d'élevage et agricole, de cueillette et de	80% (sic) des parents PA Pygmées aspirent à la scolarisation de leurs enfants	- favoriser toutes activités génératrices de revenu et les soutenir (formation, petits investissements) - regrouper et sédentariser dans des villages en propre les campements et quartiers PA Pygmées - plaidoyer auprès des ongs et des bailleurs pour qu'ils conçoivent des projets intégrateurs ;

		- pas d'uniforme - pas de crayon ni de cahier - ça les pousse à l'abandon	chasse, à leur profit, qui les fait quitter l'école pendant la période scolaire - analphabétisme des parents -		- identifier et recenser les enfants en âge d'être scolarisés pour inscription gratuite à l'école publique - parrainage (y compris avec des enfants bantous ?) des élèves par les projets - création de comités propres et mixtes de parents d'élèves et sensibilisation de ceux-ci à la nécessité d'un suivi et d'un traitement particulier des PA Pygmées, pauvres parmi les pauvres.
Province	Analpha-bétisme	Scolarisation	Obstacles	Aspirations	recommandations
Kasaï Oriental	Idem	Idem	idem	Idem	Idem
Equateur	Au moins 80%	Idem	Idem	Idem plus - Recevoir une formation pratique, orientée vers des métiers	idem
Province Orientale	Idem	Idem	Idem	Aspirent à l'éducation mais ne sont pas d'accord pour donner la prime aux enseignants bantous	Idem plus - dans les écoles spécifiques des PA Pygmées, tenir compte du calendrier saisonnier
Sud Kivu	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem

Annexe 17 : Accès des PA Pygmées à la justice et à la sécurité, récapitulatif des enquêtes provinciales

Provinces	État des lieux	obstacles	aspirations	recommandations
Katanga	• Méconnaissance de leur droit, ne savent pas qu'ils en ont ; • ils ignorent les procédures, les institutions de justice, • tous leurs droits violés par les voisins et par les forces de l'ordre et du désordre (guerre) • la justice est toujours rendue en leur défaveur • les nomades sont davantage victimes de tous les déni de droit. Leur parade : la fuite • ils subissent les institutions coutumières des bantous	Leur timidité, leur image, leur ignorance, leur pauvreté	Ils aspirent à un traitement équitable, à être protégés par la loi et l'Etat, à être traités comme des égaux, des êtres humains, dignes et justiciables.	• Identifier les institutions coutumières des PA Pygmées et les valoriser, y compris dans le système de justice de paix, au même titre que les tribunaux coutumiers PA Pygmées ; • Former des para-juristes parmi les leaders PA Pygmées ; • intégrer les leaders PA Pygmées parmi les notables des entités territoriales et dans les conseils des sages des groupements et chefferies ; • diffuser les techniques de gestion pacifique des conflits entre PA Pygmées et entre les PA Pygmées et les bantous ;
Province Orientale	idem	Idem	Idem	idem
Equateur	Idem plus Leur quotidien c'est le terrorisme, l'assujettissement, l'oppression, le déni de droit, ils subissent des traitements inhumains et dégradants	Idem plus Leur complexe d'infériorité	Idem	• Formation sur les droits de l'homme • créer des tribunaux de paix dans les villages autochtones
Kasaï Oriental	(Principalement des nomades) « ils ont leur propre organisation pour juger les affaires à travers leurs doyens » Ils subissent de la part des services d'ordre des « traitements inhumain, dégradants et pafois cruels	« Ils estiment que leur justice fonctionne et que leurs palabres sont bien gérés »		Les intégrer dans le programme de la justice officielle (tribunaux de paix)
Nord Kivu	• Ils subissent toutes formes d'abus : expropriation de leur espace vital, injustice sociale, traitements dégradants, arrestations arbitraires... • La plupart des PA Pygmées ignorent leurs « droits humains » • Ils préfèrent soumettre leurs cas d'abus aux ong qui les accompagnent • Les dossiers soumis aux autorités ne sont pas pris en considération	La peur	Ils aspirent à la reconnaissance et à la défense de leurs droits et certains tentent de porter les abus en justice	• Vulgariser auprès des PA Pygmées les droits humains relatifs aux peuples autochtones • former les PA Pygmées sur les rôles respectifs de la justice, des forces de sécurité, des institutions concernées • Plaidoyer auprès des bantous et des autorités de tous bords pour que cessent les abus dont ils sont victimes • Assurer l'accompagnement juridique des PA Pygmées • faire des ateliers mixtes de sensibilisation aux droits de l'homme
Sud Kivu				
Bandundu		• L'analphabétisme, • l'éloignement des institutions de justice		• Former les services d'ordre au respect des droits humains pour les PA Pygmées • Gratuité des frais de justice pour les PA Pygmées

Annexe 18 : Sauvegarde du patrimoine culturel des PA Pygmées, récapitulatif des enquêtes provinciales

Provinces	Etat des lieux	Recommandations
Bandundu	« Les PA Pygmées de Bandundu n'ont pas de religion propre actuelle. Ils ont tout perdu à cause du christianisme et les Eglises de réveil qui prônent que leurs anciennes habitudes sont sataniques. » La plupart des pratiques rituelles anciennes ont disparu La connaissance de la nature et de la pharmacopée est toutefois maintenue. Elle est menacée par la médecine moderne. Ils continuent à maîtriser les techniques artisanales traditonnelles de forge (pointes de flèche), de vannerie (paniers...), de fabrication de filets de poterie. Mais l'éloignement des marchés fait qu'ils en tirent peu de profit. Ils continuent à pratiquer les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de cueillette	Sensibiliser les PA Pygmées à conserver et à promouvoir leurs croyances religieuses et traditionnelles en voie de disparition. Encadrer les artisans PA Pygmées et les aider à monter des filières de commercialisation de leurs produits.
Nord Kivu	Les PA Pygmées ont tous une religion chrétienne, qu'ils pratiquent plus (Rutshuru) ou moins (Masisi, Walikale) à cause de la distance des églises et l'insécurité. Les croyances traditionnelles sont très vivaces dans Lubero, de même que leurs connaissance du milieu naturel. Mais tous continuent à pratiquer les rites anciens, funéraires, matrimoniaux, d'initiation des jeunes, les oracles divinatoires et le culte des ancêtres. Dans certains cas (Walikale) la réussite des rites dépend de l'aval des bantous.	Impliquer davantage les PA Pygmées dans la gestion de leurs églises, former des pasteurs PA Pygmées. Mais valoriser les rites PA Pygmées, organiser des journées internationales des peuples PA Pygmées, occasions de témoigner de leurs connaissances. Faire connaître aux bantous la culture pygmée.
	Ils maintiennent jalousement leurs connaissances du milieu et de la pharmacopée qui leur sert à se soigner. Mais le milieu naturel –où ils vont chercher les plantes médicinales - leur est parfois interdit (Parcs Naturels, Concessions d'élevage). Dans le cas extrême (Rutshuru, Masisi), ils ont totalement abandonné la chasse et la pêche. Tous sont artisans (potiers, nattes, pilons mortiers...) mais avec plus (Masisi, Rutshuru,) ou moins de qualité (Beni, Lubero) Déperdition de connaissance chez les jeunes	Promouvoir les activités artisanales des PA Pygmées en organisant leur accès au marché (?) Identifier les tradi-praticiens les plus compétents et les organiser, valoriser leurs savoirs auprès des bantous.
Kasaï Oriental	Dans cette province l'animisme est quasi général chez les PA Pygmées essentiellement nomades.	idem
Equateur	Processus d'adhésion au christianisme en cours, mais respect général des rites traditionnels	Idem. Mais : « pousser l'évangélisation, pour balayer l'esprit de discrimination entre les bantous et les PA Pygmées »
	Outre la chasse et la pêche, la cueillette des chenilles et des végétaux, et leurs pratiques artisanales reconnues (nattes, corbeilles, poterie) les PA Pygmées sont des collecteurs de miel. Mais leur accès à la forêt restreint par les activités forestières et l'ICCN.	Idem. Les aider à maîtriser des pratiques d'élevage dont l'apiculture moderne. Diffuser le Code Forestier qui leur permet de poursuivre leurs activités de cueillette et de ramassage dans les forêts sous concession.
Province Orientale	Idem	idem
Katanga	Idem plus : le christianisme plus développé chez les sédentaires, qui ont des pasteurs PA Pygmées. Parmi les pratiques rituelles, toujours vivaces aux grands moments de la vie (initiation, mariages, naissances, maladies, décès) sont soulignés les risques des traditions de rapt rituel et de mariage forcé (MST). De même, les rites liés au	Aider les organisations religieuses PA Pygmées (protestantes) à acquérir la personnalité juridique, à construire des églises, mais simultanément, « intensifier la formation des responsables PA Pygmées à leur héritage religieux » Mais également : 1/ identifier et codifier les savoirs endogènes des PA Pygmées 2/ faciliter entre les groupes PA Pygmées la recherche, l'étude et l'échange

	décès, qui supposent l'attouchement des morts, est problématique pour nombre de maladies transmissibles dont Ebola, le choléra etc.	d'information sur les pratiques et connaissances à haute valeur culturelle (comme la connaissance du milieu naturel et de la pharmacopée). 3/ faire l'inventaire des recherches et études existantes sur le patrimoine culturel des PA 4/ octroyer des bourses pour la formation des spécialistes et pour les recherches sur le patrimoine culturel pygmée. 5/ mettre en place une chaine de radio Unesco sur le savoir endogène et sur le patrimoine culturel pygmée. 6/ insertion spécifique des savoirs endogènes dans les musées (?). 7/ former des spécialistes (chercheurs...) pour la conservation des savoirs endogènes. 8/ protection des sites sacrés des PA Pygmées contre les destructions de toute sorte (forestiers en particulier) 9/ élaborer et introduire des contenus relatifs aux savoirs et du patrimoine culturel PA Pygmées dans les programmes de formation scolaire dès le primaire. 10/ mettre en place une structure nationale avec des relais locaux dans les provinces pour la promotion et la valorisation des savoirs endogènes et du patrimoine culturel des PA Pygmées.

Annexe 19 : Relations entre les PA Pygmées et les bantous, récapitulatif des enquêtes provinciales

Provinces	Perception mutuelles	Perception des façons d'agir mutuelles	Mœurs et relations affectives	relations politiques	Relations culturelles	Recommandations
Province Orientale	Les PA Pygmées : Des sauvages, rustiques, bornés, voleurs, Les bantous : des êtres arrogants, méchants, abusifs,	Bantous vs PA Pygmées Les discriminent, les négligent, les mettent à l'écart, les exploitent, les abusent PA Pygmées vs bantous Les trompent, travaillent mal,	À sens unique homme bantou, femme pygmée,	Considérés comme des sujets, des esclaves	Leur culture considérée comme inférieure, pas d'apport pygmée dans la culture bantoue.	-sensibiliser sur les droits de l'homme dans les deux communautés -vulgariser les textes légaux sur les mœurs (le viol comme crime…) - large information sur les maladies transmissibles aux PA Pygmées et aux bantous (cf. fiche santé) -sensibilisation à la dignité humaine et à ses exigences en termes de comportement respectifs
Katanga	Des inférieurs avec lesquels on ne peut pas manger, peureux, menteurs, courts, renfermés sur eux-mêmes paresseux	Se comportent comme des enfants, des animaux (hygiène et promiscuité) mais connaissent le milieu naturel Sont paresseux pour exécuter leurs propres travaux	Idem plus : l'amour est absent de la relation entre les femmes PA Pygmées et les bantous.	Idem plus : manipulés, ne s'intéressent pas à la politique et sont ignorants. Il peut être dangereux pour eux de s'organiser (Kongolo). Sensibilisation politique plus forte dans Kalemie et adhésion aux partis, avec représentants locaux PA Pygmées du parti.		*Idem plus* : • inciter les PA Pygmées à adhérer aux partis politiques • sensibilisation à la culture politique • coopter, incorporer des PA Pygmées dans les services de sécurité et de renseignement à tous les niveaux (localité, groupements, secteurs) • diffuser la culture de l'auto prise en charge (travailler pour soi même et non pas pour autrui) • campagnes de vulgarisation pour la conservation des arbres utiles à la levée de la dormance sexuelle et d'échange entre femmes bantou et pygmée à ce sujet • organiser des campagnes de cohabitation pacifique
Equateur	Idem Complexe d'infériorité très marqué chez les PA Pygmées, mais perception plus nette de leur humanité (!) par les chrétiens. Pour les bantous le pygmée est un sous homme, un primitif	idem	Exclusion discrimination, domination, exploitation	• Exclusion et marginalisation par les autorités. • exclusion de toute responsabilité • Une concurrence objective sur les postes de responsabilité se fait jour • on achète leur voix aux élections	• Partage de la même langue mais dénigrement et discrimination. • On apprécie leurs leurs danses que l'on imite, et on les invite aux fêtes bantoues • on ne partage pas du tout leur attachement aux valeurs ancestrales et traditionnelles	Idem plus : • initier un processus de conscientisation mutuelle • leur faire prendre conscience de leur identité propre • les promouvoir à tous niveaux (école, éducation, santé, responsabilités politiques) • promouvoir leurs œuvres (artisanat, connaissances…) • créer un cadre de représentation politique propre des PA dans toutes les institutions provinciales, de secteur, nationales). • leur réserver des quotas dans l'administration notamment des eaux et forêts

Provinces	Perception mutuelles	Perception des façons d'agir mutuelles	Mœurs et relations affectives	relations politiques	Relations culturelles	Recommandations
Kasaï Oriental	• Les PA Pygmées considèrent les bantous comme leurs maîtres auxquels ils doivent soumission et obéissance • Les bantous considèrent les PA Pygmées comme des vassaux, des sous hommes et même des esclaves	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem plus • Qu'une journée nationale leur soit consacrée. • organiser les PA Pygmées en groupes structurés de production et de vente de leurs produits
Nord Kivu	Idem, « malgré leurs statuts de premier occupant, reconnu par les bantous », « Perçus comme de bons travailleurs faciles à exploiter pour toutes corvées » Les PA Pygmées respectent les bantous Les PA Pygmées : « des sous hommes à garder, à conduire, à exploiter comme main d'œuvre gratuite ou bon marché » Exception pour Rutshuru où : « les PA Pygmées sont fier de leur identité unique face au reste des bantous et des nilotiques » cependant les bantous ne les respectent pas pour autant. !	Idem Réticence des PA Pygmées à livrer leurs connaissances culturelles, méfiance d'en être dépossédés	Idem Mariages en cachette entre bantous et PA Pygmées Les bantous mangent de plus en plus avec les PA Pygmées	Base électorale, faire valoir, mais pas acteurs politiques	Idem	Idem plus : • Coopter les leaders PA Pygmées dans la caste des acteurs politiques • Soutenir les ambitions politiques des PA Pygmées • donner des bourses aux élèves méritants et favoriser l'éducation • promouvoir les mariages mixtes • journées de folklores, musée, journées de réflexion sur les cultures des peuples en présence, y compris PA Pygmées • encourager l'exposition et le brassage culturel entre les peuples • initier une plateforme politique des leaders PA Pygmées
Bandundu	Idem plus La situation de domination et de rejet est moins accentuée dans Kiri que dans Inongo et Oshwe	« Les relations culturelles entre bantu et PA Pygmées ne sont pas au beau fixe. Les bantus ont toujours amené les PA Pygmées à l'assimilation à leurs usages et coutumes leur imposant de devenir comme eux et considérant que la culture des PA Pygmées est arriérée et dépassée. C'est ainsi que les PA Pygmées étant dans une position de faiblesse ne font que se plier aux injonctions leur données par les bantu et cela a comme conséquence la disparition de plus en plus de la culture et de l'identité des PA Pygmées dans la province de Bandundu. Les bantu ne veulent pas que les PA Pygmées développent leur savoir culturel et défendent leur identité culturelle. Ils les obligent à s'assimiler et à vivre comme eux. ce qui ne permet pas aux PA Pygmées de s'intégrer facilement. Cela a comme conséquence le non respect des droits à la différence et de vivre différemment. »				